
W JACKSON
SE TAIRE ET FAIRE



HISTOIRE

DE

JEANNE D'ALBRET.

PARIS. — IMPRIMERIE DE DUBUISSON ET Ce, 5, RUE COQ-HÉRON.

HISTOIRE

DE

JEANNE D'ALBRET

REINE DE NAVARRE

PRÉCÉDÉE D'UNE ÉTUDE SUR

MARGUERITE DE VALOIS

SA MÈRE

PAR M. THÉODORE MURET.

PARIS

GRASSART, LIBRAIRE-ÉDITEUR

3, RUE DE LA PAIX ET RUE SAINT-ARNAUD, 4.

1862

AVANT-PROPOS

Le nom de Jeanne d'Albret est fort connu : les détails de sa vie le sont très peu. La chanson béarnaise chantée par elle à la naissance de son fils, les gants empoisonnés qui, dit-on, lui donnèrent la mort, voilà tout ce que savent, sur cette princesse, les personnes d'une instruction ordinaire.

Cependant, Jeanne d'Albret fut, on peut le dire, un des *grands hommes* de son temps ; elle fut aussi un modèle admirable d'épouse, de mère, de femme chrétienne. Sous ce double rapport, — la vie politique, la vie personnelle, — aucune histoire ne mérite plus d'être popularisée. Cette histoire, elle a été écrite, mais dans des conditions qui ne se prêtaient pas à toute la publicité désirable (1). Néanmoins, nous serions in-

(1) *Histoire de Jeanne d'Albret*, par Mlle Vauvilliers. Paris, 1818, 3 volumes in-8°.

grat si nous taisions que nous avons profité de ce travail, ainsi que du grand répertoire biographique de MM. Haag frères, *la France protestante,* cette œuvre d'immenses recherches qui doit valoir tant d'estime à ses auteurs. Nous paierons le même tribut au *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* ce recueil qui, sous la direction laborieuse et dévouée de M. Ch. Read, a révélé une foule de documents précieux. On verra que nous n'avons pas négligé non plus les sources catholiques. Sans croire que l'historien doive être insensible au bien et au mal, et se retrancher dans la froide impassibilité d'un simple rapporteur, nous espérons avoir toujours été juste. Autrement, nous aurions mal plaidé cette grande cause des lumières, de la tolérance, de l'égalité et de la liberté religieuses, qui, malheureusement, a encore besoin d'être défendue.

Les poésies des trois générations de princesses, que nous offrons réunies, seront, nous le pensons, une intéressante curiosité littéraire.

Puisse ce livre avoir quelque utilité, surtout en élevant les âmes par l'exemple d'une reine illustre, d'une femme que l'on peut nommer la *Cornélie évangélique!* La condition privée a ses luttes et ses adversités comme la vie publique : dans une sphère différente, elle réclame souvent cette fermeté, ce courage que la mère de Henri IV eut à déployer comme princesse. La haute

culture de l'intelligence, l'amour d'une instruction forte et sérieuse, tout ce qui grandit et ennoblit la femme, tout ce qui la rend supérieure aux petitesses et aux frivolités vulgaires, voilà les enseignements à recevoir de cette glorieuse reine; voilà les leçons qui, outre l'intérêt historique, donneront peut-être quelque valeur pratique à notre ouvrage.

PRÉLIMINAIRES

LE ROYAUME DE NAVARRE JUSQU'A L'AVÉNEMENT DE HENRI II D'ALBRET.

Le royaume de Navarre fut un des premiers États qui se formèrent à mesure que les armes chrétiennes repoussèrent pied à pied, en Espagne, la domination arabe, lutte patiente et tenace qui ne fut complétement terminée qu'après huit siècles presque entiers. Le territoire dont il se composa originairement fut une conquête de Charlemagne, dans l'expédition qu'il entreprit en 778, au delà des Pyrénées. Cette campagne, qui le conduisit victorieux jusqu'à l'Ebre, est cependant moins connue par ce glorieux résultat que par l'échec partiel qu'éprouva l'arrière-garde du roi franc en repassant les monts, et par la mort de Roland au défilé de Roncevaux. Grâce aux légendes et aux poëmes de chevalerie qui se sont emparés de ce héros à demi fabuleux, le roman, ici, a effacé l'histoire.

Toutefois, c'est seulement au milieu du siècle suivant que s'ouvre la liste des rois de Navarre. En 831, Aznar, qui avait reçu de Louis le Débonnaire l'admi-

nistration de ce pays, se rendit indépendant, et, en 857, Garcias Ximénès, neveu d'Aznar, prit le titre de roi. Confondue, en 876, avec la couronne d'Aragon, celle de Navarre en redevint distincte sous Garcias V (1134). Passée par un mariage, en 1234, sur la tête de Thibaut, comte de Champagne, et ensuite annexée à la couronne de France, elle en fut séparée en 1328. Jeanne, fille de Louis le Hutin, et incapable, par la loi salique, de lui succéder, conserva néanmoins la Navarre et l'apporta pour dot à Philippe d'Evreux, à qui succéda son fils, le trop fameux Charles le Mauvais. En 1425, on voit la Navarre de nouveau réunie au royaume d'Aragon ; puis, en 1479, acquise à la maison de Foix, également souveraine du Béarn et du Bigorre, et qui tenait à Pau une cour dont la magnificence fut célèbre. Enfin, en 1484, le mariage de Catherine, sœur et héritière du comte de Foix, François-Phébus, avec Jean d'Albret, plaça sur le trône de Navarre une nouvelle dynastie.

La maison d'Albret était une des plus illustres de la France méridionale. La *sirie* d'Albret comprenait une partie du territoire qui forme aujourd'hui les départements du Gers et des Landes. Elle tirait son nom de la petite ville d'Albret, qui en fut le chef-lieu primitif, et que remplace maintenant une modeste bourgade appelée Labrit. Plus tard, les sires d'Albret prirent pour résidence Nérac, où l'on montre encore les ruines gothiques de leur château. Amanieu, mort en 1060, fut le chef de cette maison. Arnaud, sire d'Albret et vicomte de Tarbes, eut à la cour de Charles V la charge de grand-chambellan Son fils Charles reçut, en 1402, l'épée de connétable. Dans les luttes intestines qui déchirèrent

la France sous le règne de Charles VI, il embrassa le parti d'Armagnac, et fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt.

La succession des comtes de Foix était ardemment convoitée par Ferdinand le Catholique. Les couronnes de Castille, d'Aragon, de Naples et de Sicile, déjà réunies sur sa tête, ne suffisaient pas à son ambition. Son fils l'infant Don Juan avait six ans à peine, que déjà il projetait le mariage de cet enfant avec la future héritière de Foix. Mais l'adroit et fourbe Ferdinand avait rencontré sur son chemin un politique non moins habile et non moins rusé que lui dans la personne de Louis XI. Ce prince, qui craignait de voir s'agrandir encore son puissant voisin, avait su traverser, tant qu'il vécut, les desseins du roi de Castille. Après la mort de Louis XI, arrivée en 1483, Ferdinand redoubla de menées et d'intrigues. Néanmoins, ses efforts furent vains, et en 1484, Jean II d'Albret, devenu l'époux de Catherine de Foix, ceignit la couronne navarraise.

Parmi les États secondaires de l'Europe, le royaume de Navarre tenait alors un des premiers rangs. Par delà les monts, Pampelune, Estella, Tudela, Viane, Arcos, Tafalla, Maya, Lérin, Olite, Puente-de-la-Reina; — en deçà, Saint-Jean-Pied-de-Port, Pau, Orthez, Navarreins, Oléron ou Oloron et Lescar, deux villes possédant alors un évêché; Foix, Pamiers, Tarascon en Foix, Saverdun, Mazères, Tarbes, Cauterets, Bagnères, auxquels il faut ajouter Nérac, Mont-de-Marsan et Tartas, depuis l'avénement de la famille d'Albret, tels en étaient les lieux principaux. Moins important par son étendue que par sa situation, il avait pied à la fois au nord et au midi des Pyrénées, jusqu'aux rives de l'Èbre. Sur l'un et

l'autre versant, il tenait les clefs de plusieurs des *ports* ou passages qui donnent accès à travers la grande chaîne de montagnes.

Ce territoire réunit des productions et des aspects très divers. Si les Pyrénées le couvrent en grande partie de leurs cimes ardues, de leurs hautes croupes hérissées de profondes et noires forêts, leurs étages inférieurs nourrissent de nombreux troupeaux et vont s'abaissant jusqu'à des vallées et des plaines fertiles où sourit la vigne, où jaunissent les moissons. La terre y recèle dans ses entrailles le marbre, le plomb, le cuivre, le fer, le fer qui convenait également bien, sous ses différentes formes, aux mains d'un peuple énergique et vigoureux : charrue pour le laboureur, cognée pour le bûcheron, épée pour le soldat. Mieux encore que les remparts de ses villes, que les tours de ses châteaux, que les escarpements de ses rochers, le royaume de Navarre avait pour sa meilleure force le courage et le patriotisme de ses habitants. Ces populations possédaient les qualités qui semblent être plus particulières aux peuples montagnards, et tenir à l'air vif et pur qu'ils respirent : ce ressort moral, cet amour de l'indépendance, cette dignité de l'homme et du citoyen, qui est la première noblesse et qui élève les plus pauvres au niveau des plus grands de la terre. Leur caractère associait dans une égale proportion le sentiment monarchique et l'amour des droits que garantissaient les vieilles constitutions nationales. L'autorité du prince était respectée, mais à condition qu'il respectât les franchises et les libertés de ses sujets, ces antiques *fors* ou *fueros* qui étaient entre eux et leurs souverains comme un contrat réciproque. Après la réunion défini-

tive de leur pays à la France, les Béarnais donnèrent bien longtemps à leur indépendance des regrets qui n'étaient pas encore tout à fait effacés à l'époque de la Révolution (1).

Ainsi, en Béarn, le prince ne pouvait ni déclarer la guerre, ni faire la paix, ni lever des troupes, ni rien changer aux lois sans le consentement de la *Cour majour* et des États. La *Cour majour* du Béarn se composait des évêques de Lescar et d'Oléron, et de douze barons qui portaient le titre de *jurats de la Cour*, et qui étaient nommés par le peuple. Cette cour jugeait en dernier ressort. Les États étaient formés des gentilshommes et des députés élus par les communes, ce qui constituait une véritable assemblée représentative, où l'élément bourgeois et plébéien avait sa place aussi bien que la noblesse.

La Navarre proprement dite avait des institutions analogues. Nous avons vu, de nos jours, l'amour de ces vieux *fueros* contribuer, autant que la question dynastique de la maison d'Espagne, à une guerre civile de plusieurs années, qui ne fut radicalement éteinte que par leur maintien.

(1) Il y a de Henri IV une parole bonne à citer, en ce qu'elle reflète parfaitement un côté caractéristique de sa physionomie. A son avénement au trône de France, qui réunissait sous le même sceptre ses anciens et ses nouveaux États, voici par quel mot il tâcha de calmer les susceptibilités béarnaises : « Ce n'est pas le Béarn que je donne à la » France, c'est la France que je donne au Béarn. » On reconnaît bien là ce cachet du capitaine gascon que n'a pas le Henri IV de *la Henriade*, mais qui se mêle toujours aux éminentes qualités de ce prince, dans le Henri IV de l'histoire.

Les rois de Navarre prenaient la qualification de *roi très fidèle*. Les femmes étaient admises à succéder. Le fils aîné du souverain portait le titre de *prince de Viane*, à cause de la ville de ce nom, érigée en principauté, l'an 1423, pour l'héritier de la couronne.

Dans les circonstances où Jean d'Albret reçut le pouvoir, le royaume de Navarre avait besoin d'un souverain à la fois clairvoyant et énergique, ferme dans ses résolutions, vigoureux pour les exécuter. Les difficultés étaient grandes. Ferdinand le Catholique persistait plus que jamais dans ses projets sur la Navarre, disposé à mettre en usage la violence aussi bien que la fourberie. Par malheur, les qualités si nécessaires en présence d'un tel ennemi faisaient défaut chez Jean d'Albret, prince d'un esprit médiocre, d'un caractère insouciant et crédule. En 1488, Ferdinand, levant le masque, entra dans la Navarre avec des forces considérables, et s'empara de plusieurs places. Une paix conclue à tout prix arrêta cette invasion; mais elle ne fut que remise à un autre moment. Ferdinand était de ceux qui savent attendre, et il se tint prêt à ressaisir sa proie, tandis que Jean restait plongé dans un nonchalant et profond repos. C'était inutilement que Catherine de Foix, femme au cœur tout masculin, douée des qualités qui manquaient à son mari, s'efforçait de lui ouvrir les yeux et de lui faire secouer cette torpeur funeste.

Deux maisons rivales, les premières du pays, se disputaient l'influence à la cour et dans l'État : celle de Gramont et celle de Beaumont. Cette dernière avait alors pour chef le comte de Lérin, qui était vendu aux

intérêts de la Castille, et qui avait su prendre sur l'esprit de Jean II un empire absolu. Sa trahison était connue de tous, quand l'aveugle prince, qu'il endormait dans une sécurité trompeuse, ne la soupçonnait pas encore. Enfin, on parvint à lui en donner de telles preuves, qu'il lui fut impossible d'en douter. Passant tout à coup de l'indolence à la fureur, il se jeta, en 1507, sur les domaines du comte de Lérin et les mit à feu et à sang. Le comte s'enfuit en Aragon, où il traîna jusqu'à la vieillesse une vie déshonorée.

Mais dès la même année une occasion avidement saisie s'offrit au roi de Castille pour exécuter ses projets, en s'appuyant sur la puissance religieuse. Le saint-siége était occupé par Jules II. Ce pontife, fait pour porter le casque plutôt que la tiare, et dont la remuante ambition mit l'Italie en feu, était lié à la politique de Ferdinand, qui, en retour, avait établi dans ses États l'affreux pouvoir de l'Inquisition. L'évêché de Pampelune était devenu vacant; le chapitre de la cathédrale y nomma Armand d'Albret, frère du roi. Cette élection ne fut pas acceptée par Jules II; de son côté, il conféra le siége de Pampelune à Dom Facio, évêque de Sabine, et le chapitre ayant persisté dans son choix, il mit le royaume en interdit, comme il aurait fait aux temps les plus ténébreux du moyen âge.

Cette arme sacrée, l'excommunication, avait encore des effets que Catherine, malgré son courage, ne crut pas prudent d'affronter. Elle et le conseil du royaume se décidèrent à céder et à conjurer ainsi les foudres de Rome. Mais elles ne tardèrent pas à éclater de nouveau. Louis XII, roi de France, qui venait de soutenir Jules II dans sa guerre contre les Vénitiens, l'avait vu, pour

prix de son secours, se tourner presque immédiatement contre lui. Le roi qui mérita le doux nom de ***Père du peuple***, et dont le respect pour la foi n'était pas équivoque, ne fléchit pas cependant devant ce caractère sacré dont son adversaire abusait. Afin de contrebalancer le pouvoir spirituel, que Jules II mettait au service des intérêts les moins religieux, Louis XII, de concert avec l'empereur Maximilien, son allié, fit convoquer à Tours un concile national. Il y fut convenu d'assigner un concile général qui se réunit à Pise. Cette assemblée, transférée à Milan, puis continuée à Lyon, rendit une déclaration qui condamnait les actes du pape et proclamait de nouveau les libertés gallicanes. A ce concile, Jules II opposa celui de Latran : de là partit, en 1512, le décret qui condamnait Louis XII et tous ses adhérents comme ennemis de Dieu et du saint-siége.

Allié de la France, le roi de Navarre tombait sous le coup de ces foudres. A l'instigation de Ferdinand, Jules II fulmina contre Jean d'Albret une bulle qui le déclarait schismatique et hérétique, le retranchait de la communion de l'Église et du droit commun, et livrait son royaume au premier occupant. Ferdinand n'en voulait pas davantage. Cependant, il ne crut pas pouvoir se dispenser d'un prétexte. Il demanda au roi de Navarre le passage à travers ses États, pour une armée qui se réunirait aux Anglais, afin d'attaquer les Français en Guienne. De plus, et au lieu d'offrir lui-même des sûretés, il désignait trois places de la Navarre, Estella, Maya et Saint-Jean-Pied-de-Port, pour être remises entre ses mains jusqu'à la fin de la guerre. Accéder à ces demandes, c'eût été, de la part de Jean II, une abdication complète. Elles devaient être refusées;

elles le furent, comme le prévoyait et le voulait Ferdinand. Ce prétexte lui suffisait. Aussitôt il fit entrer en Navarre Frédéric de Tolède, duc d'Albe, son cousin, à la tête de dix mille hommes. En même temps, il fit publier la bulle qui rejetait Jean II hors de l'Église, et la donna, en quelque sorte, pour drapeau à l'armée qui allait accomplir une odieuse spoliation. Le fils du comte de Lérin s'était chargé de préparer les voies à l'invasion, et gagnait ainsi la dignité de connétable que Ferdinand lui avait conférée.

L'armée espagnole vint camper à huit lieues de Pampelune, où Jean résidait. Vivant dans la nonchalance et les plaisirs, il n'avait rien préparé pour défendre cette partie de ses États, la plus exposée à l'ennemi. La courageuse Catherine ne put parvenir à lui faire partager sa résolution et son énergie. Sans même essayer de tenir dans Pampelune, il prit la route du Béarn, en ajournant à des temps plus heureux les sujets fidèles qu'il abandonnait. Indignée, Catherine refusa de l'accompagner. « Allez! » lui dit-e le, « vous avez été Jean » d'Albret, et vous redeviendrez Jean sans royaume. » La vaillante princesse ne voulait pas quitter cette terre, patrimoine de sa famille, et elle y resta jusqu'à la dernière extrémité. Enfin, le départ du roi ayant abattu tous les courages, menacée de tomber au pouvoir de Lérin et des Espagnols, Catherine vint, le désespoir dans l'âme, chercher un asile à Pau avec ses enfants.

Le pays que les Espagnols avaient ainsi envahi sans résistance, fut traité avec une barbarie que la lutte la plus sanglante n'aurait pas excusée. Sur presque toutes les villes, sur les bourgs, sur les campagnes passèrent l'incendie et la destruction. C'était le temps où, dans

ces contrées lointaines que Colomb venait de leur donner, les Espagnols commettaient tant d'horreurs sur des populations inoffensives qui disparaissaient tout entières en peu d'années. Ce caractère chevaleresque et généreux, qui s'était montré plus d'une fois dans leurs rapports avec les Maures leurs ennemis, semblait s'être effacé sous l'influence de l'impitoyable et sanguinaire Inquisition. Les soldats du duc d'Albe, nom sinistre et dignement continué, se montrèrent les émules des aventuriers d'Amérique dans cette province que le roi catholique ajoutait encore par de tels moyens à ses vastes possessions agrandies de tout un hémisphère. Pour compléter le rapprochement, l'invasion la plus inique se colorait ici d'une sanction religieuse, de même que les bourreaux des Indiens mêlaient la croix sainte à leurs cruautés.

Maître du versant méridional des Pyrénées, Ferdinand se flatta d'achever non moins facilement sa conquête. Donnant, selon sa coutume, la fourberie comme avant-garde à la violence, il envoya l'évêque de Zamora pour engager Jean d'Albret à revenir à Pampelune, promettant de lui rendre le pays dont il l'avait dépouillé. Mais à la voix de Catherine, Jean s'était enfin mis en défense, ou bien on s'y était mis à sa place. On ne laissa pas à l'émissaire espagnol le temps de troubler et de diviser les esprits. Arrivé à Sauvetat, il fut arrêté par Armand de Gassion, gouverneur de la ville. Malgré la qualité épiscopale qu'il avait compromise et qu'il invoquait, il fut retenu comme prisonnier de guerre, et ne recouvra sa liberté, dans la suite, que moyennant une forte rançon.

Les armes du duc d'Albe ne réussirent pas mieux en

Béarn que la mission de son auxiliaire. Devant la résistance d'un peuple résolu, résistance que Louis XII se préparait d'ailleurs à soutenir, le général castillan dut repasser les Pyrénées. Mais cette aide de la France, qui aurait rendu la Navarre à ses souverains, fut vainement attendue. Louis XII mourut dans le même temps, après s'être réconcilié avec la cour de Rome, où Léon X avait succédé à Jules II. Le roi et la reine de Navarre essayèrent près de Ferdinand les négociations, à défaut de la force. Elles demeurèrent sans succès. « Dites à votre maître, » répondit Ferdinand aux envoyés du prince dépouillé, « que j'ai conquis la » Navarre en bon et légitime droit, puisqu'il a été mis » en interdit par le pape ; que je ne puis l'abandonner » sans prodiguer (mal employer) les conquêtes et les » bénédictions qui me sont envoyées comme du ciel ; » que je serais indigne de ce sceptre si je lui rendais » ce qu'il n'a pas su conserver. » Il ajouta qu'il ne se mettait point en peine de paraître devant le Tribunal divin, où il citait Jean d'Albret, celui-ci étant rejeté du sein de l'Église.

Jamais, on l'avouera, l'usurpation et la violence ne tinrent un langage plus odieusement dérisoire et ne profanèrent plus indignement le nom du Dieu de justice. Ne croit-on pas entendre parler ce type d'hypocrisie qu'un écrivain immortel a consacré sur la scène en traits ineffaçables ?

Qu'on s'en souvienne : quand, pour dépouiller la maison de Navarre, le pape Jules II mit son pouvoir au service de l'ambition et de la fraude ; quand il fit un si monstrueux abus de ses foudres spirituelles, on était au commencement du XVI[e] siècle, à cette époque

de renaissance où palpitait dans la société une séve nouvelle, où se remuaient déjà tant d'idées, où, courbé sur la Bible, méditait dans sa cellule le moine de Wittemberg; où, dans une petite ville de Picardie, l'enfant qui fut Calvin bégayait ses premières paroles. Aux désordres et aux excès de tout genre qui appelaient si impérieusement une réforme dans l'Église, venait se joindre une iniquité qui ne fut pas, sans doute, un poids insensible dans la balance. Surtout, la part qu'avait eue le pouvoir papal aux malheurs des princes de Navarre, dut contribuer puissamment à introduire et à répandre le Protestantisme dans les possessions qui leur restaient, et à lui conquérir leur palais même.

Accablé par la perte qu'il n'avait pas su prévenir, ouvrant les yeux, mais trop tard, sur sa coupable insouciance et sa triste faiblesse, Jean d'Albret ne survécut pas longtemps à ses revers. Il mourut en 1516. Le chagrin avança-t-il sa fin? On a lieu de le croire. Mais on en est plus certain encore pour sa noble femme, douée d'un de ces cœurs qui ne sentent rien à demi. Outre le regret de la perte en elle-même, de l'héritage de ses enfants amoindri et mutilé, elle avait la douleur de n'avoir pas vu au moins l'honneur mis à couvert par l'énergie de la défense; elle était condamnée à ne pas estimer son mari, qui avait si déplorablement failli à ses devoirs de souverain. « Don Jean, » lui disait-elle, « si nous fussions nés vous Catherine et moi » Don Jean, nous n'eussions pas perdu la Navarre. » Elle mourut dix-huit mois après lui, en 1517, âgée de 47 ans.

L'héritier du trône, Henri II, avait quatorze ans seulement quand il perdit sa mère, qui l'avait élevé avec

le plus grand soin, et dont les conseils lui auraient été si utiles. Ses parents, cruellement éprouvés par la perte de ses trois frères aînés, avaient voulu le placer particulièrement sous quelque saint patronage. Au moment des couches de la reine, deux pèlerins allemands passaient pour se rendre à Saint-Jacques-de-Compostelle. Ces étrangers, ces inconnus, recommandés par l'acte de dévotion qu'ils allaient accomplir, furent pris pour parrains de l'enfant royal, et on lui donna le nom de Henri, qui était celui d'un des pieux voyageurs. Les Espagnols cherchèrent dans ce choix singulier un augure de la chute complète de la maison de Navarre, disant que son héritier serait un jour pèlerin et étranger dans son royaume.

Le jeune prince parut, dès son avènement, fort supérieur à son père. Il était brave et magnifique; il savait, tout jeune qu'il était, s'exprimer avec une grâce vive et facile. Mais qu'aurait-il pu faire, réduit à ses seules forces, contre l'ambition castillane? Ferdinand venait aussi de mourir, laissant un successeur non moins redoutable que lui, son fils Charles-Quint. La France avait également un nouveau roi, François Ier. Là était le seul appui du royaume de Navarre, qui se serra étroitement contre cette puissance, son alliée naturelle. Couvert des lauriers récents de Marignan, François Ier n'hésita pas à soutenir une cause bien digne assurément d'émouvoir sa chevaleresque ardeur. Mais une expédition conduite par Lautrec, en 1521, n'obtint pas le résultat qu'avait fait espérer son brillant début. Lautrec ne montra pas autant de sagesse et d'habileté que de valeur. Rapidement conquise, la Navarre fut de nouveau perdue de même, et elle demeura pour tou-

jours acquise à l'Espagne. La maison d'Albret n'en conserva que la petite portion située au nord des Pyrénées, et dont Saint-Jean-Pied-de-Port était le chef-lieu, faible débris à peine suffisant pour empêcher le titre de roi de Navarre d'être tout à fait illusoire.

Malgré la fâcheuse issue de cette campagne, Henri d'Albret se montra aussi reconnaissant envers François Ier que si le succès en avait été meilleur. Il renouvela, par le traité de Lyon, l'alliance qui les unissait, et accompagna le roi de France, en 1525, dans la guerre d'Italie. Il combattit bravement dans la funeste journée de Pavie, et y partagea le sort du prince son ami. Tombé, par le destin des armes, entre les mains des Espagnols, des ennemis jurés de sa maison, il devait s'attendre à ce que Charles-Quint, en exigeant de lui une rançon impossible à payer, le retiendrait dans une captivité indéfinie, et profiterait de son absence pour achever sa ruine. Une évasion était son seul espoir; mais comment y réussir? comment l'essayer même? Renfermé dans une haute tour, gardé et surveillé de près, le roi aurait eu besoin de la connivence de ses geôliers, et il n'avait pas de quoi l'acheter. En apprenant la captivité de leur souverain, les fidèles Béarnais s'étaient aussitôt occupés de pourvoir à sa rançon, et ils avaient réuni 31,000 écus d'or. Un habile et dévoué serviteur, Jean de Gassion, partit pour l'Italie, porteur de cette somme; mais elle était bien au-dessous des énormes exigences de Charles-Quint. Toutefois, insuffisante comme rançon, elle ne le fut pas comme moyen de séduction auprès de quelques-uns des gardiens du roi. Gassion en fit servir une partie à cet usage, et ce ne fut pas en vain. Pendant la nuit, à

l'aide d'une échelle de corde, Henri descendit du haut de la tour et trouva en bas un excellent cheval. Deux pages, fidèles compagnons de sa captivité (l'un s'appelait François de Rochefort, on a perdu le nom de l'autre), parvinrent à tromper le commandant, qui vint, le matin, pour constater la présence de son prisonnier. L'un d'eux était couché dans le lit du roi, les rideaux bien fermés; l'autre, occupé à nettoyer les habits de son maître, accourut au-devant du commandant, le priant de respecter le repos du prince, qui, dit-il, était malade et avait passé une très mauvaise nuit. Pendant ce temps, Henri mettait entre sa prison et lui une distance qui ne permettait plus de l'atteindre quand on s'aperçut de sa fuite; et bientôt il eut gagné Lyon, où il trouva la reine-mère, Louise de Savoie, régente en l'absence de son fils. Le commandant fut sévèrement puni. On ne sait ce que devinrent les deux pages, mais on aime à croire que leur fidélité généreuse fut respectée.

Pour prix de la valeur et du dévouement dont Henri d'Albret avait fait preuve au service de la France, une alliance de famille allait resserrer encore, entre elle et lui, les nœuds de l'alliance politique.

MARGUERITE DE VALOIS

SA VIE, SON CARACTÈRE, SES OUVRAGES.

François Ier avait une sœur, une sœur chérie, Marguerite de Valois, qu'il se plaisait à nommer sa *mignonne*. Née en 1492, elle avait deux ans de plus que lui. La ressemblance entre eux était extrême. Comme François Ier, Marguerite avait le nez un peu aquilin et très long, l'œil bien fendu, doux et fin, la bouche longue aussi, fine et souriante. Avec les grâces de la femme, cette princesse possédait les plus heureux dons de l'intelligence. Élevée à la cour et par les soins du roi Louis XII, elle eut, pour instruire son enfance et sa jeunesse, les premiers savants de l'époque. Dans ce temps où les lettres renaissaient en France (quant à l'Italie, leur gloire, commençant au Dante, y était déjà deux fois séculaire), elles étaient pour ceux qui les cultivaient l'objet d'une ardeur passionnée, d'un infatigable labeur, tant on était avide de puiser à cette source si

longtemps oubliée. Les auteurs anciens, tirés de la poussière où les avaient laissés les siècles de barbarie, et où tant de chefs-d'œuvre, hélas! ont péri, étaient comme des dieux dont le culte, pour avoir paru mort, ne ressuscitait que plus fervent. L'imprimerie, cette merveilleuse découverte encore toute récente, cet agent irrésistible de l'immense mouvement intellectuel qu'elle précéda, reproduisait avec empressement les écrivains de la Grèce et de Rome, exhumés de leur tombeau, et chargeait des plus doctes commentaires leurs œuvres révérées.

En ce temps, quand on se donnait aux lettres, on ne s'y donnait pas à demi, et il en était, pour cela, des femmes comme des hommes : ou bien elles étaient fort ignorantes, ou bien elles poussaient l'instruction beaucoup plus loin qu'elle n'est portée chez les femmes de notre temps. Aujourd'hui, toutes (nous parlons des femmes du monde) reçoivent une certaine instruction; mais il en est bien peu chez qui elle soit approfondie et pénètre plus loin que la surface. Au XVIe siècle, le savoir était pris trop au sérieux pour qu'il en fût ainsi.

Marguerite de Valois en est un exemple. Son éducation fut plus que celle d'une femme instruite, elle fut celle d'un savant. Non-seulement elle parlait l'italien, l'espagnol, l'anglais et l'allemand, mais elle comprenait le latin, le grec et même l'hébreu, que lui enseigna Paul Paradis, dit *le Canosse*. Ornement de la cour par ses charmes et son esprit aimable, elle n'était pas moins faite pour tenir sa place au milieu des plus profonds lettrés de son temps, dont elle aimait à s'entourer.

Recherchée par Charles-Quint, avant qu'il réunît la couronne impériale à celle d'Espagne, puis par le con-

nétable de Bourbon, Marguerite avait été mariée, en 1509, à son cousin Charles d'Alençon. C'était un prince peu digne d'elle sous le rapport du caractère et du mérite. Il était impossible à Marguerite d'aimer cet époux à qui on l'avait donnée, et ce vide du cœur se traduisit dans l'emblème et la devise qu'elle adopta : une fleur de souci regardant le soleil, avec ces mots : *Non inferiora secutus.* (Il ne s'attache pas aux choses de la terre.) Pendant que le duc, investi de commandements qu'il devait à sa naissance bien plus qu'à ses talents ou à sa valeur, demeurait souvent éloigné de Marguerite, elle vivait soit à la cour de France, soit dans son château d'Alençon, dont elle avait fait un petit centre savant et littéraire, cultivant elle-même les lettres avec amour. Petite-nièce de Charles d'Orléans, le prisonnier d'Azincourt, qui charma par la poésie ses vingt-cinq longues années de captivité, elle se plaisait aussi à marcher sur les traces des vieux trouvères.

Après que François Ier, son frère, fut monté sur le trône, Marguerite acquit une grande influence à la cour, où elle porta dès lors le titre de *Madame.* « Son discours, » dit Brantôme dans son livre des *Dames illustres*, « étoit tel que les ambassadeurs qui parloient à elle en étoient grandement ravis, et en faisoient de grands rapports à ceux de leur nation ; dont, sur ce, elle en soulageoit le roi son frère, car ils l'alloient toujours trouver, après avoir fait leur principale ambassade ; et bien souvent, lorsqu'il avoit des grandes affaires, les remettoit à elle, en attendant sa définitive et totale résolution. Elle les sayoit fort bien entretenir et contenter de beaux discours, comme elle y étoit fort opulente et fort habile à tirer les vers du nez d'eux, dont le roi di-

soit souvent qu'elle lui assistoit bien et lui déchargeoit beaucoup... par l'industrie de son gentil esprit et par douceur. »

François Ier, qui avait dans sa sœur, pour les affaires publiques, une confiance bien méritée, s'ouvrait également à elle sur des sujets moins dignes de tous les deux. Il lui dissimulait sans doute ses aventures de bas lieu, son libertinage infime, mais il était moins réservé pour des désordres qu'entourait, sans les rendre moins coupables, une sorte de vernis chevaleresque et poétique. Marguerite composa même pour lui, et sous son nom, des devises galantes adressées à l'idole alors régnante, la comtesse de Chateaubriant. Gardons-nous d'absoudre cette indulgence trop facile. Dieu n'a pas fait une morale particulière à l'usage des rois; malgré les noms adoucis et les pompeux dehors, le vice, chez les princes comme chez le dernier de leurs sujets, n'est rien de plus que le vice; et s'il existe une différence de culpabilité, elle est contre eux; car, pasteurs et conducteurs des peuples, ils sont la lumière qui doit rayonner pour le bon exemple, et non pour l'exemple du mal. Une abjecte complaisance ou une imbécile légèreté a beau farder et poétiser les royaux adultères, les rendre populaires par le chant ou le crayon, ils n'en sont pas moins des souillures que rien n'atténue devant la justice de l'Histoire. Cependant, pour apprécier sainement cet excès d'indulgence fraternelle imputable à Marguerite, il convient de se reporter au milieu d'une cour non moins corrompue que brillante, où la galanterie, pour employer le mot convenu, se mêlait à l'air que l'on respirait, où les passions princières étaient absoutes de plein droit, et même ennoblies et glorifiées.

C'est également à ce point de vue des mœurs et des idées du temps qu'il faut juger le célèbre recueil des contes de Marguerite, l'*Heptaméron*, inspiré par le *Décaméron* de Boccace, et imprimé en entier seulement après sa mort. Ces contes s'étaient multipliés, de son vivant, en copies que la cour s'arrachait, et qui faisaient ses délices. La reine-mère, Louise de Savoie, sachant que sa fille composait des Nouvelles, voulut en écrire aussi, et dans le même goût; mais quand elle eut connu celles de Marguerite, elle jeta ses essais au feu, ne jugeant pas possible qu'ils soutinssent la comparaison. Ces récits d'aventures galantes ou plus que galantes, souvent empruntés à des historiettes courantes, à des anecdotes du jour, n'avaient rien qui effarouchât les femmes du rang le plus élevé, sans excepter celles dont la conduite personnelle était exempte de blâme. Cent ans plus tard, à la cour de Louis XIII, il s'en fallait que le goût fût devenu plus scrupuleux, et même on y dépassait de beaucoup la naïveté gauloise de l'*Heptaméron*. Il est difficile de se figurer quelles obscénités se donnaient carrière dans les ballets mêlés de chant qui mettaient le Louvre en liesse. Même sous Louis XIV, on voit régner encore une liberté d'idées et d'expressions qui se fait sentir jusque chez Mme de Sévigné, ce type achevé de la haute société de l'époque. Ses lettres qui nous étonnent quelquefois par d'étranges duretés, ou si l'on veut par d'étranges légèretés du cœur, offrent aussi certains passages qui ne viendraient pas aujourd'hui sous la plume d'une femme. Ce n'est pas qu'il ne se publie de notre temps bien des livres plus malsains et plus dangereux que l'*Heptaméron*, sous des formes différentes; mais il s'est opéré dans les habitudes géné-

rales, en faveur des convenances, un changement dont il faut toujours se féliciter. Seulement, répétons-le pour Marguerite et ses Nouvelles, ce qui serait un tort dans notre époque n'en était pas un dans la sienne.

Ce qui prouve que Marguerite regardait ses contes comme un amusement sans conséquence pour elle et pour autrui, et qu'elle n'y cherchait pas l'indécence et le scandale, c'est qu'elle mêlait à ce passe-temps, et de très bonne foi, des productions pieuses. La plus considérable est *le Miroir d'une Ame pécheresse*, longue expansion mystique en seize à dix-sept cents vers, avec cette épigraphe tirée du Psalmiste : *Seigneur Dieu, crée en moi un cœur net.* Elle y ajouta d'autres poésies du même genre, l'*Oraison de l'Ame fidèle à son Dieu*, l'*Oraison à Jésus-Christ*, et quatre *comédies* saintes, c'est-à-dire des compositions dialoguées sur la Nativité de Jésus-Christ, l'Adoration des trois Rois, le massacre des Innocents et le Désert. Cette dernière a le ciel pour lieu de scène, et des anges pour interlocuteurs. A ces sujets de piété s'associent, dans les œuvres poétiques de Marguerite, des pièces badines ou galantes, sans que ce mélange eût rien alors qui choquât. Dans l'*Heptaméron* même, des réflexions morales sont souvent tirées de ces Contes, singulier chemin, il faut en convenir, pour arriver à des leçons édifiantes. Le cercle tout mondain de dames et de cavaliers réunis pour conter et écouter tour à tour de pareilles histoires, commence la journée par assister à la messe et la finit par entendre les vêpres. Disons enfin qu'en tête de l'édition de l'*Heptaméron* publiée en 1559, par Claude Gruget, cet ancien serviteur de Marguerite plaça une respectueuse dédicace à la fille de l'auteur, à la reine Jeanne d'Albret, tant on

était loin de voir dans cette œuvre autre chose qu'un titre de gloire.

Curieux au point de vue des mœurs de l'époque, l'*Heptaméron* l'est aussi pour l'histoire littéraire de France. Le style en est naturel, aisé, agréable dans ses tournures vieillies : c'est vraiment la prose française qui commence à se révéler dans le genre familier. Quant aux vers de Marguerite, les meilleurs appartiennent au genre tendre, gracieux ou badin. La naïveté de la langue naissante se prêtait à ce style, et souvent même il lui donne un agrément de plus ; mais le genre sérieux et élevé est moins favorable à l'auteur, de même qu'aux autres poètes ses contemporains. Là, on sent que la langue est trop peu mûre, que l'expression suffisante manque à l'idée, et ne la suit pas dans son vol, que l'instrument est trop faible pour le son que l'on en veut tirer. Il fallait que Malherbe vînt pour créer en France la haute poésie (1).

La sœur de François Ier tenait ainsi à la cour le double rang d'un esprit charmant et d'une excellente conseillère pour les plus sérieuses affaires de l'État, quand le désastre de Pavie vint frapper la France et son souverain. Cette funeste journée, qui coûta la liberté à François Ier, coûta bien plus encore, l'honneur, à l'époux de Marguerite. Vers la fin de la bataille, quand la

(1) Les œuvres poétiques de Marguerite de Valois furent imprimées de son vivant, par les soins de Jean de La Haye, sous ce titre : *Marguerite de la Marguerite des Princesses, très illustre reine de Navarre*. Lyon, chez Jean de Tournes, 1547, deux volumes in-12. Quant à l'*Heptameron*, avant l'édition donnée par Claude Gruget, il en avait été imprimé une en 1558, à Paris, mais incomplète, sans nom d'auteur, et avec ce titre : *Histoire des Amants fortunés*.

lutte se soutenait encore, acharnée, furieuse, autour du roi, le duc d'Alençon, qui commandait un des corps de l'armée, fut saisi d'une terreur panique ; il prit la fuite, entraînant avec lui trois à quatre cents lances, et le désastre devint complet. De retour en France, le malheureux prince, écrasé sous la douleur de sa faute et sous la réprobation générale, n'osa soutenir les regards du monde ni même la clarté du jour. Il se mit au lit et n'en sortit plus; à peine survécut-il deux mois à sa honte.

On peut croire que Marguerite fut beaucoup moins sensible à la perte d'un mari, déjà peu sympathique pour son cœur, avant de s'être déshonoré, qu'au malheur qui frappait son frère. Sa douleur fut extrême, et s'aggrava des plus cruelles inquiétudes quand on apprit que le roi, prisonnier à Madrid, rongé par l'ennui et le chagrin, languissait, malade, comme un lion en cage. Elle attendait des nouvelles de ce frère chéri avec une anxiété fiévreuse que ses paroles avaient peine à traduire : « Quiconque, » disait-elle, « viendra à ma porte » m'annoncer la guérison du roi mon frère, tel courrier, » fût-il las, harassé, fangeux et mal propre, je l'irai » baiser et accoler comme le plus propre prince et gen- » tilhomme de France; et qu'il auroit faute de lit et » n'en pourroit trouver pour se délasser, je lui donne- » rois le mien et coucherois sur la dure, pour telles » bonnes nouvelles qu'il m'apporteroit (1). »

Mais bientôt il ne fut plus possible à Marguerite de supporter ces lointaines angoisses. Elle résolut de se rendre en Espagne, tant pour soigner, pour consoler

(1) Brantôme, *les Dames illustres.*

son frère, que pour négocier et presser sa délivrance. Combien la route fut longue au gré de son impatience, surtout avec un moyen de transport aussi peu rapide que la litière où elle voyageait! Pour charmer l'ennui du chemin et épancher son cœur, elle appelait à elle la poésie, et elle composa pendant le trajet des stances qui sont peut-être ses meilleurs vers, par le sentiment touchant qu'elles expriment (1).

S'étant embarquée à Aigues-Mortes, la princesse vint aborder à Barcelone, d'où elle prit la route de Madrid. Pour le royal captif, cette sœur bien aimée fut comme l'ange consolateur qui descend du ciel. La santé du prisonnier ne tarda pas à se rétablir, par l'effet de cette douce présence, plus encore que par les remèdes. Mais Marguerite avait une plus rude tâche à remplir auprès de Charles-Quint et de ses ministres. S'étant rendue à Tolède, où était l'empereur, elle trouva chez lui, pour traiter de la liberté du roi, un mauvais vouloir et des exigences qui exaspérèrent la dévouée négociatrice. Ne pouvant se contenir, elle alla jusqu'à dire énergiquement à Charles-Quint que, si le roi venait à mourir en Espagne, *sa mort n'en demeurerait impunie, ayant, lui* (François Ier) *des enfants qui, quelque jour, deviendraient grands, qui en feraient la vengeance signalée.* « Ces paroles, » dit Brantôme, « prononcées si gravement et de si grosse colère, donnèrent à songer à l'empereur, si bien qu'il se modéra et visita le roi, et lui promit force belles choses, qu'il ne tint pas pourtant pour le coup. Or, si elle parla bien à l'empereur, elle

(1) On trouvera cette pièce, à la fin du volume, dans l'extrait que nous donnons des poésies de Marguerite.

dit encore pis à son conseil, où elle eut audience; là, où elle triompha de bien dire et de bien haranguer, et avec une bonne grâce dont elle n'étoit point dépourvue. »

Cependant, arrêtée par des difficultés sans cesse renaissantes, Marguerite dut se résoudre à quitter l'Espagne sans avoir rempli toute sa mission. Un sauf-conduit lui fut donné pour sortir du territoire espagnol. Mais, revenue à Madrid, afin de dire adieu à son frère, elle voulut tenter pour lui la voie d'une évasion. Le plan concerté fut trahi par un valet de chambre du roi, moins heureux et moins fidèlement servi que ne le fut, dans le même cas, Henri d'Albret. Marguerite reçut l'avis secret qu'à l'expiration de son sauf-conduit, on devait l'arrêter et la retenir en Espagne jusqu'à ce que François Ier eût souscrit aux humiliantes conditions que le vainqueur prétendait lui imposer. Pour regagner le temps perdu à Madrid dans une vaine tentative, elle fit en huit jours la route qui autrement en aurait pris quinze, et atteignit la frontière française le soir même où le sauf-conduit expirait.

Enfin, le captif de Madrid put à son tour revoir la France. Veuve et sans enfants, admirée comme une personne accomplie, Marguerite ne devait avoir que le choix des prétendants. Henri d'Albret avait été le vaillant compagnon d'armes du roi : elle consentit à lui donner sa main, plutôt par convenance politique et par condescendance pour son frère que par inclination. Elle avait alors près de trente-cinq ans ; Henri en avait vingt-quatre à peine. Sans doute, mis en comparaison avec le premier époux de Marguerite, il ne pouvait que gagner au parallèle. Avec le courage guerrier, il possédait, nous l'avons dit, plusieurs des qualités d'un souve-

rain, mais non pas cette fleur de bonne grâce et de culture polies qui en eût fait la parure. Le mariage fut célébré à Lyon le 24 janvier 1527. Marguerite apportait à son mari l'apanage des duchés d'Alençon et de Berry et du comté du Perche; de plus, le comté d'Armagnac, un des domaines de la maison d'Alençon. L'Armagnac, compris dans le duché de Gascogne, avait pour chef-lieu Lectoure. Par le comté de Comminges, qui en dépendait, il confinait à la frontière d'Espagne. Situé entre le Béarn et le comté de Foix, il arrondissait ainsi les terres de la maison d'Albret, sans réparer, toutefois, pour sa position de maison souveraine, la perte presque entière de la royale Navarre. A la vérité, François Ier devait fournir à Henri d'Albret des secours de troupes suffisants pour la reprendre; mais les circonstances où se trouvait la France elle-même, engagée dans des guerres qui épuisaient son sang et ses ressources, ne permirent pas de tenir cette promesse, et le traité de Cambrai acheva, bientôt après, de la mettre à néant. Par compensation, François Ier investit son beau-frère de l'important gouvernement de la Guyenne.

Si Henri d'Albret dut renoncer à l'espoir de recouvrer ce qu'avait perdu sa maison, il profita au moins du souvenir de l'imprudence paternelle, et ne négligea rien pour prévenir des envahissements nouveaux. Il mit ses villes en bon état de défense, notamment Navarreins, dont il fit une place de refuge et de sûreté pour les jours de péril, prévision qui fut bien justifiée dans la suite. En même temps, il appliqua ses soins au gouvernement et à la prospérité intérieure de ses États, où les fautes et les malheurs du règne précédent avaient laissé beaucoup à faire et à réparer.

Dans cette œuvre salutaire, Henri d'Albret ne pouvait être mieux secondé que par la princesse à laquelle il venait de s'unir. Les peuples sur qui Marguerite était appelée à régner, accueillirent avec bonheur leur nouvelle souveraine. Elle apportait avec elle un domaine considérable, une grande alliance de famille; mais, ce qui valait encore davantage aux yeux des populations, c'était sa grâce aimable, sa bienveillante affabilité, ces dons personnels qui font tant en faveur des princes, lors même que cette enveloppe souriante ne couvre pas des qualités réelles comme celles dont Marguerite était douée. Elle s'appliqua, de concert avec son époux, à toutes les réformes, à toutes les améliorations dont le pays avait besoin. Organisée sur de meilleures bases, une police sévère protégea l'ordre public; l'agriculture, cette mère nourrice des peuples, et que le malheur des temps avait fait déchoir, retrouva la prospérité avec la sécurité qui lui était rendue. Des cultivateurs intelligents, appelés de diverses provinces de la France, de la Saintonge, du Berry, de la Bretagne, introduisirent des méthodes inconnues qui accrurent les produits du sol. L'industrie reçut aussi des encouragements. Dans la petite ville de Nay fut établie une fabrique de draperie qui prospéra. Bientôt ce modeste royaume, par la paix et le bien-être dont il jouissait, put faire envie à de grands empires. La capitale du Béarn vit s'élever, dans une admirable position, dominant le cours du Gave, le château qui est encore son orgueil, avec de magnifiques jardins qui faisaient citer *la Plante de Pau* à l'égal des Tuileries, quand Paris se fut enrichi, un peu plus tard, de cette royale demeure.

Cependant, même depuis son second mariage, Mar-

guerite continua de résider une partie du temps à la cour de France, visitant souvent aussi son duché d'Alençon et ses autres apanages et domaines. Elle amusait la lenteur de ses voyages par la composition de ses contes, qu'elle dictait ordinairement à une de ses dames d'honneur. Ce fut dans sa ville d'Alençon qu'elle fit imprimer, en 1531, par Simon Dubois, le *Miroir de l'Ame pécheresse.*

Mais la culture des lettres et les amusements de l'esprit n'occupaient pas seuls les facultés actives et intelligentes, de Marguerite. Une question plus grave surgissait alors, et d'avance elle était disposée à n'y pas demeurer indifférente. Ce courant moral que ne peuvent arrêter ni gardes, ni fleuves, ni frontières, avait apporté, de ce côté-ci du Rhin, et jusque dans Paris, les doctrines prêchées par Luther et ses disciples. Là, comme ailleurs, les principes de la Réformation trouvaient le terrain tout préparé par cette corruption dans l'Église, qui avait déjà suscité les précurseurs de Luther, les Jean Huss, les Jérôme de Prague, martyrs qui avaient laissé sur le sol la semence féconde de leurs cendres. De nombreux écrivains, dont l'orthodoxie catholique n'est pas mise en doute, attestent quels désordres, dont l'exemple venait de la Cour romaine, souillaient ouvertement le sanctuaire et le cloître. « Les dérèglements et les vices du clergé, » dit Mézeray, « montèrent au plus haut point qu'on puisse imaginer, et devinrent si publics, qu'ils le rendirent l'objet de la haine et du mépris des peuples. » Le président de Thou n'accuse pas avec moins d'énergie ces désordres presque universels, et le scandale de ces marchés publics d'indulgences qui déterminèrent en Allemagne l'explosion à peu près inévitable.

Mathieu, dans son *Histoire des derniers Troubles de la France*, fournit aussi sa part d'accusations, que vient fortifier l'abbé Le Laboureur. Parlant des progrès que fit la Réformation : « Nous sommes obligés, » dit-il, « d'en accuser l'ambition et l'avarice de quelques ministres de l'Église, qui ont violé la dignité de leur caractère par un mélange injurieux de l'intérêt spirituel avec le temporel, et de la religion avec la politique. C'est un axiome confirmé par tous les philosophes, que toute corruption d'une chose bonne est la pire de toutes les corruptions. Et rien n'étant si saint au monde que le sacerdoce, ceux qui abusent d'une dignité si éminente sont coupables des plus grands maux de la religion, qui sont les schismes et l'hérésie, monstres que j'ai honte de dire avoir été ordinairement enfantés par des prêtres et des religieux. (1) »

Aux premiers signes de vie que les idées de la Réformation donnèrent en France, les mesures de rigueur ne s'étaient pas fait attendre. Le goût de François Ier pour les lettres, dont on l'a nommé le *père* et le *restaurateur*, et auxquelles il a rendu d'incontestables services, les renfermait toutefois dans les limites de l'art pour l'art, de l'érudition pure ou du seul agrément, et ne les admettait pas comme la voix et l'instrument de la libre pensée. Si ce prince fonda l'Imprimerie royale, il réglementa la presse par des édits draconiens, et fut l'introducteur de la despotique formule : *car tel est notre bon plaisir*. Pour ce qui concernait la religion,

(1) Le Laboureur, additions aux *Mémoires de Castelnau*, dans l'édition qu'il a publiée de ces mémoires, Paris, 1659, deux volumes in-folio.

ces arrêts de mort contre l'hérésie, qu'il signait au sein des voluptés et au milieu des jouissances artistiques, de la même main qui ramassait le pinceau de Léonard de Vinci, et écrivait un galant distique sur les vitraux de Chambord, ces arrêts, disons-nous, n'étaient pas chez lui l'expression du fanatisme personnel. Comme signe de l'avénement de la politique en dehors du domaine religieux, il cherchait, contre Charles-Quint, un allié sous la bannière du Croissant, ce qui nous transporte bien loin des Croisades; il s'unissait contre son ennemi catholique, aux princes luthériens de la ligue de Smalkalde; il donnait la main aux Protestants en Allemagne, tandis qu'il les poursuivait en France. Ces persécutions, de la part d'un prince dont la légèreté n'admettait guère les fougueuses passions du zèle religieux, étaient des concessions faites aux réquisitoires de la Sorbonne et aux clameurs de la populace ameutée. L'essence de liberté que le Protestantisme contenait en lui, blessait d'ailleurs dans François Ier l'idée despotique hostile à ce principe, sous quelque forme qu'il se présentât. Voilà pourquoi les bûchers s'allumèrent en France au nom de la foi, pourquoi furent livrées au glaive et à la torche du féroce d'Oppède les infortunés Vaudois de Mérindol et de Cabrières, épouvantable exécution pour laquelle il n'a pas suffi de dire que les ordres du monarque furent surpris ou dépassés. Pour le décharger jusqu'à un certain point de ces atrocités, il aurait fallu le châtiment exemplaire de leur auteur et toutes les réparations possibles accordées aux victimes survivantes.

L'intérêt que prit Marguerite à la plus haute question de son temps était tout disposé à devenir sympathique.

Ces dévotions de forme que la cour conciliait avec la vie la moins pure, et auxquelles Marguerite, pour être fidèle à l'usage, fait participer le cercle fort léger de son *Heptaméron*, elles lui faisaient sans doute éprouver le besoin d'un culte plus sérieux, d'une foi réelle et pratique. Dans plus d'un de ses contes, elle mettait en scène ces dérèglements des moines et du clergé qui, de longue date, au reste, avaient défrayé la verve satirique des conteurs et des poètes. On est même étonné de voir avec quelle hardiesse, en plein moyen âge, ils prenaient les clercs et les moines pour but de leurs traits mordants. Lors de la guerre des Albigeois, les troubadours avaient embrassé la cause de ces proscrits et du malheureux comte de Toulouse, contre la croisade impitoyable qui avait pour bras temporel le sanguinaire Simon de Montfort. Dans le pays dont Marguerite était la reine, ces traditions devaient se fortifier du grief récent qu'une odieuse spoliation y avait laissé.

Dès les premières rigueurs exercées contre les partisans de la Réformation, vers 1523, Marguerite avait témoigné en leur faveur une active compassion. « Cette » douce princesse, » dit un écrivain du temps, « n'eut » rien plus à cœur, pendant neuf à dix ans, qu'à faire » évader ceux que le roi vouloit mettre aux rigueurs de » la justice; souvent elle lui en parloit, et à petits » coups tâchoit d'enfoncer dans son âme quelque pitié » des Luthériens. (1) » Parmi beaucoup d'autres, le crédit de Marguerite s'employa pour Clément Marot, qu'elle s'était attaché avec la qualité de valet de chambre. Le poète aventureux et frondeur, dénoncé notamment pour

(1) Florimond de Ræmond, *Histoire de l'Hérésie*.

avoir mangé du lard en carême, lui dut sa mise en liberté.

Marguerite avait fait traduire par Guillaume Parvi ou Petit, évêque de Senlis et confesseur du roi, les prières latines de l'Eglise. Ce Missel français, qu'elle répandit à la cour, y fut accueilli avec faveur comme une curiosité attrayante; mais il intervint, contre le travail novateur, une censure religieuse et un arrêt du Parlement. La Sorbonne osa lancer une condamnation contre l'œuvre de la princesse elle-même, le *Miroir de l'Ame pécheresse*, réimprimé à Paris en 1535, et où ce tribunal crut voir des propositions suspectes. François Ier, dans son affection pour sa sœur, fut loin d'approuver cette hardiesse et exigea une rétractation. La Sorbonne s'excusa en alléguant que l'ouvrage avait paru sans nom d'auteur et sans l'approbation de la faculté de théologie.

Animés par le fougueux Noël Béda, recteur de cette faculté, les régents et les écoliers du collége de Navarre avaient joué une farce satirique où la protectrice des hérétiques était travestie en furie d'Enfer. François Ier envoya les archers de sa garde pour arrêter les coupables, qui accueillirent à coups de pierres les gens du roi. Heureusement pour eux, celle qu'ils avaient si gravement insultée demanda et obtint leur pardon. Toutefois, Noël Béda, le premier coupable, fut enfermé au Mont-Saint-Michel, où il mourut. En 1532, le gardien des Cordeliers d'Issoudun, dans cette province du Berry que Marguerite comptait parmi ses apanages, avait poussé la violence de ses emportements jusqu'à dire qu'elle était luthérienne, et digne, comme telle, d'être jetée à l'eau. François ordonna que ce moine subît le

même supplice qu'il avait osé réclamer contre la princesse : encore cette fois, Marguerite pardonna généreusement, et fit accorder à l'insulteur grâce de la vie.

Mais un funeste incident vint paralyser, près de la cour de France, le bon vouloir de Marguerite envers la Réformation et ses adeptes. A Paris, un matin, vers la fin de 1534, on lut sur la porte des églises et en d'autres endroits, des placards virulents contre l'Eucharistie, que des mains inconnues y avaient affichés pendant la nuit. La fureur populaire cria vengeance : le roi lui sacrifia six malheureux qui furent brûlés vifs sur la place de l'Estrapade. Marguerite vit dès lors son crédit baisser à la cour du Louvre, et, retirée dans ses États, elle les quitta peu depuis cette époque.

C'était tantôt à Pau, tantôt à Nérac ou à Clairac que la reine de Navarre faisait sa résidence habituelle. Là, elle put témoigner plus à l'aise les dispositions dont elle était animée en faveur des opinions nouvelles. Ce fut près d'elle que s'enfuit Marot, compromis dans l'affaire des placards et encore une fois gravement menacé. Vers le même temps (1534), Calvin, au début de sa carrière, mais déjà en butte à des poursuites à cause d'un discours prononcé publiquement, eut recours à cette bienveillante hospitalité. Mélanchton, dans les voyages où il allait semant le grain réformateur, trouva à la cour de Marguerite un accueil non moins favorable. Là aussi se réfugia Etienne Dolet, que le bûcher devait ressaisir plus tard, sans que l'érudit profond obtînt grâce chez lui en faveur de l'hérétique. Port ouvert à tous ceux qu'avait compromis la liberté de leurs opinions, la cour navarraise reçut aussi Le Fèvre d'Etaples, autre savant des plus distingués de ce temps,

et Gérard Roussel, que Marguerite pourvut de l'abbaye de Clairac. De même que Le Fèvre d'Etaples, Gérard Roussel n'avait pas rompu formellement avec l'Eglise catholique. Sans arborer ouvertement le drapeau de la Réforme, il se contentait de placer au-dessus des dogmes romains la *pure lumière de l'Evangile*. Le charitable usage auquel il appliquait le revenu de son bénéfice le faisait d'ailleurs aimer et bénir. Nommé évêque d'Oléron, il vit encore grandir son influence, d'autant que l'on établissait une comparaison tout à son avantage entre sa conduite et celle d'un prélat voisin, Jacques de Foix, évêque de Lescar, peu fidèle aux devoirs de son état. Les ménagements conservés par Gérard Roussel n'étaient pas inutiles auprès des esprits, qu'aurait effarouchés une brusque rupture avec l'Eglise; mais ils encoururent le blâme de Luther, ennemi de ces atermoiements et de ces transactions timides.

Marguerite elle-même, quelle que fût sa sympathie pour les doctrines réformées, s'arrêtait, par égard pour le roi son frère, devant une abjuration avouée de la foi romaine. Du reste, elle se rapprochait de plus en plus des Protestants. Elle composait une foule de *chansons* et de poésies spirituelles sur des textes du Nouveau-Testament; elle s'appliquait assidûment à la lecture de la Bible. A Elie Bertrand, son historiographe, elle recommandait de ne laisser aucun jour « sans avoir » attentivement vaqué à la lecture de quelques pages » de ce livre sacré qui, arrosant nos âmes de la liqueur » céleste, nous sert de préservatif contre toutes sortes » de maux et de tentations diaboliques (1). » Comme

(1) Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn et Navarre.*

sujet de plaisir et d'édification tout ensemble, la reine faisait représenter ces comédies sacrées dont elle était l'auteur, et qui ressemblent beaucoup aux mystères de nos vieilles origines théâtrales. Elle écoutait le prêche, et la Cène même, disait-on, était célébrée dans les souterrains du château de Pau; en un mot, de la Protestante, il ne manquait guère à Marguerite que le nom.

Aux hommes que nous avons cités dans son entourage, il faut ajouter plusieurs écrivains et littérateurs qui portaient auprès d'elle, comme Marot, le titre de valet de chambre : Bonaventure Des Perriers, le conteur satirique; Claude Gruget; Antoine Du Moulin; Jean de La Haye, dit *Silvius;* une élite de beaux esprits les mieux *enlangagés* de cette époque. Avec eux la princesse aimait à prolonger de doctes entretiens, à rimer et poétiser, si bien que sa chambre était, comme on disait, un *vrai Parnasse*, en même temps qu'un foyer d'opinions religieuses dont l'action ne se bornait pas à sa petite cour.

Malheureusement, sous l'un comme sous l'autre point de vue, les inclinations de Marguerite n'étaient pas partagées par le roi son mari. A une certaine rudesse d'humeur naturelle chez Henri d'Albret, se joignait le mécontentement que lui causaient ces rapports familiers entre la reine et son entourage littéraire. Etranger à des raffinements si subtils, le roi de Navarre ne pouvait comprendre cette espèce de communion intellectuelle, établie par l'amour des lettres et des jouissances de l'esprit. Marot, surtout, lui portait ombrage et fut, de sa part, l'objet de certaines suspicions jalouses. Les poëtes sont souvent indiscrets; le *gentil* Marot l'était plus que beaucoup d'autres; il célébra dans ses vers

une *Sœur d'alliance* qui paraît bien n'avoir été autre que Marguerite. Cette expression de *sœur d'alliance* désignait une sorte de parenté spirituelle que reconnaissaient et consacraient les traditions des vieilles cours d'amour. L'histoire sérieuse est unanime à repousser les imputations que la malignité, l'envie et la haine ont voulu tirer de ces relations de princesse à poète ; mais il ne fallait pas que l'ombre même d'un prétexte leur fût donnée. La prudence aurait voulu que la bonté indulgente et aimable de Marguerite ne favorisât pas une hardiesse dont la calomnie pourrait s'emparer.

Outre ce motif de mécontentement, Henri d'Albret ne voyait pas avec satisfaction le foyer religieux établi dans ses Etats. Malgré le grief trop fondé de sa maison contre le pouvoir de Rome, il reculait devant ce mouvement à la tête duquel se plaçait la reine ; il s'alarmait de cette initiative qui se manifestait dans sa propre cour, et craignait que son alliance avec la France ne vînt à en souffrir. L'une et l'autre cause d'irritation s'unissant ensemble chez Henri d'Albret, il se livrait souvent contre Marguerite à des emportements peu dissimulés. « Il la traitoit très-mal, » dit Brantôme, « et eût encore fait pis sans le roi François son frère, qui parla bien à lui, le rudoya fort et le menaça, pour honorer sa femme et sa sœur, et le rang qu'elle tenoit. » Un ministre de la Réforme faisait un jour le prêche dans la chambre de la reine. Henri d'Albret en fut prévenu, et il s'en vint aussitôt fort courroucé ; mais quand il entra chez Marguerite, elle avait fait échapper le ministre par une autre issue. Ce fut sur sa femme que Henri déchargea sa colère ; il s'emporta jusqu'à

lui donner un soufflet, en lui disant : « Madame, vous » voulez trop savoir. » Cette brutale violence était de nature, bien plus que le fait qui l'avait amenée, à provoquer l'indignation et les vifs reproches du monarque français. Henri d'Albret, mal payé de cet excès de zèle, n'y retomba plus. Peu à peu, Marguerite parvint à gagner sur son mari assez d'empire pour qu'il s'associât aux pratiques religieuses qu'elle suivait en dehors du culte romain; elle l'amena jusqu'à chanter des psaumes, écouter le prêche et assister à la Cène.

Cependant, Marot et Calvin jugèrent prudent de quitter la cour de Navarre. Ils se retirèrent d'abord près de Renée de France, duchesse de Ferrare, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Sur la terre italienne, cette princesse était une autre Marguerite de Valois, par la protection active qu'elle accordait aux Protestants, comme par son amour pour les lettres. Cette protection, elle devait la continuer ouvertement en France quand, dans la suite, elle y fut de retour, après la mort d'Hercule II, son mari. Néanmoins, les deux proscrits ne séjournèrent pas longtemps à cette cour, trop voisine de Rome; la Suisse et Genève leur offrirent un asile plus assuré.

Marguerite même était, auprès de François Ier, l'objet d'actives et perfides dénonciations. Au premier rang de ses ennemis était le connétable de Montmorency. Une fois, la violence de son inimitié, se donnant carrière, provoquait des rigueurs contre les fauteurs de la Réforme, sans excepter ceux que renfermait la cour, et ne craignait pas de désigner en tête la reine Marguerite : « — Ne parlons pas de celle-là, » répondit le roi, « elle m'aime trop; elle ne croira jamais que ce

» que je croirai, et ne prendra jamais de religion qui » préjudicie à mon Etat. » Néanmoins, pressé par tant de clameurs, il se crut obligé de mander sa sœur à Paris, pour qu'elle eût à se défendre. Aussitôt, elle partit, accompagnée du seigneur de Burie, lieutenant de Henri d'Albret dans son gouvernement de Guyenne. Elle se présenta devant un juge que l'amitié fraternelle lui rendait peu redoutable; elle lui répondit *en catholique* et obtint aisément gain de cause contre ses accusateurs.

Depuis ce voyage, elle se montra, même dans ses États, beaucoup plus circonspecte en ce qui touchait la religion. Pourtant, elle resta en commerce de lettres avec Calvin, et elle encouragea Marot, revenu de son exil, à traduire les Psaumes en vers, d'après la version littérale du docteur Vatable. Lorsque cette traduction parut, elle n'eut pas moins de succès que n'en avait obtenu, quelques années auparavant, le Missel en langue vulgaire. On entendait chanter ces *psalmes* français comme les chansons et les noëls en vogue; mais, cette fois non plus, la mode et l'attrait de la nouveauté ne tinrent pas contre une sentence de la Sorbonne. Marot vit ses Psaumes condamnés, et dut se réfugier encore sur la terre étrangère, d'où il ne revint plus. Quant aux Protestants, l'arrêt de la Sorbonne ne fut, à leurs yeux, qu'un mérite de plus pour la traduction de Marot. Adoptée par les églises réformées, elle y resta en usage, malgré son langage vieilli, jusque dans la seconde moitié du siècle suivant, où elle fut rajeunie par Valentin Conrart, de l'Académie française, pour les cinquante premiers psaumes, et pour les autres, par Julien Le Paulmier, de Caen, et Antoine de

La Bastide, d'autres disent par Saurin, avocat à Nîmes; travail qui parut en 1677. On avait chanté d'abord les psaumes français sur des *branles*, sur des airs populaires, auxquels on les adaptait tant bien que mal; mais bientôt Guillaume Franc et Claude Goudimel composèrent, pour le culte sacré, leurs graves et sévères mélodies, fort supérieures à la poésie de Marot et qui lui ont survécu de beaucoup, puisqu'elles se conservent encore (1).

Sans doute Marguerite garda toujours au fond du cœur (sa correspondance avec Calvin en témoigne) les sympathies qu'elle avait montrées en faveur de la Réformation. Il est certain, cependant, que sa fin fut catholique. Suivant un auteur que nous avons déjà cité, Florimond de Ræmond, elle affirma qu'elle ne s'était jamais séparée de l'Église, disant que ce qu'elle avait fait pour les Réformés « procédait plutôt de la com» passion, que d'aucune mauvaise volonté pour la re» ligion de ses pères. » Elle mourut au château d'Odos, près de Tarbes, le 21 décembre 1549, un peu moins de trois ans après son frère, dont la perte l'avait frappée au cœur. Elle emporta les regrets et les larmes du peuple par qui, durant sa vie, elle avait fait constamment bénir son nom.

Sans contredit, Marguerite de Valois offre une des

(1) Guillaume Franc publia son travail à Strasbourg, en 1545. Ce fut en 1565, à Paris, que Claude Goudimel fit paraître ses *Psalmes de David, mis en musique en quatre parties en forme de mottets*. Goudimel ne fut pas seulement le musicien de la foi réformée, il en fut aussi un des martyrs. Il périt en août 1572, dans le massacre de Lyon, qui ne resta pas au-dessous de la Saint-Barthélemy parisienne.

physionomies les plus intéressantes à étudier, dans ce siècle qui en a produit un si grand nombre. Nous venons de le dire, elle fut bénie et pleurée, ce qui est le plus grand éloge à faire des souverains. Sa main était généreuse comme son esprit était bienveillant et doux. « Personne, » disait-elle, « ne doit s'en aller triste et » marri de la parole d'un prince. » Elle répétait souvent aussi que « les rois et les princes ne sont pas les maî- » tres et seigneurs des pauvres, ains (mais) seulement » des ministres que Dieu a établis pour les secourir et » consoler. » Entre autres témoignages de sa charité, on lui doit la fondation de l'hôpital des Enfants-Rouges, à Paris. Si, pendant son règne et celui de son mari, leurs États furent paisibles, florissants, bien gardés contre l'Espagne, Marguerite a droit à une part dans cette gloire. Sa vive intelligence fut ouverte à toutes les idées que remuait une des époques les plus fécondes dans l'histoire du génie humain. Son amour du savoir, porté à l'extrême, ne se dégageait pas toujours de certaines superstitions de son temps, témoin la circonstance qui détermina, dit-on, la maladie dont elle mourut, un froid qu'elle prit en observant une planète « qui paraissait alors sur la mort du pape Paul III. » Un jour qu'une des dames de sa maison expirait, on vit la reine immobile auprès du lit funèbre, l'œil attaché sur ce corps déjà presque glacé, épiant l'instant précis où le dernier soupir s'exhalerait, pour saisir au passage quelque bruit de l'âme qui prend son vol. Ainsi s'alliaient chez Marguerite les agréments de la belle diseuse qui charmait la cour peu sévère de François Ier et la curiosité de la chercheuse hardie qui creusait les plus graves et les plus profondes abstrac-

tions. Cette hardiesse avait pourtant sa timidité, comme on le voit par la position ambiguë où flotta constamment Marguerite en matière de foi, évidemment protestante par ses sympathies, par ses liaisons, par beaucoup de ses actes, et, d'une autre part, n'osant rompre formellement avec l'Église romaine; ayant, de cette manière, deux religions, celle-ci pour son for intérieur, celle-là pour le monde. A l'entrée de cette carrière de la révolution religieuse qui s'ouvrait, Marguerite ne crut pas pouvoir s'y engager résolûment, et s'arrêta sur le seuil.

Cette attitude indécise, cette profession extérieure d'une foi qu'elle n'avait pas, a été contre Marguerite le sujet de reproches qu'il est difficile d'écarter entièrement, malgré les aimables et belles qualités dont elle fut ornée. Au-dessus de toutes les considérations humaines, il existe des principes qui n'admettent pas de capitulations ni d'atermoiements. Entre ce tort de Marguerite et celui que les mêmes principes condamnent, plus grave encore, chez Henri IV, l'histoire élève et fait rayonner un immortel exemple : ce fut la fille de l'une, la mère de l'autre, cette illustre Jeanne d'Albret qui va nous occuper maintenant.

JEANNE D'ALBRET

PREMIÈRE PARTIE

DEPUIS LA NAISSANCE DE JEANNE D'ALBRET JUSQU'A SON AVÉNEMENT AU TRONE DE NAVARRE.

1528 — 1555.

Jeanne d'Albret naquit à Pau le 7 janvier 1528. Elle fut le premier enfant issu du mariage de Henri d'Albret et de Marguerite de Valois, et le seul qui leur fut conservé. Deux autres filles moururent en naissant ou avant de naître, et un fils, né en 1530, ne vécut que deux mois. En apprenant qu'une fille était née au roi de Navarre, les Espagnols de la frontière s'écrièrent, par une allusion injurieuse aux deux vaches qui figuraient dans les armes de Béarn, comme emblème de richesse pastorale : « Miracle! la vache a fait une bre» bis (1)! » L'avenir ne devait pas justifier cette quali-

(1) *Milagro! la vaca hizo una oveja.*

fication dérisoire. Dieu mit dans cette brebis, pour les épreuves qu'il lui réservait, la force et le courage de la lionne.

Avec une mère qui était un des ornements du monde intellectuel de son temps, et qui lui avait transmis les éminentes facultés de son esprit, l'éducation de Jeanne ne pouvait être ni négligée ni stérile. Ce ne fut pas cependant sous les yeux de sa mère qu'elle fut élevée. On l'appelait la *mignonne des rois*, parce que son berceau fut placé entre deux trônes, celui de son père et celui de son oncle François Ier; mais elle fut pour celui-ci un objet de calcul plus encore que d'affection. François Ier avait sacrifié, par le traité de Cambrai, les intérêts de la maison de Navarre, qu'il s'était engagé à soutenir contre l'Espagne. Il craignit que Henri d'Albret, se voyant ainsi abandonné, ne se rapprochât à son tour de cette puissance son ancienne ennemie. La prévoyante habileté de Charles-Quint convoitait d'avance pour l'héritier du trône espagnol la future héritière de la couronne de Navarre. Cette enfant au berceau, que se disputaient les lointaines prévisions de la raison d'Etat, dut rester comme un gage entre les mains de François; les parents de Jeanne, moins heureux sous ce rapport que les plus pauvres de leurs sujets, ne purent se refuser à une exigence douloureuse pour leur cœur. Les vues égoïstes de la politique furent plus fortes chez François que son amitié pour sa sœur, dont la tendresse pourtant n'en fut pas refroidie. Jeanne n'avait que deux ans et quelques mois lorsque sa mère fut obligée de la laisser au Plessis-les-Tours, ce château où semblait errer encore la sombre figure de Louis XI, et qui était destiné pour demeure à la jeune princesse. Au moins,

Marguerite garda le droit de choisir les personnes qui seraient chargées de l'éducation de Jeanne, et elle put ainsi, quoique de loin, y présider.

Cette éducation fut solide, forte, sérieuse, fondée sur l'alliance intime de l'instruction et de la vertu. Aux soins des femmes éprouvées que Marguerite avait mises auprès de la royale enfant, elle associa comme précepteur Nicolas Bourbon, homme non moins vertueux qu'érudit, savant helléniste, et qui a laissé des poésies latines (1). Avec cet habile instituteur, la fille de Marguerite acquit la connaissance des langues classiques, ainsi que des lettres françaises. Tout en formant l'esprit de Jeanne, Nicolas Bourbon sut également former son caractère, modérer son naturel quelquefois trop vif, lui apprendre que les princes régneraient mal sur autrui, s'ils ne commençaient par régner sur eux-mêmes. En ce qui touche la religion, les principes réformés furent, en réalité, ceux dont l'enfance de Jeanne fut nourrie, bien qu'on l'élevât, pour la pratique extérieure, selon le culte du roi et de la cour de France, auquel Marguerite elle-même n'avait pas cru possible de renoncer. Quoique la reine de Navarre eût été obligée de consentir à une séparation pénible, elle n'était pas une inconnue pour sa fille, qu'elle venait voir sou-

(1) Nicolas Bourbon dit *l'ancien*, né à Vandeuvre, près de Bar-sur-Aube, en 1503, et mort en 1550. Il a publié huit livres d'épigrammes latines intitulées, *Nugæ*, Paris, 1533, et une *Pædologia*, recueil de distiques moraux, Lyon, 1536. Il ne faut pas le confondre avec son neveu, Nicolas Bourbon, dit *le jeune*, savant professeur et poète latin aussi, connu surtout par une belle pièce de vers sur l'assassinat de Henri IV (*Diræ in parricidam*), et qui fut un des premiers membres de l'Académie française.

vent, et qui apprenait à l'aimer et à l'admirer tout ensemble. Avec ces leçons substantielles et vivifiantes que n'altérait pas la légèreté d'un monde corrompu et frivole, la jeune princesse croissait en raison et en jugement comme en instruction. Les principes déposés dans son âme furent une armure morale qu'elle retrouva plus tard, aux jours de la lutte et de l'adversité.

Aux vues ambitieuses de Charles-Quint sur l'héritière de Navarre, François Ier opposait un autre projet d'alliance : il destinait sa nièce à Antoine de Bourbon-Vendôme. Issue de Robert, sixième fils de Saint-Louis, cette branche de la tige royale avait pris le nom du fief de Bourbon, apporté à Robert par mariage, et qui, simple baronie dans l'origine, fut érigé, l'an 1327, en duché-pairie. Divisée en plusieurs rameaux, elle avait pour chef le duc de Bourbon-Montpensier, si connu sous le nom de *connétable de Bourbon*, lors de la défection de cet illustre capitaine, acte bien coupable sans doute, mais provoqué par la haine et les persécutions de la reine-mère, furieuse d'avoir vu dédaigner ses scandaleuses avances. Après le connétable, mort sans postérité, ce fut Charles de Bourbon-Vendôme, père d'Antoine, qui devint le chef de la maison. Sa conduite effaça la défaveur que l'action fatale de son parent avait fait peser sur le nom qu'il portait. Pendant la captivité du roi en Espagne, Charles de Vendôme pouvait, en qualité de prince du sang, aspirer à la régence; il l'avait laissée à la reine-mère, abnégation qui méritait d'être reconnue. Elle le fut en effet par l'érection du comté de Vendôme en duché, et ensuite par le choix que fit François Ier pour sa nièce. D'ailleurs, le mariage de Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon devait con-

cilier des prétentions rivales sur le comté d'Armagnac, apporté par Marguerite dans la maison de Navarre, et que celle de Vendôme revendiquait.

Mais ce projet était loin d'obtenir l'assentiment de Marguerite. Brave sur le champ de bataille, Antoine montrait partout ailleurs la faiblesse d'un caractère nonchalant et irrésolu, anomalie morale dont il serait facile de citer bien d'autres exemples. Affable et d'humeur facile, mais léger, incapable d'application, passionné pour le luxe et le plaisir, il poussait ses habitudes de magnificence jusqu'à une folle et ruineuse prodigalité. Parmi les fils du duc de Vendôme, un autre, sans être exempt de quelques-uns des défauts d'Antoine, devait montrer des qualités fort supérieures; c'était Louis, enfant alors, et en qui commença l'illustre nom de Condé.

Un changement eut lieu, sur ces entrefaites, dans les intentions de François Ier, mais sans que son nouveau choix fût plus agréable à la reine de Navarre. Le désir de se procurer un allié contre Charles-Quint porta les vues de François sur Guillaume, duc de Clèves et de Gueldres, dont l'empereur contestait les droits et revendiquait les possessions. Les alliances du duc de Clèves parmi les autres princes d'Allemagne et les électeurs de l'Empire lui donnaient, autant et plus que ses propres forces, une importance qui n'était pas à dédaigner. Sans que Henri d'Albret ni Marguerite fussent consultés, le mariage avec ce prince fut convenu. Il arriva le 6 mai 1540, à Amboise, où était la cour. Le roi et la reine de Navarre furent invités à s'y rendre également et à prendre leur fille au Plessis-les-Tours, afin de l'amener avec eux. Conformément aux lois et

coutumes nationales, ils convoquèrent les États de Béarn, et soumirent à leur appréciation le parti présenté pour la princesse héréditaire. Cette assemblée ne balança pas à désapprouver le choix d'un prince si éloigné, étranger aux mœurs du pays comme à ses intérêts, et qui ne serait à portée ni de le gouverner, ni de le défendre contre l'Espagne. Cette opinion, formulée dans un écrit qui fut déposé entre les mains du roi et de la reine, était parfaitement d'accord avec leur propre avis. Armés de cette déclaration, ils se mirent en route et arrivèrent à la cour de France avec la princesse.

Jeanne n'avait encore que douze ans; mais l'idée, chez elle, devançait l'âge. Malgré son vif désir de quitter un séjour où elle ne voyait qu'un lieu d'exil, elle ne se montra pas plus disposée que ses parents en faveur du mariage ainsi arrangé par la politique. Elle se sentait peu attirée vers ce pays allemand, encore si rude et si imparfaitement civilisé en comparaison de la France, et le sentiment précoce de la grandeur de sa maison lui disait que, fille et nièce de roi, elle ne devait s'allier qu'à un sang royal. Mais toutes ces oppositions cédèrent à la volonté bien arrêtée de François Ier et le mariage fut célébré à Chatellerault, le 15 juillet de la même année. A défaut des joies du cœur et du bonheur de famille, François Ier entoura ce mariage d'une magnificence presque sans exemple. La jeune épousée était tellement accablée sous le poids des pierreries, des étoffes d'or, des joyaux de toute espèce, qu'elle ne pouvait marcher; sur l'ordre du roi, le connétable de Montmorency dut la porter à l'église, mission assez singulière, qui satisfit peu ce haut dignitaire des armées, mais qui ne laissa pas d'amuser, tout affli-

gée qu'elle fût, la reine Marguerite, dont le connétable s'était fait l'ennemi déclaré.

Après ce mariage de pure forme (l'âge de la princesse n'en permettait pas d'autre), le duc de Gueldres retourna dans ses États, et Jeanne, à sa grande joie, suivit sa mère en Béarn. Là, elle fit connaissance intime avec ce peuple qu'elle devait si glorieusement gouverner un jour; elle se pénétra de son esprit et de ses mœurs; elle apprit sa langue nationale et populaire, outre l'espagnol, qui lui devint également familier; en un mot, elle se fit toute béarnaise, et ses sujets futurs, qui aimaient tant la mère, adoptèrent la fille avec la même affection.

Jeanne passa ainsi trois années, goûtant un bonheur que troublait pourtant une appréhension douloureuse. Cette liberté dont elle jouissait dans la demeure paternelle n'était que temporaire et illusoire; souvent l'idée du lien qui l'enchaînait à un époux étranger venait tout à coup glacer son cœur, et elle sentait alors le poids de cette chaîne oubliée. Tôt ou tard, le duc de Gueldres devait s'armer de ses droits. En effet, quand Jeanne eut atteint l'âge de quinze ans, il ne manqua pas de les invoquer. François Ier signifia au roi et à la reine de Navarre une exigence à laquelle ils ne purent éviter de se soumettre, et il se chargea de conduire lui-même Jeanne à son mari.

Ce fut avec des larmes amères que la jeune princesse s'arracha des bras de ses parents, et quitta son pays pour s'en aller dans cette triste contrée du nord, où l'attendait cet époux dont le nom était pour elle une menace. François Ier prit avec elle la route du Luxembourg, où se trouvait le duc de Gueldres, près d'entrer

en campagne contre l'empereur. Le cardinal Du Bellay, évêque de Paris, était du voyage. Ce prélat ne négligea rien pour réconcilier Jeanne avec l'union qu'elle allait subir; mais il y perdait ses meilleures paroles, et c'était comme une victime que Jeanne s'avançait vers la frontière.

Déjà le cortége royal était à Soissons, lorsqu'arriva un courrier apportant une nouvelle fort imprévue. Le duc de Gueldres, adversaire trop faible pour Charles-Quint, venait d'éprouver une défaite totale. Il n'avait vu d'autre ressource que de se jeter aux pieds de son vainqueur septembre 1543)), de se courber sous les plus humiliantes conditions, et de s'allier, contre la France, au souverain qu'il combattait tout à l'heure. Autant ce brusque changement indigna François Ier, autant il réjouit sa nièce, qui aussitôt y vit l'espoir d'être délivrée de sa chaîne. Elle ne s'abusait pas. La reine de Navarre, trouvant cette fois son frère d'accord avec ses vœux, s'empressa de profiter de la circonstance: elle fit valoir auprès du pape Paul III des moyens de nullité que ce pontife, tout dévoué à la politique française, adopta sans difficulté. Une bulle déclara sans effet le mariage de 1540, et rendit aux deux époux leur liberté complète.

François Ier reprit alors pour Jeanne le projet de mariage avec Antoine de Vendôme, et exigea qu'elle revînt habiter le Plessis-les-Tours. Du moins Jeanne était désormais affranchie de sa plus grande crainte, elle n'avait plus à redouter une triste et lointaine transplantation. Souvent, d'ailleurs, elle venait à la cour, où le roi son oncle aimait à l'entourer de distractions et de plaisirs, et dont elle devint le plus aimable et le plus

bel ornement. En elle on retrouvait, avec les dons extérieurs, avec la première fleur de la jeunesse qui se développe et s'épanouit, toute la bonne grâce et l'esprit de sa mère. « Elle était d'une humeur si joviale, » dit Favin, « que l'on ne se pouvoit ennuyer auprès d'elle; éloquente entre les personnes de son temps, selon les *erres* de la reine Marguerite, et qui, par le moyen de ses discours, pouvait charmer les ennuis et passions (chagrins) de l'âme. » Outre ces agréments, la princesse de Navarre faisait admirer une élévation de sentiments et une force d'esprit fidèlement reflétées par l'air de noblesse qui s'alliait au charme de sa physionomie. En 1545, une fille étant née du mariage de l'héritier de la couronne (depuis Henri II) et de la trop célèbre Catherine de Médicis, ce fut Jeanne qui la tint sur les fonts baptismaux, avec la reine de France Éléonore. Cette circonstance devint, entre notre princesse et Élisabeth sa filleule, l'origine d'une liaison qui ne fut pas oubliée plus tard, comme on le verra. Quant à Catherine de Médicis, elle et la future reine de Navarre devaient aussi, mais bien différemment, se retrouver en présence.

Quelle cause ajournait et retardait le mariage auquel François Ier était revenu pour Jeanne? Apparemment l'opposition de la reine Marguerite, fortifiée de celle de son mari, car Henri d'Albret, tout en tenant noblement état de prince, était bon et prudent *ménager*, et les prodigalités d'Antoine de Bourbon avaient bien de quoi exciter ses alarmes. Par la mort de son père, Antoine avait succédé au titre de duc de Vendôme, et rien n'annonçait que, devenu chef de sa maison, il fût disposé à changer ses habitudes. Néanmoins, au milieu

de sa vie frivole, il témoignait pour Jeanne un amour qu'elle ne voyait pas avec indifférence. Les défauts d'Antoine lui étaient moins connus que ses qualités aimables, rehaussées par les avantages de sa figure et de toute sa personne; surtout la bravoure qu'il avait fait briller en plus d'une occasion lui faisait un titre auprès d'une princesse dont le cœur était si haut placé.

Après la mort de François Ier (1547), le nouveau roi Henri II prit en main, à son tour, cette affaire importante, le choix d'un époux pour l'héritière de Navarre. Cette substitution au droit commun, au droit du père et de la mère, cette toute-puissance arbitraire sur le domaine de la famille peut sembler non moins étrange que tyrannique; mais c'était, ne l'oublions pas, comme une prérogative de suzerain et de maître suprême, revendiquée au profit de l'intérêt d'État.

Un nouveau prétendant s'était mis sur les rangs: François de Guise, alors duc d'Aumale, et qui devint duc de Guise en 1550. Au courage militaire qu'il possédait comme Antoine de Bourbon, il joignait une habileté, des talents et une valeur de caractère que celui-ci n'avait pas. Il parvint à décider en sa faveur le roi de France, qui, néanmoins, se crut obligé d'en référer à sa cousine. Mais Jeanne ne se montra pas moins susceptible au sujet de cette alliance, qu'elle ne l'avait été à douze ans, lorsqu'on lui avait proposé le duc de Gueldres. « Voudriez-vous, Monsieur, » répondit-elle, « que celle qui me doit porter la queue fût ma » belle-sœur, et que la fille de Mme de Valentinois vînt » à me *côtoyer?* » Cette réponse hardie fut admirée de la cour, et le roi ne parla plus du prétendant ainsi repoussé.

Il y en avait un troisième, Philippe d'Espagne, qui, veuf de Marie de Portugal, retrouvait libre celle que son père lui avait destinée dans ses calculs ambitieux. Quelques années auparavant, à Augsbourg, Charles-Quint avait fait son testament, et il y désignait Jeanne de Navarre au choix de son fils, comme une princesse « d'une santé vigoureuse, d'un caractère admirable, vertueuse et d'un cœur digne de sa naissance. » Mais la politique française était là, toujours attentive à combattre et à déjouer ce projet d'une alliance espagnole. Une révolte en Guyenne, au sujet des impôts, révolte que le roi de Navarre, gouverneur de cette province, fut malignement accusé d'avoir laissé éclater par sa faute, peut-être même d'avoir favorisée en secret, avait amené un refroidissement entre la cour de France et lui. Mécontent, Henri d'Albret se tenait à l'écart avec sa femme et sa fille, et l'on pouvait craindre que l'Espagne, profitant de cette disposition, ne vînt à gagner sa cause. Le roi de France brusqua donc une décision que favorisaient les sentiments personnels de Jeanne; ils se rendit à Moulins, capitale de la province qui renfermait ce fief dont la famille de Bourbon avait pris son nom; là, il manda le roi et la reine de Navarre, pour que le mariage de leur fille avec le duc de Vendôme y fût célébré.

Henri d'Albret et Marguerite arrivèrent en Bourbonnais; mais, quoique ayant à lutter en même temps contre le vœu du roi de France, contre le désir de leur fille et contre les instances d'Antoine de Bourbon, ils se montrèrent d'abord aussi peu disposés à céder l'un que l'autre. Pourtant, les larmes de Jeanne commencèrent à ébranler peu à peu la résolution de son père. Le roi de

France, qui s'en aperçut, mit alors en œuvre auprès de lui l'appât le plus puissant : l'espérance de recouvrer la Haute-Navarre, quand une circonstance favorable se présenterait; et, pour lui faire accepter cette perspective un peu vague, il lui offrait, en attendant, une pension de vingt mille livres sur le trésor royal. Bercé plus d'une fois par de pareilles promesses, Henri était devenu défiant; il préféra une rente de quinze mille livres à prendre sur la recette de la Gascogne, qui passait par ses mains : de la sorte, et pour plus de sûreté, il se paierait lui-même. La proposition fut acceptée sur l'heure; mais, en accordant son consentement, le roi de Navarre fit venir son gendre futur, lui adressa une verte remontrance sur son humeur prodigue, et exigea l'engagement d'une réforme complète. Antoine promit avec empressement, et peut-être de bonne foi, tout ce qui lui était demandé : une conduite plus sage, une entière docilité aux sages conseils du prince qui allait devenir son père; assurances qui valurent de sa part ce qu'elles valent le plus souvent en pareil cas.

Telles étaient sans doute les trop justes prévisions de Marguerite ; aussi persista-t-elle dans sa résistance jusqu'à la dernière extrémité. Elle alla jusqu'aux supplications, jusqu'aux pleurs; mais Henri II ne parla pas en neveu, il parla en souverain, et Marguerite dut céder à toutes ces volontés, à tous ces désirs ligués contre elle seule. Par le contrat de mariage, le roi et la reine constituèrent à leur fille une dot de cent mille écus au soleil (monnaie du temps), dont l'emploi fut réglé par eux. Son douaire fut fixé à dix mille livres de rente, et le prince dut lui donner une valeur de dix mille écus en habits et bijoux. Antoine de Bourbon apportait

à la maison de Navarre le duché de Vendôme, le comté de Marle et la châtellenie de La Fère, en Picardie, et plusieurs autres terres importantes. Le cardinal de Bourbon, frère d'Antoine (celui que, dans la suite, la Ligue proclama roi de France sous le nom de Charles X, après la mort de Henri III), céda au nouvel époux, en faveur de cette alliance, la terre de Condé, avec celle de La Fère en Brie. Il fut stipulé que le trône de Navarre et tous les domaines provenant des deux familles appartiendraient par succession à l'aîné des enfants mâles, qui porterait, avec les armes de Navarre, les fleurs de lis des Bourbons.

Ce mariage, environné, comme l'avait été celui de Jeanne avec le duc de Clèves, de tout l'éclat des noces royales, fut célébré à Moulins, le 20 octobre 1548. La princesse de Navarre avait vingt ans; le duc de Vendôme, né en 1518, en avait trente.

Sur la nouvelle de ce mariage, Charles-Quint assembla aussitôt, à Pampelune, les États navarrais, et y fit proclamer son fils roi de ce pays. C'était une consécration solennelle de la spoliation de 1512. D'un autre côté, dans le testament dont nous avons parlé plus haut, il avait paru reconnaître les droits de la maison d'Albret; mais il prit soin d'ajouter un codicile dont les termes ambigus pouvaient être interprétés dans l'intérêt de ses successeurs, comme ils le furent en effet.

Henri d'Albret et Marguerite revinrent dans leurs États avec leur gendre et la nouvelle duchesse de Vendôme, à qui l'on fit partout grande fête. Mais ces joyeuses acclamations étaient impuissantes à dissiper les douloureux pressentiments de Marguerite, joints à la morne tristesse que lui avait laissée la mort de son frère. Elle

mourut, comme on l'a vu, dans les derniers jours de 1549, quatorze mois après le mariage de sa fille.

Par son inclination pour le duc de Vendôme, Jeanne s'était trouvée pour la première fois en désaccord avec une mère qu'elle aimait et qu'elle appréciait d'ailleurs de toutes les forces de son âme. Sa douleur fut amère et profonde. Après cette immense perte, elle suivit son mari dans la Picardie, dont il était gouverneur. Là, au château de Coucy, le 15 septembre 1550, elle accoucha de son premier enfant, qui eut le roi de France pour parrain, et qui reçut, avec le nom de Henri, le titre de duc de Beaumont.

Confié aux soins de la femme du bailli d'Orléans, grand'mère du maréchal de Matignon, le jeune prince fut nourri dans cette ville. Par un faux système où elle s'obstina, malgré toutes les représentations, la vieille dame le tenait constamment dans une chambre toujours fermée, avec un feu continuel brûlant dans le vaste foyer, prétendant qu'il « vaut mieux suer que trembler, » et que « les enfants sont transis quand les corneilles baillent de chaud. » Le jeune duc s'étiolait et dépérissait dans cette espèce de serre chaude. Jeanne en fut avertie, elle enleva son fils à ce funeste régime. Malheureusement, il était trop tard : comme une plante épuisée, il ne fit plus que languir et mourut à vingt-trois mois.

La même année (1552), au château de Gaillon, en Normandie, la duchesse de Vendôme mit au monde un second fils. Se reprochant de n'avoir pas fait nourrir le premier sous ses yeux, elle se promit bien qu'il en serait autrement pour celui-ci. Le succès complet de ses soins, la force et la beauté de cet enfant, faisaient la joie et l'orgueil de Jeanne. Elle partit pour se rendre

auprès de son père, impatient de voir et d'embrasser ce petit-fils qu'on lui dépeignait si beau. Dans son empressement, il vint au-devant de sa fille jusqu'à Mont-de-Marsan, et put s'assurer par ses propres yeux que l'amour maternel n'avait rien exagéré. Mais un affreux accident changea ce bonheur en deuil. Le père et le mari de la duchesse étant partis pour la chasse, elle les avait accompagnés. Le petit prince était resté aux soins de sa nourrice. Elle et un gentilhomme de la maison royale se tenaient à deux croisées voisines l'une de l'autre, et, par une incroyable imprudence, ils s'amusaient à se passer et à se reprendre l'enfant en dehors de la fenêtre. Le gentilhomme ayant fait semblant de le recevoir, la nourrice le lâcha; il tomba au-dessous, sur un balcon, se brisa une côte, et mourut peu de jours après. Devant un tel malheur, on renonce à peindre la douleur de Jeanne. A celle de Henri d'Albret se joignit, quand il apprit la vérité, qu'on lui avait cachée d'abord, l'emportement de la plus violente colère contre sa fille, dont il accusait bien injustement la sollicitude et la tendresse. Elle n'était pas digne, s'écriait-il, d'avoir des enfants!

Un autre, cependant, allait lui être donné. Au commencement de 1553, la guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et l'empereur, le duc de Vendôme partit pour son gouvernement de Picardie, dont la frontière était alors celle de la France même, et qui était une des provinces exposées aux coups de l'ennemi. Arrivés à La Flèche, en Anjou, à la fin de février, le duc et sa femme y séjournèrent jusqu'au milieu de mai. C'est là que Jeanne devint enceinte du fils qui fut Henri IV, souvenir que la tradition angevine aime encore à citer.

Ce fut également à La Flèche qu'une nouvelle imprudence faillit tuer ce troisième enfant dès avant sa naissance, ainsi que sa mère, et par la propre main du duc de Vendôme. Par une absurde plaisanterie que tant d'exemples funestes n'empêchent pas de causer toujours de fréquents malheurs, il dirigea sur sa femme une arquebuse qu'il tenait. L'arme prit feu, sans *porter coup*. Elle aurait tué, selon toute probabilité, la mère avec l'enfant, Jeanne d'Albret et le futur Henri IV à la fois. Il est à croire que l'on eut peu de hâte de raconter au roi de Navarre le péril qu'un tel jeu avait fait courir à sa fille et à l'espoir de sa race.

Le duc de Vendôme repartit pour l'armée. Sans être arrêtée par sa grossesse, et se faisant un devoir de suivre son mari *en paix et en guerre*, dans les camps comme dans les palais, Jeanne ne le quitta pas, ou du moins resta toujours à peu de distance de l'armée. Elle n'eut pas l'oreille effrayée du bruit des armes; elle mit en pratique les principes mâles et forts que son éducation lui avait donnés. Avant son départ, elle avait promis à son père que, si le ciel lui accordait un autre enfant, elle reviendrait en Béarn pour y faire ses couches, et que ce nouveau rejeton y serait élevé selon les mœurs du pays, et non, comme il disait, *mollement et à la française*. Sur l'annonce de la grossesse de Jeanne, le roi de Navarre et ses sujets, qui avaient pris comme lui bonne note de cette promesse, furent dans une joie extrême et dans une grande attente; mais les mois se passaient, le terme était proche, et la duchesse ne revenait pas. Inquiets, les Béarnais s'adressèrent à leur souverain pour qu'il rappelât à sa fille l'engagement qu'elle avait pris. Henri d'Albret était tout disposé à remplir ce

vœu. Des envoyés partirent; ils trouvèrent Jeanne prête à se mettre en route : il n'y avait pas de temps à perdre, car elle entrait dans son neuvième mois. De Compiègne, où elle était alors, elle se dirigea donc vers le Béarn. C'était la France à traverser dans toute sa longueur, des bords de l'Aisne au pied des Pyrénées, dans la plus mauvaise saison (on était au 15 novembre), et avec les moyens de transport si lents et si imparfaits qui seuls étaient alors en usage. Soutenue par son énergie, et même par ce précieux fardeau qu'elle portait en elle, bravant le mauvais temps, le froid, la fatigue, la courageuse princesse accomplit ce long voyage sans éprouver aucun accident, et elle arriva le 4 décembre, à Pau, après dix-huit jours de marche.

Attentif à tout prévoir, Henri d'Albret logea sa fille au château de Pau, dans un appartement au premier étage. Près d'elle, il plaça un dévoué serviteur nommé Cotin, pour y rester jour et nuit, avec ordre, aux premières douleurs, de le prévenir immédiatement, à quelque heure que ce fût, sans craindre, au besoin, d'interrompre son sommeil; puis, il attendit l'événement, avec tout son peuple, dans la plus anxieuse sollicitude. Dans ce petit royaume, on trouvait ainsi, de sujets à souverain, une communauté, une intimité tout ensemble familière et respectueuse, qui avait une sorte de caractère patriarcal.

Henri d'Albret avait fait son testament. On prétendait que, dans ses dispositions, il avait trop bien partagé une dame autrefois fort influente auprès de lui et qui n'avait pas encore perdu tout son empire. Jeanne désirait savoir à cet égard la vérité, mais sans risquer des questions délicates et indiscrètes. Une heureuse

occasion se présenta. Comme elle était un jour dans le cabinet de son père, Henri tira de ses coffres une boîte d'or, attachée à une chaîne d'or aussi et assez longue pour tourner plusieurs fois autour du cou. Sans doute il connaissait la curiosité de sa fille, et comme il se trouvait dans un moment de joyeuse humeur : « Tu » vois cette boîte, » dit-il ; « eh bien! elle sera à toi » avec mon testament qu'elle renferme, si, en accou- » chant, tu as le courage de me chanter une chanson » gasconne ou béarnaise, afin que tu ne me fasse pas » une fille pleureuse ou un garçon rechigné. »

Or, dans le pays gascon et béarnais, il y avait au bout de tous les ponts une petite chapelle dédiée à la Vierge, et appelée pour ce motif *la Nouste Done deü cap deü poun* (la Notre-Dame du bout du pont). Une de ces chapelles existait à l'extrémité du pont du Gave, que l'on traverse pour aller de Pau à Jurançon, dont les vignobles renommés allaient bientôt gagner une noblesse historique. La Notre-Dame du pont du Gave était accréditée entre toutes, comme donnant un heureux et prompt accouchement aux femmes qui se vouaient à elle et l'invoquaient dans le travail de la maternité, en chantant une chanson consacrée par cette foi naïve. Il est probable que le roi de Navarre et la princesse ne partageaient pas la simplicité de ces croyances populaires; mais l'espèce de défi gaîment adressé par Henri d'Albret à sa fille fut accepté par elle avec la même bonne humeur. C'était, d'ailleurs, un témoignage de déférence qu'elle crut devoir aux habitudes intimes de ce peuple, avec qui elle était si bien identifiée, et elle promit que, dans le moment décisif, elle ne faillirait pas à la vieille coutume.

C'était le 13 décembre 1553, au milieu de la nuit, entre une et deux heures du matin, à peine neuf jours après l'arrivée de l'intrépide voyageuse. Le fidèle Cotin était à son poste. Averti par Jeanne, qui ne se méprend pas sur les symptômes qu'elle éprouve, il court à l'appartement du roi. Celui-ci se rend en hâte près de sa fille, sans oublier la précieuse boîte. Dès que Jeanne le voit, elle entonne la chanson :

Nouste Done deü cap deü poun,
Adyoudad me à d'aqueste hore, etc.

(Notre-Dame du bout du pont, aidez-moi à cette heure). Avant que la chanson fût finie, la princesse fut délivrée presque sans douleur, et l'on remarqua qu'en venant au monde, l'enfant ne jeta pas un cri, comme pour satisfaire au vœu de son aïeul. Cet enfant, — ce fils, — Henri d'Albret, dans l'ivresse de sa joie, le prend dans un pan de sa robe, et remettant la boîte à l'accouchée : « — Voilà, ma fille, » dit-il, « qui est à » toi ; — mais voilà qui est à moi, » ajouta-t-il en montrant son petit-fils. Il l'emporta dans sa chambre, le remit à la nourrice, puis il prit une gousse d'ail, cet assaisonnement favori des peuples méridionaux, et en frotta les lèvres du nouveau-né. Enfin, pour s'associer en toutes choses aux coutumes nationales, il versa dans sa coupe d'or du vin de Jurançon, et en introduisit quelques gouttes dans la bouche de l'enfant, qui les avala sans hésiter, comme du lait. Ravi de ces signes de force, de ces heureux présages qu'il crut voir dans

le royal rejeton, Henri d'Albret s'écria : « Va, va, tu » seras un vrai Béarnais (1). »

A peine était-il jour, que, sur l'heureuse nouvelle répandue de toutes parts, les seigneurs béarnais s'empressèrent au château, pour saluer l'héritier de leurs souverains. Le roi de Navarre le leur montrait avec ravissement et, faisant allusion au mot insolent des Espagnols, lors de la naissance de Jeanne d'Albret, il s'écriait dans leur langue : *Mire agora! esta oveja parió un leone.* (Regardez! cette brebis a fait un lion.) Mais ce ne fut pas aux grands seuls que Henri voulut le montrer. Depuis le roi jusqu'au plus humble sujet, tous ne formaient, ce jour-là, qu'une famille. A la façade méridionale du château, bâti sur une haute terrasse, est un balcon qui domine la ville et d'où l'on découvre le cours du Gave, les riantes campagnes qu'il arrose, les côteaux vineux de Gelos, de Gan et de Jurançon, et, pour borner ce vaste horizon, les étages successifs des Pyrénées. C'était par une de ces journées comme le climat du Midi en retrouve à la fin de l'automne, et dans lesquelles le ciel sourit encore, doux,

(1) Dans les détails de la naissance de Henri IV, on est accoutumé à se figurer Henri d'Albret, l'aïeul du nouveau né, comme un vieillard. C'est ainsi qu'il est représenté dans le tableau bien connu d'Eugène Devéria placé au Musée du Luxembourg, et dont la popularité a contribué à confirmer cette idée. Or, Henri d'Albret, né en 1503, n'avait alors que cinquante ans. Cette méprise se trouvait déjà dans l'*Histoire de Jeanne d'Albret*, par Mlle Vauvilliers, où le père de Jeanne, à propos du second mariage de sa fille, époque où il était de cinq ans encore plus jeune, est appelé *le vieux roi de Navarre.* Cette inadvertance n'ôte rien au mérite d'un ouvrage très estimable, surtout par les recherches qu'il a coûtées à son auteur.

transparent et azuré. Sur la plate-forme où le château s'élève, se tenaient les seigneurs; au bas de l'escarpement, dans la vaste place appelée le *Champ bataillé*, parce qu'elle servait autrefois de lice pour les combats judiciaires, la population entière se pressait, tous les regards tendus vers un seul point. Le roi parut sur le balcon, tenant son petit-fils : il l'éleva dans ses bras; il le fit voir à cette foule avide, et une immense acclamation, répétée de proche en proche dans les villages, dans les hameaux, fut la salve joyeuse qui annonça le grand événement attendu par tout le pays. Le pâtre même des Pyrénées put l'entendre dans ses montagnes.

Le 6 janvier suivant, dans la chapelle du château de Pau, et sur des fonts en vermeil faits exprès, eut lieu le baptême du jeune prince. Il eut pour parrain le roi de France, représenté par le cardinal de Bourbon et le roi de Navarre; on lui donna le nom de HENRI, qui leur était commun à tous deux. Pour marraine, il eut sa tante Isabeau d'Albret, veuve du comte de Rohan. Il fut porté au baptême par son aïeul, dans une écaille de tortue, appelée depuis *berceau de Henri IV*. On la conserva si précieusement que lorsqu'on la montrait au peuple, dans les fêtes solennelles, des ôtages étaient remis en échange au gouverneur du château de Pau, qui avait sous sa garde ce dépôt sacré (1).

Henri d'Albret et la duchesse de Vendôme voulurent que cet enfant — l'enfant du peuple entier — fût élevé comme tel et bercé, pour ainsi dire, par le peuple

(1) Dans les jours de démence furieuse où la tombe même de Henri IV ne fut pas respectée, la précieuse écaille fut sauvée par quelques Béarnais pieusement attachés à leurs souvenirs nationaux.

même. Afin de lui donner un tempérament robuste et de le préparer à une éducation mâle et vigoureuse, on éloigna de lui les recherches de la mollesse, et jusqu'aux délicatesses qui entourent non-seulement le berceau des fils de rois, mais encore celui de tous les enfants de condition riche. On ne fit pas venir la nourrice de la campagne pour la loger au palais; on plaça le nourrisson à la campagne, dans une vraie chaumière. Dès les premiers temps, la force de sa constitution fut mise à de rudes épreuves; une épidémie qui affligea le pays fit qu'il dut passer successivement entre les mains de plusieurs nourrices. Enfin, il fut confié à Jeanne Fourcade, femme de Jean Lassançaa, simple laboureur à Bilhère, village voisin de Pau. La rustique demeure de Jean Lassançaa était située près de l'endroit où, s'étendant le long du Gave, le parc du château touche le territoire de Bilhère, en sorte que, tous les jours, le royal enfant était apporté à sa mère, et sans doute aussi elle alla le voir plus d'une fois sous le toit de l'humble paysanne. Cette maison nourricière de Henri IV avait un jardin d'un demi-arpent, que fermait un mur à hauteur d'appui. Au-dessus de la porte, furent placées les armes de France et de Navarre, avec cette inscription : *Saubegarde deou Rey* (Sauvegarde du roi). Jeanne Fourcade et son mari ne voulurent pas d'autre prix ni récompense (1).

(1) Lorsque Henri IV fut sur le trône de France, Jean Lassançaa entreprit à pied le lointain voyage de Paris, exprès pour porter à l'auguste nourrisson de sa femme de vrais fromages béarnais de la vallée d'Ossau. — L'historique maison de Bilhère, restée autant que possible telle qu'elle était au seizième siècle, fut achetée en 1823 par la duchesse d'Angoulême, qui en laissa la jouissance à la descendance du brave laboureur.

Ainsi nourri comme un enfant des champs, le jeune prince qui d'ailleurs était né sain et bien portant, acquit une vigueur remarquable. En même temps, se développait en lui une vivacité, une *gentillesse de courage* par laquelle il ravissait son grand-père, dont il était la joie et l'orgueil. Henri d'Albret se plaisait à répéter que cet enfant serait un *lion généreux*.

Bientôt après le baptême de son fils, Jeanne était repartie pour la Picardie, afin d'y rejoindre son mari, qui réuni au connétable de Montmorency, continuait d'y tenir la campagne. Elle avait donc accompli, et dans quelles conditions ! ce grand voyage de Picardie en Béarn, puis, son enfant mis au monde, son engagement rempli, s'étant à peine reposée, elle parcourut de nouveau cette longue distance; elle retourna où son affection et son dévouement d'épouse l'appelaient.

Tandis que les plus grands coups se portaient sur les frontières du Nord, où le roi de France et l'empereur commandaient leur armée en personne, Henri d'Albret, de son côté, se préparait à saisir l'occasion toujours désirée, toujours attendue, de reprendre ce que l'Espagne lui avait enlevé. Par la sage administration de ses finances, il avait pu, sans fouler son peuple, ménager les ressources nécessaires pour cette entreprise ; il avait conservé la paix, pour se réserver les moyens, le jour venu, de faire utilement la guerre. Mais au moment où il allait lever l'étendard et tirer l'épée, il tomba malade, et le 29 mai 1555, il mourut à Hagetmau, en Gascogne, n'étant âgé que de cinquante-deux ans.

Henri d'Albret fut pleuré par ses sujets, et il méritait de l'être. Sous cette rudesse qui se trahissait souvent dans ses dehors et dans son humeur, il portait le cœur

d'un souverain, la conscience de ses devoirs royaux, le vrai sentiment populaire, la rigide droiture d'un bon *justicier*, qu'aucune considération n'arrêtait. Un jour de Vendredi-Saint, l'évêque d'Oléron, Jacques de Foix, lui demandait la grâce d'un gentilhomme condamné pour crime, et il invoquait à l'appui cette sainte commémoration du Sauveur mort pour nos péchés. « Mon » cousin, » répondit Henri, « Dieu a commandé la jus- » tice et la punition des méchants; ce serait l'outrager » si je les supportais; je veux donc honorer ce jour, » par l'exécution de la justice et la punition du coupa- » ble. » Peu de temps avant sa mort il promulga un corps de lois, monument non moins glorieux que des trophées de victoires. Malgré les nuages qui s'élevèrent parfois entre lui et la reine sa femme, il était loin de méconnaître les rares qualités de Marguerite, et il lui donna de vifs regrets. Jeanne fut sa consolation dans ce malheur. Il la chérissait et elle l'aimait d'une affection égale, si bien que dans le Béarn elle était appelée *la bonne fille*. De là cette touchante intimité que l'on voyait régner entre le père et la fille, et qui se manifesta en traits si vifs et si francs dans les scènes que nous avons retracées.

Par son testament, Henri d'Albret avait désigné pour sa sépulture, Pampelune, l'ancienne capitale de ses États. C'était une réserve en faveur de ses droits, une protestation qu'avait déjà faite Jean II son père. En attendant ce jour de la justice et de la réparation, qui ne devait pas venir, — on mit ses restes en dépôt dans la cathédrale de Lescar. Les funérailles de Henri d'Albret furent environnées d'une grande pompe; mais le deuil de ses sujets les honora encore mieux.

Cette mort si imprévue fut pour Jeanne le coup le plus terrible. Elle l'apprit en Picardie, au château de Baran, près de Braisne, à quelques lieues de Soissons. Son mari était à Estrées-au-Pont ; elle expédia immédiatement un courrier pour lui annoncer l'événement fatal. L'amertume de sa douleur était augmentée par cette pensée navrante qu'elle n'avait pas été là, près de son père, pour lui prodiguer ses soins, pour recevoir ses derniers soupirs. Mais, au milieu de ses larmes, de nouveaux et grands devoirs commençaient pour elle à titre de princesse, à titre de mère, et elle dut y songer. Quelques Béarnais, en ce moment près d'elle, venaient de la saluer REINE DE NAVARRE.

DEUXIÈME PARTIE.

DEPUIS L'AVÉNEMENT DE JEANNE D'ALBRET JUSQU'A LA MORT D'ANTOINE DE BOURBON.

1555 — 1562.

La constitution du royaume de Navarre admettait, comme nous l'avons dit, les femmes à succéder au trône, et elles pouvaient régner sans partage. Jeanne d'Albret était reine de son propre chef, et non par son mariage; car c'était elle, au contraire, qui avait fait son mari roi. Le caractère faible et insouciant d'Antoine de Bourbon ne donnait pas à sa femme sujet de craindre qu'il voulût empiéter sur ses droits et l'écarter de la vie politique; mais, d'un autre côté, elle n'avait guère à espérer de sa part l'appui énergique d'un bras viril, ni ces vues fermes et suivies qui se seraient confondues avec les siennes dans une force unique.

Or, dès les premiers jours de son règne, Jeanne allait se trouver aux prises avec une situation très grave et très difficile. La lutte commençait pour elle en même temps que le pouvoir. Déjà de vils complots se tra-

maient contre une femme, contre une mère; déjà d'avides convoitises étendaient la main sur son royaume, sur l'héritage de son fils, convoitises d'autant plus odieuses qu'elles venaient d'un côté d'où Jeanne avait lieu d'attendre sympathie, secours et appui. Cette fois, ce n'était plus contre l'Espagne que la maison d'Albret allait avoir à défendre ses possessions : c'était contre la France, ou, pour mieux dire, contre la cour française. Au lieu de rendre à cette maison ce que les Espagnols lui avaient ravi, comme tant de fois on lui en avait donné l'assurance, c'était l'œuvre spoliatrice de Ferdinand, qu'un allié, un parent s'apprêtait à consommer.

Henri II, qui régnait alors, n'était que trop accessible à des influences mauvaises, à celle de Diane de Poitiers, cette nouvelle courtisane royale dont il portait la chaîne honteuse, à celle des favoris qui l'entouraient de leurs perfides suggestions. Dans cette même cour où la reine de Navarre était en d'autres temps si admirée, elle avait des envieux puissants, d'actifs ennemis. Ils alarmèrent Henri II sur les dangers qui pourraient, en un cas donné, lui venir de ce royaume compris dans les limites naturelles de la France, et occupant une partie de ses frontières. Ils lui citaient l'exemple de la maison de Bourgogne, cette grande vassale qui avait failli causer la ruine et la perte de ses suzerains; ils invoquaient le souvenir plus récent du connétable de Bourbon comme un témoignage des menaces que, suivant eux, recélait l'avenir. D'après les conseils de ces haines coalisées, il fallait que le roi se fît céder par Jeanne d'Albret toutes ses possessions voisines des Pyrénées, en échange desquelles on lui

donnerait des terres situées à l'intérieur de la France. En un mot, il ne s'agissait de rien moins que d'effacer, de supprimer absolument le royaume de Navarre et de briser la couronne de ses antiques souverains.

Comme le caractère connu de Jeanne d'Albret ne permettait pas de croire qu'elle prêterait aisément la main à une pareille cession, ce fut dans la faiblesse de son mari que les moteurs de cette combinaison mirent leur espérance. Henri II s'adressa donc d'abord à Antoine de Bourbon, lui prodigua les caresses les plus amicales et finit par mêler à ces formes affectueuses l'expression bien intelligible du commandement. Antoine n'était pas homme à repousser ce marché insultant, cette humiliante sommation, comme le lui ordonnaient sa dignité de prince, ses devoirs d'époux et de père. Il fut heureux de pouvoir se mettre à couvert derrière la position souveraine de sa femme; il n'avait pas le droit de disposer du trône qui était à elle, où elle l'avait fait monter. Son seul consentement à lui serait sans force, et il était nécessaire avant tout qu'il en référât à la reine.

Ce fut avec une profonde indignation que Jeanne apprit le plan formé contre elle et le piége où l'on se flattait de la faire tomber. Relevant de la couronne de France pour une partie de ses domaines, elle était pour les autres souveraine indépendante et dépositaire d'un droit qui, pour être ici celui du faible, n'était pas moins sacré que celui du fort. Si la persuasion et la tromperie étaient vainement employées près d'elle, on comptait bien recourir à la violence : la violence ne l'effraya pas plus que la ruse ne pouvait la tromper, que les caresses ne pouvaient la séduire. La prison, la

mort même, n'auraient pas ébranlé la courageuse reine ; mais elle était en ce moment à la cour de France, et, par conséquent, entre les mains de ses ennemis. Elle sentit qu'une résistance ouverte, un refus positif perdraient tout; que, séquestrée, retenue captive, elle se verrait réduite à l'impuissance, que les voies seraient ouvertes aux spoliateurs et leurs projets accomplis sans obstacles. Etouffant cette indignation qui faisait bouillonner son cœur, elle répondit à Henri II d'une manière évasive, protesta de son bon vouloir à lui complaire, à entrer dans ses vues en conciliant tous les intérêts; mais, à son tour, elle ajouta qu'elle n'était pas souveraine absolue, qu'elle ne pouvait rien sans l'assentiment des États de Béarn; elle avait besoin avant tout de les réunir, de les consulter, de les préparer à une proposition qui, de toute autre bouche que la sienne, ne serait pas même écoutée. Il fallait aussi qu'elle les déliât elle-même de leurs serments de fidélité. Il était donc indispensable qu'elle se rendît en Béarn, afin de les amener à un consentement amiable, moyen beaucoup meilleur que la force pour atteindre le but que l'on se proposait.

Henri II, satisfait de cette réponse et des espérances qu'elle semblait renfermer pour lui, laissa partir la reine ; mais il la fit accompagner par des commissaires chargés de bien disposer les Béarnais, de mettre en usage auprès d'eux les séductions, les promesses, la perspective des avantages brillants qui récompenseraient leur réunion à la France. Il tâcha aussi de mettre de plus en plus Antoine de Bourbon dans ses intérêts; il lui donna le gouvernement de la Guyenne, qu'avait eu Henri d'Albret, son beau-père, et, comme

Antoine ne pouvait conserver en même temps celui de la Picardie, il y nomma le jeune frère du roi de Navarre, Louis de Condé, qui s'était signalé dans les dernières campagnes.

Jeanne d'Albret avait parfaitement pénétré la mission donnée aux commissaires français, et elle prit aussitôt les mesures nécessaires pour l'empêcher de réussir. Elle se hâta de prévenir en secret, dans les États, les hommes les plus influents, les plus dévoués, afin qu'ils déjouassent les intrigues et les machinations qui étaient préparées. Elle avertit son mari d'avoir à sortir de France, en lui donnant un rendez-vous où il vint, en effet, la rejoindre, et tous les deux arrivèrent sur le territoire béarnais. Jeanne n'y était pas encore revenue depuis la mort de son père. C'était sous le titre le plus auguste, c'était avec la qualité de reine que les peuples la revoyaient, et leur joie, leurs acclamations, prenant un caractère nouveau, furent portées jusqu'à l'ivresse. Sur la route, le moindre village, le moindre hameau était en fête. Ces touchantes expressions d'attachement et d'amour auraient fortifié Jeanne, s'il en eût été besoin, dans la résolution de ne jamais abandonner des sujets qui étaient sa seconde famille : elle se sentait liée à eux comme ils se sentaient liés à elle.

Cependant, les commissaires de la France avaient trouvé en Béarn un homme qui consentit à vendre ses services, et qui paraissait en position de les rendre efficaces : c'était Nicolas d'Angu, évêque de Mende et chancelier de Navarre. Pour livrer aux envahisseurs toutes les portes ouvertes, il avait besoin de se créer des complices, et il en chercha. Mais bien qu'il crût connaître le terrain à fond, il se trompa dès son pre-

mier choix. Bernard d'Arros, un des douze hauts barons du Béarn qui portaient le titre de *Jurats de la Cour*, possédait dans le pays une très grande influence, dont l'évêque de Mende se flatta de profiter. Une telle espérance était une insulte pour ce seigneur, que le respect général entourait à bien juste titre. Prévenu par la reine de l'intrigue qui se tramait, le loyal d'Arros sut, à son exemple, contenir l'indignation qu'il éprouva. Il feignit d'entrer dans les vues du corrupteur; il connut ainsi tous les détails du plan auquel on voulait le gagner; puis, quand l'évêque de Mende, grâce à un concours si important, se croyait certain du succès, le baron rassembla la noblesse des diverses parties du royaume. Il lui dévoila l'odieux projet; il anima tous les cœurs d'une généreuse colère. Chacun jura de sacrifier sa vie plutôt que l'existence nationale, et courut soulever les mêmes sentiments dans le peuple entier. Le perfide évêque, poursuivi par une foule en fureur, qui voulait punir sa trahison, n'eut que le temps de se sauver en France. Gentilshommes, bourgeois, paysans, tous n'eurent qu'un même cri. Ce pays, depuis si longtemps paisible, ne respira plus que la guerre. On pourvut en hâte à la défense de Pau, d'Oléron, de Navarreins, des diverses places fortes, et l'on se tint prêt à une résistance désespérée, sans songer à l'inégalité de la lutte.

Sur la nouvelle de ces dispositions, Henri II vit qu'il était joué. Jeanne, qui était l'âme de ce mouvement, lui manda que la répugnance de ses sujets pour une autre domination était insurmontable, qu'il n'avait pas dépendu d'elle d'en triompher. Henri, qui savait, d'ailleurs, l'Espagne disposée à saisir la première occasion

pour rompre une paix précaire, ne voulut pas employer la force ouverte, et fit semblant de croire aux assurances de la reine de Navarre ; mais, bientôt après, pour amoindrir la position de l'époux de Jeanne, il détacha le Languedoc du gouvernement de la Guyenne, qui comprenait toutes les provinces méridionales ; il ôta même la Picardie au prince de Condé, qu'il remplaça par l'amiral de Coligny, et, au détriment de la branche de Bourbon, il porta sur la famille de Guise sa bienveillance et ses faveurs.

La reine de Navarre avait reçu, dans l'élan dévoué de son peuple, la plus forte et la première de toutes les consécrations pour un souverain. Peu après, Jeanne et Antoine furent solennellement couronnés selon les formes antiques. De nouvelles monnaies d'or et d'argent furent frappées à leur double effigie. D'un côté étaient les deux vaches des armoiries béarnaises ; de l'autre, les armes réunies de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et d'Antoine de Bourbon, et à l'entour, cette vieille devise des rois navarrais : *Gratia Dei sum id quod sum* (Je suis par la grâce de Dieu ce que je suis).

L'habileté de Jeanne d'Albret avait détourné, pour le moment, le grave danger dont la cour de France menaçait ses États ; mais cette ambition et ce mauvais vouloir ne cherchaient que de nouveaux prétextes. Ils en trouvèrent un dans le mouvement religieux qui allait s'étendant de plus en plus, et pour lequel les sympathies de la cour de Navarre étaient assez connues.

Comme il arrive toujours et partout quand des convictions sont sérieuses et vivaces, les persécutions et les supplices n'avaient fait qu'enflammer davantage en France le zèle des partisans de la Réforme. Ses mis-

sionnaires se répandaient dans toutes les provinces, ardents, résolus, infatigables, propageant leurs doctrines de vive voix et par le moyen de la presse, qui avait créé, exprès pour cet usage, d'actifs et nombreux ateliers. Des imprimeries de Genève, de Lausanne, de Neuchâtel, sortaient quantité de livres et de petits imprimés que distribuaient ces agents, simples marchands ambulants en apparence, et connus sous les noms de *porte-balles*, *porte-paniers* ou *libraires*. « Pour avoir plus facile accès dans les villes, aux champs, dans les maisons de la noblesse, » dit Florimond de Ræmond, « aucuns d'entre eux se faisoient colporteurs de petits affiquets pour les dames, cachant au fond de leurs balles ces petits livres dont ils faisoient présent aux filles; mais c'étoit à la dérobée, comme d'une chose qu'ils tenoient bien rare, pour en faire le goût meilleur. » Dans beaucoup d'endroits, des prêches avaient lieu, soit clandestins, soit même publics; des synodes se réunissaient pour poser les bases de la discipline et constituer des Églises. Le faste et les désordres scandaleux du clergé faisaient mieux apprécier, par le contraste, la simplicité grave et sévère des ministres du culte réformé. Point de milieu : ou bien le Protestantisme rencontrait des prosélytes dévoués, ou bien des haines acharnées se soulevaient contre lui, la passion religieuse étant attisée par d'absurdes et monstrueuses accusations, renouvelées de celles qui poursuivirent non-seulement les Albigeois et les Vaudois, mais encore les premiers chrétiens.

La famille de Guise prenait une influence toujours croissante, appuyant dès lors son ambition sur le prétexte spécieux de la défense du Catholicisme. Elle était

représentée par trois frères : le cardinal de Lorraine, les ducs de Guise et d'Aumale. Archevêque de Reims, possédant un revenu de trois cent mille livres, — ce qui valait bien alors autant que douze cent mille et plus aujourd'hui, — le cardinal de Lorraine, que l'on appelait *le pape d'au delà des monts*, était aussi décrié pour ses mœurs qu'avide de richesses. Il justifiait trop bien le reproche contenu dans cette parole d'un prélat plus digne d'estime, le cardinal Paole, qui disait que « le seul moyen d'éteindre l'hérésie était d'édifier les hérétiques, et non de les égorger. » Le cardinal de Lorraine donnait son autorité sacrée pour auxiliaire à la gloire militaire du duc de Guise, illustré par la défense victorieuse de Metz contre Charles-Quint en personne. Tous les deux n'aspiraient à rien moins qu'à s'asservir la royauté même. Leurs vues n'étaient que trop bien servies par l'avilissante domination de Diane de Poitiers, parée par Henri II du titre de *duchesse de Valentinois*. Les atroces édits lancés contre les Religionnaires associaient aux fureurs du fanatisme les plus sordides passions, toutes les cupidités, toutes les bassesses. De riches primes étaient promises à qui dénoncerait les coupables du crime d'hérésie. Les biens des condamnés étaient jetés comme une proie à l'indigne favorite et à quelques autres hauts personnages; en sorte que personne n'était à l'abri d'une accusation capitale, pour peu que le délateur pût saisir le prétexte d'une certaine indépendance d'opinions, pour peu qu'une vertu gênante fût une censure et un obstacle importun pour ces infamies.

Comme au temps de la reine Marguerite, le royaume de Navarre était une terre d'asile, un refuge contre les

cruautés d'une intolérance sanguinaire; aussi, nulle part la Réforme ne faisait un chemin plus rapide. Elle comptait parmi ses ministres Jérôme Cassebonne, Boisnormand, Vignaux, Barran, David, qui, presque partout favorisés par le sentiment populaire, prêchaient publiquement et élevaient des temples nombreux. Beaucoup de jeunes gens partaient pour Genève ou Lausanne, afin de s'y former à leur tour aux fonctions du ministère évangélique. Antoine de Bourbon s'était déclaré le protecteur, l'adhérent même du Calvinisme. C'était lui qui avait fait venir Boisnormand de Genève, et il avait donné à David, qu'il conduisait partout avec lui, le titre de prédicateur du roi et de la reine de Navarre.

Ce zèle qu'Antoine de Bourbon professait pour la Réforme était bien plutôt l'ardeur passagère d'un caractère mobile et léger qu'une conviction raisonnée, solide et durable. La sévérité d'une doctrine qui voulait des mœurs austères et graves comme son culte était peu faite pour jeter en lui de profondes racines; mais sa maison avait les Guises pour adversaires : il voyait dans le Calvinisme un drapeau à leur opposer, et il y trouvait, de plus, l'attrait d'une mode nouvelle. Chose étrange : lui que, plus tard, on vit armé contre les Calvinistes et frappé en les combattant, il était alors tout feu pour leur Église. Au contraire, Jeanne d'Albret, qui devait en être l'appui si ferme et si dévoué, gardait pour la religion une réserve politique, et c'était elle qui retenait l'entraînement passionné d'Antoine. D'accord avec l'évêque de Lescar, Louis d'Albret (c'était un fils naturel de Jean II, aïeul de Jeanne), et avec le Conseil souverain de Béarn, elle jugeait nécessaire

d'user d'atermoiements, d'éviter une complète et brusque rupture. Dès lors décidée en faveur de la croyance dont elle avait reçu, tout enfant, les principes, elle voulait ménager une transition prudente, et maintenir la paix dans ses États, en prévenant tout choc entre les opinions opposées.

La circonspection de Jeanne n'empêcha pas Henri II d'exprimer son mécontentement au sujet de l'appui que le Calvinisme obtenait en Béarn, et d'aller jusqu'à des menaces de guerre. Pour détourner cet orage, la reine de Navarre résolut de se rendre à la cour de France avec son mari. Elle emmena son fils, qu'elle voulait y présenter, et qui, dans un âge bien tendre (il n'avait pas quatre ans), montrait déjà une vivacité d'intelligence propre à justifier les heureux augures de son aïeul. Antoine et Jeanne partirent vers la fin de 1557, et passèrent d'abord par La Rochelle. Cette ville offrit aux royaux voyageurs la réception la plus empressée, la plus splendide. Ce fut sous un dais porté par les notables de la cité qu'ils y firent leur entrée. La Rochelle se trouvait comprise dans le gouvernement de la Guyenne, dont Antoine était revêtu; mais ni cette qualité ni le rang royal n'eurent autant de part à ce brillant accueil que les sympathies de la maison de Navarre pour la foi réformée, car dans aucune autre ville cette doctrine n'avait fait des progrès plus rapides et ne s'était rendue plus puissante. C'était une alliance que scellaient dès lors les Rochelais avec la reine de Navarre, malgré les ménagements qu'elle gardait encore. Quant à Antoine de Bourbon, sa ferveur plus expansive que sérieuse ne se refusait à aucune manifestation, malgré les conséquences qui en pouvaient résulter. Il ne désap-

prouva par une représentation bouffonne donnée devant lui, dans laquelle certaines pratiques du culte romain étaient peu ménagées, et il protégea les comédiens, ou plutôt les bateleurs, qui s'étaient permis une telle hardiesse.

Amiens servait, en ce moment, de résidence passagère à la cour, cette capitale de la Picardie étant voisine du théâtre de la guerre, qui se poursuivait avec des chances variées. Ce fut là que se rendirent Jeanne et Antoine. L'accueil qu'ils reçurent fut très froid ; Henri II ne cacha même pas qu'il était disposé à réaliser ses menaces. Heureusement, la gentillesse du jeune prince de Béarn vint en aide à ses parents. Sa précoce intelligence, sa grâce franche et naïve, qu'assaisonnait une certaine saveur étrangère, plurent tellement à Henri II, qu'il le combla de caresses, l'embrassa plusieurs fois et lui demanda s'il voulait être son fils. Sans être embarrassé de cette question et montrant son père, le petit prince répondit en langue béarnaise, la seule qu'il eût appris à parler : *Aquet es seigne lou paï* (c'est celui-là qui est monsieur mon père). « Vous avez raison, » reprit Henri II; « mais puisque vous ne voulez pas être » mon fils, voulez-vous être mon gendre? — *Obé* (oui » bien), » répliqua le petit Béarnais. Ce fut le premier mot sur le projet de mariage entre le prince de Béarn et Marguerite de France, projet qui devait être un jour repris et réalisé sous de si lugubres auspices.

Henri II aurait voulu garder le prince de Béarn à sa cour; mais Jeanne d'Albret, outre que sa tendresse aurait trop souffert de se séparer de son fils, préférait pour lui une atmosphère plus pure, une éducation plus vivifiante pour son esprit comme pour son corps. Elle

sut éluder le désir du roi, et hâta son départ, sans attendre que ce désir prît un caractère plus impératif. Néanmoins, elle accueillit avec satisfaction, comme son mari, un projet d'alliance qui semblait être la plus sûre garantie contre les desseins hostiles de l'Espagne.

Peu de temps après, Jeanne et Antoine revinrent à la cour de France pour assister à un mariage préparé par une politique très-différente : c'était celui du dauphin avec la nièce des Guises, fille de Jacques V d'Écosse et de Marie de Lorraine; cette princesse, dont les malheurs et la mort funeste, faisant oublier les taches de sa vie, ont attaché au nom de Marie Stuart une douloureuse pitié. Ainsi, l'héritier de la couronne de France devenait le neveu des deux hommes dont la puissance était déjà si dangereuse pour l'État et pour le trône. Cette fois, la reine de Navarre laissa son fils en Béarn : elle aurait craint de nouvelles et trop impérieuses instances. Les Béarnais, d'ailleurs, n'auraient pas vu avec plaisir que cet enfant, l'espoir du pays, fût encore une fois emmené loin d'eux, dans cette cour dont ils avaient trop de raisons de se défier. Suzanne de Bourbon-Busset, baronne d'Albret-Miossens, qu'on lui avait donnée pour gouvernante quand il quitta la modeste maison de Bilhère, conserva ce précieux dépôt. Le gouvernement resta confié au cardinal d'Armagnac, qui en avait été déjà chargé pendant la précédente absence de Jeanne et d'Antoine, et dont la religion ne paraissait pas assez sévère pour gêner beaucoup le développement du culte réformé.

La présence du roi et de la reine de Navarre à Paris y fut un grand sujet de joie pour les Calvinistes. Antoine de Bourbon n'avait pas craint de se faire accompagner

de son prédicateur David, et il obtint la mise en liberté d'un autre ministre, Chandieu, détenu dans les prisons du Châtelet. Jeanne et Antoine s'étant un jour rendus au Pré-aux-Clercs, où affluaient tous les seigneurs et toutes les belles dames, les Religionnaires ne manquèrent pas de s'y porter en foule. Ils y chantèrent en chœur les Psaumes de Clément Marot, et à leurs voix se mêlèrent celles de beaucoup de Catholiques qui, sans plus de conséquence, prenaient plaisir à ces concerts inusités. Le clergé sollicita le châtiment de ces démonstrations publiques; mais comme le roi de Navarre aurait été le premier coupable à punir, la répression s'arrêta devant cette sauvegarde.

La guerre, toujours aussi active, occupait alors en Picardie, en Lorraine, en Italie, toutes les forces de l'Espagne, non moins affaiblie que la France par tant d'années de combats. La désastreuse journée de Saint-Quentin (10 août 1557) avait eu pour réparation divers succès, plusieurs places conquises, et surtout Calais enlevé par le duc de Guise aux Anglais, alliés des Espagnols, après une possession deux fois séculaire. Charles-Quint avait renoncé à la couronne pour s'ensevelir dans un cloître. Ce nom imposant ne pesait plus dans la balance, et celui de Philippe II n'avait pas encore assez grandi pour exercer une influence égale; ce prince, d'ailleurs n'était pas alors en Espagne. La famille royale de Navarre n'avait pas renoncé à la portion de ses États qu'elle avait perdue depuis près de cinquante ans, et malgré tant de déceptions, chaque règne léguait à l'autre le désir et l'espoir de la reconquérir. Au moment où mourut Henri d'Albret, il allait, on s'en souvient, se mettre à la tête de ses troupes, et entre-

prendre courageusement, quelle que fût l'inégalité des forces, une expédition dès longtemps préparée. Les dispositions de la France paraissaient favorables. Jeanne et Antoine résolurent de saisir ce moment. Ils avaient ou croyaient avoir des intelligences dans quelques places espagnoles, et ils cherchèrent une aide jusqu'en Afrique. A l'exemple de François Ier, qui s'était uni à Soliman, ils étaient entrés en relations avec le roi de Fez, et l'alliance qu'ils avaient faite avec lui, » dit Brantôme, « étoit très bonne et très ferme. » On doit douter, toutefois, qu'elle pût être bien efficace.

Appuyés sur ces espérances, le roi et la reine de Navarre envoyèrent au cardinal d'Armagnac l'ordre de faire entrer leurs troupes en Espagne. Est-ce la politique, n'est-ce pas plutôt l'amour du plaisir qui retint Antoine de Bourbon à Paris? Dans tous les cas, on est étonné de ce que ce prince, dont la bravoure n'était pas équivoque, ne prît une part personnelle ni à la guerre qui se faisait si près de Paris, ni à celle qui réclamait bien plus encore son action directe. Il confia le commandement de son armée au seigneur de Burie. Mais dès les premiers pas on eut lieu de juger combien la présence du souverain aurait été nécessaire. Une partie des milices béarnaises refusèrent de marcher, alléguant qu'on n'avait pas le droit de les mener hors de leur pays. Le baron d'Arros, qui avait si bien déjoué les menées de l'évêque de Mende, employa son autorité morale auprès des récalcitrants et triompha de cette difficulté; mais c'était toujours un début de fâcheux augure.

Le seigneur de Burie, ayant franchi la frontière, entra dans le Guipuzcoa, pour assiéger Fontarabie. On était

à la fin de l'hiver (1559). La mauvaise saison déchaîna toutes ses intempéries. Des pluies telles, qu'on appela cette malheureuse campagne *la guerre mouillée*, des rivières débordées, des chemins impraticables, le manque de vivres, les maladies, tout conspira pour faire échouer l'entreprise presque sans combat.

Sur ces tristes nouvelles, Antoine de Bourbon fit ce qu'il aurait dû faire tout d'abord : s'étant rendu en Guyenne, il y leva des troupes, avec l'autorisation du roi, et ayant reformé une armée, il entra en personne sur le territoire ennemi. Mais il était trop tard. La France était entrée en négociation avec l'Espagne; Henri II se montrait opposé à l'expédition qu'il avait favorisée d'abord, et qui pouvait contrarier ces ouvertures pacifiques. Le 3 avril 1559, fut signé le traité de Cateau-Cambrésis, par lequel la France, quoique les succès eussent été partagés, accepta tous les désavantages d'une puissance abattue. Dans les restitutions de villes conquises de part et d'autre, l'Espagne reprit ou garda bien plus qu'elle ne rendit : le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, qui n'était plus qu'un vaillant général au service de cette puissance, recouvra ses États occupés par la France, et même la Bresse et le Bugey : Henri II lui accorda la main de sa sœur Marguerite en même temps qu'il donnait à Philippe II Élisabeth sa fille aînée, gage ou plutôt victime de ce rapprochement trompeur des deux couronnes. Pauvre jeune princesse, — elle avait quatorze ans à peine, — que l'on appela *princesse de la paix* et dont la destinée devait être si funeste ! Quant aux princes de Navarre, le traité de Cateau-Cambrésis les sacrifia complétement, comme les avait sacrifiés la paix de Cambrai.

Antoine de Bourbon repassa la frontière. Au surplus, ce dénouement lui avait probablement épargné quelque désastre pire encore, car la trahison marchait avec lui. Gamare, son valet de chambre et son favori, était vendu à l'Espagne; sur les preuves qui en furent acquises, le gibet fit justice de ce misérable

Pendant qu'Antoine de Bourbon faisait cette tardive et faible tentative, Jeanne, dans la prévision d'une paix prochaine, était restée à Paris pour défendre les intérêts de sa maison. L'année précédente (7 février 1558), elle y était accouchée d'une fille qui eut pour marraine Catherine de Médicis, et qui était son cinquième enfant. Le quatrième fut une autre fille née en 1557, et qui n'avait vécu que quinze jours.

Pour la consoler de ses déceptions comme souveraine, Jeanne d'Albret avait au moins la joie de voir son fils, son plus cher espoir, grandir heureusement sous l'influence de la mâle éducation qui lui était donnée. La baronne de Miossens avait su comprendre ses vues et s'y associer dignement. Dans le château de Coaraze, où le prince de Béarn était élevé au milieu des rochers et des montagnes, rien ne sentait la délicatesse et la mollesse des cours. Vêtu comme les enfants du pays, Henri avait aussi la même nourriture, du pain bis, du bœuf, de l'ail, du fromage. Comme eux aussi, il fut accoutumé à supporter le froid, le chaud, la fatigue, à coucher sur la dure, à gravir les escarpements des Pyrénées, à se plaire dans les rudes jeux où le corps se forme et s'endurcit. Non-seulement il partageait les amusements de ses rustiques compagnons, mais encore il allait aux mêmes écoles, et apprenait les mêmes devoirs. Avec les raffinements d'une vie molle et sen-

suelle, Jeanne voulut qu'il ignorât la flatterie, cette peste des princes, et tout ce qui les habitue à se croire au-dessus de la nature commune. Par cette éducation, sans cesse en contact avec la classe pauvre et laborieuse, s'abritant dans la chaumière du montagnard, initié, dès ses premières années, à l'existence et aux besoins du peuple, Henri devenait un homme, afin de savoir être un roi.

Plus tard, quand le prince de Béarn, arrivé à sa septième année, dut sortir des mains de sa gouvernante, il fut remis d'abord aux soins de M. de Lavardin, qui méritait bien cette marque de haute confiance. Sa santé ne lui ayant permis de conserver ses fonctions, il fut remplacé par M. de La Case. Celui-ci le fut, à son tour, par le baron de Beauvoir, dont les lumières et le dévouement répondirent à tout ce que la reine en attendait. Guerrier et négociateur tour à tour, il resta l'ami de son élève, et il échappa, plus heureux que Lavardin, à l'horrible nuit de la Saint-Barthélemy. — Pour l'enseignement des lettres françaises et anciennes, Jeanne d'Albret plaça près de son fils La Gaucherie[1], un de ces érudits chez qui la vertu égalait le savoir, comme chez celui qui l'avait elle-même instruite. La Gaucherie n'eut pas le temps de mener sa mission jusqu'à la fin; mais une lettre de Jeanne d'Albret à Théodore de Bèze, du 5 décembre 1567, rend un éclatant témoignage au mérite de ce digne précepteur : « Le feu bon homme Monsieur de La Gaucherie y marchoit en rondeur de conscience, et même mon fils lui doit et aux siens cette racine de piété qui lui est, par la grâce de Dieu, si bien plantée au cœur par bonnes admonitions, que maintenant, dont je loue ce bon Dieu, elle produit et branches

et fruits. Je lui supplie qu'il lui fasse cette grâce qu'il continue de bien en mieux. »

A toute l'éducation du prince, tant littéraire que morale, présidait la haute direction de sa mère, si compétente sous ce double rapport. Les fermes principes qu'elle s'efforçait de lui inculquer n'admettaient ni transaction ni complaisance. Dans ses leçons sur la fidélité que l'on doit à son pays, malgré les injures particulières, le connétable de Bourbon, tout Bourbon qu'il était, subissait le même blâme que le romain Coriolan, et la conduite de Camille était offerte comme contraste et comme modèle. Un des ouvrages que Jeanne fit lire de préférence à son fils, fut *la Vie des Hommes illustres* de Plutarque, noble galerie où le grand biographe l'aurait certainement placée; source féconde des mâles enseignements qu'elle offrait si bien dans sa propre vie. « Ma bonne mère, » écrivait Henri IV, le 3 septembre 1601, à Marie de Médicis, « ma bonne mère à qui je dois tout et qui avait une affection si grande de veiller à mes bons déportements. » Plût au ciel que les sages *admonitions* du vertueux La Gaucherie, plût au ciel que cette *racine de piété* que Jeanne d'Albret se félicitait de voir au cœur de son fils, eussent étendu leur influence à toute sa conduite et à tout son avenir! Plût au ciel que ces directions maternelles, dont il proclamait l'excellence, ne lui eussent pas manqué trop tôt! Si Henri IV leur dut beaucoup, il aurait pu leur devoir encore davantage : cette fermeté de principes qui met la conscience au-dessus de tous les calculs et de tous les marchés; une vie pure de ces désordres qui ne furent pas seulement des offenses à la morale, car, ne voulût-on considérer que les intérêts humains, on

y verrait encore la source de grandes fautes où les passions de l'homme entraînèrent le capitaine et le roi. Il suffira de citer le temps précieux perdu aux pieds de Corisande d'Andoins et de Mme de La Roche-Guyon, après les batailles de Coutras et d'Ivry, et le fruit de ces deux victoires compromis pour une si triste cause. Voilà de ces torts graves que Henri IV se fût épargnés (et sa gloire y gagnerait beaucoup), s'il avait suivi en tout les leçons de sa noble mère, comme il aimait à les rappeler.

Trois mois ne s'étaient pas écoulés depuis la paix de Cateau-Cambrésis, quand un tragique et soudain événement vint mettre en jeu tous les intérêts opposés, et ouvrit cette période de luttes et d'orages où la France se débattit pendant plus de trente ans.

Le 29 juin 1559, au milieu des fêtes célébrées pour le double mariage de sa fille et de sa sœur, Henri II tombait mortellement frappé dans un tournoi par la lance de Montgommery. Il laissait pour successeur l'aîné de ses fils, qui n'avait pas seize ans, et chez qui la faiblesse du caractère et de la santé se joignait à l'inexpérience de la jeunesse. Quelle influence allait régner sous son nom? Prince du sang, le roi de Navarre avait droit de prétendre à un rôle prépondérant dans les affaires; mais en ce moment, il était dans ses États, ainsi que la reine sa femme; justement mécontents, tous les deux se tenaient éloignés de la cour de France et de ses fêtes. Lors même qu'Antoine de Bourbon eût été là, il est probable que l'habileté des Guises l'aurait facilement supplanté; absent à plus forte raison fut-il

mis à l'écart par les ambitions qui se pressèrent autour du lit de mort et des funérailles du roi. Catherine de Médicis et les Guises associèrent leurs intérêts. La reine-mère eut le titre de surintendante générale du royaume; le duc de Guise prit la direction des armées, le cardinal son frère s'empara des finances, et l'on vit en leur personne ressusciter ces maires du palais de la première race, souverains actifs et réels sous le nom de rois fainéants.

Catherine de Médicis, dont le génie funeste allait désormais se donner carrière, offrait le type de ces caractères que n'arrête aucun scrupule; croyant médiocrement en Dieu, mais beaucoup à l'astrologie; superstitieuse et sceptique à la fois; dévote à l'extérieur comme une Italienne, et aussi indifférente, dans le fond, en matière de foi qu'en matière de morale; prête, selon l'occasion, à s'allier aux Protestants, soit pour les tromper, soit pour trouver en eux des auxiliaires de passage contre ses adversaires catholiques; experte et raffinée en cet art de la fourberie qui florissait alors dans son pays avec celui des poisons; faisant mouvoir ensemble ou tour à tour les séductions souriantes de ses sirènes corruptrices, et les armes de ces *bravi* de l'intrigue et du crime dont elle importait les mœurs en France: telle se montre Catherine de Médicis dans ces tristes pages où elle va jouer un rôle si fatal. (1)

En face de Catherine, en face des Guises, et pour

(1) Il va sans dire que des traits qui s'appliquent à l'Italie du seizième siècle, si grande par les lettres et les arts, mais souillée par la corruption particulière et publique, sont tout à fait étrangers à l'Italie actuelle, ennoblie, au contraire, par son glorieux relèvement.

opposer une digue à l'ambition usurpatrice qu'ils ne déguisaient plus, s'organisait une résistance où se confondirent la question politique et la question religieuse, qui grandissait de jour en jour. A l'avénement de François II, le connétable de Montmorency s'était vu écarter des affaires auxquelles son âge (soixante-six ans) ne le faisait nullement renoncer. Il était l'oncle des trois frères de Châtillon, dont l'un surtout, guerrier déjà illustre, allait acquérir une célébrité nouvelle, et devenir aussi douloureusement fameux par sa mort que glorieux par sa vie. Ces trois frères étaient le cardinal Odet de Châtillon, évêque de Beauvais; Gaspard de Coligny, l'amiral, et François de Coligny, connu sous le nom de *d'Andelot* (1).

L'amiral de Coligny avait pris place de bonne heure parmi les plus vaillants capitaines des armées françaises. Il s'était distingué, en 1544, à la bataille de Cérisoles; il avait contribué, en 1554, à la victoire de Renty, où il combattait près du duc de Guise, dont il allait être bientôt l'adversaire. Il venait, en 1557, de défendre héroïquement Saint-Quentin. Même après la malheureuse journée où le connétable de Montmorency,

(1) Odet de Châtillon était né le 10 juillet 1517, Coligny le 16 février 1519, et d'Andelot le 18 avril 1521. — Nous n'ignorons pas que, généralement, on fait naître Coligny en 1516 ou en 1517; mais nous tenons pour préférable la date de *la France protestante*, œuvre de recherches toutes spéciales, qui indique le 16 février 1518, *ancien style*, c'est-à-dire 1519, style nouveau. Cette date est confirmée par celle de la naissance du frère aîné de l'amiral, telle que la donne le même ouvrage, avec l'appui de cette circonstance qu'Odet de Châtillon reçut la pourpre romaine à *seize ans :* or, c'est le 7 novembre 1533 qu'il en fut revêtu.

en voulant secourir la place, fut battu et fait prisonnier, l'amiral avait continué une lutte désespérée ; il n'avait succombé que l'épée à la main, dans un assaut général, sur ses murailles ouvertes par onze brèches. La relation qu'il écrivit de ce siége mémorable est un des documents militaires intéressants de cette époque. Revenu d'une captivité où l'ennemi même l'entoura de son estime, Coligny n'avait pas tardé à s'éloigner d'une cour dont la corruption et les intrigues étaient trop antipathiques à la sévérité de ses mœurs, à la probité rigide et à la haute indépendance de son caractère. Les doctrines réformées le trouvèrent tout disposé pour elles, et il les avait embrassées par conviction, dès avant la profession avouée qu'il en fit vers le temps où nous sommes arrivés. A l'assemblée des Notables, tenue à Fontainebleau par le roi, dans le mois d'août 1560, ce fut lui qui porta la parole pour réclamer solennellement la liberté de conscience, mais sans pouvoir l'obtenir.

Dans cette voie religieuse, Coligny avait été devancé par son frère d'Andelot, son digne compagnon d'armes de Cérisoles et de Saint-Quentin. Colonel général de l'infanterie, d'Andelot avait perdu cette charge par son adhésion ouverte à la confession de foi protestante, qu'il ne craignit pas de répéter devant Henri II lui-même, en l'assurant de son obéissance dévouée dans tout ce qui ne touchait pas la conscience. Sa disgrâce ne se borna pas à cette destitution. Jeté en prison, il n'avait recouvré la liberté qu'en consentant, sur les vives instances de ses amis, à ce qu'on célébrât la messe dans sa chambre, concession qu'il se reprocha toujours. Pour le cardinal de Châtillon, ce fut dans son palais

épiscopal, à Beauvais, qu'il manifesta ouvertement son changement de culte, en y célébrant la Cène selon le rit protestant. Il s'ensuivit une émeute populaire où il faillit être massacré. Ayant déposé ses insignes ecclésiatiques, Odet de Châtillon prit le titre de *comte de Beauvais*. En 1563, il fut cité devant l'Inquisition avec six autres prélats accusés de professer ou de favoriser l'hérésie : Saint-Romain, archevêque d'Aix; Jean de Montluc, Jean Caraccioli, Barbançon, Guillart, Saint-Gelais et Louis d'Albret, évêques de Valence, de Troyes, de Pamiers, de Chartres, d'Usez et de Lescar. Pour mieux braver les foudres romaines, Châtillon reprit alors la soutane rouge, et ce fut dans ce costume qu'il épousa, en 1564, Élisabeth de Hauteville, noble demoiselle de Normandie. C'était dans un de ces moments où la cour, moitié par indifférence et légèreté, moitié par politique, pactisait volontiers, à l'exemple de Catherine de Médicis, avec ceux que frappait l'anathème de Rome. L'ex-évêque ne craignit pas de présenter sa femme en plein Louvre; elle n'y reçut pas mauvais accueil, et on l'y appelait la *comtesse de Beauvais* ou *madame la cardinale*. Ce n'est pas là un des traits les moins singuliers de cette époque.

L'opposition commune contre les Guises devait unir Montmorency et ses neveux à la branche de Bourbon. Le mariage d'Éléonore de Roye, petite-nièce du connétable et la plus riche héritière de France, avec le prince de Condé, avait cimenté cette alliance, où la politique rapprochait le connétable des Calvinistes, qu'il combattit plus tard. Montmorency, l'amiral et le prince de Condé pressaient le roi de Navarre de se rendre à la cour le plus tôt possible; Jeanne d'Albret les secondait

par ses instances; mais Antoine était dominé par des hommes vendus à Catherine de Médicis, et qui excitaient sa défiance sur les intentions du connétable. L'un de ces conseillers, l'un de ces favoris dont Antoine écoutait les conseils, était ce même évêque de Mende, ce même Nicolas d'Angu, dont la trahison, mise au grand jour, avait failli déjà être si funeste au royaume de Navarre.

Enfin, après deux mois d'hésitations, retenu d'un côté, appelé de l'autre, et surtout pressé par la reine, Antoine de Bourbon se mit en route pour Paris. Son départ fut pour les Réformés un grand événement, une grande espérance, tant ils voyaient en lui leur appui le plus assuré. Le long de sa route, tous les gentilshommes protestants montaient à cheval pour l'accompagner, en tel nombre qu'Antoine déclina leurs offres, craignant que ce cortége, sans cesse grossi, ne ressemblât trop à un corps d'armée. A Paris, les ministres et les principaux Calvinistes s'empressèrent autour de lui, comme autour d'un défenseur choisi par le ciel. Mais déjà, chez Antoine, cette ferveur, qui avait naguère besoin d'être contenue, s'était singulièrement refroidie. Il ne venait à Paris que pour y apporter une attitude ambiguë et indécise, et ménager les deux partis à la fois, moins par duplicité calculée que par faiblesse. Auprès des Guises il montrait des dispositions tout amicales; il ne donnait à son voyage d'autre motif que celui de présenter au jeune roi son hommage dévoué, et tâchait même de se faire bien venir auprès du duc d'Albe et des autres Espagnols qui se trouvaient à la cour; aux ennemis des Guises il témoignait aussi ses sympathies; aux Calvinistes en particulier, il promettait le concours

le plus zélé pour leur faire obtenir la liberté de conscience.

En effet, la Réformation avait pris en France assez de force, assez de consistance, pour affirmer et revendiquer ce principe fondamental, supérieur à tous les gouvernements, à tous les pouvoirs humains. Un des articles du traité de Cateau-Cambrésis stipulait une action commune entre les rois de France et d'Espagne pour *l'extinction de l'hérésie*. Ainsi, les persécutions et les supplices pour cause de religion, qui étaient déjà en France à l'état de fait existant, recevaient la consécration d'un acte diplomatique. Pour ajouter aux tristes conditions de cette paix humiliante, l'Espagne faisait prévaloir solennellement l'horrible régime de l'Inquisition, même au nord des Pyrénées. Cet abominable tribunal prenait droit de bourgeoisie sur la terre française, représenté par le cardinal de Lorraine, à qui était conférée, par la cour de Rome, la charge de grand inquisiteur. Cependant, moins de deux mois après le traité qui leur déclarait cette guerre à mort, les Protestants de France constituaient leur Église dans toutes les formes. Un synode général était convoqué à Paris, dans le centre même où le pouvoir, entouré de ses espions et de ses juges, exerçait l'action la plus immédiate, et au milieu d'une population dont la grande masse restait toujours violemment hostile à ces hérétiques dont on racontait tant de crimes. Le 25 mai 1559, date mémorable, un synode s'y était réuni sous la présidence du pasteur François Morel, sieur de Collonges. Avec les articles de foi, les mêmes que dans l'Église de Genève, il avait réglé, dans tous leurs détails, l'organisation et la discipline, comme si les décrets de proscription et de mort étaient non avenus.

Dans cette situation, et au moment d'un changement de règne où l'âge du souverain laissait le champ libre à toutes les espérances, on conçoit celles que les Calvinistes avaient mises dans un prince du sang qui faisait ouvertement profession de leur foi. Mais ils purent bientôt juger, ainsi que les adversaires catholiques des Guises, combien ils avaient eu tort de compter sur le roi de Navarre. Jouet de ceux qu'il devait combattre, déjà trop disposé naturellement à s'oublier dans des voluptés honteuses, outre les piéges de la même espèce où il fut attiré par calcul, Antoine de Bourbon ne fit aux yeux de tous qu'amoindrir son importance politique et dégrader son caractère.

Trop bien informée à cet égard, Jeanne d'Albret pressait son mari de revenir en Béarn. Une occasion s'offrit pour ce retour. Le roi de Navarre fut choisi pour accompagner Elisabeth de France, déjà liée à Philippe II par des nœuds qu'elle avait plutôt subis qu'acceptés, et la remettre aux mains du cortége espagnol qui l'attendrait sur la frontière. Jeanne d'Albret vint jusqu'à Bordeaux avec son fils, au-devant de la jeune princesse, sa nièce à la mode de Bretagne et sa filleule, qu'elle aimait d'une affection toute maternelle. Tant que l'on fut en Guyenne, province française, le roi et la reine de Navarre lui donnèrent le pas sur eux; mais aussitôt que l'on fut entré dans leurs États, ils reprirent à leur tour cette primauté souveraine dont Jeanne tenait d'autant plus à faire acte formel, que certaines ambitions n'aspiraient qu'à l'en dépouiller. Il avait été dit que la remise de la princesse aurait lieu *sur la frontière* du royaume de Navarre et de l'Espagne; les commissaires de Philippe II prétendaient

que cette cérémonie s'accomplît au Pignon, près de Saint-Jean-Pied-de-Port, sur le point où se touchent la Basse-Navarre et la Haute-Navarre, que la spoliation de 1512 avait rendue espagnole ; or, en acceptant cette limite, la maison d'Albret aurait reconnu comme un droit acquis le fait brutal d'une possession injuste, et Jeanne n'admettait pour sa frontière que celle qui sépare la Haute-Navarre de la Castille. Sans s'arrêter au Pignon, le cortége passa outre, mais la violence des pluies et les chemins impraticables le retinrent à Roncevaux. Il fut décidé que la cérémonie se ferait dans cet endroit, Jeanne et son mari attestant néanmoins qu'une nécessité matérielle les forçait seule d'accepter, pour remplir leur mission, un lieu situé *dans l'intérieur de leurs États*.

L'abbaye de Roncevaux fut disposée pour cette solennité. Avant d'entrer dans la salle richement décorée qui devait en être le théâtre, on avait à traverser la salle basse du monastère, toute tendue de noir comme pour des funérailles : sinistre et funeste présage. En remettant Élisabeth aux envoyés d'Espagne, Antoine de Bourbon, à qui l'on ne pouvait refuser le mérite de bien dire, prononça un discours où il fit l'éloge de la jeune princesse, la recommandant aux soins et à l'amour de ses nouveaux sujets, de sa patrie nouvelle. Mais après ces paroles affectueuses, qui émurent tous les auditeurs français et navarrais, le cardinal de Tolède et l'évêque de Burgos se bornèrent à prononcer d'une voix âpre et sévère deux versets du Psalmiste, qui furent pour la jeune épousée (la langue latine lui était familière) comme un glas funèbre, comme un morne linceul jeté sur tous les souvenirs, sur toutes les

espérances de son cœur (1). Au lieu d'hymnes joyeux fêtant sa bienvenue, c'était un arrêt, une condamnation qu'elle entendait; au lieu de visages souriants, c'étaient des spectres lugubres qui se dressaient devant elle. Par ces textes sacrés dont on lui faisait une application si cruelle, on lui ordonnait de tout oublier, famille, patrie, pour ce maître qui l'enlevait à un fiancé de son âge, au propre fils de Philippe, à ce Don Carlos dont le nom se confond avec celui d'Elisabeth dans leur douloureuse histoire à tous deux. Sous les dures paroles des prélats, en qui se personnifiait le pays de l'Inquisition, des bûchers, des cachots sans fond qui ne rendent pas leurs victimes, Elisabeth se prit à défaillir et tomba sans connaissance dans les bras de la reine de Navarre. Quand elle recouvra ses sens, ce fut pour embrasser tendrement cette chère parente, Antoine de Bourbon et leur jeune fils, et pour dire adieu à tous ceux qui représentaient sa famille et son pays, tandis que les commissaires espagnols, dans leur sombre gravité, supportaient avec peine cette touchante expansion des plus doux sentiments de la nature; puis, la funeste séparation fut accomplie, et la jeune princesse s'abandonna, morne et résignée, à son destin.

Ce qu'on a peine à croire, et ce qui prouve bien qu'à Jeanne seule appartient l'honneur de la ferme protes-

(1) *Audi, filia, et vide et inclina aurem tuam; obliviscere populum tuum et domum patris tui; — et concupiscet rex decorem tuum, quoniam ipse est dominus tuus.* (Écoute, ma fille, et vois et incline ton oreille; oublie ton pays et la maison de ton père; — le roi convoitera ta beauté, parce qu'il est ton maître).

tation dont nous avons parlé, c'est que peu après, Antoine de Bourbon se laissa suggérer, par un de ses familiers vendus à l'Espagne, la démarche la plus humiliante. Sans prendre conseil de personne, à l'insu de sa femme, qui résidait habituellement à Nérac avec son fils, tandis qu'Antoine habitait Pau, il écrivit à Philippe II pour lui demander la permission de se rendre auprès de lui avec la reine, afin de traiter à l'amiable la question de territoire qui les divisait. Un des principaux seigneurs de ses États, le baron d'Audaux (sénéchal de Béarn (il appartenait à l'une des nombreuses branches de la famille de Gontaut, d'où sont sortis les Biron), fut le porteur de cette lettre. Philippe II répondit qu'Antoine pouvait s'épargner la fatigue du voyage, puisque feu l'empereur Charles-Quint avait assez fait connaître, dans une négociation précédente, les résolutions de la couronne d'Espagne. Cet abaissement d'Antoine de Bourbon fut donc, comme il devait l'être, aussi vain qu'il était honteux, et les agents de l'Espagne purent se réjouir du piége où ils avaient fait tomber le triste roi.

Pendant qu'Antoine dégradait ainsi son rang royal, Jeanne en soutenait dignement les prérogatives, et elle protégeait ses peuples contre un envahissement pire, peut-être, qu'une invasion armée. L'Inquisition ne laissait pas dormir la clause stipulée à son profit par le traité de Cateau-Cambrésis, et ne négligeait rien pour s'établir en France comme en Espagne et en Italie. L'édit de Blois constituait dans chaque Parlement une *Chambre ardente*, spécialement chargée de poursuivre les hérétiques. Le supplice du vertueux conseiller Dubourg (décembre 1559) avait montré na-

guère que la première cour du royaume, le Parlement de Paris, pouvait voir les foudres sacrées frapper jusque dans ses rangs, par la main de ses propres membres. Beaucoup de collègues du malheureux Dubourg, quoique sincèrement attachés à la foi catholique, n'en étaient pas moins en suspicion. Il est vrai qu'ils dissimulaient peu leur opposition à cette puissance étrangère, qui envahissait tout ensemble l'État et l'Église. Au cardinal de Lorraine, grand inquisiteur de France, était adjoint le cardinal d'Armagnac pour les provinces méridionales et pour le royaume de Navarre. Ce prélat, issu d'un bâtard de la maison d'Armagnac, et qui se vantait d'être l'allié de Jeanne d'Albret, avait paru d'abord favorable aux doctrines réformées; mais, sans cesser de protester de son dévouement à la reine, il avait accepté des fonctions réprouvées par cette princesse comme par l'immense majorité de ses sujets. Sous le gouvernement habile et équitable de Jeanne, aucune lutte de croyance ne troublait la tranquillité du pays. L'une et l'autre Église jouissaient d'une égale protection. On voyait, dans le Béarn, le même édifice servir pour les deux cultes, phénomène bien étrange dans ce temps aux passions ardentes. Les États navarrais étaient comme une oasis de tolérance et de bon accord, au milieu des haines que l'intolérance allumait tout à l'entour, et ils offraient le témoignage frappant que la liberté religieuse est la meilleure garantie de la paix publique.

Que venait donc faire l'Inquisition au milieu d'un état de choses si heureux? Tel fut le cri universel. Aussi, quand le cardinal, qui avait joui d'une certaine popularité auprès des Béarnais, se présenta devant eux

revêtu de sa qualité nouvelle, il rencontra la plus vive opposition. Ce fut en vain que, dans la ville d'Oleron, il voulut, selon l'usage, donner sa bénédiction au peuple; des rires moqueurs lui répondirent. L'excommunication qu'il lança contre plusieurs hommes honorés de tous, notamment contre le respectable La Gaucherie, essuya le même accueil. Loin d'encourager ces manifestations populaires, la reine se conduisit avec sa modération et sa sagesse accoutumées. Elle reçut le cardinal avec les honneurs que réclamait son rang; mais, sans contester ses pouvoirs spirituels et la bulle qui les renfermait, elle sut adroitement en restreindre l'action, et fit même remettre en liberté le ministre Barran, arrêté par ordre du prélat. Des conférences que le cardinal d'Armagnac voulait établir entre Catholiques et Protestants n'auraient été qu'un élément de troubles et de haines; au lieu de les empêcher directement et de sa propre autorité, la reine chargea de ce soin les évêques d'Oléron et de Lescar qui, d'accord avec elle, favorisaient secrètement les doctrines réformées.

De même que l'Inquisition, un autre corps religieux, qui en était l'auxiliaire, soulevait une vive opposition dans les Etats de Jeanne d'Albret. Fondée depuis vingt ans à peine, la société des Jésuites avait déjà pris une très large extension. Son organisation savante et multiple embrassait tout ensemble l'éducation de la jeunesse, la prédication, la direction des consciences, les fonctions ecclésiastiques les plus intimes; elle permettait la fréquentation du monde et les rapports sociaux; elle donnait ainsi une action immense et universelle à cette espèce d'armée répandue partout, soumise à une aveugle et inflexible discipline, et dirigée par un

dévouement absolu au but qu'elle poursuivait, à la force qui la faisait mouvoir. Comme l'Inquisition, que l'Espagne s'était rendue propre en la reconstituant par les mains du trop fameux Torquemada, les Jésuites étaient une institution essentiellement espagnole. On regardait cette société religieuse et politique à la fois comme l'agente la plus active de la cour de Madrid. Sa doctrine se résumait dans ces mots : *Un Dieu, une foi, un roi*. Et quel était ce roi, sinon le souverain dont les États avaient produit son fondateur Loyola, son chef en exercice Lainez et leurs principaux coopérateurs?

Déjà établie en France, la société de Jésus n'entendait pas s'arrêter sur les frontières du petit royaume qu'elle enveloppait de toutes parts; mais son origine espagnole aurait seule suffi pour l'y rendre suspecte. Avec l'influence de l'Espagne on redoutait, chez les Jésuites, celle de Rome; car les griefs patriotiques toujours vivants associaient ces deux puissances l'une à l'autre. Sans cesse en éveil, Jeanne d'Albret défendit aux Jésuites tout établissement dans ses Etats, et ne leur permit d'y habiter qu'à titre d'individus et sous la loi commune.

Néanmoins, l'évêque de Pamiers, Robert de Pellevé, dévoué à l'Espagne et aux Guises, et ennemi connu de Jeanne d'Albret, appela dans sa ville épiscopale la société interdite pour y fonder un collége. Sur ce défi porté à l'autorité légitime, des commissaires royaux furent envoyés à Pamiers. Le conseil de ville se rassembla pour connaître de cette affaire. Il se livra au plus sérieux examen de l'esprit et des règlements de la société des Jésuites. Le résultat de ses délibérations fut que le collége existant à Pamiers était florissant et

prospère sous les auspices et par les soins éclairés de la reine, et que rien n'appelait des fondations d'origine étrangère, qui ne pouvaient qu'être une cause de trouble et de dissensions. Tous se trouvèrent d'accord, Protestants et Catholiques. Un de ces derniers, nommé Rabonit, formula son opinion sous la forme naïve d'un apologue populaire. Il raconta la fable de l'Ane et des Chèvres. L'âne, dit-il, battu par le mauvais temps, vint implorer l'hospitalité des chèvres, ne demandant qu'à mettre un de ses pieds à l'abri sous leur toit. Cette humble demande obtenue, un pied suivit l'autre, puis ce fut la tête, puis tout le corps avec les quatre pieds, si bien que le nouvel hôte se rendit maître du logis et en chassa les propriétaires. « A l'application, » ajouta Rabonit pour conclusion, « je crains bien que ces bons » apôtres n'en fassent de même. »

Devant cette répulsion si caractérisée, devant cette union intime du trône et du peuple, les Jésuites durent renoncer provisoirement à pousser plus loin leur entreprise. Cependant la position était bien difficile pour le faible État que menaçaient à la fois trois grandes puissances. En butte à la triple hostilité de la France, de l'Espagne et de Rome, Jeanne se trouvait forcée, on le conçoit, de louvoyer devant la tempête. Elle s'imposait des précautions qu'elle jugeait encore nécessaires pour détourner les maux prêts à fondre sur ses sujets; elle contenait les Réformés trop impatients, même les ministres, qui n'auraient voulu obéir qu'à leur zèle. Ces ménagements lui attiraient le blâme de quelques-uns, notamment celui de l'illustre Théodore de Bèze, le prédicateur ordinaire de la petite cour de Nérac, et qui accusait la reine de « se porter fort froidement » au

service de la religion; mais Jeanne ne s'en croyait pas moins tenue à ces sacrifices, qui lui étaient pénibles sans doute. Ce fut ainsi que dans cette année 1560, elle envoya Pierre d'Albret, évêque de Comminges, en ambassade auprès du pape Paul IV, afin de l'assurer de son obéissance et de ses bons sentiments. Par cet acte de déférence, elle voulait prévenir les vues de l'Espagne, et empêcher que Philippe II n'empruntât, comme l'avait fait son aïeul Ferdinand, les armes spirituelles de Rome pour consommer la spoliation commencée. Marc-Antoine Muret, le célèbre érudit à la conscience facile, poursuivi naguère comme hérétique, et devenu prélat romain, avait conservé avec la reine de Navarre des relations dont elle profita. Elle recourut à son crédit et à son talent; elle le prit pour auxiliaire et pour avocat près du saint-siége, mission qu'il remplit avec son éloquence accoutumée, et les coups que Jeanne redoutait furent suspendus pour quelque temps.

Mais l'Espagne avait d'autres alliés dans les Guises qui, de plus en plus forts, étaient les vrais souverains de la France. Ce fut contre leur domination, contre l'insolente tutelle où ils tenaient le roi, que se forma l'entreprise connue sous le nom de *conjuration d'Amboise*.

Comment échoua cette malheureuse tentative, nous n'avons pas à le raconter ici. La vengeance des Guises fut impitoyable. Les bourreaux en permanence convièrent la foule au spectacle varié des supplices, la hache et le gibet multiplièrent les victimes. La plus illustre qui fût vouée à la mort, c'était le prince de Condé, l'âme véritable de la conjuration. Comme son frère, il s'était allié à la Réforme, mais il y fut plus constant. Sous des dehors peu brillants (« il étoit, » dit Brantôme,

« de fort basse et petite taille »), il avait une âme ardente, des facultés énergiques, et bien plus qu'Antoine les qualités d'un chef de parti, sans les avoir toutes; car il lui manquait aussi cet empire sur soi-même qui est d'un grand prix en politique comme en morale, et son rang de prince nuisit quelquefois chez lui à la fixité des vues et des résolutions. L'entreprise d'Amboise ayant été découverte, les deux princes de Bourbon furent mandés à Orléans, où le roi s'était rendu pour les États généraux. En vain leurs amis s'efforcèrent de les retenir; en vain des lettres de la cour les avertissaient du danger; ils passèrent outre, et, à peine arrivés, ils furent arrêtés tous les deux. Mis en jugement, Condé fut condamné à la peine capitale. Les instances du chancelier de L'Hôpital firent seules différer l'exécution de la sentence. Antoine s'était bien moins avancé dans la conjuration, et il crut se sauver par des protestations et des plaintes. Mais, quoique les Guises fussent loin de le redouter autant que son frère, il était toujours pour eux, comme chef de la maison de Bourbon, un obstacle qu'ils voulaient anéantir. Sa qualité de roi empêchait de le traduire devant la cour qui avait condamné le prince de Condé, ou bien, vu l'insuffisance des charges, on n'espérait pas obtenir d'elle, contre lui, un arrêt de mort. Ce fut à un assassinat que les Guises résolurent de recourir. De concert avec le maréchal de Saint-André, ils arrangèrent le plus odieux guet-apens. Il fut convenu que le roi, feignant d'être malade, manderait Antoine dans sa chambre; que le jeune monarque, instrument de ce complot infâme, l'accueillerait avec des paroles violentes et de nature à en provoquer de pareilles; qu'alors il tirerait une dague cachée sous

la robe de chambre dont il serait enveloppé, qu'il en frapperait Antoine; qu'à ce signal des hommes embusqués derrière les tapisseries, entreraient aussitôt, se jetteraient sur le roi de Navarre, et le feraient tomber sous des coups plus certains, comme si François lui-même était en danger.

Antoine fut avertit de cet abominable complot par la duchesse de Montpensier, à qui en avait parlé la reine-mère, instruite de tout par son fils. On prétendait que la duchesse était favorable à la Réforme, et cependant elle avait gagné la confiance de Catherine, qui probablement avait vu quelque profit à tirer de son esprit et de ses lumières. La duchesse aurait même, dit-on, servi en cette occasion d'intermédiaire à la reine-mère, jalouse de la puissance des princes lorrains. Ainsi prévenu, Antoine, quand il fut appelé chez le roi, s'excusa d'abord d'obéir. Sur un nouvel ordre, il se décida. Pour un moment, il se retrouva tel qu'on l'avait vu dans les combats; l'excès même du danger lui inspira un mouvement magnanime. Avant d'entrer, il s'adressa à Renty, son capitaine des gardes, qui avait été nourri d'enfance avec lui : « Mon ami, » lui dit-il, « je m'en » vais au lieu où l'on a conjuré ma mort.... Je vous » prie que, si je meurs, vous recouvriez la chemise que » j'ai sur moi, et la portiez toute sanglante à ma femme » et à mon fils, et conjurez ma dite femme, par la » grande amour qu'elle m'a toujours portée et pour » son devoir, puisque mon fils n'est pas encore en âge » de pouvoir venger ma mort, qu'elle envoie ladite » chemise percée et ensanglantée aux princes étrangers » et chrétiens pour venger ma mort. »

Antoine entre ensuite dans la chambre royale, dont

la porte est refermée aussitôt par le cardinal de Lorraine. François II, jouant le rôle qu'on lui a dicté, reproche amèrement à l'époux de Jeanne d'Albret l'attitude souveraine qu'elle et lui ont tenue lors du passage de la princesse Élisabeth dans leurs États. Supérieur à lui-même en cette circonstance, Antoine conserva tout son sang-froid; et au lieu de donner par une réplique trop vive, le prétexte attendu, il répond avec une modération et une convenance qui font tomber cette colère factice suggérée au jeune roi. François II, revenant à son naturel, qui était doux et inoffensif, ne trouve plus que des paroles amicales. Antoine se retire sain et sauf, tandis que les Guises et le maréchal de Saint-André qui se tenaient dans une pièce voisine, en sortent furieux de voir cette noire machination avorter. Le duc et le cardinal allèrent jusqu'à s'écrier dans leur colère: « Voilà le cœur le plus poltron qui fut jamais! »

Les Guises auraient cru leur victoire incomplète s'ils n'avaient écrasé la reine de Navarre, bien plus à craindre pour eux que son mari. Le maréchal de Thermes, qui commandait en Poitou, avait ordre de s'avancer vers le midi, de donner la main aux troupes espagnoles qui entreraient en France par Bayonne, et de fondre avec elles sur les États de Jeanne, que se partageraient les deux puissances alliées. Mais, grâce à des amis dévoués ou à d'habiles agents, ce plan était connu de la reine, qui savait également cacher ses desseins et pénétrer ceux de ses ennemis. D'un côté, elle charge Dumesnil, intrépide et loyal gentilhomme, de combattre le maréchal de Thermes; de l'autre, elle se prépare à lutter contre les Espagnols. « Voyant donc, » raconte Théodore de Bèse, « que la fiance qu'elle avoit eue aux

hommes étoit perdue et que tout secours humain lui défailloit, étant touchée de l'amour de Dieu, elle y eust recours, avec toute humilité, pleurs et larmes, comme à son seul refuge, protestant d'observer ses commandements, de sorte qu'au temps de sa plus grande tribulation elle feit publique profession de la pure doctrine, estant fortifiée par François Le Guay, autrement Boisnormand, et N. Henri, fidèles ministres de la Parole de Dieu. » Elle se renferma avec ses enfants dans Navarreins, la plus forte place du Béarn, résolue à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité; mais le plan d'invasion, connu et déconcerté, n'eut pas d'autres suites.

Cependant, Antoine de Bourbon restait toujours sous la main des Guises, réservé à une prison perpétuelle. Quant au prince de Condé, sa noble femme s'était vainement jetée aux pieds du roi, docile, cette fois, à la leçon qui lui était dictée. L'échafaud allait se dresser, lorsque François II fut enlevé, le 5 décembre 1560, par une maladie de quelques jours, avant d'avoir accompli sa dix-septième année.

A François II, légalement majeur, mais roi seulement de nom, succédait son frère Charles IX qui n'avait que dix ans. Cette fois, l'âge du souverain rendait nécessaire une régence véritable et reconnue. La face des affaires changeait tout à coup, et le premier effet de ce revirement était d'arracher les deux princes de Bourbon, l'un à la prison, l'autre à la mort. Catherine de Médicis, dans sa jalousie contre les Guises, chercha un point d'appui chez les princes qu'ils avaient proscrits. Elle connaissait la faiblesse du roi de Navarre; en lui faisant conférer le pouvoir, ce serait elle, en réalité, qui gouvernerait. Antoine accepta ses propositions, et

la condition de se contenter du titre de lieutenant général au lieu de celui de régent. La reine-mère écrivit à Jeanne d'Albret dans les termes les plus affectueux, la pressant de se rendre à la cour avec ses enfants, et lui protestant qu'elle n'aurait jamais une « meilleure parente ni amie. » Antoine engagea aussi sa femme à venir. Jeanne partit en effet pour Paris, peu crédule sans doute aux assurances de Catherine de Médicis, mais jugeant sa présence utile dans cette situation nouvelle, au milieu des intrigues où son mari était exposé à tant de piéges.

En arrivant à la cour, Jeanne y trouva les dispositions les plus favorables aux Réformés, du moins en apparence. Pour combattre l'influence des Guises, Catherine de Médicis se retournait vers les Protestants, et la cour suivait son exemple. De nouveau, la mode était pour les Psaumes français, pour les saintes Écritures, pour la discussion des matières religieuses. Dans ce monde où régnait le débordement le plus scandaleux, on vantait la pureté sévère de la doctrine et des mœurs calvinistes; on appelait un concile universel, ou, à défaut, un concile national, comme un remède urgent pour les désordres qui profanaient le sanctuaire, et — recours trop tardif — pour la grande scission que ces dérèglements et ces abus avaient déterminée. Catherine écrivit dans ce sens au pape; elle lui représentait que les Protestants acquéraient de jour en jour d'autant plus de force que « l'on ne comptait parmi eux ni anabaptistes, ni libertins, ni aucun partisan des opinions reconnues monstrueuses. » Cette lettre écrite, dit-on, sous l'inspiration de Jean de Montluc, évêque de Valence, ne put faire admettre auprès de Paul IV les concessions jugées

nécessaires par la politique de Catherine; il témoigna même une vive irritation; mais cette politique à double face était peu embarrassée pour lui donner des satisfactions et des gages qui l'apaiseraient.

Vétéran éprouvé par de nombreux combats, personnage plus éminent par son rang que par sa capacité, le connétable de Montmorency résistait, malgré sa parenté avec les Châtillons, au courant d'idées qui dominait en ce moment à la cour. Il renfermait son horizon intellectuel dans son titre de *premier baron chrétien*, dans ses obligations de sujet d'un roi catholique, et professait une dévotion dont Brantôme raconte les plus singuliers traits. Fort ponctuel à toutes les pratiques extérieures, mais endurci par la longue habitude de la guerre, qui fait réfléchir, au contraire, les esprits élevés, le connétable s'interrompait, par exemple, dans une oraison, pour ordonner de pendre, de *passer par les piques*, ou *de bouter le feu à un quart de lieue à la ronde*; après quoi il reprenait ses patenôtres, sans être plus ému que l'acier de sa cuirasse. Catherine craignait chez le roi de Navarre quelque retour, quelque velléité spontanée ou suggérée qui lui fît réclamer la régence; et afin d'avoir pied à la fois dans les deux camps, elle s'efforça de s'assurer l'appui du connétable. Dans cette intention, elle feignit auprès de lui de n'avoir fait que céder bien malgré elle aux circonstances, en ménageant l'hérésie et ses adeptes. Dupe d'abord, en dépit de son expérience, le vieux guerrier vint cependant à pénétrer cette intrigue; il se décida dès lors à se rapprocher des princes de Lorraine, et de là naquit entre lui, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, l'alliance connue dans l'histoire sous le nom de *Trium*-

virat, et qui avait pour but apparent et avoué la défense de l'Église.

Quant à la reine de Navarre, depuis son arrivée à Paris elle allait marchant d'un pas de plus en plus décidé dans la voie que ses convictions intimes lui traçaient. Le spectacle de cette cour du Louvre, où tous les vices se conciliaient avec de vaines pratiques de religion, où la débauche et le crime avaient, comme en Italie, une dévotion à leur usage et à leur manière, l'affermissait davantage dans une foi dont la sévérité s'accordait avec celle de ses principes et de sa conduite. N'ignorant pas les désordres d'Antoine, et conservant pour lui, cependant, les restes d'un amour si cruellement trompé, elle se flattait que la pure influence de l'Évangile, son guide unique, pourrait encore se faire sentir à cet infidèle époux et le ramener vers elle. Ce cœur outragé, froissé, mais non pas aigri jusqu'à exclure le pardon, éprouvait une croissante répulsion pour l'élément impur qu'elle associait trop justement à ses souffrances, et un surcroît d'attachement pour les croyances où elle cherchait sa seule consolation, sa dernière lueur d'espoir. Mais cette foi, lettre vive chez la noble princesse, n'était que lettre morte chez Antoine, dont le caractère ne se prêtait à ancune conviction profonde. Tantôt emportée jusqu'à la bravade, tantôt faible et vacillante, sa professsion religieuse allait bientôt céder aux amorces contre lesquelles il aurait dû se tenir le mieux en garde.

Quoique l'Espagne n'eût pas vu sans un vif mécontentement la lieutenance générale du royaume conférée au roi de Navarre, au chef de la famille de Bourbon, elle prenait bien moins ombrage de lui que de sa

femme. Par son regard clairvoyant, par son courage viril, Jeanne av..it déjà plus d'une fois déjoué les projets de ses ennemis; toute influence sur son mari ne lui était pas enlevée; elle pouvait profiter de la position qu'il occupait dans l'État, l'inspirer de ses conseils, lui communiquer quelques étincelles de son énergie, et créer de sérieux obstacles à l'ambition espagnole, non-seulement dans les États navarrais, mais encore en France.

Philippe chercha donc à séparer Antoine de sa femme. Manriquez, son ambassadeur à Paris, était l'homme qui convenait le mieux à cette mission, par son adresse et par son caractère libre de tout scrupule. Souple et insinuant, il s'assura des personnages qui avaient le plus de crédit auprès d'Antoine. Celui-ci n'avait pas changé de conseillers. C'étaient toujours les hommes les plus indignes de sa confiance : toujours le perfide évêque de Mende, et avec lui Philippe de Lénoncourt, évêque d'Auxerre, et François d'Escars, chambellan et favori du prince. Assouvi de richesses, l'évêque d'Auxerre était surtout accessible aux séductions de la vanité. Quant à François d'Escars, l'appât de l'or suffisait auprès de lui. Convaincu par des pièces écrites de sa main d'avoir conspiré avec les Guises contre la vie de son maître, chassé sur la demande de la reine, mais bientôt rentré en grâce, malgré toutes les représentations de Jeanne et du prince de Condé, ce misérable avait auprès d'Antoine un titre aussi puissant qu'ignominieux : il était le ministre et le pourvoyeur de ses plaisirs. Antoine en fit aussi son envoyé à Rome, alors que Pierre d'Albret, accrédité par Jeanne, s'y trouvait encore.

A cet entourage, il faut joindre un médecin calabrais, nommé Vincent Lauro, instrument dévoué que dirigeait Lainez, le général des Jésuites; cet homme servait l'Espagne auprès du roi de Navarre sous le masque de la religion, et en faisant valoir surtout les intérêts du salut éternel.

Par l'entremise de ces agents, l'envoyé d'Espagne sut circonvenir d'avance Antoine et le disposer à écouter les vaines propositions de Philippe II. Qu'Antoine abandonnât la cause protestante; qu'il se déclarât le défenseur de la foi catholique; qu'il renonçât à toute revendication de la Haute-Navarre, et en échange d'un droit devenu illusoire, Philippe II lui offrait la souveraineté effective de la Sardaigne. On étalait aux yeux d'Antoine les peintures les plus séduisantes de cette île; c'était, lui assurait-on, une terre féconde et bénie, que des bosquets de citronniers et d'orangers embaumaient de leurs doux parfums, un séjour de délices et de voluptés, en même temps qu'une possession bien préférable, par son importance, aux domaines que la maison d'Albret avait perdus. Villes nombreuses, fortes et florissantes, ports magnifiques, une position enfin d'où Antoine, soutenu par les forces de la France, de l'Espagne et de Rome, pourrait s'élancer sur les côtes africaines, afin de s'y créer un vaste empire : tel était ce fabuleux tableau pompeusement commenté par les affidés de l'Espagne et pour lequel se passionna son étrange crédulité. Or, dans le même temps où l'ambassadeur de Philippe II l'entourait de flatteries et de caresses, il le traitait du ton le plus méprisant dans sa correspondance avec son souverain : sous sa plume, le roi et la reine de Navarre n'avaient d'autre titre que *Monsieur et Madame de*

Vendôme, et leur fils était appelé *le petit Vendômet.*

A ces promesses dont l'Espagne berçait le roi de Navarre, ses favoris ajoutaient une perspective encore plus belle. Les frères de François II étaient, lui disaient-ils, également débiles de corps, sujets à des maladies qui ne laissaient espérer pour eux ni une longue carrière, ni une postérité qui leur succédât. Alors, c'était le chef de la maison de Bourbon qui hériterait du trône de France; mais pour qu'il fût accepté par la nation, la condition indispensable était son retour à la foi catholique.

Pour faire réussir ces négociations et réaliser le fantastique avenir qu'elles promettaient, on recommandait à Antoine le secret le plus absolu avec la reine, qui, autrement, ajoutait-on, ne manquerait pas d'y apporter des obstacles. Mais ce n'était pas tout, et dans l'odieuse intrigue dirigée contre Jeanne, il ne s'agissait de rien moins que de la faire répudier, de briser des nœuds autrefois formés sous les auspices d'un amour mutuel. Pour amener Antoine à cette suprême indignité, on l'attaquait par un double genre de séduction. Devenu libre, il ne tiendrait qu'à lui d'épouser une des plus belles princesses de l'Europe, la jeune veuve de François II, la nièce des Guises, cette Marie Stuart qui venait de quitter la France (août 1561) en soupirant des regrets si douloureux. Avec la main de Marie Stuart, le roi de Navarre obtiendrait une couronne de plus, la couronne d'Écosse, et même celle d'Angleterre, si l'hérétique Élisabeth tombait sous la bulle d'excommunication que le pape était prêt à lancer contre elle.

Mais pour qu'Antoine reprît sa liberté, pour qu'il se séparât d'une princesse honorée et respectée de l'Eu-

rope entière, il fallait un moyen, un motif, un prétexte au moins. Ce prétexte, on le trouva dans le mariage de Jeanne avec le duc de Clèves. Ce mariage avait été annulé dans toutes les formes par le pape Paul III, et jamais, depuis lors, le plus léger doute n'avait été élevé sur ce point; mais le saint-siége était occupé par un pontife animé de dispositions toutes différentes, et Rome, revenant sur sa décision, pouvait déclarer valable le lien qu'elle avait brisé autrefois.

Pour décider le succès de cette intrigue, et servir à Paris les intérêts de Rome, ceux de l'Espagne et ceux des Guises, Paul IV envoya un légat dont le caractère était parfaitement approprié à sa mission. C'était Hippolyte d'Est, cardinal de Ferrare. Ce prélat était frère du duc Hercule de Ferrare, mari de Madame Renée qui, depuis son veuvage et son retour en France, professait ouvertement les opinions calvinistes. La fille du duc Hercule et de Madame Renée avait épousé le duc de Guise. De la sorte, la princesse en qui la Réforme avait une amie si zélée, se trouvait être la belle-mère du chef militaire du parti ultra-catholique, la belle-sœur du prélat qui venait apporter à ce parti le concours de son habileté consommée.

Le cardinal d'Est connaissait parfaitement le terrain, les circonstances, les dispositions de la cour où il était envoyé. Il avait un caractère souple et délié, qui ne s'arrêtait pas devant les obstacles, les tournait quand il ne pouvait les renverser et ne craignait pas, au besoin, de supporter des rebuts, en attendant l'heure propice. A son arrivée, il eut à subir cette épreuve. Le vent continuait de souffler au Louvre en faveur des idées nouvelles. L'illustre L'Hôpital ne s'était pas fait inutile-

ment, sous le nouveau règne, l'avocat de la tolérance. Le temps des persécutions semblait passé. Les Protestants cessaient de se cacher, à la cour comme ailleurs. Il ne faut donc pas s'étonner si le légat du pape y reçut un accueil plus que froid; mais, sans se déconcerter, il sut faire des concessions à ce courant d'idées; il se montra prévenant, obséquieux, presque courtisan auprès de Jeanne d'Albret elle-même; il poussa la condescendance au point d'assister aux prêches qui se faisaient dans l'appartement de cette princesse. Mais, dans ses entretiens secrets avec le roi de Navarre, il élevait, au sujet de son mariage, des doutes que secondaient trop bien des espérances, des passions habilement provoquées et nourries; il en appelait à de faux scrupules sur la validité de cette union; il invoquait une conscience factice pour étouffer la voix de la vraie conscience, qui luttait encore, chez l'époux de la vertueuse Jeanne, contre ces suggestions perfides. Quant aux dispenses nécessaires pour le rendre libre et pour lui permettre de former de nouveaux nœuds, c'était une formalité qui ne rencontrerait aucun obstacle.

De son côté, Catherine de Médicis mettait en jeu, pour s'asservir Antoine, les moyens qui lui étaient familiers. Elle connaissait ce prince comme étant « si facile, si indolent, si voluptueux, » dit L'Estoile, « qu'une intrigue d'amour lui faisait abandonner la plus » grande affaire du royaume. » Parmi ses filles d'honneur, — titre qui était ici étrangement placé, — dans cet essaim tentateur dressé par elle à tous les manéges de la coquetterie, et qu'on appelait l'*Escadron volant de la reine*, Catherine choisit une des plus belles, une des plus raffinées dans l'art des séductions, Mademoi-

selle Du Rouet de La Béraudière. Par là Catherine, tout en détachant le roi de Navarre de sa femme, plaçait auprès de lui une influence dont l'artificieuse Italienne serait sûre. Elle prenait la corruption des mœurs pour auxiliaire de la corruption politique; elle faisait déguiser l'intrigue et l'espionnage sous les grâces d'un sourire, sous les enchantements de la volupté. Toujours jalouse de la domination des Guises, toujours en défiance de ces revirements si fréquents chez le roi de Navarre, elle employait ainsi une arme à double fin et à deux tranchants : d'une part, elle portait les derniers coups à l'épouse trahie; de l'autre, elle se ménageait une oreille pour laquelle le faible prince n'aurait pas de secrets. Elle s'assurait un moyen de contreminer les projets hostiles à son pouvoir, dans lesquels on mettrait Antoine de Bourbon de moitié. Les calculs de Catherine ne furent pas trompés : ce ne fut pas en vain que la belle séductrice versa le poison de ses enivrements. Bientôt le roi de Navarre, livré tout entier à la passion qu'elle lui inspira, ne connut plus d'autre empire.

Mais toutes ces menées ne purent demeurer secrètes pour Jeanne. Doublement attaquée comme souveraine et comme épouse, elle avait, pour percer ces odieuses intrigues, la pénétration politique de la reine et l'instinct de cœur de la femme ; elle avait aussi son amour pour ses enfants, qui seraient frappés en sa personne. Dans cette situation, la noble princesse se résolut à faire un dernier effort auprès de l'homme qu'elle avait trop bien le droit de mépriser, et que cependant elle ne pouvait haïr; c'était aussi par pitié pour lui-même qu'elle allait tenter de l'arracher à des piéges si fu-

nestes. Elle avait perdu son cœur, elle le savait, il fallait qu'elle s'y résignât ; mais il y avait d'autres raisons qui le retiendraient peut-être, et elle ne voulut pas encore désespérer.

Ce furent d'abord les desseins de l'Espagne que Jeanne d'Albret tâcha de dévoiler aux yeux de son mari, puisqu'il était nécessaire de lui faire comprendre ce que l'expérience démontrait si évidemment. Quoi ! ne s'était-il pas assez humilié déjà devant cette puissance contre laquelle il avait naguère tiré son épée ? Quoi ! joué comme il l'avait été par Philippe II, pour prix de cette démarche honteuse où il s'était abaissé, se pouvait-il qu'il se laissât prendre encore à ses artifices ? Etait-il possible qu'il oubliât tout, devoir, honneur, famille, pour les rêves dont on flattait une ambition insensée ? Et comme Antoine, interdit et honteux de voir la reine si bien instruite, se rejetait sur la question religieuse, comme il alléguait que, incertain entre les deux Églises, il était porté à croire que la vraie croyance pourrait bien être celle que ses pères avaient suivie : — « Eh bien, » reprit Jeanne avec vivacité, « puisque vous doutez de l'une aussi » bien que de l'autre, suivez donc celle qui est le plus » utile à vos intérêts ! » Puis elle lui rappelle encore l'usurpation de la Navarre, la bulle qui autorisa, qui consacra cette odieuse spoliation. N'est-ce pas à l'achever qu'aspirent Rome et l'Espagne ? Est-ce en se jetant dans le parti catholique, en donnant la main à ses ennemis, qu'Antoine retrouvera tout ce qu'il abandonne, l'affection de sa femme, celle de son frère, l'appui des amis les plus sûrs, le dévouement d'un peuple fidèle ? Espère-t-il, dans son nouveau parti, éclipser ou seule-

ment balancer le duc de Guise? Au moins, Guise n'a pas varié dans sa croyance; il lui a donné des gages qui affaibliront toujours, et de beaucoup, les prérogatives du rang qu'Antoine invoquerait. Quelle confiance inspirera le Calviniste d'hier, le Catholique d'aujourd'hui? Le parti auquel il s'allie n'aura-t-il pas toujours lieu de craindre de sa part un troisième changement? Il n'est, il ne sera qu'un instrument, bientôt brisé quand il cessera d'être utile. Cette chimérique cession de la Sardaigne! Comment se laisser prendre à un leurre aussi grossier? Si cette île offre tant d'avantages à son possesseur, comment l'Espagne voudrait-elle se dessaisir d'un joyau si précieux! Qu'Antoine y songe donc tandis qu'il en est encore temps! Qu'il ne se rende pas la dérision de l'Europe! Qu'il ne consomme pas une défection qui serait à la fois son déshonneur et sa perte!

Mais, enlacé comme il l'était dans des liens avilissants, Antoine n'avait plus de volonté qui lui fût propre. Il n'appartenait désormais qu'à une indigne passion; il n'avait plus en vue qu'un but, cette couronne dont il serait, pensait-il, redevable à lui seul, au lieu qu'il n'était roi de Navarre que par sa femme. Loin de céder à un langage si convaincant, à de si pressants appels, il s'irrita des vérités que Jeanne lui faisait entendre. Alors, elle vit bien qu'elle avait entièrement perdu ce cœur qui ne la comprenait plus. Le plus sanglant outrage, une infâme répudiation, voilà, pour prix de son amour, ce qui lui était réservé! La dignité de la reine céda la place à la douleur de l'épouse. Cette princesse au mâle courage, fléchissant sous un coup si cruel, ne put s'empêcher de fondre en larmes, et ces larmes aussi restèrent impuissantes. Mais une de ces

inspirations, qui jaillissent d'un cœur maternel, vint tout à coup lui fournir un argument suprême : — « Eh bien ! » s'écria-t-elle, « soyez sans pitié pour moi ! » Oui; mais vos enfants ! vos enfants ! vous n'avez » donc pas songé qu'en frappant leur mère vous les » frapperiez avec elle, et que vous en feriez des bâ- » tards ? »

Antoine de Bourbon avait toujours été peu capable de réflexion ; il l'était moins que jamais, sous l'influence des passions auxquelles il était livré. Il n'avait pas songé, en effet, à la conséquence que Jeanne venait de lui montrer tout à coup. Ce fut comme un éclair qui le fit tressaillir. Malgré son avilissement, il conservait pour son fils et pour sa fille un sentiment d'amour ; en lui, c'était une dernière étincelle qui survivait, une dernière corde qui vibrait encore ; l'infidèle époux n'avait pas tout à fait tué le père. Ses enfants bâtards ! ses enfants illégitimes, déchus, frappés d'un sceau réprobateur ! Seule, cette pensée l'arrêta et le fit reculer devant l'excès d'infamie qu'on lui suggérait.

Toutefois, ce fut en vain que Jeanne voulut rendre ce réveil plus complet, et poursuivre l'avantage qu'elle avait obtenu. Si Antoine ne donna pas suite au projet de répudiation, il fit trop bien sentir à sa femme qu'elle n'avait rien gagné pour elle-même. Sous les lois de la belle Du Rouet, aussi habile à entretenir le feu de sa passion qu'elle l'avait été à l'allumer, Antoine continua d'afficher publiquement le scandale de l'adultère. En trahissant la femme qui avait tant de droits à son amour, à sa reconnaissance, il méconnut et trahit aussi toute autre affection, tout autre engagement. Il se fit l'ennemi de son frère, des Châtillons, de

tous ceux dont naguère il serrait la main ; il chassa ses plus fidèles serviteurs ; il se rangea ouvertement sous le drapeau de l'Espagne et des Guises, et, tout en répondant aux représentations de Théodore de Bèze : « Je ne suis pas si enfoncé dans le parti catholique, » que je ne puisse m'en tirer, » il devint l'ardent persécuteur de ses coreligionnaires de la veille.

Après avoir employé le langage du reproche aussi vainement que celui de la prière, Jeanne d'Albret sentit sa fierté se révolter. Elle rejeta les ménagements qu'elle s'était crue obligée, jusqu'alors, d'imposer à ses convictions religieuses ; elle prit sa foi pour refuge ; elle s'y attacha de toute la force de son âme indignée. La conduite de son coupable époux lui avait dicté la sienne. « Il faut confesser, » dit l'abbé Le Laboureur, « qu'il ne prit pas le moyen de la regagner à la véritable religion, de la vouloir contraindre, de se dégoûter d'elle, d'entendre en même temps des propositions d'un autre mariage, de prendre une maîtresse à la cour, et de donner sujet aux Huguenots de mal parler d'une vie qui déplaisait encore davantage à une femme généreuse, qui ne pouvait être que du parti qui la plaignait le plus, et duquel, en apparence, elle recevait plus de consolation. C'est ce qui la rendit incapable de résipiscence, et qui la fit se déclarer protectrice l'hérésie après la mort de son mari, dans les restes de son royaume et dans toutes ses terres de Guyenne, sans que toutes les procédures qu'on fit alors contre elle ne servissent qu'à aigrir son courage. »

Lorsqu'Antoine vit la résolution prise par sa femme, son irritation ne connut plus de bornes. Comme la plupart des hommes faibles, il était sujet à se jeter

d'un extrême dans l'autre, à passer des dernières défaillances aux derniers emportements. Lui, dont Jeanne avait dû modérer en d'autres temps la ferveur calviniste, il se porta contre elle, dans l'ardeur de son récent Catholicisme, jusqu'à des violences qui lui attirèrent la réprobation et le mépris universels. Un jour que la reine allait monter dans son coche pour se rendre au prêche de l'hôtel de Condé, situé dans la rue de Grenelle-Saint-Honoré (1), il s'y opposa par la force brutale. Il voulut même la contraindre d'aller à la messe; mais ni injures ni menaces ne purent arracher à Jeanne une démarche que sa conscience, désormais, ne lui permettait plus. Le prince de Béarn, âgé à peine de huit ans, était témoin de cette déplorable scène. Devant les outrages adressés à une mère tendrement aimée, il ne put contenir le bouillonnement de son sang et le cri de sa jeune âme. Son père lui donna un soufflet; il voulut également le forcer d'aller à la messe, et ne réussit pas mieux qu'avec la reine.

D'autres tentatives furent faites dans le même sens, auprès de Jeanne, mais sur le ton et avec les couleurs d'une apparente amitié. Malgré la nullité personnelle du roi de Navarre et son discrédit bien légitime, Catherine de Médicis s'alarma de le voir entièrement livré à ceux qu'elle redoutait le plus, c'est-à-dire aux princes de Lorraine. Elle voulait conserver pour elle l'influence de ce titre de lieutenant général du royaume, dont Antoine était revêtu, ou du moins ne pas la laisser à la disposition des Guises. Dans cette pensée, elle espéra que la reine de Navarre, en se rapprochant de l'Église

(1) Ce fut depuis l'hôtel des Fermes.

romaine, pourrait reprendre quelque empire sur son mari. Alléguant l'intérêt de Jeanne, celui de son fils, qu'elle exposait à perdre l'héritage de ses pères en s'obstinant à provoquer les foudres de Rome, Catherine engagea la reine de Navarre, dans les termes les plus pressants, à faire au culte catholique cette concession de quelques pratiques extérieures, exigée par Antoine. La princesse qui, quelques années plus tard, sur la fausse nouvelle que les Protestants étaient complétement vainqueurs à Dreux, répondit tranquillement : « Eh bien! nous prierons Dieu en français, » cette princesse ne se fût certainement pas refusée à la complaisance qu'elle sollicitait de Jeanne d'Albret ; mais, en la jugeant d'après elle-même, elle s'était singulièrement trompée. La résolution capitale que Jeanne avait prise était de celles qu'un caractère comme le sien ne dément pas ; elle avait prévu tous les dangers ; elle les acceptait tous. La bannière de sa croyance une fois levée, elle était déterminée, quoi qu'il en résultât, à ne l'abaisser jamais. « — Madame, » répondit-elle avec une énergique fierté, « Madame, si j'avais mon » fils et tous les royaumes du monde dans la main, je » les jetterais tous au fond de la mer plutôt que de » perdre mon salut. »

Dès ce moment, tandis que les Calvinistes flétrissaient Antoine du surnom de *Julien l'Apostat*, et accumulaient sur lui toutes les expressions et toutes les formes de la dérision et du mépris, ce fut sa femme et son frère, ce fut Jeanne d'Albret et le prince de Condé, soutenus des Châtillons, qu'ils saluèrent comme les têtes de leur Église. Jeanne connaissait la mère de Charles IX ; elle savait comment cette femme sans

scrupules avait achevé de lui enlever son mari, dont elle s'efforçait, par un nouveau calcul, de la rapprocher; cependant, surmontant ses répugnances personnelles, immolant ses ressentiments de femme à l'avantage de son parti, elle lui offrit de bonne foi une alliance où l'intérêt politique de Catherine semblait assez fort pour la retenir. Elle lui conseilla de s'appuyer résolument sur le parti protestant, ou, pour mieux dire, sur tous ceux, Catholiques ou Calvinistes, qui voulaient abattre la domination des Guises, et déployer le drapeau français contre l'ambition espagnole. Catherine goûta cet avis, car, par-dessus tout, elle voyait dans le Triumvirat, auquel Antoine de Bourbon s'était rallié, la puissance à craindre et à combattre, et ce n'était pas sans raison.

Par Mlle Du Rouet, à qui le roi de Navarre ne cachait rien, Catherine était instruite de tout ce qui se passait entre Guise et ses associés. C'était dans une pièce de l'appartement d'Antoine, au Louvre, que se tenaient leurs conciliabules. La reine-mère voulut entendre elle-même ce qui s'y disait. Dans le plancher d'une chambre située au-dessus de celle où le Triumvirat se réunissait, elle fit percer, tout près du mur, derrière la tapisserie, des trous que l'on ne pouvait apercevoir; et au moyen d'une sarbacane appliquée à son oreille, elle ne perdit pas un mot de la délibération. Il ne s'agissait de rien moins que de la dépouiller de tout pouvoir, de la renfermer dans un monastère ou de la renvoyer en Italie. Le maréchal de Saint-André, homme capable de tous les crimes, alla jusqu'à proposer de la lier dans un sac et de la jeter à la rivière. Ce projet fut combattu par le roi de Navarre. Mais ce que Catherine

avait entendu était bien de nature à lui faire chercher du secours partout où il lui était possible d'en attendre. Aussi invoqua-t-elle, dans les termes les plus affectueux, la sauvegarde du prince de Condé, à qui elle écrivait : « Je vous recommande la mère et les » enfants. »

Le Colloque de Poissy (septembre 1561), entre les théologiens catholiques et les docteurs protestants, n'avait été qu'un de ces tournois de paroles, d'où les deux partis ne sortent que plus attachés à leurs opinions. Mais l'édit de janvier 1562, dû aux sages inspirations du chancelier de L'Hôpital, venait de donner aux Calvinistes, pour l'exercice de leur religion, une liberté qui était un grand progrès, malgré les restrictions auxquelles elle était soumise. Ce fut dans ces circonstances, le 1er mars suivant, qu'un sinistre événement ouvrit pour la France une si longue carrière de luttes et de malheurs.

Sur la foi de l'édit, environ douze cents Protestants, hommes et femmes, célébraient leur culte dans une grange, à Vassy, en Champagne. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, allant de Joinville à Paris, passaient, bien escortés, par cette petite ville. Leurs gens s'en vinrent, avec des cris de haine et de mort, assaillir la paisible assemblée. Ils commencèrent par abattre sous leurs coups trois malheureux qui étaient au dehors, et firent feu de leurs arquebuses sur ceux qui se montrèrent aux fenêtres. Quelques-uns étant sortis, essayèrent de se défendre avec des pierres, armes bien impuissantes, mais dont l'une atteignit au visage le duc de Guise, qui était accouru sur le lieu du tumulte. Le coup, quoique sans aucune gravité, fit couler son

sang. A cette vue, la fureur de ses gens redoubla, et ce fut une vraie tuerie. Il y eut soixante morts, outre deux cents blessés. Les laquais des Guises ramassèrent et vendirent les dépouilles des victimes, comme le butin d'un combat.

Pendant que le sang coulait, le duc se promenait sur la place, mordant sa barbe, ce qui indiquait chez lui une colère concentrée. Ayant mandé le juge du lieu, il lui reprocha d'avoir souffert le prêche, et le magistrat alléguant l'édit de janvier : « L'édit de janvier ! » répondit Guise la main sur la garde de son épée, « le tranchant de ce fer coupera bientôt cet édit si étroitement » lié. » Le lendemain, comme on lui annonça que les Huguenots de Vassy allaient porter plainte devant le roi : « Qu'ils y aillent, » dit-il, « ils n'y trouveront ni leur » amiral ni leur chancelier. » Ainsi, cette demi-liberté, qui n'était aux yeux des Protestants que la pierre d'attente d'une reconnaissance complète de leurs droits, leurs ennemis la repoussaient absolument, associant ensemble le Catholicisme tolérant de L'Hôpital et le Calvinisme de Coligny. Un autre détail montre combien, chez le chef militaire du parti ultra catholique, l'ignorance était profonde. Pendant le massacre, on lui avait apporté la Bible du prêche : « Tenez, » dit-il à son frère, « voyez les titres de ces livres des Huguenots. » Le cardinal ne put faire autrement que de dire que c'était la Sainte-Ecriture, et qu'il n'y avait pas de mal en cela : « Comment ! Sang-D...! » repartit le duc, « la » Sainte-Ecriture ! Il y a quinze cents ans et plus qu'elle » est faite, et il n'y a pas un an que ces livres sont imprimés ! » Le récit fidèle de la boucherie de Vassy disculpe le duc de Guise de l'avoir ordonnée, mais il

l'accuse de ne l'avoir ni arrêtée ni punie. Un simulacre d'enquête rejeta l'agression sur les victimes, sur des gens sans armes réunis pour prier, et parmi lesquels des vieillards, des femmes, des enfants, qui auraient provoqué, attaqué une troupe nombreuse de gens de guerre : absurde et dérisoire imputation.

Le massacre de Vassy fut comme un signal. A Sens, Auxerre, Senlis, Abbeville, Blois, Tours, Aurillac, Nevers, Moulins, Angers, Le Mans, Carcassonne, et dans vingt endroits moins importants, l'édit fut aussi déchiré par des atteintes sanglantes. A ce concert de violences répondirent les cris d'indignation et de vengeance des Protestants qui, de toutes parts, coururent aux armes. Le prince de Condé était à Paris : il en sortit le 23 mars; il se rendit à Meaux, et là se groupèrent en foule autour de lui les seigneurs calvinistes. Le jour de Pâques, après la célébration de la sainte Cène, fut conclu l'acte solennel d'association par lequel ils placèrent Condé à leur tête, comme prince du sang et comme protecteur naturel de la couronne. Ils déclarèrent que leur seul but était la délivrance du roi et de la reine-mère, celle du royaume opprimé par le pouvoir usurpateur des Guises, et la revendication de la liberté religieuse. Des armées surgirent en quelques jours, conduites par le prince en personne, par Coligny, par d'Andelot, par vingt autres chefs éprouvés, et la guerre commença aussitôt.

Tous ces chefs n'étaient pas, sans doute, également conduits par la foi religieuse. A côté d'hommes aux pures vertus, aux profondes convictions, tels que l'amiral, d'Andelot, La Noue, etc., quelques-uns se jetèrent dans l'Eglise réformée par des motifs moins élevés, par quelques ressentiments personnels. Le sanguinaire

baron des Adrets, dont les cruautés dans le Dauphiné et les provinces voisines, rivalisèrent avec les horreurs que Montluc commettait en Guyenne sous la bannière opposée, s'était déclaré protestant pour se venger des Guises, qu'il accusait de lui avoir fait perdre un procès. Les autres chefs calvinistes, révoltés de ses crimes, finirent par l'arrêter et l'emprisonner à Valence, d'où il ne sortit qu'à la pacification, et cet acte de justice le rejeta, de colère, dans la communion romaine. Pour plusieurs qui, d'ailleurs, n'ont pas laissé pareille mémoire, la question politique fut l'acheminement à la question de foi, et se confondit avec elle. C'est ce que l'on vit encore, et même davantage, au commencement du siècle suivant, sous Louis XIII. Alors, pour quelques hauts personnages (nous ne parlons pas de l'illustre duc de Rohan), le Protestantisme ne fut plus guère qu'un drapeau, la masse fervente et dévouée de leurs coreligionnaires, telle que l'héroïque bourgeoisie de Montauban et de La Rochelle, ne fut plus guère qu'un instrument. Il est à remarquer que, les luttes finies, bien peu de ces grands noms persévérèrent dans la croyance qu'ils professaient. La lassitude, l'intérêt, les séductions, les faveurs royales, les rallièrent presque tous — au plus tard la génération suivante — à l'Eglise de l'Etat et du souverain. Parmi les Réformés français, l'élément persistant, robuste et vivace, fut principalement l'élément roturier, soit bourgeois, soit populaire, élément travailleur, industrieux, et en qui une proscription insensée devait frapper si gravement la richesse et la prospérité nationales. C'est par cet élément que la Réformation avait commencé en France, qu'elle avait eu ses premiers apôtres et ses premiers martyrs ; ce fut

par lui qu'elle s'y maintint, patiente, calme, résignée, malgré les gibets, les galères, et l'épreuve d'un siècle entier, où le nom même de *Protestant* fut aboli.

Dans cette guerre qui s'ouvrait, les Calvinistes débutèrent par des succès nombreux et rapides. Trois mois à peine s'étaient écoulés, et déjà ils étaient maîtres d'une foule de villes, et des plus importantes : Poitiers, Bourges, Orléans, Tours, Blois, La Rochelle, Agen, Montauban, Montpellier, Nîmes, Grenoble, Valence, Lyon, Rouen, Dieppe, Le Havre, Caen, etc. Coligny voulait marcher droit sur Paris pour frapper au cœur la puissance des Triumvirs; mais Condé était prince du sang; il pouvait être à son tour lieutenant général du royaume, il tenait à se ménager quelque porte ouverte, même avec ses adversaires. Il n'entra pas dans la résolution décisive proposée par l'amiral, et le prince, en cette occasion, fit tort chez lui au chef de parti. Cette hésitation fut une grande faute. Les Triumvirs eurent le temps de rassembler leurs forces. Ils organisèrent militairement la bourgeoisie parisienne. Bien qu'elle comptât des adhérents aux opinions réformées, la majorité partageait l'hostilité populaire contre les Huguenots, désignation nouvelle aux origines controversées et douteuses, qui devint un cri de haine fanatique. La reine-mère proposa des négociations. Le 2 juin, une conférence entre les chefs des deux partis eut lieu à Thoury, dans la Beauce. Pendant qu'ils discutaient, les gentilshommes qui les accompagnaient se rapprochèrent, lièrent conversation, oublièrent un moment les noms hostiles et les drapeaux contraires; des mains

furent pressées, des bras s'ouvrirent; heureux mouvement qui aurait tout terminé, s'il avait pu devenir général; mais la conférence ne produisit aucun résultat, et il est probable que Catherine n'y avait cherché qu'un nouveau moyen d'intrigue.

Jeanne d'Albret était toujours à Paris. Conseillé par le cardinal de Lorraine, Antoine forma le projet de la faire arrêter, et même sous ses propres yeux. « Voilà » un acte digne de vous, » lui dit avec effusion le prélat en lui serrant la main; « Dieu vous doingt (donne) » bonne vie et longue! » Mais ces félicitations étaient prématurées : Antoine n'osa porter un tel coup en face et au grand jour; il n'eut pas le courage de sa honte. Il aima mieux commettre cette lâcheté à distance, et par une action moins directe. Les circonstances, la position respective des deux époux sous les drapeaux contraires, l'oppression qu'Antoine prétendait infliger à sa femme, rendaient le séjour de Jeanne à Paris fort pénible. Son mari consentit à ce qu'elle s'en allât dans ses Etats pour y *vivre à la calviniste*; mais cette permission cachait un piége. Ce fut sur la route, à Vendôme, où elle comptait passer quelques jours, ou à Nérac, sa résidence habituelle, qu'Antoine résolut de mettre son dessein à exécution.

Jeanne quitta Paris vers le milieu de juillet (1562), accompagnée d'un grand nombre de gentilshommes calvinistes, qui voulurent lui faire escorte. Elle emportait la correspondance de Catherine de Médicis avec le prince de Condé, qui était à Orléans; mais pour plus de secret, ce ne fut pas à lui-même qu'elle la remit. Théodore de Bèze vint d'Orléans la trouver au bourg d'Olivet, près de cette ville, et recevoir d'elle ces lettres

importantes. Il paraît que Jeanne avait été prévenue du dessein de son mari. Elle ne s'arrêta pas à Vendôme, et quand ses ennemis l'y croyaient encore, elle avait déjà gagné Châtellerault. Elle arriva le 22 juillet à Caumont, en Guyenne, chez le seigneur de Caumont de La Force, une des grandes familles qui avaient embrassé la Réforme avec le plus de ferveur. A Caumont, la reine de Navarre tomba malade. Elle y était menacée par le féroce Montluc, dont les atrocités sont racontées dans ses propres Mémoires avec un sang-froid, une quiétude, une satisfaction qui épouvantent la conscience humaine. Pour lui échapper, Jeanne partit de Caumont sans attendre son complet rétablissement. Elle avait prévenu les fidèles Béarnais des dangers qu'elle courait. Les seigneurs d'Audaux et de Durfort de Duras se portèrent en toute hâte à sa rencontre avec huit cents hommes de cavalerie. Elle arriva enfin en Béarn. Elle y fut accueillie avec un enthousiasme que doublait encore l'indignation générale soulevée contre l'époux traître envers sa femme, contre le prince traître envers ses sujets.

La reine de Navarre n'avait pu, à sa grande douleur, ramener son fils avec elle. Antoine, armé de la puissance paternelle. et Catherine de Médicis dans les vues de sa politique, l'avaient retenu auprès d'eux. Pour toute grâce, il avait été permis à Jeanne de le laisser sous la direction de son vertueux précepteur La Gaucherie. Au moins sa fille lui restait, pour sa consolation et sa joie. Elle avait d'ailleurs une autre famille, c'était son peuple; alors que les ravages d'une affreuse guerre s'étendaient dans presque toute la France, elle sut en préserver ses États. Sans dissimuler son zèle pour la

Réforme, et en lui donnant les églises et les monastères demeurés sans emploi, elle continuait de laisser aux Catholiques une juste liberté. Seulement, elle se montrait décidée à ne tolérer aucune désobéissance, à punir sévèrement toute tentative de trouble et de révolte. Un seigneur catholique, La Motte-Gondrin, lui ayant cité, en matière de religion, le royaume de France comme un exemple qu'elle était tenue de suivre : « Je suis reine aussi, » dit la princesse. — « Quelle comparaison faites-vous là, Madame? » osa répondre ce seigneur; « je franchirais votre royaume en un » cloche-pied. — Eh! bien, sortez-en tout à l'heure, » répondit Jeanne à cet insolent propos, dédaignant de punir autrement une injure qui ne s'adressait qu'à elle. De concert avec le maréchal de Burie, catholique sincère cependant, elle parvint aussi, d'abord, à suspendre l'explosion de la guerre en Guyenne, à y contenir les deux partis opposés; mais elle ne pouvait avoir sur cette province qu'une action indirecte, et quand Montluc y eut été investi, en 1564, des pouvoirs de lieutenant général, il ne connut plus de bornes à sa barbarie. Des Espagnols, des *bandoliers*, espèces de routiers des frontières pyrénéennes, qui ne vivaient que de brigandages, accoururent comme des vautours qui s'abattent sur une proie, et fournirent à Montluc des auxiliaires qui surpassèrent, si cela fut possible, sa propre férocité.

Par l'acte d'association qui les unissait, les chefs calvinistes s'étaient engagés à faire régner la discipline parmi leurs troupes, à prévenir tout excès, toute violence, tout pillage, et d'abord ils y réussirent. Mais bientôt il fut impossible de contenir des hommes enflammés par une persécution de quarante ans, par les

récents massacres, par l'exaltation religieuse qui leur faisait considérer comme un acte méritoire la destruction de tout ce qu'ils regardaient comme des monuments d'idolâtrie. Les premiers chrétiens agissaient ainsi avec les images des dieux du paganisme, et les soldats calvinistes invoquaient cet exemple, en brûlant, en brisant partout les tableaux et les statues de saints.

Dans les villes dont ils s'emparèrent, les églises furent mises à sac, les trésors que dix siècles y avaient accumulés devinrent la proie des vainqueurs; non pas, néanmoins, en totalité, car une portion fut enlevée par le clergé, et tout ce qui fut ainsi soustrait à des mains profanes ne fut pas rapporté fidèlement. Des ecclésiastiques, des évêques même encoururent à ce sujet de graves accusations; suivant l'expression d'une plume catholique, « l'Église était dépouillée par ses ennemis » et par ses enfants. » Les arts déplorent avec raison la perte ou la mutilation des monuments qui subirent les coups de cette réaction furieuse. Condé, Coligny, les principaux chefs, jaloux de tenir leur engagement, s'efforçaient, mais en vain, de réprimer ces violences. Au sac de l'église Sainte-Croix d'Orléans, le prince et l'amiral étaient accourus pour arrêter ce déplorable abus de la victoire. Voyant un soldat qui, monté sur une échelle, s'acharnait contre une figure de saint, Condé alla jusqu'à diriger sur cet homme le bout d'une arquebuse : « Monseigneur, » lui cria le Huguenot sans quitter son œuvre, « ayez patience que j'aie abattu » cette idole, et puis que je meure après, s'il vous » plaît. » En apprenant ces excès, la reine de Navarre témoigna l'indignation la plus vive; elle écrivit en termes énergiques à Théodore de Bèze pour qu'ils

fussent rigoureusement réprimés et punis. Théodore de Bèze lui répondit que telle était l'intention du prince de Condé; malheureusement, on vient de voir si son autorité était toujours efficace.

Jeanne avait échappé aux embûches qui lui étaient dressées sur sa route; mais l'hostilité de son mari allait la poursuivre jusque dans les États dont son amour l'avait fait roi. A l'instigation des Guises, il envoya en Béarn son secrétaire, nommé Boulogne, pour annuler les mesures prises par Jeanne, enlever aux Protestants la liberté religieuse qu'elle laissait aux Catholiques, et même expulser du pays tous les Calvinistes qui, après un certain délai, persisteraient dans leur croyance. Ces ordres devaient être notifiés au Conseil souverain de Pau, et, en cas de besoin, exécutés par la force. Mais la mission de Boulogne était connue de la reine avant qu'il fût arrivé. Au moment où il mit le pied sur le territoire béarnais, il fut arrêté, mis en lieu sûr, et ses instructions furent saisies. Jeanne ne recula pas devant cette mesure nécessaire, « usant, » dit-elle, « de la puissance que Dieu m'avoit donnée sur mes sujets, et laquelle j'avois cédée à mon mari, pour l'obéissance que Dieu commande de leur porter (aux maris); mais quand je vis qu'il y alloit de la gloire de mon Dieu et du salut de mes peuples, j'usai de mes droits. »

Et cependant, en même temps que la reine déployait contre le mauvais vouloir de son mari, et pour le bien de son peuple, une indispensable fermeté, elle témoignait encore que tous les genres de torts n'avaient pu éteindre dans son cœur un dernier sentiment d'intérêt pour lui. Anne d'Est, duchesse de Guise, était pour elle

une amie, que les circonstances ne lui avaient pas enlevée. C'était dans son sein que Jeanne épanchait sa touchante sollicitude pour celui qui était armé, dans ce moment même, contre elle et contre ses amis. Elle s'inquiétait des dangers qu'il courait, elle s'informait *des nouvelles du camp*. « — Je vous en supplie, » écrivait-elle à la duchesse, « faites-moi ce bien que la lettre que j'écris à Monsieur mon mari ne tombe qu'entre ses mains; et ne vous dites importunée, si je m'adresse à vous de préférence, comme à celle à qui j'ai connu tant d'amitié. » Jeanne n'avait donc pas rompu tout rapport avec Antoine; elle ne renonçait pas encore à réveiller dans son âme quelque ressouvenir d'honneur, ou du moins quelque intelligence d'une situation où il était misérablement dupe, en attendant qu'il fût victime.

Les succès des Calvinistes, si grands et si prompts, ne s'étaient pas soutenus. La faute commise par le prince de Condé, en se refusant à l'avis de Coligny, n'était pas de celles qui se réparent. Le premier élan s'amortissait. Les gentilshommes servant à leurs frais sous le drapeau calviniste voyaient s'épuiser leurs ressources. Les villes tombées au pouvoir des Protestants étaient presque toutes reprises, assiégées ou menacées. Le roi de Navarre, s'étant mis en campagne, déployait contre ses anciens amis un zèle impitoyable; il était d'ailleurs animé par la présence de Mlle Du Rouet, toujours attachée à ses pas. C'était afin de s'en parer à ses yeux qu'il ambitionnait des succès qui devaient être pour lui, dans tous les cas, sans fruit comme sans gloire. En vain on tâchait de l'éclairer sur les piéges où il s'était laissé prendre, en vain la reine Élisabeth

d'Angleterre lui fit dire par le maréchal de Vieilleville à quel point Philippe le trompait : Antoine dénonça cet avis confidentiel à l'ambassadeur d'Espagne, en l'assurant qu'il n'y ajoutait pas foi.

L'armée catholique, commandée nominalement par le roi de Navarre, mais, en réalité, par le duc de Guise et le connétable de Montmorency, avait mis le siége devant Rouen. Antoine avait son quartier dans la petite ville de Darnétal, qui touche presque le faubourg Saint-Hilaire. C'était contre ce faubourg et contre le fort assis sur le haut plateau de Sainte-Catherine, par lequel Rouen est entièrement dominé, que se portaient surtout les efforts des assiégeants. Mais ils rencontraient la résistance la plus opiniâtre, à laquelle s'associaient une partie des habitants, et que secondaient même beaucoup de femmes.

Déjà plusieurs attaques avaient été repoussées, lorsqu'Antoine, étant dans la tranchée, fut atteint par derrière, à l'épaule gauche, d'un coup d'arquebuse. On le transporta dans son logis à Darnétal. Bien que les chirurgiens, sans doute peu habiles, eussent inutilement essayé d'extraire la balle, la blessure en elle-même n'était pas mortelle. Mais, jusque dans cette position, Antoine ne sut pas réprimer les excès d'une passion effrénée. Tout en continuant de s'y livrer, il ne cessait pas non plus de se repaître des folles chimères dont l'Espagne le berçait, de rêver les féeriques délices de la Sardaigne, les bosquets aux parfums enivrants. Rouen ayant enfin succombé dans un assaut furieux, il fit abattre le mur de la chambre où il couchait ; porté dans son lit par des soldats suisses et précédé de fanfares triomphales, il voulut entrer dans la ville par la

brèche. Là, toujours s'entourant d'images de plaisir, de danses voluptueuses, toujours avivant par sa faute l'inflammation et la fièvre de sa blessure, il fut bientôt dans un état désespéré.

Alors, seulement alors, le malheureux se prit à rentrer en lui-même, et le jour se fit jusqu'à un certain point dans son âme, jour affreux, qui lui découvrait sa crédulité insensée, ses coupables égarements. Il se rappela la tendresse et les sages conseils d'une épouse indignement outragée ; ne pouvant la voir, il lui écrivit pour reconnaître ses torts et lui recommander leurs enfants ; mais, jusqu'à ses derniers moments, son caractère et sa vie passée se retrouvèrent dans ses variations religieuses. Pressé par Lauro, ce médecin calabrais, l'affidé du général des Jésuites et de l'Espagne, il se confessa et reçut le viatique devant l'évêque de Mende et le prince de La Roche-sur-Yon. Ensuite, se rendant plus volontiers aux instances d'un autre médecin dans lequel il avait grande confiance, Raphaël de La Mézière, Protestant zélé, il se fit lire par lui l'Écriture sainte, et déclara que, s'il revenait à la santé, il ferait prêcher publiquement en France le pur Évangile. S'adressant au cardinal de Bourbon, son frère, et aux autres personnes présentes : « Je sais bien, » dit-il, « que » vous direz partout : *Le roi de Navarre s'est reconnu,* » *il s'est déclaré huguenot.* Ne vous souciez point que » je sois : je veux vivre et mourir dans l'opinion d'Au» guste (Augsbourg). » Comme La Mézière, reprenant sa lecture, en vint à l'épître de saint Paul aux Colossiens, qui prescrit aux femmes envers leurs maris obéissance et soumission, Antoine l'interrompit et dit : « Ra» phaël, vous voyez comme Dieu veut que les femmes

» obéissent à leurs maris. — Il est vrai, sire, » lui répondit La Mézière, « mais l'Écriture dit aussi : *Maris,* » *aimez vos femmes.* » Comme La Mézière puisait dans la situation du prince la hardiesse d'une franchise tardive, et lui rappelait ses désordres, ainsi que le pardon promis par le ciel au repentir : « Ah ! Raphaël, » reprit Antoine, « il y a vingt-sept ans que vous me servez, » et c'est maintenant que vous voyez les jours déplo- » rables de ma vie ! Je vois bien que je suis mort ! » Après avoir fait son testament, et comme sa faiblesse augmentait, il ordonna qu'on le conduisît par la Seine à Saint-Maur-les-Fossés, village des environs de Paris, se figurant, par un retour d'espérance illusoire, que le bon air de ce lieu le guérirait; mais quand le bateau qui le portait fut arrivé, le 17 novembre, aux Andelys, il fallut s'arrêter, car il était à l'agonie. Il saisit convulsivement par la barbe un valet de chambre italien, qui était près de lui, en disant (ce furent ses dernières paroles) : « Servez bien mon fils, et qu'il serve bien le roi. »

Ainsi mourut, à quarante-quatre ans, ce prince en qui d'heureuses qualités naturelles furent annulées et ternies par la faiblesse de caractère poussée jusqu'à l'extrême, par l'absence de principes, par l'emportement des passions. Brave à la guerre, il se souilla dans sa vie politique par de véritables lâchetés. Sans être méchant, il fit souvent autant de mal que la méchanceté en aurait pu faire, sous les influences perverses qui le prirent pour instrument et pour jouet. Après avoir flotté entre les deux opinions religieuses et les deux partis qui divisaient la France, il en vint à être méprisé de tout le monde, et sa tombe ne reçut, au lieu de regrets, que des paroles injurieuses et d'ironi-

ques épitaphes. Des bruits coururent que le coup qui l'atteignit ne serait pas parti des remparts de Rouen. En le quittant, Jeanne était frappée de l'idée qu'elle ne le reverrait pas ; elle savait de quoi Catherine de Médicis et sa cour étaient capables. Cependant, un détail assez connu sur le moment où Antoine fut blessé, sur la circonstance qui pouvait lui faire tourner le dos à la ville, détail indiqué dans une épigramme que nous ne citerons pas, expliquerait peut-être comment il fut atteint par derrière. Un crime de plus serait peu, ajouté à tous les forfaits de ce temps ; mais on ne voit pas — c'est la meilleure raison d'en douter — un motif suffisant pour celui-ci. Le caractère politique du roi de Navarre était fait pour inspirer le mépris bien plus que la crainte, et il était de ces hommes dont on peut toujours espérer de se servir.

Une seule personne pleura Antoine de Bourbon et le pleura sincèrement ; ce fut celle qui avait le plus à se plaindre de lui, ce fut la femme vertueuse et magnanime qu'il avait fini, après l'avoir affligée si cruellement, par poursuivre en ennemi déclaré. Les lettres où Jeanne parle à ses amis de la mort de son mari sont au nombre de celles qui montrent le mieux l'élévation de son âme. Oubliant les désordres qu'Antoine avait prolongés avec une persistance si fatale, et cette hostilité ouverte, ces attaques dont elle avait dû, en dernier lieu, défendre son pouvoir de reine, elle ne vit plus en lui que l'homme qui avait eu son amour, que le père de ses enfants. Elle put au moins se dire qu'un rayon de lumière l'avait éclairé, quoique bien tard, et avait ramené sa pensée vers elle : faible satisfaction du cœur, mêlée à tant de souvenirs amers !

TROISIÈME PARTIE.

DEPUIS LA MORT D'ANTOINE DE BOURBON JUSQU'A LA TROISIÈME GUERRE CIVILE.

1562 — 1568

Nous abordons, dans la vie de Jeanne d'Albret, une période nouvelle, et la plus importante. Nous l'avons vue d'abord annonçant déjà, du vivant de son père, quelques-unes des grandes qualités qu'elle devait déployer; puis, après la mort de Henri d'Albret, quand elle eut ceint la couronne, quand la duchesse de Vendôme fut devenue la reine de Navarre, elle nous est apparue dans l'exercice d'une souveraineté à laquelle était associé un époux, mais gardant toujours le premier rang plus encore par son caractère que par les constitutions de son royaume. Maintenant la voici veuve et régnant seule. Si elle a eu jusqu'à ce moment de grandes difficultés à vaincre, des orages plus terribles

encore vont l'assaillir, et soumettre aux dernières épreuves son courage et son génie.

Lorsque Jeanne perdit son mari, elle n'avait pas encore trente-cinq ans, et, comme sa mère, veuve aussi à peu près à cet âge, elle vit bien des prétendants se disputer sa main. Mais quand Marguerite de Valois se remaria, elle n'avait pas d'enfants. Jeanne en avait deux : un fils de neuf ans, une fille de cinq ans. Avec ses devoirs de reine, son affection maternelle suffisait pour remplir sa vie, et sa résolution fut prise tout d'abord de ne jamais former d'autre lien (1).

Par le droit public de Navarre, Jeanne, quoique veuve et ayant un fils, n'en demeurait pas moins souveraine régnante, et ce fut seulement après elle que le prince de Béarn ou de Navarre (Henri de Bourbon fut désigné par l'un ou par l'autre titre) prit la qualité de roi. Pour le temps de sa minorité, sa mère nomma le vicomte de Rohan lieutenant général du royaume. Le vicomte de Rohan était fils d'Élisabeth d'Albret, sœur de Henri d'Albret, le feu roi, et, par conséquent, il était cousin germain de Jeanne. Il avait embrassé la religion réformée, pour laquelle son zèle redoubla « par opiniâtreté, » dit Le Laboureur, « et par dépit de ce qu'Antoine, roi de Navarre, maltraitoit la reine sa femme et s'étoit déclaré contre ceux de la même opinion. » Jeanne ne s'abusa pas dans son choix; le vicomte de Rohan fut constamment pour elle et pour son fils un fidèle et dévoué soutien.

En ce qui touchait la religion, Jeanne n'avait qu'à continuer la route où elle s'était invariablement en-

(1) Voir la note à la fin du volume.

gagée. Le 7 janvier 1563, elle écrivit aux seigneurs de Genève pour les prier de lui envoyer « d'excellents personnages qui, avec l'intégrité de la religion, piété et bonnes mœurs, soient aussi doués de savoir, expérience et conduite pour le conseil, l'administration de la justice et la police des églises. » C'était surtout le ministre Merlin, fameux entre tous ses collègues, que Jeanne désirait obtenir. Le conseil de Genève était peu disposé à se priver d'un pasteur aussi distingué par son mérite; il céda cependant aux instances de Jeanne et aux démarches de Sponde, son secrétaire intime, chargé de cette négociation. Le zèle calviniste de la reine faisait murmurer le clergé catholique dont les dérèglements scandaleux le favorisaient puissamment. Quelques-uns de ses membres se rassuraient en disant que c'était « vraies boutades féminines qui disparoîtroient comme les ténèbres à l'approche du soleil. » Ils connaissaient peu le caractère de leur souveraine. A l'assemblée des États, qui fut convoquée à Pau, dans ce temps, les Catholiques présentèrent des remontrances. Jeanne y prêta une sérieuse attention; elle déclara qu'elle a « donné à chacun la liberté de servir Dieu selon les lumières de sa conscience; » mais elle maintint ses dispositions, entre autres celle qui regardait les biens d'église, intérêt temporel auquel le clergé était (il le fit bien voir) beaucoup plus attaché qu'à la foi.

Des revers continuaient de succéder, pour les Calvinistes, à leurs premiers et rapides succès. Il leur était venu quelques renforts d'Allemagne; mais l'armée royale avait dans ses rangs des Suisses catholiques et de l'infanterie espagnole; car Philippe II intervenait

dans les affaires de France non-seulement par sa politique, mais encore par ses soldats. Le 19 décembre 1562, avait été livrée la bataille de Dreux, où les Protestants durent céder le terrain après des chances diverses. Le château de Montargis, domaine et résidence de Madame Renée de France, duchesse douairière de Ferrare, se trouvait au milieu du théâtre de la guerre. Beaucoup de Religionnaires, hommes, femmes et enfants, y avaient reçu l'hospitalité la plus généreuse. Le duc de Guise, gendre de la princesse, lui fit demander inutilement de livrer ses hôtes. Un officier, de Souches-Malicorne, envoyé avec quatre compagnies de cavalerie, apporta une sommation, appuyée de la menace de faire amener du canon pour battre les murs. Cette brutale menace n'effraya pas la noble châtelaine : « Advisez bien, » répondit-elle, « à ce que vous ferez; » sachez que personne n'a droit de me commander que » le roi lui-même, et que si vous en venez là, je me » mettrai la première sur la brèche, où j'essaierai si » vous avez l'audace de tuer la fille d'un roi, dont le » ciel et la terre seroient obligés de venger la mort sur » vous et sur toute votre lignée, jusqu'aux enfants au » berceau. » Devant ces fières paroles, la menace s'arrêta. Madame Renée, on le voit, était pour Jeanne d'Albret une digne sœur en courage comme en croyance (1).

Quoique gagnée par les Catholiques, la bataille de Dreux n'avait eu aucun résultat décisif. Préoccupé

(1) Renée de France persévéra dans la même ligne jusqu'à la fin de sa vie. Elle mourut le 12 juin 1575, dans sa soixante-cinquième année, laissant après elle le souvenir de ses vertus et des bienfaits dont la ville de Montargis lui fut redevable.

des intrigues de Catherine de Médicis, Guise avait répondu à ceux qui le sollicitaient de poursuivre l'armée calviniste en retraite : « Laissez, laissez, j'ai à » combattre une plus mauvaise bête que tous les » Huguenots ensemble. » Quelques semaines après (18 février 1563), comme il préparait l'assaut d'Orléans, défendu par d'Andelot avec une rare valeur, il tomba victime d'un de ces actes fanatiques pour lesquels aucun honnête homme n'a d'excuse. La perte du duc de Guise était la plus grande que pût faire son parti. A Dreux, avait été tué un autre membre du Triumvirat, le maréchal de Saint-André. Le connétable de Montmorency y avait été fait prisonnier, comme le prince de Condé du côté des Huguenots. Après cette bataille, Coligny, général éminemment fécond en ressources pour réparer un échec, s'était porté dans la Normandie, où toutes les places tombaient devant lui. On parla de paix, et le 12 mars 1563, fut rendu à Amboise un édit de pacification qui n'accordait cependant aux Réformés qu'une tolérance encore plus restreinte que celle dont ils jouissaient avant la guerre. Les nobles seuls dans leurs châteaux, et les Religionnaires habitant une ville de bailliage, pouvaient tenir des prêches : les autres étaient réduits au culte domestique.

Mais c'était toujours beaucoup trop pour ceux qui voulaient l'extermination entière de l'hérésie. Dans ce but se forma une association qui prit le nom de *Fraternité des Catholiques*, et qui n'était autre chose que la Ligue au berceau, cette Ligue par laquelle l'État et la Couronne furent près de périr. D'accord avec les cours de Rome et d'Espagne, le cardinal de Lorraine était en France l'âme de cette ténébreuse conjuration.

Le projet en fut formé au concile de Trente, réuni depuis 1545, et qui siégea jusqu'en cette année 1563, où nous sommes arrivés. A cet égard, il suffit de consulter les documents contemporains, entre autres les *Mémoires du maréchal de Tavannes* et le *Journal de L'Estoile*. Tavannes, qui avait l'important gouvernement de la Bourgogne, fut un des principaux membres de cette association, et l'on trouve dans ses Mémoires le texte de l'engagement qui la constituait. Il n'y était stipulé, il est vrai, qu'une action défensive en faveur de la foi catholique contre les dangers qui la menaceraient de la part de l'hérésie, action pour laquelle les affiliés s'obligeaient à se munir d'armes et de chevaux; mais on juge aisément ce que devait devenir cette force extralégale sous la main de l'ambition et du fanatisme. Les événements, surtout la Saint-Barthélemy, où le rôle de Tavannes est assez connu, témoignent trop bien comment cette action défensive fut comprise et mise en œuvre (1).

(1) Les *Mémoires de Tavannes*, ou plutôt sa Vie, car le récit est toujours à la troisième personne, et ils ont été écrits par son second fils, Jean de Saulx-Tavannes, furent imprimés d'abord sans être mis en vente, puis publiés à Lyon, en 1657 : ils ont été reproduits en trois volumes in-8o dans la collection des *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, dirigée par Petitot. Plusieurs auteurs les ont confondus à tort avec les Mémoires qu'a laissés le fils aîné du maréchal, Guillaume de Saulx-Tavannes. — Voici comment, dans le premier de ces deux ouvrages, il est parlé de l'origine de la Ligue : «..... Auquel effect le cardinal (de Lorraine) offrit ses neveux, parents et amis, ce qu'accepté et agréé dès lors du pape, le dict cardinal, de retour en France, y persuada ses amis... Néanmoins, il est certain que toute la Ligue faicte en France depuis, commencée par Messieurs de Guise aux années 1587 et 1588, a sa source et origine du concile de

Avec Tavannes, on comptait au premier rang des affiliés, le duc de Nevers, gouverneur de la Champagne; Damville, second fils du connétable de Montmorency et lieutenant général en Languedoc, et le cardinal d'Armagnac, devenu archevêque de Toulouse. Avec les Huguenots, plusieurs Catholiques étaient enveloppés dans la proscription, à titre de modérés ou d'adversaires des Guises. Ils étaient qualifiés de *suspects*, désignation qui devait se reproduire plus de deux siècles après, dans une époque où un esprit bien différent était destiné à enfanter des fureurs et des calamités pareilles. L'un de ces *suspects* était L'Hôpital, que les proscripteurs appelaient *le traître chancelier*, et le connétable de Montmorency, qu'ils nommaient *le mauvais riche*. Certes, on ne pouvait lui reprocher des vues trop élevées et trop tolérantes en matière de religion; mais, quoiqu'il eût fait partie du Triumvirat avec le duc de Guise, il n'était pas suffisamment dévoué à la maison de Lorraine, et aucun titre ne rachetait ce crime. La proscription de Montmorency fait penser que son fils Damville n'était pas dans tous les secrets de l'association à laquelle il

Trente, ayant suivi le chemin que le cardinal de Lorraine avait tracé plus licencieusement, comme il est croyable, d'autant qu'estant faicte contre les hérétiques, elle s'étendit à vouloir forcer le roi de leur faire la guerre. » Maintenant, voici comment s'exprime L'Estoile sur le même sujet : « La Ligue, vieux serpent coupé trois fois par le destin de l'État... en apparence, la chose du monde la plus sainte, mais en vérité la plus malicieuse... ouvrage du cardinal de Lorraine au concile de Trente, suspendue par la mort du duc de Guise, et renouée quand Henri de Lorraine fut en âge; interrompue une seconde fois par sa mort; renouée encore une fois par l'Espagne, et enfin, étouffée par Henri IV. »

prêtait son concours. Brave guerrier du reste, Damville n'avait pas plus sacrifié que son père aux lumières renaissantes : on prétend même qu'il ne savait pas lire.

C'était à Paris que le complot devait éclater. Les suites d'un accident très grave arrivé à Catherine de Médicis (une chute de cheval où elle s'était dangereusement blessée à la tête) faisaient attendre sa mort prochaine. Cet événement était le signal convenu pour l'exécution. Au moment indiqué, des sicaires choisis étaient chargés d'ameuter la populace et de la précipiter sur les maisons des Protestants, pour y porter le massacre et le pillage. On a des lettres du cardinal de Lorraine à Damville, qui montrent quelles étaient les inquiétudes des conjurés pour le mystère dont ils avaient besoin. Ce secret, ce fut la reine de Navarre qui le pénétra et qui le fit connaître à la reine-mère et au conseil du roi. La cour était absente de Paris; elle se hâta d'y revenir. Le complot ne menaçant pas les Calvinistes seuls, et étant aussi dirigé contre Catherine de Médicis et tous ceux qui pouvaient faire obstacle aux Guises, on procéda rigoureusement contre les coupables, — du moins contre les coupables subalternes. Un certain nombre furent pendus aux fenêtres de leurs maisons, pour mieux effrayer leurs complices; mais comme il arrive presque toujours en pareil cas, les chefs demeurèrent impunis, et leurs projets ne furent qu'ajournés.

Bien plus, pour concourir au même but, une ambassade solennelle, envoyée par le pape, le roi d'Espagne et le duc de Savoie, vint réclamer le supplice de tous ceux qui avaient dévasté des églises, acquis des biens ecclésiastiques ou participé à l'assassinat du duc de Guise; car on s'obstinait à chercher des complices du

crime de Poltrot, et la vertu de Coligny ne le préservait pas d'une imputation odieuse. Ces trois cours demandaient la révocation de l'édit qui tolérait le culte calviniste; elles prétendaient qu'il n'appartenait point « aux rois de la terre de pardonner les offenses faites au roi du ciel. » Les premières têtes à frapper étaient le prince de Condé, l'amiral et la reine de Navarre, que l'ambition espagnole trouvait ainsi moyen d'atteindre : on feignait de respecter en elle la souveraine, et l'on poursuivait l'hérétique.

Heureusement, le chancelier de L'Hôpital dirigeait alors la politique française. Les paroles qu'il mit dans la bouche du jeune roi furent aussi fermes que sages. Quel que fût l'attachement de ce prince à la foi de ses pères, était-il dit dans cette réponse, la parole royale ne pouvait être foulée aux pieds, ni la France de nouveau livrée aux horreurs de la guerre civile; pour ramener les dissidents au giron de l'Église, des moyens moins violents étaient préférables, et, dans ce but, le monarque se proposait de parcourir les diverses provinces du royaume. La reine-mère, revenue à la santé, fit aussi sa réponse, dont les ambiguïtés artificieuses étaient calculées de manière à ne se fermer aucune voie, à ne se priver d'aucun allié, selon les chances de l'avenir.

Après cette tentative, les ambitions, les haines et les passions liguées ensemble, tant au dedans qu'au dehors, employèrent d'autres moyens. C'était surtout contre la reine de Navarre que se dirigeaient leurs coups. Des troubles violents furent excités dans ses États. Gagné par Montluc, par Damville et par l'évêque de Mende, Pailhès, gouverneur de Pamiers, lâcha la bride à des

bandes furieuses qui se ruèrent sur les Calvinistes, et n'épargnèrent ni le sexe ni l'âge. Les Religionnaires vengèrent ces attentats par des représailles dont les moines surtout furent victimes. Sous prétexte d'apaiser les troubles qu'il avait contribué à provoquer, Damville entra dans le comté de Foix, s'empara de Pamiers, donna pleine carrière à la brutalité de ses soldats, chassa de leurs foyers plusieurs centaines d'habitants désignés comme suspects; après quoi il retourna triomphant dans son gouvernement de Languedoc. Sur les plaintes de Jeanne, Charles IX, qui venait d'être déclaré majeur, écrivit de Caen à Damville et au cardinal d'Armagnac, pour qu'ils fissent observer strictement l'édit de tolérance et de pacification. Mais que pouvaient ces ordres lointains, émanés d'une cour où les bonnes influences étaient si combattues et si précaires, et quand les plus hauts agents du pouvoir conspiraient sous main contre ses édits, quand les coupables avaient pour premiers complices ceux qui étaient chargés de les punir? Les deux Parlements les plus voisins des États de Jeanne d'Albret, celui de Toulouse et celui de Bordeaux, étaient inféodés à la faction de l'Espagne, de Rome et des Guises, et le premier s'était tristement associé aux fureurs qui, l'année précédente, avaient marqué les annales toulousaines d'un funèbre et sanglant souvenir.

Après le massacre de Vassy et les scènes pareilles dont il fut suivi dans beaucoup de villes, les Calvinistes de Toulouse, comme ceux des autres parties de la France, s'étaient crus en droit de se donner des garanties armées. Dans la nuit du 11 au 12 mai 1562, conduits par plusieurs des officiers municipaux, qui partageaient leurs croyances, ils se saisirent du Capitole, de l'antique Hôtel de

Ville, et s'y barricadèrent avec leurs familles. Un effroyable soulèvement répondit à ce recours extrême. Au lieu d'en appeler à la conciliation, l'on vit des membres du Parlement, revêtus de leurs robes rouges, parcourir les rues en ameutant la rage populaire. Le tocsin, sonnant du haut des clochers, jeta sur la ville des bandes de paysans attirés par le pillage. Tous les Calvinistes qui n'avaient pu se réfugier dans l'Hôtel de Ville furent d'abord égorgés. Le costume des classes aisées suffisait seul pour exciter des cris de mort, de la part des brutes forcenées qui confondaient l'aisance avec l'instruction et l'instruction avec l'hérésie. Il est vrai, d'ailleurs, que la classe lettrée principalement s'était déclarée pour la Réformation; aussi toutes les boutiques de libraires furent-elles saccagées et incendiées. Pendant cinq jours entiers, du lundi au samedi, les Protestants renfermés dans le palais municipal, et qui avaient du canon, se défendirent en désespérés contre les masses furieuses qui les pressaient. Des environs de Montauban, ils attendaient des secours convenus et promis, mais qui furent arrêtés en route par des forces supérieures. Enfin, n'ayant plus ni vivres ni munitions, et les assaillants ayant mis le feu au quartier voisin pour envelopper le Capitole dans l'incendie, les malheureux assiégés invoquèrent pour sauvegarde le signe sacré de la Rédemption, commun à tous les Chrétiens; ils crièrent : *Vive la croix! vive la croix!* et ils déposèrent leurs armes, sous la condition solennellement jurée qu'ils auraient la vie sauve. Après avoir une dernière fois celébré la Cène, après avoir confondu leurs prières et leurs larmes, ils commencèrent à sortir entre huit et neuf heures du soir, par la porte de Villeneuve. Ce fut pour eux comme

la porte fatale par laquelle les martyrs de Rome descendaient dans l'arène où les attendaient les tigres et les lions. Les hordes fanatiques, à qui d'indignes prêtres criaient que la foi promise aux hérétiques n'est pas obligatoire, se ruèrent sur ces infortunés, et en firent une épouvantable boucherie. Le nombre des morts fut évalué à trois mille cinq cents. Toulouse eut ainsi une Saint-Barthélemy en avance de dix années. A la suite des massacres vinrent les exécutions, jusqu'au mois de mars 1563. Le viguier de la ville, plusieurs capitouls et trois cents autres victimes furent livrés au supplice, outre quatre cents condamnés à mort par contumace. Vingt-deux conseillers au Parlement étaient accusés, sans être eux-mêmes Huguenots, d'avoir permis que leurs femmes ou d'autres membres de leur famille allassent au prêche : ils furent exclus par leurs propres collègues, et la haute cour toulousaine, réduite aux plus fougeux ennemis de toute tolérance, ne fut dès lors que l'auxiliaire aveugle d'une faction, au lieu d'être la gardienne des lois.

Voilà quel effroyable exemple venait d'être donné, pour épouvanter les sujets fidèles de la reine de Navarre et pour encourager ceux qui voudraient, dans ses États, imiter ces Vêpres toulousaines. Telle était la menace permanente, tel était le foyer de guerre à mort que Jeanne avait sur sa frontière, tandis que, de loin, un coup décisif était préparé contre elle.

La cour de Rome avait résolu d'employer contre la reine de Navarre les mêmes armes qui avaient à demi consommé la ruine de Jean II, son aïeul. Néanmoins, une sorte de sommation lui fut d'abord adressée, mission dont se chargea le cardinal d'Armagnac. Il écrivit à Jeanne une longue lettre savamment travaillée, où les

différents tons sont alliés avec beaucoup d'art, tantôt adoucis, tantôt fortifiés l'un par l'autre; où les formes du respect et même celles d'un amical intérêt s'associent aux menaces dont le prélat se rend l'organe. Il fait voir à la reine les périls dont elle est environnée de toutes parts; l'Espagne n'attendant qu'une occasion si propice « d'entrer dans ses terres et de l'en chasser; » la France qui pourrait bien s'en saisir pour ne pas « permettre qu'un autre y mette le pied, » et, de la sorte, une spoliation infaillible entre ces deux redoutables voisinages. Qui protégera Jeanne d'Albret contre ce double danger? Que l'impunité d'Élisabeth d'Angleterre ne la rassure pas. Outre l'énorme différence des forces, les États de Jeanne n'ont pas pour rempart « la grande mer océane comme a l'île d'Angleterre. » Jeanne serait prête, le cardinal le sait bien, à tous les sacrifices personnels; elle aimerait mieux perdre *royaumes, duchés, principautés et se contenter de cinq cents livres de rente*, que d'abandonner l'entreprise qu'elle croit fondée en *l'avancement de l'Evangile;* mais ici, le prélat renouvelle l'argument employé par Catherine de Médicis, un appel pressant à l'affection et à la fibre maternelle : il montre à Jeanne ses enfants victimes de l'erreur où elle s'obstinerait; il la fait ainsi coupable envers ce qu'elle a de plus cher.

Le cardinal oppose ensuite à la reine une infinité de *meurtres, larcins, voleries, sacriléges*, etc., commis *par la main des soi-disant évangélistes et réformateurs des abus*. Tout en annonçant qu'il ne veut point « entrer en dispute » avec la reine de Navarre, il prétend lui expliquer l'esprit de l'Écriture, en invoquant auprès d'elle l'autorité des docteurs et du concile. Il s'étonne de voir

des erreurs si grossières acceptées par des personnes « de si bon entendement, » et notamment par elle, à qui « Dieu a fait beaucoup de grâces. » Il adjure Jeanne, les *larmes aux yeux*, de rentrer dans le sein de l'Église « hors de laquelle il n'y a point de salut, » et de repousser les mauvais conseillers, les *loups* qui tâchent à l'en *distraire* : de rendre au clergé ses biens et priviléges, de remettre tous ses *pays en même état*, lui vantant ce retour comme une œuvre digne d'elle et des rois ses ancêtres. Il jette encore quelques mots sur le jeune prince, à qui Jeanne conservera ainsi son héritage. Puis, il supplie la reine de *ne trouver étrange ni mauvais* le langage qu'il lui tient. Indépendamment de la mission que lui a donnée le saint-siége, il obéit, en écrivant cette lettre, à son ferme attachement pour la maison d'Albret. Si Jeanne ne prévient pas, par son obéissance, les coups qui la menacent, il sera *marri plus que homme de ce monde*, puisqu'il tient pour certain qu'*elle et tous les siens en porteront la peine*. Enfin, cette lettre est terminée par une excuse sur sa prolixité, qui vient, dit le prélat, *de l'abondance du cœur*.

En recevant cette lettre du cardinal, qui porte la date du 18 août 1563, la reine prit immédiatement la plume. Le même courrier emporta sa réponse. C'est un document historique doublement remarquable, quand on songe qu'une pièce si fortement pensée, si fortement écrite est l'ouvrage d'une femme, et que cette femme avait à rétorquer les arguments d'un adversaire dont l'habileté est incontestable. Nous allons donner intégra-

lement cette lettre mémorable, dont le texte complet emprunte un surcroît d'intérêt à sa rareté. (1)

« Mon cousin, ayant despuis l'aage de cognoissance veu de quelle façon vous avez esté porté au seruice des feux Roy et Royne mes père et mère, l'ignorance meshuy ne me sera excuse que je ne la confesse, louë et estime, et joigne avec icelle la continuation enuers ceux qui, ayans hérité de leurs biens, ont eu mesme part en vostre bonne et fidèle volonté, laquelle j'eusse désiré demeurer aussi ferme comme me l'asseurez, sans estre retranchée, ou, pour mieux dire, prothésée, par je ne sçay comme je la doy nommer, ou Religion ou superstition, vous remerciant néantmoins des advertissements que me donnés, les prenans diuersement comme n'estans semblables, meslant le ciel avec la terre, j'entends Dieu et les hommes.

» Et quant au premier poinct sur la réformation que j'ay commencée à Pau et Lescar, que j'ay délibéré continuer par la grâce de Dieu en toute ma souueraineté de Béarn, je l'ay apprinse dans la Bible que je lis plus que les Docteurs, aux livres des Roys d'Israël, formant mon patron sur le roi Josias, afin qu'il ne me soit reproché comme aux autres Roys d'Israël, que j'aye serui Dieu, mais que j'ay laissé les hauts lieux. Quant à la ruine forgée par mes mauuais conseillers, et sous prétexte de Religion, je n'ay point esté tant délaissée de Dieu, ni d'amys, que je n'aye esleu (élu) personnes dignes de moy, qui non seulement ont prétexte de Religion, mais le vrai effect, car tel le chef, tels les membres ; et n'ay point entreprins de planter nou-

(1) C'est au livre très peu commun d'Olhagaray que nous l'empruntons, en conservant, comme un cachet de plus, l'orthographe telle quelle. Nous avons mis entre parenthèses, la traduction moderne de deux ou trois mots qui pourraient n'être pas compris de tout le monde. Deux autres nous paraissent avoir été substitués, par des erreurs typographiques, à ceux qu'indique le sens, et que nous plaçons aussi entre parenthèses, mais avec un point d'interrógation.

velle Religion en mes pays, sinon y restaurer les ruines de l'ancienne. Par quoy je m'asseure de l'heureux succès, et voy bien, mon cousin, que vous estes mal informé, tant de la réponse de mes Estats que de la condition de mes sujects. Les deux Estats m'ont protesté obéissance pour la Religion. Les trois premières remonstrances mal fondées, bien respondues, mes sujets tant Ecclésiastiques que nobles et rustiques, sans qu'entre tant j'en aye trouvé de rebelles, m'ont offert, en continuant tous les jours la même obéissance, vray opposite de rebellion ; je ne fay rien par force ; il n'y a ny mort, ny emprisonnement, ny condamnation, qui sont les nerfs de la force.

» Je sçay quels voysins j'ay. L'un, je sçay qu'il hait la Religion que je tiens ; je n'ayme pas la sienne aussi, mais pour cela je m'asseure que nous ne laisserons d'estre amis et voysins, et n'ay si mal pourveu à mes affaires, et ne suis si destituée de parens, alliés, ny amis, tant privez qu'estrangers, que mon remède ne soit prest s'il en usoit autrement. L'autre qui me soustient, c'est l'appuy, c'est la racine dont le plus grand honneur que j'aye, est d'en estre une petite branche ; et lequel n'abhorre la Religion Réformée, comme vous dites, la permettant près de sa personne aux grands, entre lesquels l'heur de mon fils m'est si cher que je le specifieray, et puis parmy tout son royaume, chose assez approuvée par lettres et commissions tendentes à conserver l'une et l'autre Religion, sans en abhorrer l'une. Parquoy quand bien serait (ce que je suis seure de tout le contraire), que mes sujects se retireroyent à l'une ou à l'autre : l'un n'y voudroit penser, pour n'offencer en moy un plus grand, car vous sçavez la conséquence de ce pays pour la France ; l'autre n'est tyran ny usurpateur, mais l'aisle sous l'ombre de laquelle je suis asseurée. Et quoy que vous me cuidez (croyez) intimider, je cognois assez premièrement, que je fay service à Dieu qui sçaura bien soustenir sa cause, et secondement, comme les choses du monde passent entre les grands pour ce fait, m'asseurant de mes facilités, comme les tenans en la main, lesquelles surmontent vos difficultés, fondées une moytié sur faux donner à entendre de la composition de mes pays, et ha-

bitans d'iceux ; l'autre moytié sur des vaines raisons trop molles pour graver en mon solide cerveau autre chose que ce qui y est imprimé par la grâce de Dieu, laquelle environne mes pays, comme elle a fait des plus petites seigneuries entre les grands, et plus seurement que la grande mer Océane ne fait l'Angleterre.

» Vous vous estes fait une response que j'approuve, touchant que j'ayme mieux estre pauvre et servir à Dieu ; mais je n'en voy le danger, espérant, au lieu de diminuer à mon fils, luy augmenter ses biens, honneurs et grandeurs, par le seul moyen que tout Chrestien doit chercher ; et quand l'esprit de Dieu ne m'y attireroit point, le sens humain me mettroit devant les yeux infinité d'exemples, l'un et principal (à mon grand regret) du feu Roy mon mary, duquel discours vous sçavez le commencement, le milieu et la fin, qui a descouvert l'œuvre. Où sont ces belles couronnes que vous lui promettiés et qu'il a acquises à combattre contre la vraie religion et sa conscience, comme la confession dernière qu'il en a faite en sa mort en est seur tesmoignage, et les paroles dites à la Royne, en protestation de faire prescher les Ministres partout s'il guérissoit ? Voylà le fruit de l'Évangile que la miséricorde trouve en temps et lieu ; voilà le soing du Père Éternel qui a mémoire de ceux sur qui son nom a esté invoqué ; et me faites rougir de honte pour vous, quand vous alléguez tant d'exécrations que dites avoir esté faites par ceux de notre Religion. Ostés la poultre de vostre œil pour voir le festu de vostre prochain ; nettoyés la terre du sang juste que les vostres ont espandu, tesmoin ce que vous sçavez que je sçay. Et d'où sont venues les premières séditions, lors qu'en patience (tolérance), par le vouloir du Roy et Royne, les ministres, tant en sa cour que par tout le royaume, preschoyent simplement selon l'Édict de Janvier, et que le Conseil de Monsieur le Légat Cardinal de Tournon, et vous brassiez, ce qui a apparu depuis, vous aydans par tromperie de la bonté du feu Roy mon mary. Je ne veux pas pour cela approuver ce que, sous l'ombre de la vraye religion, c'est fait en plusieurs lieux, au grand regret des Ministres d'icelle, et des gens de bien, et suis celle qui crie plus van-

gence contre ceux-là, comme ayans pollué la vraye Religion, de laquelle peste, avec la grâce de Dieu, Béarn sera aussi bien sauvé, comme il a esté jusques icy de tous autres inconvéniens.

» Je cognois bien par la description que vous faites de nos Ministres que vous ne les avez hantez, ouis ni cogneus, car ils ne preschent rien que l'obéissance des Princes, la patience, et l'humilité suivant l'exemple de leurs patrons, les martyrs et Apostres. Et si vous ne voulez point entrer à disputer de la doctrine que nous tenons, qui est plus vraye que ne la sauriez dire fausse, ny moy contre vous aussi, non pour ne m'asseurer que la cause ne soit bonne, mais pour le peu de profit que je craindroy rapporter du sainct désir que j'aurois de vous tirer, et par charité mener à la montaigne de Sion.

» Quant à ce que m'asseurez qu'il n'y a guères plus de gens qui y croyent, je vous dis que le nombre en croit tous les jours. Et quant aux livres anciens, je les oy ordinairement alléguer à nos Ministres, et approuver. Et de vray je ne suis femme assez sçavante pour avoir tant veu, et ne vous en mescroy non plus que moy, vous ayans tousjours plus veu verser à servir à la République qu'à l'Ecclésiastique. Quand vous dites que nous laissons l'ancienne doctrine pour suivre les apostats, prenez-vous par le nez, vous qui avez renoncé et rejetté le sainct laict, dont la feu Royne ma mère vous avoit nourry, avant que les honneurs de Rome vous eussent oppillé les vaines de l'entendement. Nous sommes d'accord à lire les sainctes Escritures, comme vous dites, sans regarder plus avant. Quant à ce qu'il y a des passages difficiles, nous le confessons, et la corruption qui estoit en ce temps là, n'estoit pas qu'une petite playe qui est tournée en cancer à vous autres. Et quant au naturel du Prince des ténèbres, je le confesse, et de cela vous et vos semblables en estes des exemples.

» Quant à la facilité de ces trois mots : *Cecy est mon corps*, saint Augustin contre Adamantus a assez vuidé ceste difficulté, comme je l'ai apprins plus à l'audition des presches qu'à la lecture, où il dit que Jésus-Christ n'a point fait difficulté de nommer son corps, quand il en donna le

signe. Je croy que nos Ministres ont mieux ou plus seurement noté ce passage que vous et les vostres, pour ne tomber en la faute qu'avez faite, alléguant que Jésus-Christ avoit dit avant la Cène, qu'il ne parleroit plus en paraboles; et toutesfois il appert par le treiziesme de sainct Jean, que la Cène estoit faite, et ce que vous alléguez est au seiziesme. Regardez sainct Luc au 22e chap. et lisez une autrefois mieux les passages avant de les alléguer mal à propos; encores me seroit-il pardonné à moy qui suis une femme; mais un Cardinal estre si vieil et si ignorant, certes, mon cousin, j'en ay honte pour vous. Je croy que vous m'en cuidez faire, de me dire si souvent: « mes Ministres et mes docteurs; » que pleust à Dieu qu'ils fussent miens, pour estre riches d'un tel thrésor; je diray comme sainct Paul : *Je n'ay point honte de l'Évangile.* Quant aux docteurs, j'y croy en tant qu'ils suivront la saincte Escriture, comme aussi fay-je aux livres de Calvin, Bèze, et les autres tous réglez au niveau de la parole de Dieu.

» Quant à ce que vous renvoyez nos Ministres au Concile, ils l'ont désiré, et le désirent, pourveu qu'il soit libre, et que leurs parties ne soyent juges, ayans pour exemple de leur seureté et liberté de vos Conciles Jean Hus et Hiérosme de Prague. Je ne sçay où vous avez apprins qu'il y a tant de sectes entre les Ministres, mais je l'ay bien apperceu de vous autres à Poissy. Nous avons un Dieu, une foy et une Loy, lesquelles choses le Sainct Esprit, qui nous a promis estre avec nous, son Eglise, jusqu'à la fin du monde, gouverne et entretient. Quant aux œuvres de nos Ministres, seriez-vous point d'advis qu'ils en allassent apprendre de meilleures à Rome? Vous m'alléguez mille choses que vous dites qu'ils disent, entre autres que Jésus-Christ a esté caché douze ou treize cens ans; ils ne disent rien moins, car ils confessent l'article du Symbole de l'Église universelle, où il a esté présent, mais non avez vous, qu'ils nient être la vraie Église; aussi ne jugent-ils point des personnes qui ont esté devant nous comme vous dites, car ils n'entrent point au secret jugement de Dieu. Je vous prie n'alléguez faux, si vous voulez estre creu.

» Vous vous estonnez, et moy aussi, de quoy les per-

sonnes de bon entendement s'abusent, et si vous en perdés patience, j'en ay encores moins que vous et vous rends bien la pareille; car je ne suis tant marrie de chose du monde, que de vous à qui Dieu a fait la grâce autrefois de faire entendre sa vérité, la rejetter ainsi et supporter tant d'infâmes idolâtries qui sont la ruine de vostre conscience, et néantmoins l'advancement de vos biens et honneurs mondains. Je croy que si vous ne péchez contre le Sainct Esprit, pour le moins vous en approchez de bien près. Et vous prie de vous haster de venir à repentance, autant (avant?) que vostre péché ferme la porte à la miséricorde de nostre Dieu. Il faut que je m'arreste sur ce dernier poinct, et Dieu me doint (donne) pratiquer icy ce qu'il commande de se courroucer et ne pécher point.

» Quant à ce que vous me voulez faire acroire par vos belles paroles que les grands qui ont tenu ceste sainncte opinion et estimé les Ministres d'icelle, s'en sont retirez, mesmement qu'ils en sont devenus ennemis pour les extirper comme séditieux, hérétiques errans, et perturbateurs, grand mercy pour eux et pour nous tous, qui voulons vivre et mourir en icelle. Gardez ces tiltres pour vous et pour vos semblables; le Sainct Esprit les vous a donnés en Ezéchiel, en sainct Jean et plusieurs autres passages. Il me semble que quand vous appellez nos Ministres perturbateurs, que je voy le roi Achab qui parle au prophète Hélie, et me semble aussi qu'il vous doit respondre que les troubles viennent par vous, qui avez délaissé Dieu, au premier des Roys, chap. 10. N'avez-vous point de honte de me convier à une telle exécration, laquelle n'est entreprinse que de ceux qui contre Dieu et les commandements du Roy, font des ligues à part? De quoy j'ay un infini regret que vous en estes en plus grand danger d'avoir fascherie de cela, que non pas moy de ce que je fay. Je sçay bien, Dieu mercy, sans que vous me l'enseignez, comme je doy faire pour complaire à Dieu, au Roy mon souverain Seigneur, et à tous les autres Princes et mes alliés et confédérez, lesquels je cognois mieux que vous ne faites : et davantage je sçay aussi comment il faut laisser mon fils grand, et vivre en l'Église, hors laquelle il n'y a point de salut et en laquelle je m'asseure du mien.

» Vous me priez ne trouver estrange ne mauvais ce que me dites. D'estrange, non, pour la profession que vous faites, mais mauvais le plus du monde, et mesmement m'alléguant l'authorité en quoy vous le faites du Légat du Pape. Je n'en veux recevoir, au prix que la France l'a receu, qui n'est pas à s'en repentir. Car je ne recognois en Béarn que Dieu auquel je dois rendre conte de la charge qu'il m'a baillée de son peuple. Et vous asseure que je ne seray point, ni ne me sens point retirée de l'Église Catholique, ni entrée en erreur d'un seul poinct du symbole; et pource gardés vos larmes pour pleurer la vostre, lesquelles par charité j'accompaguerois des miennes, pour vous retirer (engager?) avec aussi affectionnée prière qu'il sortit jamais de mon cœur, de retirer vous mesmes à la vraie bergerie, devenant vray berger au lieu de mercenaire. Quant à mon entreprinse, je vous prie, si n'avez de plus forts arguments et vous ne me pouvés vaincre, cessez de m'en importuner : car j'ay pitié de vostre prudence mondaine, que j'estime avec l'Apostre, vraye folie devant Dieu, lequel je m'asseure ne me frustrera de l'espérance que j'ay en luy. Il n'est point trompeur comme les hommes : puis que je me laisse mener à luy, il ne me fourvoyra point. Vostre doute vous fait trembler et mon assurance m'affermit. Vous priant une autres fois, quand me voudrez faire croire que la conscience, et la servitude que dites me devoir, vous font parler et user d'autres termes et raisons, et que vostre inutile lettre soit la dernière du langage. J'ai veu la maligne et pernicieuse qu'avez escrit à mon cousin de Lescar qui vous y respond; il me suffira de vous dire que je voy bien que vous voulés faire dégoutter le malheur dont avez essayé à noyer la France, sur ce petit pays de Béarn, envieux de son bien, qui donné du grand Dieu et maistre, malgré vos malicieuses conspirations sera confirmé par sa saincte grâce, laquelle je supplie supérabonder vostre péché; encores crains-je de l'en prier, de peur qu'il ne me soit dit comme à Samuel pleurant Saül.

» De par celle qui ne sçait comme se nommer, ne pouvant estre amye, et doutant de la parenté, jusques au temps de la repentance, qui vous sera cousine et amye.

» Jeanne. »

L'effet de cette réponse ne se fit pas attendre. Avant la fin du mois suivant, sous la date du 28 septembre 1563, parut le monitoire affiché aux portes du Vatican, par lequel la reine de Navarre était sommée de comparaître en personne devant l'Inquisition romaine. Nous supprimons le formulaire extrêmement développé sur la juridiction et la manière de procéder du saint-siége en matière d'hérésie; mais nous allons donner, comme un monument curieux, la partie la plus essentielle de cette pièce, dont l'original est en latin :

« Instruits par la rumeur et la notoriété publique, que l'illustrissime et révérendissime dame Jeanne d'Albret, reine de Navarre, princesse de Béarn, s'est détachée de la foi catholique que professe la sainte Église romaine, qu'elle l'avoue et qu'elle en convient, et qu'elle s'enfonce de jour en jour plus avant dans l'erreur et la perdition, sans réserve et publiquement; nous voyons avec la douleur la plus vive qu'en même temps qu'elle se précipite vers sa damnation éternelle, elle y plonge aussi ses sujets. Pour mettre un terme aux dangers auquels se trouve exposé le salut de l'âme de cette illustrissime et sérénissime reine et princesse et le salut de l'âme de ses sujets, et faire cesser un scandale qui offense tous les fidèles en Jésus-Christ, nous arrêtons et voulons qu'il soit statué conformément à la teneur des lettres apostoliques, et selon la forme, le contenu et les dispositions du décret apostolique. Après avoir examiné les charges et entendu les témoins qui déposent contre elle, et avoir remis entre les mains du procureur-fiscal tous les documents produits par toutes les voies, l'illustrissime et sérénissime reine et princesse sera sommée de comparaître en personne, pour être suffisamment purgée des erreurs et des hérésies dans lesquelles elle est tombée, par un édit public de la cour de Rome, d'autant que, comme cela est constaté, nous n'avons pas accès sûr dans les lieux susdits pour y faire signifier directement la

citation à Son Altesse illustrissime et sérénissime, et qu'aux termes ci-dessus mentionnés, il doit être affiché, publié et recevoir son exécution dans la forme et teneur des lettres apostoliques et du décret : à cet effet, nous en remettons l'exécution et les poursuites à l'illustre et vénérable Pierre Bolli, procureur-fiscal du saint-office, et par les présentes nous le préposons et l'instituons. Nous voulons que le présent édit soit publié dans la ville de Rome, sous les portiques du palais du saint-office de l'Inquisition, sous ceux de la basilique du prince des apôtres, et qu'il soit communiqué à la chancellerie apostolique, pour être affiché et reproduit toutes les fois qu'il en sera besoin, et après lecture faite du décret original, après la promulgation, quand toutes les personnes présentes en auront reçu des copies, qu'il soit affiché, publié et maintenu, et qu'en vertu de l'autorité apostolique qui nous est conférée à cet effet, l'illustrissime et sérénissime dame Jeanne d'Albret susdite, reine de Navarre et princesse de Béarn, soit péremptoirement admonestée, réprimandée et rappelée à ses devoirs, ainsi que nous l'admonestons, que nous la réprimandons et que nous la rappelons à ses devoirs; nous la prévenons qu'au nom de la sainte obéissance, au nom de la sentence d'excommunication prononcée contre elle, nous la déclarons inhabile à conserver le royaume de Navarre, la principauté de quelque État, de quelque domaine que ce soit, l'administration de ses biens, des redevances et de tous autres droits féodaux, grâces, priviléges dépendant du siége apostolique, tels que la confiscation de tous les droits des actions, priviléges qu'elle avait sur ses vassaux du royaume et de la principauté susdits, et ceux qu'elle possède et ceux qu'elle peut posséder, de tous et chacun des fiefs qui lui appartiennent à quelque titre que ce soit, de tous et de chacun de ses droits féodaux et allodiaux, nobles et ignobles, présents et futurs, en quelque lieu qu'ils se trouvent, sous quelque dénomination, avec quelque privilége que ce soit; afin qu'en cas de contravention et de contumace (plaise à Dieu qu'il n'en soit pas ainsi), le royaume, la principauté et les autres États et domaines de la même espèce, soient et puissent être donnés à celui ou à ceux auxquels il convien-

dra mieux à Sa Sainteté et à ses successeurs de les donner ou de les céder. Nous enjoignons et ordonnons qu'elle ait à confesser, dans le délai des six mois qui vont s'écouler, à dater de l'exécution des présentes, les hérésies reprochées à Son Altesse illustrissime et sérénissime, et les autres erreurs reconnues par Notre Très Saint Père le Pape susdit, et à se conformer aux censures et aux peines prononcées par le saint-siége apostolique, par trois fois différentes; savoir : d'abord à la fin des deux premiers mois; la seconde fois deux mois ensuite; et la troisième fois à l'expiration des six mois qui sont le dernier terme que nous assignons par notre Monitoire canonique. Elle aura à se présenter en personne, et non par procureur, à Rome, en présence de notre susdit Saint Père ou en notre présence, dans notre congrégation de l'office de la sainte et universelle Inquisition romaine, pour être relevée des hérésies qu'elle a professées et des crimes qui lui sont reprochés et en demander pardon : de plus, nous citons et prévenons l'illustrissime et sérénissime dame susdite Jeanne d'Albret, reine de Navarre et princesse de Béarn, par un édit pareil à celui qui est ci-dessus énoncé, pour lui donner l'absolution, pourvu que le premier jour qui viendra immédiatement après l'expiration des susdits six mois, elle comparaisse en présence de Notre Très Saint Père susdit, ou devant nous, en personne et non par procureur, pour être vue et entendue sur les susdites hérésies, et pour que les excuses qu'elle peut alléguer en sa faveur et sa défense soient reçues et admises, et pour que, dans les plus courts délais qu'on est dans l'habitude d'observer dans des cas semblables, il soit fait par nous ou par quelqu'un des nôtres, dans un consistoire secret, au jour indiqué à cet effet, un rapport à Notre Très Saint Père le Pape susdit, sur les fautes reprochées à l'illustrissime et sérénissime Jeanne d'Albret, reine et princesse, et pour qu'elle soit déclarée avoir criminellement failli et justement encouru les sentences, censures et autres peines prononcées contre les hérétiques et les schismatiques, conformément aux saintes constitutions; pour que Sa Sainteté prononce dans sa sagesse si la sentence en tout ou en partie sera déclarée définitive, sans qu'il soit nécessaire de faire

aucune nouvelle citation, ou si elle juge à propos d'accorder de nouveaux délais pour faire l'enquête. En foi de quoi nous ordonnons que les présentes lettres, ou le présent Monitoire, ou notre citation reçoivent leur exécution, que le tout soit souscrit et publié par le notaire et le secrétaire de notre saint-office de la sainte Inquisition universelle et romaine, en présence des personnes ci-dessus désignées, et qu'elles soient revêtues du sceau du saint-office à notre usage. Donné à Rome, etc. »

C'était donc la consommation de cette grande iniquité commencée, en 1512, contre son aïeul, que Jeanne était menacée de voir accomplir, et par le même moyen. Mais la petite-fille de Jean II portait en elle une âme plus virile que ce faible prince. La puissance de l'attaque et la grandeur du danger ne firent qu'animer son courage, et l'attacher plus fortement encore à la cause qu'elle avait juré de servir, s'il le fallait, jusqu'à la mort. Sommée de se présenter comme une accusée, ce fut en reine qu'elle résista. Immédiatement, elle reprit cette plume qui n'avait besoin de personne pour suffire aux plus nombreuses et aux plus graves exigences de la diplomatie. Elle écrivit à tous les souverains de l'Europe, — un seul excepté, Philippe II, qui était là, derrière Paul IV, comme Ferdinand derrière Jules II, pour se saisir du trône déclaré vacant; catholiques aussi bien que protestants, tous étaient intéressés dans une question où il s'agissait du droit général des princes; de sa propre cause, la reine de Navarre sut faire la cause commune.

Ce fut surtout près de Charles IX que Jeanne mit en œuvre les arguments d'une pressante et forte logique. Il était son parent, son immédiat et puissant voisin,

son suzerain pour une partie de ses domaines, le prince, enfin, dont elle avait à espérer ou à craindre le plus. Pour balancer auprès de lui l'influence catholique, elle fit valoir, avec une grande habileté, la question politique et nationale. Si l'Espagne, alliée au saint-siége pour la dépouiller, accomplissait ce dessein, cette puissance rivale et ennemie prenait pied au nord des Pyrénées, et, maîtresse des possessions de la maison d'Albret, elle avait accès au cœur de la France. En même temps qu'au roi, Jeanne écrivit aux personnages les plus considérables de la cour, notamment au connétable de Montmorency, au maréchal son fils aîné, et au chancelier de L'Hôpital : « Je suis trop faible, » disait-elle au connétable, « mais trop plus que forte si le roi me donne la main, comme son intérêt lui en fait une loi; car son service est tellement lié avec ma cause, qu'il est bien malaisé de me blesser sans le toucher. »

Les appels de la reine de Navarre ne furent pas inutiles. Sauf chez la faction qui avait rejeté tout sentiment de patriotisme et d'équité, les esprits s'émurent en France pour cette mère, pour cette veuve si menacée et si courageuse. On vit alors se dessiner bien nettement, plus d'un siècle avant la célèbre déclaration de 1682, la distinction entre les Ultramontains et les Gallicans; les premiers qui subordonnaient tout au saint-siége, lui donnaient la domination pour les choses terrestres comme pour les choses spirituelles, et cessaient d'être Français pour n'être que les aveugles féaux de la papauté; les seconds qui, sincèrement attachés aux dogmes de l'Église, renfermaient cependant le pouvoir de Rome dans le domaine religieux, et ne le faisaient pas prédominer sur les lois de leur pays.

On ne saurait trop bien s'en souvenir : ce qu'on appela le *parti catholique*, c'est-à-dire la Ligue naissante, avait pour adversaires des hommes tout aussi bons Catholiques que lui; et cet antagonisme existait tout à fait en dehors de la question luthérienne u calviniste. L'enseigne religieuse que ce parti arborait aux yeux de la foule, couvrait en réalité l'alliance politique entre Rome, l'Espagne et la maison de Guise. A ces doctrines ultramontaines si dangereuses pour la liberté des couronnes, les Gallicans opposaient les constantes traditions de la monarchie; ils rappelaient que les rois de France, parmi lesquels Louis IX lui-même, de sainte mémoire, avaient constamment séparé l'indépendance politique de la soumission en matière de foi, qu'ils n'avaient pas reculé devant la résistance ouverte à la papauté, quand il s'était agi de sauvegarder les droits de leur trône. En un mot, c'était la grande question de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle qui se débattait, question agitée déjà bien des fois, et qui devait l'être encore.

Combien peut être grande, auprès d'un pouvoir faible et flottant, l'influence bonne ou mauvaise de l'homme d'État qui le conseille! Sous ce règne de Charles IX, qui ne rappelle que les plus sanglantes horreurs du fanatisme, quelques années avant la Saint-Barthélemy et les félicitations trop méritées de Sixte-Quint, on vit une souveraine calviniste protégée par la cour de France contre celle de Rome, et le droit de l'Église énergiquement repoussé dans ses justes limites. Catherine de Médicis elle-même se joignit à la politique du chancelier, non par élévation de vues, ni par sympathie pour la reine de Navarre; mais l'intérêt personnel la domi-

nait, et, pour le moment, c'était l'Espagne, prête à s'agrandir encore par la perte de Jeanne, qu'elle craignait par-dessus tout.

D'après les instructions de L'Hôpital, la cause de Jeanne d'Albret fut plaidée avec autant de vigueur que de raison devant le saint-siége. M. d'Oisel, qui fut chargé de cette haute mission, en était digne par la droiture de son caractère, par l'éloquence de sa parole; et son attachement à la foi catholique était, en même temps, hors de tout soupçon. Il rappela au souverain pontife comment, plus d'une fois, ses prédécesseurs avaient aussi trouvé près du trône de France cet appui qui était accordé à Jeanne d'Albret; comment la monarchie française était tenue de protéger la Navarre, qui lui faisait un rempart et une barrière naturelle contre l'Espagne; comment elle ne saurait l'abandonner sans se trahir elle-même. D'ailleurs, Jeanne d'Albret relevait de la couronne de France; aucune ordonnance ecclésiastique, aucun acte émané d'un concile, ne pouvait donc la soustraire à ses juges naturels, et la traduire devant une juridiction étrangère, ni par procureur, ni, encore moins, en personne. Tel était le droit public reconnu dans tous les temps, et dont la violation constituait une grave offense envers le roi lui-même. L'ambassadeur ajouta que les édits de tolérance accordés aux Religionnaires étaient une mesure de paix, un remède salutaire aux calamités passées, et un moyen d'en prévenir le retour; que la violence excercée sur les convictions ne faisait que les fortifier. Enfin, le souverain pontife était supplié d'annuler sa bulle, et d'interdire toute poursuite contre la reine de Navarre, faute de quoi le roi se verrait obligé, bien à

regret, d'employer pour la défendre les moyens qui étaient en ses mains. Jadis, Louis le Jeune avait puni sévèrement Thibault, comte de Champagne, pour avoir appelé les foudres pontificales sur le comte de Vermandois; le saint-père ne devait donc pas s'étonner qu'il fût procédé de même contre les sujets de Sa Majesté qui avaient pu contribuer à l'acte illégal dont elle se plaignait.

Cette démarche vigoureuse, d'ailleurs appuyée de l'assentiment de tous les souverains, — sauf le seul roi d'Espagne,—atteignit complétement son but: elle amena l'annulation pleine et entière du Monitoire. Jusque dans le clergé, beaucoup de voix s'étaient élevées, en France, contre l'abus que le saint-siége et le concile de Trente, assemblé pour traiter des matières de foi, faisaient de leur autorité spirituelle. On disait que « le Saint-Esprit présida aux articles de foi, et l'esprit du monde aux intérêts des souverains. » Le pieux et sage abbé Le Laboureur n'hésite pas dans son blâme: « Il y avoit, » dit-il, « de la passion et de la précipitation tout ensemble d'agir avec tant de rigueur contre la reine de Navarre, sujette et alliée de la couronne de France, qui devoit la prendre sous sa protection, contre le droit d'interdit, duquel nous n'avons que de funestes exemples, et dont les conséquences devoient être redoutables à tous les princes. »

Néanmoins, les ennemis de la reine de Navarre, et en particulier le cardinal de Lorraine, dont la haine implacable avait conduit toute cette affaire, n'étaient pas à bout de voies. Ils osèrent en revenir à cette honteuse chicane sur la légitimité du second mariage de Jeanne, où naguère on prenait pour complices les cou-

pables passions de son époux. Si déréglé que fût Antoine dans sa conduite, il avait reculé, on se le rappelle, devant le sceau de bâtardise qui serait imprimé à ses enfants; mais on était libre et à l'aise, désormais, pour les frapper avec leur mère. Heureusement, à peine le Concile eut-il évoqué cette prétendue nullité, que les envoyés de France, armés d'une lettre de leur maître, intervinrent de nouveau, menaçant de se retirer à Venise si l'on passait outre. Cette fois encore, le saint-siége crut prudent de s'arrêter; mais l'ignoble contestation n'en fut pas moins, dans la suite, un moyen dont la Ligue essaya de se servir contre le royal fils de Jeanne d'Albret.

Ces deux tentatives, où le pouvoir spirituel était mis en jeu, avaient donc absolument échoué. Des armes différentes furent alors employées pour atteindre et perdre enfin la vaillante princesse. Après avoir profané dans ce but l'autorité de la religion, l'on abusa non moins odieusement de celle de la magistrature. L'iniquité descendit pareillement de cet autre sanctuaire d'où doit émaner la justice. D'indignes ministres des lois se liguèrent pour accabler la veuve et l'orphelin, qu'ils avaient mission de protéger. Ennemis acharnés de la maison d'Albret, les Parlements de Bordeaux et de Toulouse prétendirent que la reine de Navarre n'avait pas le droit d'introduire une nouvelle croyance dans le Béarn, sans le consentement du roi de France, dont elle relevait, suivant eux, pour ce pays, comme pour ses domaines situés dans le royaume. Par arrêt des deux Parlements, ses droits souverains sur le Béarn furent, en conséquence, déclarés nuls et mis à néant. Afin de parer ce nouveau coup, Jeanne partit au mois de dé-

cembre 1563, et vint plaider sa cause en personne devant Charles IX. Elle avait préalablement invoqué les lumières des premiers jurisconsultes du temps. Armée de leur avis unanime, plus forte encore de sa confiance intime dans son droit, elle fut son meilleur avocat, et le double arrêt, cassé par le roi, ne fut pour ses auteurs qu'un monument de honte.

Tous les souverains de l'Europe avaient écrit à la reine de Navarre pour la complimenter d'avoir triomphé de ces attaques. Il n'y eut pas jusqu'à Philippe II, qui en était l'un des promoteurs, dont elle ne reçut les félicitations. Il feignit de blâmer la cour de Rome ; il poussa cette hypocrite comédie au point d'offrir à Jeanne un dérisoire appui. Parfaitement éclairée sur ses politesses de pure forme, elle répondit par de semblables remerciements. D'ailleurs, dans ce moment et pendant son absence, des troubles éclataient dans ses États, et la main de l'Espagne y était assez visible. Du comté de Foix, où elle s'était manifestée d'abord, l'agitation avait gagné la Basse-Navarre, demeurée catholique, et le pays béarnais même. Ce fut de Sainte-Marie-lez-Oléron, que partit l'exemple de la révolte. Le clergé entraîna une partie des habitants. Ce fief appartenait au baron de Lusse, puissant par sa richesse, et qui, sans lutter en face contre l'autorité de la reine, ne cherchait qu'à la saper. Il favorisa secrètement la sédition. Le comte de Gramont, à qui Jeanne d'Albret avait laissé la lieutenance, remplit fidèlement son devoir, et s'empressa de marcher contre les révoltés; mais le retour de la reine fut encore plus efficace pour les déconcerter et les réduire. Les uns reçurent un châtiment trop mérité, es autres obtinrent grâce et pardon, même Guillaume

Labbadie, chanoine de Sainte-Marie-lez-Oléron, qui cependant avait prolongé le dernier les tentatives d'une lutte inutile.

Toutes ces machinations de l'Espagne contre la reine de Navarre, que Philippe II félicitait après qu'elle y avait échappé, étaient sans contredit de noires perfidies; mais un complot plus abominable encore se tramait contre elle, et ce n'était plus à ses droits seulement qu'on s'attaquait, c'était à sa personne, tant cette femme, cette veuve, cette souveraine d'un bien petit État, paraissait redoutable à ses puissants ennemis! Ce complot, il a été révoqué en doute, soit à cause du caractère exceptionnel de l'attentat projeté, soit parce qu'il n'eut pas un commencement d'exécution suffisant pour interdire tout désaveu; mais il est attesté par des détails trop circonstanciés, par des autorités trop dignes de foi, — notamment le véridique et grave de Thou, — pour qu'il nous semble possible de n'y pas croire.

Ce projet, c'était d'enlever la reine de Navarre pour la livrer à l'Inquisition espagnole. Conçu du vivant du duc de Guise, mais ajourné par sa mort, il avait pour auteur en France le cardinal de Lorraine, secondé par le cardinal d'Armagnac, par le vicomte d'Orte, par François d'Escars, ce vil favori d'Antoine de Bourbon, et, on a lieu de le présumer, par Montluc, bien que celui-ci prétende avoir refusé d'entrer dans un complot dont ses paroles confirment, d'ailleurs, la réalité. Jeanne d'Albret étant considérée comme la plus ferme colonne de l'hérésie, comme le cœur et la tête du Protestantisme français, le parti catholique — nous avons dit comment doit s'entendre cette expression — ne reculait devant aucun moyen pour se débarrasser d'elle. Ce parti re-

connaissait Philippe II pour chef après le pape, et, tandis que, dans la personne de Jeanne, on frapperait l'hérésie, l'envahissement total de ses États satisferait enfin l'ambition séculaire de l'Espagne. Le moment était d'autant plus favorable que Jeanne avait auprès d'elle non-seulement sa fille, mais encore son fils, qu'elle avait ramené de Paris. Ces deux enfants partageant le sort de leur mère, le coup serait encore plus décisif, le résultat plus complet. L'attentat, une fois consommé, n'aurait plus besoin que d'être accepté ou toléré par la France. Or, Philippe II comptait dans le royaume et autour du jeune roi des alliés assez puissants pour qu'il n'eût pas à concevoir, de ce côté, beaucoup d'inquiétude.

Il fallait, pour un tel coup, un homme de main, un de ces enfants perdus que l'on récompense ou que l'on désavoue suivant l'issue de l'entreprise. Cet homme fut un capitaine Dimanche, Béarnais, également familier avec les idiômes des deux versants pyrénéens, connaissant à fond le pays et jusqu'aux moindres sentiers des montagnes, audacieux, intelligent, fait, en un mot, pour bien gagner son salaire. Jeanne d'Albret habitait alors le château de Pau. Des troupes espagnoles, auxquelles l'aventurier servirait de guide, marchant de nuit par des chemins à peine frayés, devaient arriver sans bruit jusqu'à la frontière et s'y tenir toutes prêtes pour saisir et emmener la proie que les conjurés leur livreraient.

Dimanche était à Bordeaux, attendant l'ordre d'agir, quand il fut prévenu d'avoir à se rendre en Espagne, afin de conférer avec le duc d'Albe, le digne général et ministre de Philippe, et qui se trouvait en ce moment dans la ville dont il portait le nom, située par delà Madrid. Satisfait de cet agent, le duc d'Albe le fit partir

sous la conduite de don François d'Ayala, qui fut depuis ambassadeur à Paris, pour être mis en rapport avec Philippe lui-même. Ce prince était alors à Monzon, ville de l'Aragon, pour y tenir les États d'Aragon, Catalogne et Valence, qui s'y réunissaient et que l'on appelait les *Cortès de Monzon*.

Dans ce voyage, en passant par Madrid, Dimanche tomba gravement malade. Don François d'Ayala l'y laissa et continua sa route pour se rendre auprès de Philippe II, et l'entretenir de la mission dont était chargé l'homme que le duc d'Albe lui avait donné à conduire. Resté seul à Madrid, le malade s'informa, près du maître de l'hôtellerie où il logeait, de quelque Français qui pût, dans cette position d'isolement, lui rendre les bons offices d'un compatriote. L'aubergiste connaissait un valet de chambre de la reine Élisabeth, nommé Vespier, venu de France avec elle, et il l'amena près de son hôte. Vespier était né à Nérac, presque en Béarn. En pays étranger, la communauté de patrie établit une intimité facile. Les soins que le Béarnais reçut de son nouvel ami lui sauvèrent la vie. Dans l'effusion de sa reconnaissance ou de sa vanité, il en vint à dire que ceux dont il était l'émissaire sauraient bien récompenser des soins qui leur conservaient un agent précieux, et il ne cacha pas leurs noms. Ce fut pour Vespier, profondément attaché à la maison d'Albret, un trait de lumière qui lui fit entrevoir de sinistres desseins. Il pressa Dimanche de questions, et finit par en obtenir des confidences entières. « Avant qu'il soit peu, » lui dit l'aventurier, « la princesse de Béarn et ses » enfants seront au pouvoir de l'Inquisition. »

Devant cette révélation, Vespier fut pénétré d'horreur.

Il savait combien la reine d'Espagne aimait Jeanne d'Albret, sa tante et sa marraine, le dernier cœur où elle eût versé en partant ses douloureux regrets. Ne se croyant pas obligé de garder un tel secret, il alla tout raconter à un autre Français dont le dévouement tâchait de consoler Elisabeth dans ses mornes grandeurs; c'était Saint-Étienne, son ancien précepteur et son aumônier. Partageant tous les sentiments du fidèle Vespier, il s'empressa de faire connaître ces renseignements à sa maîtresse. Reine d'Espagne, elle n'en conservait pas moins ses chères affections du passé; elle n'avait pas épousé, avec Philippe II, les crimes d'une politique odieuse; dans les nobles élans de son âme, elle crut servir l'Espagne même en lui épargnant une honte indélébile. « A Dieu » ne plaise, » s'écria-t-elle tout en larmes, « que cette » méchanceté advienne! » L'ambassadeur de France, Evrard de Saint-Sulpice, avait accompagné Philippe II à Monzon. Par une lettre écrite en chiffres, la jeune reine lui fit connaître tous les détails du complot; elle lui donna, d'après les indications de Vespier, le signalement précis du capitaine Dimanche, qui, rétabli, venait de se mettre en route; elle lui désigna jusqu'à la maison où logerait cet homme, et le pria d'avertir, sans perdre un instant, la cour de France et la reine de Navarre. Un domestique basque de Saint-Étienne fut chargé du précieux message, et fit si grande diligence que, parti après le capitaine, il put le devancer à Monzon d'un jour.

Dès que l'émissaire fut arrivé, Saint-Sulpice le fit surveiller de près, et sut que, trois fois, pendant la nuit, Don François d'Ayala l'avait introduit en grand mystère

chez le roi d'Espagne. Immédiatement, il expédia en France son secrétaire, nommé Rouleau, avec des dépêches pour Charles IX et pour la reine-mère. Rouleau avait ordre de prévenir Jeanne d'Albret, et, en effet, il lui écrivit, de Bayonne, par un sûr messager, l'engageant à quitter Pau, trop voisin de la frontière, et à se retirer à Nérac, ville placée sous la suzeraineté de la France.

Catherine de Médicis craignait l'Espagne, mais elle détestait Jeanne d'Albret, et, de ces deux sentiments, ce fut ici le second qui l'emporta. Elle aurait vu sans peine réussir l'odieuse trame qui lui était révélée, ou que peut-être elle n'ignorait pas tout à fait; aussi essaya-t-elle de jeter du doute sur ces renseignements; mais, sur les affirmations de Rouleau, qui attestait avoir vu, de ses propres yeux, Dimanche entrer chez Philippe II, elle dut accepter le fait pour réel. Ayant mandé le connétable de Montmorency et Claude de L'Aubespine, premier secrétaire d'État, elle fit répéter devant eux par Rouleau tout son récit. Le connétable avait un fond de loyauté que révolta cet infâme guet-apens; il s'écria qu'il fallait faire arrêter le capitaine dès qu'il toucherait la frontière, saisir ses instructions et tirer de lui tous les renseignements possibles. L'avis expédié à la reine de Navarre avait, il est vrai, suffi pour déjouer le coup; mais l'agent de cette noire intrigue avait sans doute reçu de son côté quelque utile avertissement dont le connétable soupçonna la source. «Puisque M. de L'Aubespine le sait, » dit-il à Rouleau qui le pressait sur cette affaire, « le compagnon sera sauvé; il n'en faut » plus parler. » Rentré en France par un autre point que celui où on l'attendait, le capitaine vint à Paris, s'y tint caché pendant quelques jours dans l'hôtel d'un des

affidés, puis, au monastère des Bons-Hommes dans le bois de Boulogne, et il n'en fut rien de plus (1).

Charles IX envoya ses félicitations à la reine de Navarre sur le bonheur qu'elle avait eu d'échapper encore aux mauvais desseins de ses ennemis. Il la pria en même temps de confier de nouveau le prince de Béarn à son affectueuse protection. Le monarque adolescent pouvait être sincère dans ses expressions d'amitié pour son jeune cousin. Jeanne ne crut pas possible de se refuser à cette demande, d'autant qu'elle avait besoin de ménager la cour de France, afin d'obtenir satisfaction de l'attentat préparé contre elle par l'Espagne. Puis, il faut se rappeler la double position des princes d'Albret. D'un côté, souverains d'un royaume, — bien petit, il est vrai; — de l'autre, vassaux de la couronne de France, et relevant d'elle pour la majeure partie de leurs possessions. Or, les vassaux étaient tenus envers leur suzerain à de certains devoirs, notamment à se rendre auprès de lui lorsqu'ils y étaient appelés. Par là s'expliquent des déférences plus ou moins forcées que, autrement, on aurait peine peut-être à comprendre. Le roi se préparait d'ailleurs à faire un second voyage dans les provinces, parti conseillé par L'Hôpital, afin de porter

(1) Le président de Thou, dans son Histoire, dit positivement que tous ces détails lui furent racontés par Rouleau lui-même, et par les enfants de Vespier. — Le fait du complot est adopté par la *Biographie universelle*-Michaud (article *Philippe II*), et cet ouvrage, en raison de son esprit, n'est pas suspect de l'avoir accepté légèrement. Il commet seulement une erreur évidente quand il le place en 1569. Jeanne d'Albret fut éloignée du Béarn pendant toute cette année, puisqu'elle en partit, pour se rendre à la Rochelle, en septembre 1568, et n'y revint qu'en 1571.

remède à l'inexécution des édits, aux plaies de toute sorte qui rongeaient l'État, et à la désaffection qui s'ensuivait. Henri de Bourbon devait accompagner son royal parent, et, par conséquent, ne pas faire un long séjour à Paris. Il partit donc au commencement de 1564, toujours confié aux bons soins de Beauvoir, de La Gaucherie et de plusieurs officiers dont la sagesse et le dévouement n'étaient pas moins sûrs.

Mais ce fut en vain que Jeanne attendit la justice qu'elle réclamait. A ses lettres pressantes, Catherine de Médicis répondit que « les Protestants s'étaient rendus coupables d'une semblable violence envers la personne du roi son fils ; » que « la reine de Navarre devait suivre ici l'exemple qu'il lui donnait d'oublier les injures qu'il ne pouvait punir. » Indignée de ce déni de justice, et du rapprochement calomnieux dont Catherine l'appuyait, la reine de Navarre sut néanmoins se contenir, espérant d'ailleurs qu'elle obtiendrait davantage de vive voix. Le roi l'avait invitée à le rejoindre à Lyon, où la cour devait se rendre. Catherine même lui adressait d'affectueuses assurances de bon vouloir : caressant son orgueil de mère, elle lui écrivait au sujet du jeune prince : « Vous le trouverez à votre contentement, car tous ceux » qui le voient en sont bien contents, et le trouvent, » comme il est le plus joli enfant que l'on vit jamais... Je m'assure que vous ne le trouverez pas empiré entre mes mains. »

Ce ne fut pas seulement sa propre cause que la reine de Navarre plaida auprès du roi ; ce fut aussi celle de tous les opprimés. De vive voix, et dans un mémoire rédigé par son chancelier Barbier-Francourt, elle fit entendre les plaintes les plus énergiques sur les violations

continuelles de l'édit de pacification et de tolérance, sur des excès populaires qui avaient souvent pour complices les magistrats, les agents de l'autorité royale; sur les associations secrètes qui s'organisaient sous le nom de *Confrérie du Saint-Esprit*, et dont le but était la guerre à mort contre les Protestants. Parmi les scènes sanglantes sans cesse renouvelées, l'une surtout ne parlait que trop haut : c'était l'assassinat de M. de La Curée, que la reine de Navarre, en vertu de ses prérogatives d'apanage, avait nommé gouverneur de Vendôme. Il avait réclamé le châtiment des factieux : c'était assez pour qu'il fût voué à leurs coups. L'assassinat de cet homme de bien fut même attribué à Gabriel Miron, conseiller au Parlement de Paris, que la cour avait envoyé avec la qualité de commissaire général dans le gouvernement de Touraine, dont dépendait le Vendômois.

De Lyon, Jeanne accompagna la cour à Roussillon en Dauphiné, qui fut une des stations de ce voyage. Elle y continua ses plaintes et ses remontrances; mais comment auraient-elles prévalu contre la perfide influence qui paralysait jusqu'aux meilleures intentions du chancelier de L'Hôpital? Catherine de Médicis, par un de ces revirements qui lui coûtaient si peu, s'était rejetée vers les Guises et l'Espagne. Pendant le séjour à Roussillon, une lettre contenant la preuve de cet accord tomba entre les mains de la reine de Navarre. C'était grâce à la connivence de Catherine que le cardinal de Lorraine conspirait impunément avec Philippe II. Non-seulement Jeanne ne put rien obtenir, mais encore c'est là que fut rendue, le 4 août 1564, une déclaration interprétative de l'édit d'Amboise, et qui était elle-même un nouvel édit qui sapait encore une

tolérance déjà si incomplète et si précaire. Les seigneurs calvinistes ne pouvaient admettre aux prêches de leurs châteaux que les personnes de leur maison et leurs vassaux immédiats. Les synodes et les collectes d'argent étaient interdits; défense aux pasteurs de sortir de leur résidence et d'ouvrir des écoles. Profondément affligée, Jeanne d'Albret s'éloigna; elle retourna malade en Béarn, où du moins elle trouvait du bien à faire (1).

La cour, poursuivant son voyage qu'interrompaient de longues stations, traversa toutes les provinces du midi et arriva à Bayonne. Dans cette ville voisine de la frontière, devait venir, de son côté, la reine Elisabeth. Mais le service qu'elle avait rendu naguère à Jeanne d'Albret était, aux yeux de Philippe II, un crime qui, dit-on, ne lui fut jamais pardonné. C'était au duc d'Albe, qui accompagna la jeune souveraine à Bayonne, que Philippe avait donné ses instructions intimes et

(1) A Roussillon aussi fut rendue une importante ordonnance d'un genre différent, et plus digne d'éloges; ce fut celle qui fixa au 1er janvier, à partir du 1er janvier suivant (1565), le commencement de l'année qui, jusque-là, s'ouvrait à Pâques et variait de longueur avec l'époque de cette fête mobile. Les derniers mois, selon l'ancien système, de chaque année antérieure à 1565, se trouvent être, par conséquent, les premiers de l'année qui suit dans la nouvelle manière de compter. Par exemple, le mois de janvier 1528, où naquit Jeanne d'Albret, le mois de février 1519, où naquit l'amiral de Coligny, le mois de février 1563, où mourut François de Guise, appartiennent aux années 1527, 1518 et 1562, dans les titres de l'époque, et l'on commet une erreur d'un an, si l'on néglige de tenir compte de cette différence. — En 1571, une ordonnance de Jeanne d'Albret étendit le système nouveau à ses États où, jusqu'alors, on faisait commencer l'année le 25 mars.

secrètes. Pour les affections particulières de Jeanne, Élisabeth était une parente chérie; mais, dans l'entrevue de Bayonne, elle était reine espagnole, et, à l'égard de l'Espagne, la reine de Navarre ne pouvait se montrer gardienne trop attentive de ses droits. Dans cette circonstance où Henri de Bourbon, l'héritier du trône navarrais, allait se rencontrer avec l'Espagne, les formalités de l'étiquette et du cérémonial avaient de l'importance; c'est pourquoi Jeanne d'Albret prit soin, en ce qui regardait son fils, d'en régler elle-même les moindres détails. Jacques de Sponde, son conseiller et son secrétaire, fut chargé de les débattre avec Catherine de Médicis. C'était, dit Olhagaray, « un personnage prudent, judicieux, sage, fort homme de bien, pie et religieux, n'ayant jamais aimé la recherche des choses de ce monde au préjudice de son honneur. » Jeanne d'Albret fut donc bien représentée. La reine-mère prétendait ôter à cette rencontre tout caractère politique; elle la présentait comme une réunion de famille dont le seul but serait de *faire bonne chère* et de « s'en retourner chacun dans son pays, et avec la joie de s'être vus. » Mais Jeanne et son secrétaire y attachaient avec raison une toute autre importance, et ne s'y méprirent pas.

Ce fut au milieu des fêtes les plus magnifiques, dont le faste insultait aux maux de l'État et à la misère des peuples, que furent agités les sinistres projets assez annoncés par la présence du confident de Philippe II. Officiellement, il réclama seulement l'interdiction du culte hérétique dans tous les lieux voisins de la frontière espagnole, afin de prévenir les dangers de la contagion, et cette demande fut accordée; mais, dans les

conseils secrets, on alla bien plus loin. On peut présumer ce qui dut, en effet, se passer entre Catherine de Médicis et le bourreau des Pays-Bas.

D'après Adriani, continuateur de l'Histoire de Guichardin, et dont le président de Thou loue l'exactitude, il serait constant que l'on délibéra « sur le moyen de délivrer la France des Protestants, qui étaient regardés comme un mal contagieux; et qu'enfin on se rangea au sentiment du duc d'Albe, qui, à ce qu'il prétend, était celui de Philippe. C'était d'abattre les plus hautes têtes, de suivre les Vêpres siciliennes, et de massacrer tous les Protestants, sans exception. » Dès ce moment (juin 1565), ce fut donc l'horrible projet exécuté en 1572, qui fut décidé, sous réserve d'attendre l'occasion la plus favorable.

Certains mots tombés de la bouche du ministre espagnol étaient assez significatifs dans leurs expressions figurées. Un des témoins qui les recueillirent fut celui dont on se serait défié le moins : le jeune prince de Béarn, qui n'avait pas encore douze ans accomplis. Catherine de Médicis, qu'il amusait par ses saillies et sa vivacité, le laissait quelquefois assister aux entretiens politiques les plus sérieux, ne le croyant pas capable d'y prêter la moindre attention. Un jour que Henri jouait dans la pièce où se traitaient ces graves questions, et qu'il ne semblait s'en occuper nullement, quelques mots frappèrent son oreille. Il entendit le duc d'Albe répéter « qu'une tête de saumon vaut mieux que mille têtes de grenouilles. » C'était un de ses adages familiers. Le sens de l'allégorique maxime ne put échapper à la jeune intelligence de Henri de Bourbon. En écrasant les hérétiques, le duc d'Albe voulait

qu'avant tout l'on se débarrassât des têtes élevées, des personnages éminents. Frappé de ces paroles et des développements qui les suivirent, le fils de Jeanne d'Albret ne laissa rien paraître, mais il se réserva d'en faire son profit. Il y avait à la cour un des hommes le plus justement investis de la confiance de sa mère, M. de Calignon. Dès que Henri de Bourbon put lui parler sans témoins, il lui raconta ce qu'il avait entendu. Sans perdre de temps, Calignon prévint la reine de Navarre. A son tour, elle s'empressa d'avertir le prince de Condé, l'amiral et les autres principaux chefs du parti, qui purent ainsi se mettre sur leurs gardes.

La santé de Jeanne d'Albret étant rétablie, elle alla, accompagnée de sa fille, rejoindre la cour à Bordeaux. Combien elle fut heureuse de revoir un fils qui, si eune, venait de rendre un tel service à sa mère et à ses amis! Il n'y avait pas jusqu'aux Espagnols qui ne pouvaient s'empêcher de témoigner tout ce qu'ils auguraient, quoique bien à regret, sur l'avenir de cet enfant. Jeanne désirait vivement qu'il ne la quittât plus. Elle le redemanda à Charles IX, lui assurant qu'elle ne voulait quê l'élever « dans le respect et la fidélité qu'il devait au roi son seigneur. » Pour Charles, âgé alors de quinze ans, Henri de Bourbon n'était qu'un compagnon de jeux qui, quoique plus jeune, osait parfois lui tenir tête. Une fois, par exemple, dans ce voyage, le prince de Béarn tirait à l'arc avec lui et Henri de Guise, qui était du même âge que le roi. Le jeune duc de Guise savait son métier de courtisan : quand il avait touché le but, il ne se prévalait pas du droit de tirer le premier, que lui donnait cet avantage, et le cédait à Charles. Le prince de Béarn, ayant été vainqueur,

n'eut pas la même déférence et il usa de son droit. Violemment enclin à la colère, et déjà piqué du succès de son jeune compagnon, le roi banda son arc et le visa. Prompt comme l'éclair, Henri de Bourbon fit de même et visa le roi. Furieux, Charles IX quitta la partie, et fit infliger au prince de Béarn l'humiliation d'un châtiment réservé d'ordinaire au premier âge. Probablement, le jeune roi ne tenait pas beaucoup à garder près de lui ce camarade peu docile; aussi accéda-t-il à la demande de Jeanne d'Albret.

Mais ce consentement n'eut pas l'approbation de la reine-mère. Ainsi que François Ier avait voulu que Jeanne d'Albret, héritière de la couronne navarraise, fût élevée en France et sous sa main, Catherine était bien aise qu'il en fût de même pour le fils de Jeanne, surtout d'après le caractère vigoureux qu'il annonçait. Elle voulait amortir et annuler en lui ces qualités naissantes, si elle ne pouvait les exploiter à son bénéfice; elle avait, à cet égard, des moyens qui lui avaient trop bien réussi auprès du père, et qui auraient probablement égal succès auprès du fils. Quel scrupule était capable d'arrêter la femme qui, pour s'assurer la conservation de son empire, ne craignit pas d'inoculer la corruption à ses propres enfants? Néanmoins, Catherine ne put se dispenser de ratifier provisoirement le consentement du jeune roi : « — Eh bien, Madame, » dit-elle à Jeanne d'Albret, « je veux bien encore une » fois me décharger sur votre foi et sur votre parole » du repos de la France. » — « Madame, « répondit la reine de Navarre, « c'est m'honorer beaucoup que » de m'engager à vous servir à un tel prix. Je vous » supplie aussi de croire que je ne manquerai jamais

» à ce que je dois au roi mon seigneur et à Votre Ma-
» jesté, et qu'il n'y aura que la ruine visible et cer-
» taine de ma maison qui me donnera d'autres pen-
» sées. »

Par ces dernières paroles, la reine de Navarre faisait une réserve prudente, et qui se trouva, plus tard, assez justifiée par les événements.

Emmenant donc ses deux enfants avec elle, Jeanne partit pour Nérac, afin d'y précéder le roi, qui lui avait promis d'y venir. Dans ce modeste chef-lieu du fief des sires d'Albret, la cour de France trouva une reine qui la reçut de manière à soutenir l'éclat de ce titre. Les fêtes ne durèrent pas moins de quatre jours. Catherine de Médicis, qui avait décidé avec le duc d'Albe la perte des Calvinistes, aurait mieux aimé gagner Jeanne que de l'envelopper dans cette proscription. Elle lui prodigua les paroles d'amitié, les promesses, les flatteries, toutes ces démonstrations coutumières, que les révélations de Bayonne faisaient encore mieux apprécier à la clairvoyante princesse. Ces amorces furent inutiles; aussi, quand Jeanne réclama, relativement à son fils, l'exécution de la parole du roi, rencontra-t-elle des fins de non-recevoir suggérées et dictées par la reine-mère. Elle prit alors le seul moyen qui lui restât : ce fut de suivre le roi, avec l'intention secrète et bien arrêtée de saisir la première occasion pour faire prévaloir son amour et ses droits de mère. Elle partit donc avec la cour, quand Charles IX se dirigea vers Moulins, où il devait s'arrêter encore, avant de retourner à Paris.

Ce voyage fut bien pénible pour Jeanne. Sur le passage du roi, les Réformés, placés sous le couteau, essayaient en vain de faire entendre leurs doléances. Les

Catholiques exaltés poussaient des cris de mort contre leurs adversaires; ils montraient empreinte sur leurs églises la trace des destructions qui avaient marqué la guerre civile. Ces saints brisés, ces mutilés de pierre sur qui les Calvinistes avaient vengé des victimes animées et vivantes, on leur prêtait une voix pour crier contre les destructeurs sacriléges. Sous l'impression de ces clameurs furieuses et de ces tristes tableaux, et encore mal formé à la dissimulation, Charles IX n'épargnait pas à Jeanne d'Albret les reproches sur les excès auxquels une réaction ardente avait entraîné ses coreligionnaires. La reine de Navarre s'était assez fortement élevée, dès l'abord, contre ces violences; elle était donc fidèle à elle-même quand elle répondait en les réprouvant de nouveau. Elle aurait pu rappeler les longues persécutions et les massacres barbares qui les avaient précédés, mais elle s'était imposé une modération et une prudence qui lui firent subir patiemment ces douloureuses mortifications.

Parmi les populations, le voyage royal avait aigri les haines plus qu'il ne les avait calmées : c'est assez l'ordinaire de ces visites que les princes font dans leurs États en des circonstances pareilles, même quand ils sont animés, eux et tous leurs conseils, des intentions les plus justes. A Moulins, les chefs des deux partis étaient convoqués au nom du roi, pour se rapprocher et se donner la main, s'il était possible. Ils vinrent en effet à ce rendez-vous, sauf le jeune duc de Guise, qui persistait à faire peser sur Coligny une complicité odieuse, et refusait de se rencontrer avec lui. Le chancelier de L'Hôpital, promoteur de cette tentative de conciliation, fit entendre les plus éloquentes paroles en

faveur de la concorde et de la tolérance, en faveur de la patrie commune, en proie à tant de maux. Pour répondre à ces pressants appels, pour obéir à l'ordre royal, les mots de *paix* et d'*union* furent prononcés des deux parts, mais sans que personne se trompât sur les sentiments de ses adversaires ni sur les siens propres. Les Calvinistes savaient à quoi s'en tenir sur les projets médités dans l'ombre. Catherine de Médicis ne songeait qu'à l'occasion opportune pour accomplir ce pacte sanguinaire. Elle avait cru même la trouver dans l'entrevue de Moulins; mais les chefs protestants n'auraient pas été pris au dépourvu. Jeanne d'Albret avait amené avec elle une suite imposante, que son rang autorisait; Condé, Coligny étaient entourés d'amis nombreux et résolus, et l'exécution du pacte de Bayonne dut être ajournée à d'autres temps.

De Moulins, la cour revint directement à Paris; mais Jeanne d'Albret voulut passer par son duché de Vendôme, où les hommes investis de l'autorité étaient les premiers factieux, et animaient, au lieu de les calmer, les fureurs populaires. Malgré cette effervescence, Jeanne se présenta sans autre défense que son courage. Gabriel Miron, cet indigne dépositaire du pouvoir, eut l'impudence d'écrire au duc de Montpensier qu'elle arrivait avec quinze cents hommes de cavalerie pour surprendre Orléans, Blois, Amboise et Tours, et il demanda que le peuple et les communes fussent appelés par le tocsin à *courir sur la reine de Navarre*. Refusant tout prétexte à ces odieuses fables, Jeanne parut dans le Vendômois avec douze gentilshommes pour seule escorte, et le cortége paisible des dames et demoiselles de sa maison. Cette intrépide confiance produisit un

grand effet sur les esprits, et la seule présence de la princesse, ses visites dans les diverses parties du duché, firent plus pour rétablir le calme que n'aurait fait le déploiement d'une force nombreuse.

Jeanne arriva enfin à Paris. Outre son amour pour son fils, d'autres raisons l'avaient décidée à ce voyage. Le cardinal de Bourbon, lors du mariage de son frère, et pour faciliter cette alliance, avait abandonné à Antoine sa part de droits sur le duché de Vendôme. Henri II l'avait indemnisé de cette concession par de si riches bénéfices que ses revenus n'étaient pas inférieurs à ceux de sa belle-sœur. Néanmoins, aussi flottant, aussi faible, aussi accessible aux mauvaises influences que l'avait été l'époux de Jeanne d'Albret, et, comme lui, cédant à une ambition étroite et crédule, le cardinal de Bourbon se laissa persuader par les Guises de revendiquer la possession dont il s'était formellement départi. La question religieuse venait sanctifier cette mauvaise querelle et devait — on l'espérait, du moins, — la faire triompher. Mais l'iniquité de cette prétention était tellement évidente, que ce moyen même fut vainement mis en jeu, et la magistrature, fidèle à sa mission, sanctionna par son arrêt un droit déjà incontestable.

Une autre affaire intéressait Jeanne d'Albret non moins vivement, peut-être plus vivement encore, car ici l'honneur était en question. Une jeune parente, Françoise de Rohan, sa cousine-germaine, s'était vue trompée de la manière la plus indigne par le duc de Nemours. Une promesse de mariage écrite, des fiançailles célébrées, avaient été lâchement méconnues après la séduction accomplie, après la naissance de l'enfant qui en était le fruit; cet enfant, le séducteur se refusait même

à le reconnaître. Afin d'obtenir satisfaction, les deux maisons de Rohan et d'Albret attaquèrent le duc de Nemours devant le conseil du roi. Là encore, les influences prétendues religieuses vinrent en aide aux haines politiques, et conspirèrent avec le plus vil parjure. La malheureuse Françoise de Rohan était protestante, comme les parents qui avaient pris sa cause en main. La maison de Lorraine soutenait ouvertement le duc de Nemours, dont le mariage avec Anne d'Est, veuve de François de Guise, était dès lors convenu. Animée d'un tendre intérêt pour son infortunée cousine, la reine de Navarre mit tous ses efforts au service d'une cause si intéressante, et qui, sans doute, n'aurait pas été vainement plaidée devant le Parlement de Paris. Les Guises et leur faction le savaient bien. Aussi, au mépris des libertés gallicanes, firent-ils renvoyer l'affaire devant la cour de Rome, où elle fut jugée en faveur du duc de Nemours. Un engagement, que la naissance d'un enfant rendait doublement saint, fut considéré comme nul et non avenu, ayant été pris envers une hérétique. Un arrêt du conseil confirma cette décision, et le duc, immédiatement, épousa la duchesse de Guise.

Devant un tel fait, la douleur de Jeanne n'eut d'égale que son indignation. Dans le même temps, sur les instances du nonce du pape, et pour donner satisfaction aux passions fanatiques du peuple de Paris, l'exercice du culte réformé fut interdit, par édit du roi, à la cour et dans la capitale. Malgré les priviléges de souveraine, l'ordre fut donné d'arrêter un ministre qui avait fait le prêche dans les appartements de Jeanne d'Albret. Sur un avis secret du grand-prévôt lui-même, chargé de cette mission, le ministre se sauva. Jeanne éleva les

plaintes les plus vives sur cette violation des droits royaux, ordonnée par un roi. Toute réparation lui fut refusée. Cet affront personnel, Jeanne le ressentit profondément; elle sut cependant se contenir et éviter un éclat qui aurait mis obstacle à son dessein le plus cher, celui de reconquérir l'exercice de ses droits maternels.

Jeanne poursuivait aussi un projet auquel s'intéressaient comme elle Coligny et tous les chefs du parti calviniste : celui d'un second mariage pour le prince de Condé, veuf d'Éléonore de Roye, la digne nièce de l'amiral. Il avait de commun avec son frère une licence de mœurs qui fut, au surplus, trop justement reprochée à la plupart des princes de Bourbon. Comme pour Antoine, ce qui aggravait sa faute, c'est qu'il avait une femme, cœur noble et dévoué, qui méritait toute son estime et tout son amour. Catherine de Médicis n'avait pas négligé auprès de lui les impures séductions de cette espèce de sérail dont elle était environnée, et le prince y avait facilement cédé du vivant même d'Éléonore; mais ce fut sans profit pour les desseins de Catherine. Au milieu de ses passions désordonnées, Condé ne s'oubliait pas jusqu'à livrer ses secrets et abandonner sa cause. Puis, il paraît qu'Isabelle de Limeuil, à qui était assigné, près de Condé, le rôle que joua Mlle Du Rouet auprès d'Antoine, avait gardé dans sa chute quelques restes de sentiments honnêtes. Peut-être eut-elle honte du métier d'espionne et se donna-t-elle aux yeux de la reine-mère l'impardonnable tort d'un amour vrai. Toujours est-il que cette malheureuse, devenue enceinte, fut chassée de la cour et renfermée dans un couvent de la Bourgogne, sous prétexte des désordres auxquels Médicis elle-même l'avait poussée.

Quant à Condé, il avait continué cette vie coupable qui hâta, par le chagrin, la fin de la vertueuse Éléonore. Amené au Calvinisme par le *malcontentement*, comme parle Brantôme, autant que par un pur mouvement religieux, il s'était fermement attaché, il est vrai, à la foi qu'il avait embrassée; il combattit et mourut pour elle; mais il sut mieux lui faire le sacrifice de son sang et de sa vie que celui de ses passions. Cette légèreté de mœurs était peu d'accord avec une religion *en esprit et en vérité*, avec les principes sévères que la Réformation proclamait. Si elle les imposait à ses plus humbles fils, les chefs, en particuler, ne devaient-ils pas en offrir l'exemple, et le prince de Condé ne tenait-il pas le premier rang parmi eux? Des hommes tels qu'un Coligny, un d'Andelot, un La Noue, montraient leur foi dans leur vie; ils offraient la pratique parlante de cette morale austère que professait l'Église nouvelle; ils avaient le droit de censurer les dérèglements du prince, et, de même que les ministres, ils ne s'en faisaient pas faute. Au nom de cette Église dont il réjouissait ainsi les ennemis, les uns et les autres l'avaient déjà pressé de mettre fin à ce veuvage plein de scandale. Jeanne d'Albret leur vint en aide auprès de son beau-frère, et le parti qu'elle lui proposa fut enfin accepté. Le 8 novembre 1565, Condé épousa une jeune, belle et opulente héritière, Françoise d'Orléans-Longueville.

La reine de Navarre, cependant, ne perdait pas de vue son but principal, tout en profitant de ce séjour à Paris pour visiter les hôpitaux et les autres établissements publics, et pour encourager les savants, les écrivains, les artistes. Telle était l'expansion de séve intel-

lectuelle, le mouvement qui se manifestait au XVIe siècle dans tout le domaine de l'esprit et de l'art, que les luttes religieuses, les troubles et les passions politiques n'arrêtaient pas ce puissant essor. Entre les arquebusades de la veille et celles du lendemain, au milieu de ces querelles acharnées qui semblaient devoir être mortelles aux paisibles travaux de l'intelligence, les lettres étaient l'objet d'un culte aussi fervent que jamais. Sans parler des érudits qui oubliaient leur époque dans le commerce intime de l'antiquité, dans les patientes recherches de la philologie, le champ de la littérature moderne, qui essayait de se former, continuait d'être cultivé avec amour. C'était le temps où florissaient Ronsard, Jodelle, Baïf, Remy Belleau, Jean Dorat, Joachim Du Bellay, Jacques Grévin, toute cette élite de poëtes à la fois amis et rivaux, et aussi épris de la religion de l'art que les Catholiques et les Calvinistes les plus ardents étaient passionnés pour leur croyance. A la suite de ces auteurs déjà renommés, plusieurs autres, Garnier, Du Bartas, Jean de La Taille, entraient dans la carrière. Le théâtre, se modelant sur les anciens, rejetait les informes Mystères du moyen âge, et risquait ces premières tentatives qui furent le crépuscule d'un jour si radieux. Grévin surtout, dans son *César* (c'est le sujet traité par Voltaire), dépassait de beaucoup Jodelle, son devancier, par quelques morceaux de force où le souffle tragique se fait réellement sentir. Cette cour où s'agitaient tant d'intrigues ténébreuses, tant de projets sanguinaires, elle trouvait moyen, par un singulier mélange, d'avoir de l'attention et des applaudissements pour les jeux aimables de l'esprit. Ronsard était vanté comme une des gloires de la France; il fut

honoré de hautes missions; il obtint la faveur particulière de Charles IX, qui lui-même se piquait d'être poëte, et qui a laissé quelques vers dignes d'être conservés autrement que pour le nom de leur auteur. Dans les arts, Jean Goujon, Germain Pilon, Cousin, Philibert Delorme, Jean Bullant, enfantaient ces œuvres élégantes et délicates, cette poésie de pierre que nous admirons et que rien n'a surpassée. Bernard Palissy, cet ouvrier sublime, ce pauvre homme de génie, également dévoué à son art et à sa croyance, où il resta inébranlable devant les menaces de mort, produisait ces autres merveilles auxquelles le temps ne fait que donner plus de prix. Enfin, c'était une émulation littéraire et artistique doublement remarquable, eu égard aux circonstances où elle se produisait.

La fille de Marguerite de Valois, dont la plume est si ferme et si nerveuse dans ses correspondances, cultivait aussi la poésie, que l'on vit dans ce siècle assise sur plus d'un trône. Les grands intérêts qui l'occupaient ne pouvaient la rendre indifférente au mouvement littéraire dont le centre était à Paris. Le 21 mai 1566, elle visita les ateliers de Henri Estienne, ce célèbre imprimeur qui fut aussi un des premiers érudits de son temps, et pour qui son art était ce qu'il devrait toujours être, l'instrument sacré du génie humain. La reine de Navarre s'en fit expliquer tous les détails techniques, tous les procédés matériels, et laissa, pour souvenir de cette visite, le quatrain suivant, qu'elle improvisa :

Art singulier, d'ici aux derniers ans,
Représentez aux enfants de ma race
Que j'ai suivi des craignants-Dieu la trace,
Afin qu'ils soient les mêmes pas suivants.

Ces vers montrent quel était le domaine où l'esprit de Jeanne d'Albret habitait sans cesse. A ses yeux, les lettres ne devaient pas être un vain amusement, un jeu inutile. Héritière de tous les dons heureux, de toutes les rares qualités que sa mère possédait, elle y joignait cette disposition sérieuse qui ne se plaît à rien de profane et de frivole. Par les leçons que Marguerite lui donna ou lui fit donner, la sœur de François Ier avait prouvé qu'elle comprenait tout ce qui fortifie et grandit la femme; mais cet esprit si distingué n'avait pas laissé de garder pour son propre compte un reflet de la cour fraternelle. Encore hésitante dans la voie où elle entrait, tâchant d'allier ensemble ses convictions protestantes et les ménagements d'un Catholicisme extérieur, elle offrit le même alliage dans les productions de sa plume, les unes sacrées, les autres mondaines, — plus que mondaines parfois. Ce mélange ne se rencontre en aucun point chez l'austère Jeanne, caractère complet, homogène, tout d'une pièce, pour ainsi parler. Elle n'aurait écrit ni l'*Heptaméron*, ni même les badinages galants que Marguerite mêlait à ses vers de piété. Il y avait deux personnes dans la mère; il n'y en avait qu'une dans la fille. Cette propagation de la Parole divine où Jeanne renfermait sa croyance tout entière, cet « advancement du règne de Dieu, » sa pensée de chaque instant, telle était l'œuvre à laquelle devait, suivant elle, se vouer l'art d'écrire, comme elle lui vouait son pouvoir souverain. On a d'elle quatre sonnets qui paraissent appartenir aux premiers temps où elle porta la couronne. Ils ne sont qu'un échange de compliments poétiques avec Joachim Du Bellay, qui était alors un des beaux esprits en faveur au Louvre; mais il n'est pas

douteux que si les agitations de sa vie lui eussent permis d'écouter l'appel de la Muse, elle aurait consacré son talent mieux formé à cette idée religieuse dont on la voit toujours de plus en plus pénétrée.

Parmi ces auteurs que Jeanne d'Albret se plaisait à encourager, il y en eut un dont elle dirigea le jeune talent vers ce genre de la poésie sacrée, qu'elle-même aurait cultivé dans des circonstances plus propices : nous voulons parler de Du Bartas. Il était protestant, de même que Grévin, le savant Ramus et plusieurs autres lettrés de ce mérite, et ces grands artistes que nous avons nommés, Palissy, Jean Bullant, Cousin, Jean Goujon : on sait que ce dernier fut, à la Saint-Barthélemy, martyr de sa foi, comme le fut aussi Ramus et comme Palissy faillit l'être. Né dans l'Armagnac en 1544 (la petite terre patrimoniale d'où il tirait son nom était située auprès d'Auch), Guillaume de Salluste Du Bartas servit la cause calviniste comme guerrier et comme négociateur, car il fut envoyé par Henri IV, alors roi de Navarre, en Angleterre, en Écosse et jusqu'en Danemark, pour des missions diplomatiques; il combattit à la journée d'Ivry, qu'il célébra dans ses vers, et mourut, quelques mois après, des suites de ses blessures. Chez le gentilhomme-poëte du Midi, a verve s'épanchait, dans ses courts loisirs, entre deux combats ou deux voyages : elle fut bien plus féconde que ne semblent le permettre ces travaux des camps et de la politique et une carrière brisée à quarante-six ans.

Ce qui fit défaut à Du Bartas, ce fut le goût, ce furent les leçons d'une époque plus avancée. Faute de meilleurs modèles, il s'égara, sur les pas de Ronsard, dans

des expressions forgées, dans des recherches malheureuses d'harmonie imitative, dans le fâcheux effort de parler grec et latin en français; mais quant aux sujets de ses poëmes, ils attestent un esprit qui s'élançait hardiment vers les sphères les plus hautes. Jeanne d'Albret lui avait montré les Livres saints comme la source par excellence offerte au génie, et il suivit constamment la voie qu'elle lui traça. C'est, en particulier, sur l'invitation de cette princesse qu'il composa son poëme de *Judith*; non pas, bien certainement, que l'acte exceptionnel de l'héroïne de Béthulie fût, selon Jeanne, un exemple à mettre en action; mais cette femme, poussant l'horreur de l'infidèle et l'amour de sa foi jusqu'à une résolution extra-humaine, offre un sujet de drame et de poëme souvent traité depuis, et qui était fait pour frapper, surtout dans ces temps de luttes religieuses, un esprit sans cesse nourri de la Bible. Après *Judith*, Du Bartas célébra, dans sa *Semaine*, les merveilles de la création, et, au milieu de ses défauts, on voit jaillir des beautés incontestables. Ainsi, c'est probablement à Jeanne d'Albret que notre littérature naissante est redevable de ces œuvres où elle tâcha, cent ans avant Milton, de s'élever jusqu'à la sublimité de l'épopée sainte.

Ce séjour de Jeanne d'Albret à Paris, rempli par de si nobles soins, était mêlé de quelques excursions dans ses domaines les moins éloignés. Elle s'assurait ainsi par ses propres yeux de la manière dont ils étaient administrés et, de plus, elle préparait par ces absences passagères l'exécution de son dessein secret. La cour ne put s'étonner quand Jeanne annonça qu'elle allait continuer ces petits voyages en visitant les domaines qu'elle possédait en Picardie, ceux de Marle, de La Fère. Le prince

son fils ne les connaissait pas encore ; elle demanda au roi la permission de l'emmener avec elle, ce qui ne fit pas difficulté. Arrivé à Marle, elle obtint l'autorisation de conduire Henri dans le Vendômois, à Sainte-Suzanne dans le Maine, à La Flèche en Anjou. Là, elle se trouvait sur la route des provinces méridionales. Quand elle partit de La Flèche, ce ne fut pas pour reprendre le chemin de Paris. Pressant son voyage, et sans s'arrêter, elle passa la Loire, elle traversa le Poitou, la Gascogne, et elle arriva en Béarn, où l'on comprit alors le principal motif de cette absence qui avait surpris et affligé ses sujets.

Sur la route, la reine de Navarre avait écrit au roi pour s'excuser auprès de lui, alléguant les troubles qui s'étaient élevés dans ses États. En effet, l'évêque de Pamiers, Robert de Pélevé, le constant ennemi de Jeanne, avait profité de son absence pour soulever de nouveau les passions religieuses. Une très sage ordonnance de la reine fut l'arme dont il se servit. De vieilles habitudes populaires avaient fait des processions l'occasion d'ignobles orgies. Dans les villes et les campagnes, le cortége était suivi par une foule portant des bannières, qui courait, criait, s'agitait et terminait la fête par les excès de l'ivrognerie et les danses les plus indécentes. C'était un scandale comparable à ces fêtes de l'Ane et des Fous, à ces parades sacriléges que l'on eut tant de peine à supprimer. La reine de Navarre, décidée à faire disparaître une coutume qui blessait la morale publique et la religion catholique elle-même, avait formellement interdit les processions dans ses États, et, autant qu'elle l'avait pu, avec l'autorisation du roi, dans ses terres domaniales ; elle avait donné l'ordre d'arracher les mais au-

tour desquels avaient lieu les danses obscènes. Cette mesure excita dans une partie du peuple, à Pamiers, un mécontentement qui, exploité par quelques affidés laïques de l'évêque et par la plupart des membres du clergé, éclata en scènes de violences contre les Protestants. Ces excès en provoquèrent d'autres, par forme de représailles. Des officiers royaux venus du Languedoc avaient rétabli l'ordre, quand arriva le vicomte de Joyeuse. Loin d'assurer la tranquillité, la soldatesque indisciplinée qu'il commandait renouvela les déplorables scènes que cette malheureuse ville de Pamiers avait déjà subies; Catholiques et Calvinistes en furent également victimes. Jeanne était encore à Paris; elle obtint qu'on envoyât dans le comté de Foix, en qualité de commissaire royal, un homme d'un caractère équitable et modéré, Jacques d'Angennes, seigneur de Rambouillet, qui sut justifier sa mission pacificatrice.

Mais le retour de Jeanne n'en était pas moins bien nécessaire. A peine arrivée, elle eut à se défendre contre un de ces complots sans cesse fomentés par l'hostilité religieuse, associée avec l'esprit turbulent de quelques seigneurs qui croyaient toujours qu'une main de femme n'aurait pas la force de les contenir. La ville d'Oléron était particulièrement le foyer de ces menées. La conspiration avait pour but d'enlever la reine et ses enfants, de s'emparer des places les plus importantes, et de faire main basse sur les Protestants quand ils seraient réunis pour la célébration de la Cène. Avec le seigneur de Gerdretz, chez qui se rassemblaient les conspirateurs, les principaux étaient les seigneurs de Moneins, de Sainte-Colombe et plusieurs autres gentilshommes, l'abbé de Saubalade, dont le père, Esgarrabaque, était capitaine

du quartier d'Oléron; le conseiller Jean de Bordenave, l'avocat Jean Supersantis, enfin, les chanoines des deux évêchés d'Oléron et de Lescar.

Rien absolument n'avait transpiré. Encore quelques jours, et le complot éclatait; mais un des conjurés, le baron de Moneins, recula devant un tel crime. Pressé par sa conscience, il révéla tout au sénéchal de Béarn, au baron d'Audaux. La reine était en route pour les bains des Eaux-Chaudes. En son absence, le sénéchal se hâta de prendre les mesures nécessaires; avant tout, il s'occupa d'Oléron, où le danger était le plus grand, puis, accompagné du révélateur, il courut trouver la reine, qu'il rejoignit à Ossau. Par ordre de Jeanne, il se rendit aussitôt à Oléron avec les forces qu'il put réunir. Mais, voyant le complot découvert, l'abbé de Saubalade en brusqua l'exécution, souleva l'écume du peuple, et engagea la lutte. Le sénéchal étant parvenu à se saisir de lui, la populace le réclama avec une telle fureur qu'il fut relâché. Forte de cette concession, elle se rendit maîtresse du faubourg, et s'y livra à toute la férocité du fanatisme en délire. Cependant, l'abbé de Saubalade, pressé par son père, par le sénéchal, par l'évêque Claude Regin, finit par abandonner la ville. Des montagnes d'Aspe, Supersantis accourait avec une troupe de bandits, avides de prendre leur part de meurtre et de pillage; heureusement, il était trop tard, et la révolte partielle, déconcertée par l'absence de concours, fut comprimée sans plus de peine. Ce fut probablement cette raison qui détermina la reine à user d'indulgence plutôt que de rigueur.

Ce fils que Jeanne d'Albret s'était vue réduite à reprendre et à enlever par la ruse, elle avait la bien ferme

résolution de le garder désormais près d'elle. Henri avait alors treize ans. La Gaucherie étant mort, elle le remplaça, comme précepteur du jeune prince, par Florent Chrestien, homme non moins érudit, laborieux écrivain en vers et en prose, protestant, et serviteur éprouvé de la maison de Vendôme. Néanmoins, les leçons de ces deux savants maîtres ne purent avancer beaucoup chez Henri l'instruction classique et scientifique. Il resta, sous ce rapport, très inférieur à quelques gentilshommes de son temps, à Du Plessis-Mornay, à d'Aubigné, qui, mêlés pourtant à toutes les agitations, à toutes les luttes de l'époque, n'en furent pas moins de véritables lettrés. Henri de Bourbon ne dépassa pas, à cet égard, le niveau ordinaire. Mais si les patientes études convenaient mal à son caractère ardent et peu appliqué, cette vivacité était loin d'exclure en lui l'observation des hommes et la pénétration du coup d'œil. On en avait eu la preuve quand les projets de Catherine et du duc d'Albe furent éventés à Bayonne par une intelligence si jeune encore. Habile à tous les exercices du corps, accoutumé dès ses premières années à supporter la fatigue, il avait appris aussi, ce qui est plus difficile, à vaincre le sommeil, de manière qu'il avait à sa disposition *le veiller* et *le dormir;* et c'est ainsi que, dans la suite, il passait « moins de temps au lit que Mayenne à table. » Cette lutte contre la nature était entrée dans les vues de sa mère. C'était un préservatif contre la mollesse, contre le goût des plaisirs, contre l'empire des sens. Sauvegarde encore plus précieuse, la reine tâchait d'inculquer à son fils d'excellents principes en politique et en morale; c'est l'évêque Péréfixe qui le dit, tout en ajoutant, naturellement, qu'elle lui en avait donné de très mauvais en re-

ligion. Pour résumer en deux mots l'esprit dans lequel l'élevait cette grande princesse, alliance vivante elle-même de Plutarque et de la Bible, elle voulait faire de son fils un Romain évangélique. Dans son enfance, il avait été le compagnon d'école des petits paysans des Pyrénées, comme leur compagnon de jeux : à Paris, on lui avait fait suivre les classes du collége de Navarre, afin qu'il connût, autant que possible, l'éducation publique et son égalité salutaire, qui entrait bien dans le plan adopté pour l'héritier de la couronne béarnaise.

A mesure qu'il grandissait, Jeanne sentait de plus en plus le besoin d'opposer ce frein salutaire des principes religieux et moraux à des passions qui déjà se laissaient entrevoir, à des dangers dont l'indication se trahit dans les éloges mêmes que l'on faisait du jeune héritier des Bourbons : « Le prince de Navarre, » écrivait un contemporain, « acquiert tous les jours de nouveaux serviteurs. Il s'insinue dans les cœurs avec une adresse incroyable. Si les hommes l'honorent et l'estiment beaucoup, les dames ne l'aiment pas moins. Il a le visage fort bien fait, le nez ni trop grand ni trop petit, les yeux fort doux, le teint brun, mais fort uni, et tout cela est animé d'une vivacité si peu commune, que s'il n'est bien avec les dames, il y aura bien du malheur. » En effet, parmi les dames charmées de l'*accortise* du gentil prince, c'était à qui lui offrirait bals et fêtes, et sans doute plus que la reine ne l'aurait voulu. Dans ses goûts précoces, Henri de Bourbon laissait aussi voir celui du jeu, autre défaut qui fut une des ombres mêlées à ses grandes qualités. A ses inclinations naturelles, la cour de Catherine de Médicis

n'avait pu manquer d'ajouter quelques fâcheux enseignements, malgré les sages instituteurs que Jeanne avait placés près de son fils absent. Il convient toutefois d'ajouter que l'ardeur de ses penchants n'altéra jamais chez lui la déférence filiale.

On n'a de Henri IV qu'une seule lettre à sa mère. Elle n'est pas datée, mais elle appartient évidemment à l'année 1565, lorsqu'il accompagna Charles IX dans le long voyage que le roi fit à travers ses provinces. Henri avait alors environ douze ans. Deux fois, on se le rappelle, Jeanne vint, pendant ce voyage, rejoindre la cour de France et retrouver son fils. C'est dans l'intervalle que cette lettre paraît écrite. Voici ces quelques lignes, fort intéressantes dans leur brièveté :

« *A la Royne ma mère.*

» Ma mère, je vous retourne Ferrand, avec l'estat des livres qu'il faut pour le seurplus. Je vous prie y vouloir joindre quelque argent qu'il vous plaîra, n'ayant plus que bien peu de celluj que vous m'avez laissé; et remerciez la bonne Tignonville de son présent, mais ne m'en peus servir ici, se deuvant effaroucher les romains (catholiques) à telle artillerie. Et me recommandant à vostre bonne grâce et amour, je prie Dieu, ma mère, qu'il vous tienne en telle bonne santé et contantement qu'est présantement

» Vostre très-humble, obéissant et affectionné filz,

» HENRY. »

Les livres dont il est question d'abord étaient, nous le supposons, des ouvrages classiques, nécessaires à

l'éducation du prince, et auxquels son précepteur tenait probablement plus que lui. Le présent de la baronne de Tignonville, gouvernante de Catherine de Bourbon, devait consister en quelque livre protestant destiné à soutenir la foi du jeune prince dans le monde suspect où il vivait. Nous craignons que ce cadeau de la *bonne Tignonville* ne fût pas non plus pour lui l'objet le plus essentiel. La demande d'argent se montre comme le point capital, et fait déjà pressentir l'humeur et le caractère du Béarnais. Un ou deux ans de plus n'avaient fait que développer davantage ces dispositions naissantes, que la sagesse maternelle combattait de son mieux.

Jeanne s'occupait avec un égal amour de l'éducation de sa fille, et, de ce côté, du moins, aucune inquiétude ne troublait ses joies maternelles. Pour le prince de Béarn, destiné à porter la couronne, il était nécessaire qu'il vécût dans une atmosphère active et au grand air du monde; mais pour la jeune princesse, la reine préférait la tranquillité d'une retraite où Catherine, sans être éloignée de ses yeux, fût placée en dehors des distractions de la cour. Dans le parc du château de Pau, derrière un rideau d'ombrages touffus et solitaires, elle fit bâtir tout exprès un petit pavillon carré, composé seulement de deux pièces, et qu'elle appela *Castel-Béziat* (Château-Chéri). C'était comme un sanctuaire uniquement consacré à l'étude. Là, Catherine, confiée aux soins de sa sage et vertueuse gouvernante, la baronne de Tignonville, recevait cette forte et saine culture de l'esprit et de l'âme que Jeanne avait due aux soins de sa mère Marguerite. Charles Macrin, qui fut donné pour précepteur à Catherine, était un autre Ni-

colas Bourbon, un honnête et savant homme, disciple heureux des Muses latines. Dans ce cher asile de Castel-Béziat, la reine venait se délasser de la fatigue des affaires et des graves soucis de la politique, en jouissant des progrès de sa fille, dont l'aimable naturel et la vive intelligence annonçaient qu'elle ne dérogerait pas aux traditions héréditaires.

Ces bienfaits d'une éducation solide et chrétienne, dont Jeanne d'Albret s'attachait à doter ses enfants, elle voulut pareillement les mettre à la portée de tous ses sujets. De cette pensée naquit l'Académie d'Orthez, établissement qui, pour avoir trop peu duré, n'en fait pas moins d'honneur à la princesse qui le créa.

Cette institution fut greffée, en quelque sorte, sur une autre qui appartenait au père et à la mère de Jeanne, sur le collége qu'ils avaient fondé à Lescar, comme il est dit dans une *remontrance* des jurats de cette ville : « Du temps du feu roy Henri et royne *Margalide*, ayeuls de Sa Majesté, à la sollicitation des États et inclination naturelle desdits sieurs roy et royne, amateurs de religion, vertu et piété, il fut adressé (décidé) d'ériger un collége en ce pays souverain, pour rejeter l'ignorance du milieu de tout le peuple. » Quand la Réformation eut pris pied en France, des académies protestantes s'élevèrent en diverses villes, à Saumur, à Sédan, à Nîmes, à Montauban, à Die ; Jeanne d'Albret voulut que le Béarn eût aussi la sienne. Elle s'occupa d'organiser sur de nouvelles bases le collége déjà existant, d'y attacher des professeurs qui répandissent, avec l'instruction, les principes de la foi réformée. Cet établissement, elle comptait le laisser, ainsi transformé, dans la ville qui en était déjà pourvue. Mais Lescar,

petit siége épiscopal, était peu favorable au Protestantisme. Les habitants craignirent l'influence nouvelle que le collége exercerait, et demandèrent qu'il fût transporté ailleurs. La reine, accédant à cette requête, se décida pour Orthez, ville qui était au contraire, dans le Béarn, le principal foyer des idées protestantes. Cette détermination une fois prise, plusieurs des habitants de Lescar regrettèrent la demande qui avait été faite, et sollicitèrent qu'il n'y fût pas donné suite ; mais il était trop tard. Dès le mois de décembre 1564, la reine avait disposé, pour cette translation, du couvent des Jacobins d'Orthez, qui durent céder la place, et en 1566, tous les travaux d'appropriation étant terminés, l'établissement nouveau fut ouvert avec le titre d'*Académie*. Une inscription pompeuse en vers latins, dans le style mythologique de l'époque, était placée au-dessus du grand portail.

Moins de trois ans après, en 1569, le triomphe momentané de la révolte ayant fermé l'Académie, ce fut à Lescar qu'elle se rouvrit, à cause d'une maladie pestilentielle amenée par le terrible carnage qui signala la reprise d'Orthez sur les rebelles. En 1579, elle revint à Orthez ; mais ses migrations n'étaient pas finies : les deux villes s'en disputaient la possession ; Orthez, pour que ce foyer d'instruction restât acquis à la Réforme ; Lescar, pour y établir l'influence catholique, ou du moins pour y paralyser l'esprit contraire. En 1591, Lescar eut de nouveau gain de cause. Orthez, à son tour, triompha en 1609, et garda cette fois l'Académie tant qu'elle subsista ; mais cette existence était près de son terme. En 1620, l'invasion commandée par Louis XIII en personne, la réunion définitive du Béarn

à la France et le rétablissement du Catholicisme, amenèrent la suppression de l'Académie protestante, déjà en décadence depuis l'abjuration du vainqueur d'Ivry. Elle avait duré cinquante-quatre ans, qui se trouvent partagés d'une manière égale entre Orthez et Lescar. Néanmoins, c'est à la première de ces deux villes que son souvenir est resté particulièrement attaché.

L'enseignement comprenait les études classiques complètes, la théologie, la philosophie, les mathématiques, le chant religieux pour le culte réformé. Dans l'ordonnance de fondation, il est dit : « Pour ce que nous désirons infiniment donner tous les moyens que nous pourrons à ce que la jeunesse de notre dict pays soit mieux instruite qu'elle n'a été par le passé, afin qu'elle puisse mieux servir à l'advenir au public... » Et plus loin : « Il sera cherché par les universités de Paris, Bourges et autres lieux que faire se pourra, ung personnage qui puisse prudemment s'acquitter de la charge de principal chief et économe du collége de notre dicte ville d'Orthès, auquel la dicte charge sera baillée ; ensemble des régents... pour enseigner aux enfans les lettres, bonnes mœurs et discipline, lesquels nous voulons être examinés par les ministres de notre dict pays, de leur foi et doctrine. » On voit que les progrès de l'instruction et le point de vue religieux s'unissaient intimement dans la pensée qui avait guidé la reine.

L'Académie, qui dut être d'abord entretenue « aux dépens du public, » le fut au moyen des biens du clergé catholique, après que les graves événements dont nous aurons à faire le récit eurent déterminé la reine à les saisir. L'administration en était remise à un

conseil appelé *sénat ecclésiastique*. Outre le traitement des professeurs, cette dotation fournissait à « l'entretien de cent places d'escoliers, tant auditeurs que proposants (candidats au ministère sacré). » Dix étaient nommés par la reine, trente par les colloques et soixante par le sénat dirigeant, sur la présentation de patrons laïques. Malgré les vicissitudes et les changements de résidence que l'Académie béarnaise eut à subir, elle compta des jours brillants et prospères. Dans ses ordonnances du 26 novembre 1571, Jeanne dit, en parlant des professeurs : « .... Lesquels Dieu, par sa sainte grâce, a tellement bénis, que, par leur labeur et vigilance, le dict collége a tellement creu et augmenté, que la jeunesse en a retiré un grand fruit. »

Parmi les hommes qui se consacrèrent à cette œuvre, on peut citer, d'après divers documents : M. de Mesmes, qui, dans les premiers temps, occupa les fonctions de principal; — Jean de La Rivière, d'Orléans (*Rivitus*, selon l'usage commun alors de latiniser les noms), qui était docteur en médecine; l'illustre réformateur Pierre Viret, honoré d'une sépulture presque royale dans le caveau qui recevait à Orthez les cendres des princes de Béarn; Nicolas Des Galars, seigneur de Saule, ministre du saint Évangile et professeur de théologie; Barry de Gimat, principal et professeur; Bernard, sieur de Melet, ministre de l'Évangile et recteur; Claude La Grange, professeur de grec; Gratien de Saint-Goadains, professeur ès lettres hébraïques; François de Moncaup; Pierre Sossi, Provençal; Pierre Puyol, Arnaud Sanceytz, régents de diverses classes; Garrault, « escripvain; » Pierre de Laage, du Périgord « musicien, » c'est-à-dire, sans doute, maître de chant sacré; Duprat,

Majendie, Charles, etc. Le savant Lambert Daneau, d'Orléans, élève de l'infortuné Anne Dubourg, et qui avait professé la théologie à Leyde, vint l'enseigner à Orthez. Il y composa son commentaire latin sur saint Mathieu, qu'il dédia aux États de Béarn. Ce livre sortit de l'imprimerie établie à Orthez, et qui fut comme une annexe et un complément de l'Académie. Au nombre des ouvrages qu'elle mit au jour, nous citerons, comme le premier de tous probablement, une traduction des Psaumes en béarnais, par le ministre Arnaud de Salette. On y trouve joints la liturgie du culte public deux catéchismes et une liturgie du culte domestique, sainte habitude qui fut la seule ressource des Protestants français dans la séculaire proscription qui frappa leur croyance (1).

Ce n'est pas tout. Dans la même année, 1583, où parut cette publication digne de mémoire, une ordonnance de Henri III, roi de Navarre (le fils de Jeanne d'Albret ne devint Henri IV qu'en qualité de roi de France), érigea l'Académie d'Orthez en Université royale de Béarn. « Poussé, » comme il est dit dans cet acte qui est rédigé en latin, « par le désir de favoriser les belles-lettres

(1) Voici le titre entier du volume dont nous parlons, et qui, très curieux sous les autres rapports, est également remarquable au point de vue typographique : « *Los Psalmes de David metuts en rima bearnesa per Arnaud de Salette, ministre. — A Orthez, per Louis Rabier, imprimur deü Rey.* — La liturgie du culte domestique est intitulé : *L'exercice deü Pay* (père) *de familia et de tous sou domesticz.* Nous devons ces détails sur l'Académie béarnaise à un intéressant travail publié par M. Lourde-Rocheblave, président du consistoire d'Orthez, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, tome troisième.

et la piété, » il confirma les priviléges octroyés à cette docte institution par la reine sa mère, et en ajouta d'autres destinés à l'élever au rang des établissements semblables existant en Europe. Parmi ces dispositions figure la création de l'imprimerie royale, dont les travaux furent inaugurés par le livre de Lambert Daneau. De plus, dans les bâtiments de l'Académie fut établie une bibliothèque dont le fonds, composé d'ouvrages de tout genre, publiés dans les diverses langues, s'enrichirait chaque année très exactement (*districtè*), et aux frais du roi, des livres nouveaux qui paraîtraient, le tout, est-il dit, « afin qu'il ne puisse manquer aucun lustre à notre Académie. »

Il est à remarquer que l'Académie d'Orthez eut plus à se louer de Henri de Bourbon quand il n'était que roi de Navarre, que lorsqu'il régna sur un royaume bien plus puissant. Il faut dire même qu'à l'époque où furent prises, en faveur de l'Académie, les dispositions dont nous venons de parler, le Béarn était gouverné par Catherine de Bourbon au nom de son frère : il est donc permis de reporter sur elle, en grande partie, le mérite de ces mesures. Le changement de religion de Henri IV ne put qu'affaiblir sa bienveillance pour cette espèce de séminaire de la Réforme. Successivement, dans les premières années du siècle suivant, plusieurs professeurs furent supprimés; les traitements des autres furent notablement réduits, ainsi que les pensions des étudiants. L'imprimeur-libraire se trouva également compris dans ces retranchements, tristes préludes de la ruine que consomma le fils de Henri IV, le petit-fils de la glorieuse fondatrice.

Tandis que Jeanne était à Paris, au commencement

de juin 1566, s'était tenue en Béarn une assemblée qui députa vers elle Michel Vignaux, ministre de Pau. Cette démarche avait pour but de lui demander l'entière abolition des cérémonies de l'Église romaine, ainsi que des règlements sévères d'ordre et de police, pour que tout fût strictement régi dans le pays selon les lois de la Sainte Écriture. Jeanne, avec les principes austères qui présidaient à sa propre vie, était aussi disposée que personne à seconder ce mouvement. Le mois suivant, elle donna des lettres-patentes par lesquelles « étoient défendus tous jurements, blasphèmes, paillardises, jeux de hasard, danses dissolues, publiques ou particulières, les processions publiques et l'enterrement dans les temples. (1) » Il était ordonné au procureur général de poursuivre les usuriers; au sénat ecclésiastique, de rechercher un bon nombre d'enfants annonçant des dispositions pour les lettres, et dont l'Etat défraierait les études, afin de les rendres propre à le servir. Les excommuniés qui demeureraient plus d'un an sans venir à résipiscence devaient être « par le même sénat amendés et poursuivis. » Le droit de conférer les bénéfices était ôté aux ecclésiastiques; les patrons laïques étaient autorisés à présenter « tel que bon leur semblerait, » pourvu qu'il fît profession de la Religion. La reine réglait également la pension ou le traitement des ministres et renvoyait le reste à son retour.

Pour ce qui regardait l'interdiction du culte romain, Jeanne eut la sagesse de ne pas accéder à cette partie de la demande. La communion réformée avait ses zélateurs inconséquents et outrés, qu'elle ne se croyait pas

(1) Olhagaray, *Histoire de Foix, Béarn et Navarre.*

obligée de suivre dans l'excès de leurs entraînements. Si elle désirait autant qu'eux voir la Réformation s'étendre de plus en plus, c'était par l'influence morale. En butte à une guerre permanente de la part du clergé catholique, elle lui ôtait, il est vrai, les prérogatives temporelles et les moyens d'action dont cette hostilité pouvait se faire des armes; les processions, les cérémonies extérieures fournissaient des occasions de trouble et de sédition, comme l'expérience en témoignait trop bien, et elle les interdisait; mais le Catholicisme continuait d'avoir son libre exercice dans ses sanctuaires. Partout où il conservait des sectateurs, il était sévèrement défendu de détruire les objets de leur vénération, les autels, les images, les statues de saints. Les couvents même n'étaient pas supprimés; il en existait toujours dans plusieurs villes. Quant à ceux qui étaient vides, quant aux églises abandonnées, — et l'on en comptait un grand nombre, — les biens qui en dépendaient furent appliqués au soulagement des pauvres. Les aumônes étaient recueillies par les jurats (magistrats municipaux), sous la surveillance de deux régents, l'un protestant, l'autre ecclésiastique romain, dans les paroisses que se partageaient les deux communions. C'était beaucoup que cette tolérance, si l'on se reporte à l'esprit de l'époque, à l'ardeur des luttes religieuses et des ressentiments. Sous ce rapport, Jeanne se montrait supérieure à ses contemporains, y compris quelques-uns des plus illustres; Calvin, par exemple, qui ne sut pas assez se préserver de l'esprit de ceux qu'il combattait, et rompre avec les traditions de leur école, où son éducation s'était faite. Admiratrice du célèbre réformateur, Jeanne imitait la sévérité de ces lois morales qui chan-

gèrent la face de Genève, qui en firent une Sparte chrétienne, où la puissance de l'idée remplaçait la puissance du glaive, et qui donnèrent à la faible république une si grande place dans le monde; mais elle ne lui empruntait pas son âpreté trop absolue, en ce qui concernait les droits d'une autre opinion que la sienne. Il y avait en elle la Calviniste dévouée, mais il y avait aussi la souveraine d'un pays mixte, et son éloignement pour l'*idolâtrie romaine* (c'était l'expression du temps) fait mieux ressortir la ferme équité que ce sentiment n'étouffait pas. Si elle en vint, quelques années plus tard, à se départir de cette ligne, on verra quels événements l'y poussèrent.

Un fait remarquable, c'est que, malgré son profond respect pour la chaire dont elle écoutait les enseignements, la reine de Navarre ne permettait pas plus au clergé protestant qu'au clergé catholique de sortir de ses attributions et d'empiéter sur le domaine de l'autorité civile. Pour une question importante, celle des procès relatifs aux mariages, il y avait conflit entre le Conseil souverain de Béarn et le synode des pasteurs. Pierre Viret publia, pour soutenir les prétentions du synode, un livre qu'appuyait toute l'autorité de son talent et de son nom. Cependant, la reine ne céda point à cette voix si justement vénérée. Elle porta d'abord ce genre d'affaires devant un pouvoir supérieur aux deux juridictions rivales, devant son conseil privé; et plus tard, dans la réunion des Etats, ce fut en faveur du Conseil souverain que fut tranchée la question.

Au milieu des soins de son gouvernement, il n'était pas difficile à Jeanne de prévoir que de nouveaux conflits armés ne tarderaient pas à éclater en France. Les lambeaux de tolérance, laissés aux Calvinistes par le dernier édit, ne voilaient pas même les menaces d'extermination suspendues sur leur tête, et qui n'attendaient que le jour et l'heure propices. Partout se multipliaient les scènes de violence et de sang. Le chancelier de L'Hôpital avait complétement perdu cette salutaire influence, espoir d'un règne meilleur, par laquelle fut obtenu tout le bien qui fut fait, et empêché tout le mal qui put l'être. Le gouvernement était complétement dans les mains de la reine-mère, du cardinal de Lorraine, de Rome et de l'Espagne, appuyés sur les Montluc, les Tavannes, sur les hommes d'exécution du parti catholique. Pour exaspérer l'esprit irritable de son fils, et le pousser aux dernières extrémités, Catherine mit sous ses yeux une médaille d'or dont la légende latine était au nom de *Louis XIII, roi de France.* En supposant que l'ambition du prince de Condé fût allée jusqu'à rêver l'usurpation de la couronne, il ne serait pas à croire qu'il eût proclamé de la sorte ses projets. Il est beaucoup plus probable — et c'est l'opinion de Mézeray, Le Laboureur, etc. — que la reine-mère elle-même avait fait fabriquer cette médaille, genre de moyen qui ne répugnait pas à sa politique.

Devant les menaces d'une faction qui conjurait ouvertement leur perte, les chefs calvinistes ne voulurent pas en attendre l'effet. Leurs adversaires livraient la France à l'Espagne son ennemie; ils recoururent de nouveau à l'Allemagne protestante. Ainsi, chacun des deux partis se faisait des alliés au dehors. Tel est le ré-

sultat de toutes les luttes de principes : la communauté d'opinions devient l'unique lien qui unit les hommes. L'étranger qui est votre frère en croyance, vous est un compatriote : le compatriote ennemi de votre foi vous est moins qu'un étranger.

Avant les secours armés, les Calvinistes sollicitèrent des princes allemands l'appui d'une tentative amiable, afin d'obtenir le maintien et l'observation de l'édit pacificateur. Cette demande fut faite, mais sans aucun succès. Charles IX exprima aux envoyés sa surprise de ce que leurs maîtres s'ingéraient dans les affaires religieuses de France, quand il n'intervenait pas auprès d'eux pour de semblables questions, et il leur tourna le dos. Cette fin de non-recevoir aurait frappé plus juste si, dans le même temps, Philippe II n'avait pas exercé dans le royaume une action bien autrement grave.

Pour mieux assurer le grand coup que tout annonçait, la cour avait demandé six mille hommes aux cantons catholiques de la Suisse. En attendant ce renfort, Catherine et le cardinal de Lorraine avaient besoin de temporiser encore quelques jours. Le maréchal de Montmorency, fils aîné du connétable, et qui représentait ce qu'on appelait le *tiers parti*, fut chargé de négocier avec le prince et ses amis; mais les Suisses étant arrivés, ces négociations furent rompues.

Le chancelier de L'Hôpital fit une nouvelle tentative pour arrêter l'explosion de la guerre civile : il conseillait fortement de congédier les soldats étrangers, d'ôter tout sujet de plaintes aux Protestants par la fidèle exécution de l'édit d'Amboise. « — Eh! monsieur le » chancelier, » dit la reine-mère, « voulez-vous ré» pondre qu'ils n'aient d'autre but que de servir le roi?

« — Oui, Madame, » dit L'Hôpital, « si l'on m'assure » qu'on ne les veuille pas tromper. » L'avis du chancelier ne fut pas suivi, et les Huguenots résolurent de ne plus chercher leur sûreté que dans les armes.

La cour était à Monceaux, en Brie, maison de plaisance tout ouverte. « Pour mettre, » dit Le Laboureur, « le roi de leur côté, » les Protestants résolurent (septembre 1567), de l'enlever par un hardi coup de main. L'entreprise fut éventée : la cour eut le temps de se réfugier à Meaux. De là, les Suisses, appelés en hâte, l'escortèrent jusqu'à Paris, faisant face à la cavalerie de Condé, qui les serra de près et les harcela dans cette marche, où leur discipline et leur fermeté se firent grand honneur.

La guerre recommençait donc, et c'était aux portes de la capitale. Le vieux connétable, âgé de soixante-quatorze ans, se mit à la tête de l'armée, que grossirent les compagnies de la bourgeoisie parisienne. Le 10 novembre, il livra la bataille de Saint-Denis, où il fut tué. Catherine ne lui donna que des regrets menteurs. Pour le peuple de Paris, il qualifiait de *luthérien masqué* le vieux guerrier dévoué à la foi catholique jusqu'à lui donner sa vie, mais non pas assez à la faction qui s'en faisait un drapeau.

Quoique les Catholiques, fort supérieurs en nombre comme à Dreux, fussent restés maîtres du terrain, la bataille de Saint-Denis n'avait été gagnée en réalité que par « le roi d'Espagne, » suivant le mot du maréchal de Vieilleville à Charles IX, trop juste manière d'exprimer qu'à Philippe II seul profitait tout le sang français versé des deux côtés. Dès le lendemain de la bataille, les Calvinistes se rapprochèrent de Paris, où

était rentrée l'armée catholique, et la défièrent sans qu'elle en sortît. Les chefs protestants se portèrent alors au-devant des troupes allemandes que leur amenait le prince Jean-Casimir, fils de l'électeur palatin. La jonction se fit à Pont-à-Mousson. Mais, comme les mercenaires de l'autre camp, ceux-ci voulaient de l'argent avant tout. Catholiques ou Protestants, ces soldats, que l'Allemagne et la Suisse fournissaient aux deux partis, s'enrôlaient pour la paie et les autres profits du métier, bien plus que pour la croyance. Les troupes recrutées par l'électeur palatin, mais non soldées par lui, réclamaient cent mille écus arriérés, et l'on n'en avait pas deux mille en caisse. La nécessité pressait : que faire? Alors, on vit un fait sans doute unique : ce fut une moitié de l'armée qui paya l'autre. « Le prince de Condé et l'amiral, » raconte l'historien Jean de Serres, dans son style énergique et naïf, « sermonnent par leur exemple grands, moyens et petits ; les ministres en leurs prédications émeuvent les hommes, et les capitaines y préparent leurs gens. Chacun boursille, qui par zèle, qui par amour, qui par crainte, qui par honte et vergogne de reproche ; ils recueillent tant en monnoie qu'en vaisselle, chaînes d'or et bagues, quelque quatre-vingt mille francs, et par cette volontaire libéralité, rabattent la première et plus grosse faim des reîtres. »

Avec ces auxiliaires, Condé vint assiéger Chartres, l'un des centres d'où Paris tirait ses approvisionnements. La Rochelle avait repoussé l'attaque de Montluc, qui se vengea par le massacre presque total de la population réformée de l'île de Ré. Dans le Midi, les Huguenots s'étaient rendus maîtres de plusieurs places

importantes : Nîmes était du nombre; Nîmes, la cité aux passions bouillonnantes, et dès lors métropole protestante dans le sud-est du royaume. La réaction y fut tristement signalée par l'émeute sanglante dite *la Michelade*, parce qu'elle éclata le jour de la Saint-Michel, et où périrent cent vingt Catholiques massacrés dans les prisons, malgré les efforts des Calvinistes notables et des pasteurs pour arrêter la fureur populaire. Montpellier, Uzès, Castres, Montauban, étaient aussi au pouvoir des Huguenots. Catherine de Médicis voyait que les affaires prenaient une tournure favorable pour eux. De nouveau elle eut recours aux négociations et à la tromperie, ses armes favorites. Comme le prince de Condé et les principaux Calvinistes, instruits par le passé, exigeaient des garanties, Catherine fit publier que l'édit de pacification serait rétabli à perpétuité, dans son acception la plus large; que nul ne serait recherché pour avoir pris les armes, et que les chefs seuls refusaient, par des vues personnelles, ces conditions si avantageuses à tous. Ce moyen réussit. Moins clairvoyants que leurs généraux, ces volontaires qui composaient l'armée protestante se mirent à quitter leurs drapeaux par compagnies entières et à reprendre le chemin de leurs foyers. Menacé de rester sans troupes, le prince accepta le traité qui fut signé à Longjumeau, le 20 mars 1568. « Cette paix, » dit Mézeray, « laissait les Huguenots à la merci de leurs ennemis, sans autre sûreté que la parole d'une femme italienne; aussi ne dura-t-elle pas longtemps. » En adressant l'édit au Parlement de Toulouse, Montluc lui mandait que « c'était une paix pour prendre haleine et temps, pour se procurer les choses utiles à la guerre, et non

pour la faire cesser. » Ces mots exprimaient bien la vérité de la situation.

Pendant la guerre que suspendit cette trève précaire, Jeanne d'Albret, aux prises avec un parti infatigable dans sa haine, avait eu à comprimer encore les criminelles tentatives qui se reproduisaient tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Elle allait se rendre dans le comté de Foix, afin d'y tenir les États, convoqués pour le 5 octobre 1567, quand une sédition éclata dans le Bigorre. Un cordelier, nommé Pesquité, en donna le signal. Étouffée dans le Bigorre, la révolte se rejeta sur la ville d'Oléron, aux environs de laquelle, dans les montagnes d'Aspe, se tenaient toujours Supersantis et sa troupe de brigands, prêts à toute occasion. Dans la surprise du premier moment, Oléron tomba au pouvoir de la populace ameutée. Cependant, le capitaine Esgarrabaque sut lui persuader de rentrer dans le devoir. Le ministre Pantelo, dont les séditieux s'étaient saisis, plaida généreusement pour eux et obtint leur pardon.

La réunion des États de Béarn fut pour le clergé catholique et pour les nobles qui suivaient sa bannière, une occasion de créer à Jeanne d'Albret de nouvelles difficultés. Les dernières ordonnances présentées à cette assemblée rencontrèrent la résistance la plus vive. Claude Regin, qu'elle avait élevé d'un rang obscur au siége épiscopal d'Oléron, et qui s'était montré d'abord plein de complaisance pour les opinions nouvelles, lui fit, cette fois, une opposition opiniâtre, notamment sur la question des bénéfices. Jeanne lui rappela que son attitude et son langage avaient été tout différents jusqu'au moment où ses revenus furent diminués, que lui-même,

à plusieurs reprises, lui avait conseillé de ne pas aller à la messe. L'évêque confondu garda le silence. Mais la reine se refusant à retirer ou à modifier ses édits, les membres hostiles exprimèrent l'intention de quitter l'assemblée. En vain Jeanne les pria de ne pas entraver l'œuvre du bien public, « de ne pas laisser les choses imparfaites. » Voyant qu'elle ne pouvait rien obtenir d'eux, elle leur dit avec un sentiment d'amère douleur « qu'aux mauvais serviteurs et infidèles, elle donnoit volontiers son congé. » Furieux, ils partirent; ils se répandirent dans le pays, afin de l'agiter et de le soulever; mais toutes les mesures étaient prises pour déjouer leurs desseins. Le bruit courut qu'ils conspiraient, le baron de Lusse à leur tête, pour enlever la reine : il n'en fallut pas davantage pour faire accourir les fidèles montagnards d'Ossau, Catholiques aussi bien que Protestants, afin de la garder et de la défendre.

Les factieux se tournèrent alors vers la Basse-Navarre. Conduits par le baron de Lusse, qui cessait de dissimuler, entraînant avec eux les crédules habitants de ces montagnes écartées, auxquels ils montraient leur foi proscrite, ils déployèrent ouvertement le drapeau de la révolte. Ils s'emparèrent du château de Garris, à deux lieues de Saint-Palais. Retranchés dans cette position, favorisés par la nature du pays, à portée de recevoir des secours espagnols, ils formaient un noyau d'insurrection qui pouvait devenir redoutable. Ce fut son fils que Jeanne envoya contre eux. Il n'avait pas encore quatorze ans, et, pour la première fois, il allait faire personnellement acte de prince. Sa mère lui avait recommandé de n'employer les armes qu'après avoir épuisé les voies de la persuasion; instructions qui étaient bien d'accord avec

son propre cœur. A son approche, les révoltés se sauvèrent dans les montagnes. Quelques-uns furent pris : Henri les renvoya vers leurs compagnons; il les chargea de leur assurer, sur sa « foi de prince, » que leur religion n'avait rien à craindre; que, s'ils mettaient bas les armes sans aucun délai, ils obtiendraient grâce entière; que la reine bornerait les rigueurs de sa justice aux hommes qui étaient leurs ennemis comme les siens, et qui les avaient si indignement abusés. Ces paroles, fidèlement transmises, eurent un plein succès. Les pauvres gens à qui elles s'adressaient accoururent en foule vers le fils de leur souveraine. Émus à son aspect, ils lui dirent comment les nobles leur avaient persuadé que la reine voulait faire massacrer tous les Catholiques, et, bien détrompés, ils abjurèrent leur égarement. Jeanne, s'étant rendue à Saint-Palais, y convoqua les États du pays; elle ratifia le pardon accordé par son fils à la foule repentante. Quant aux chefs, trois, qui avaient été pris au château de Garris, furent pendus pour faire un prompt exemple; les autres furent déférés à la Chancellerie, juridiction suprême de ce débris de la Navarre. conservé par la maison d'Albret; mais protégés par les Pyrénées, ils se réfugièrent sur les terres d'Espagne. De ce nombre étaient le baron de Lusse et le baron de Moneins, complice et révélateur d'une conspiration précédente, et qui trahissait de nouveau sa souveraine, comme pour effacer un remords passager.

Peu après, les États de Béarn furent de nouveau réunis; jamais on ne les avait vus si nombreux. Les sujets fidèles s'y pressaient pour étouffer les voix factieuses; mais cette fois, pas une ne s'éleva. Les ordonnances qu avaient rencontré une si vive opposition n'en trouvèrent

plus aucune, même de la part de l'évêque d'Oléron et de l'évêque de Lescar. Bien plus, sur le désir de la reine, le premier se chargea de traduire en béarnais les Évangiles et les Epîtres, en y ajoutant des notes explicatives, dont Jeanne se réserva la révision. Il fut ordonné aussi que la prédication aurait toujours lieu en langue vulgaire. Cette disposition s'étendait aux ministres protestants, et en conséquence, la connaissance de cet idiome était absolument exigée d'eux.

Jeanne avait obtenu un triomphe complet : elle en profita pour être généreuse, sans excepter ceux qui méritaient le moins sa clémence. Les nobles réfugiés en Espagne, et qui osèrent protester contre les décisions des États, avaient à la cour de France des amis et des complices. Sur les instances qui lui furent adressées, Charles IX, ou plutôt, sous son nom, Catherine de Médicis, intervint en faveur des gentilshommes rebelles. M. de La Motte-Fénelon, dont Jeanne d'Albret estimait le caractère honorable et l'esprit tolérant, fut envoyé auprès d'elle, afin de solliciter leur pardon, en excusant, ou du moins en atténuant leur crime. La reine n'eut pas de peine à prouver que les craintes alléguées pour le culte catholique n'étaient qu'un perfide et vain prétexte. Les pièces de la procédure, à charge comme à décharge, furent remises à M. de Fénelon, pour être communiquées au roi de France, et le mettre en mesure de juger lui-même, avec pleine connaissance de cause, si la justice de la reine était trop rigoureuse, et si les périls de sa couronne étaient exagérés. Provisoirement, elle fit suspendre les poursuites. Ce témoignage de déférence, elle fut d'ailleurs bien aise de le donner au roi, près de qui, dans ce moment, elle plaidait la

cause des Protestants français. L'examen des pièces ne permit aucun doute, et Fénelon, revenu en Béarn, ne put que demander grâce pour de grands coupables. Cette grâce, Jeanne l'accorda, sous condition qu'ils viendraient s'humilier devant elle et se livrer à sa merci.

Quelle différence de réputation comme de caractère entre ces deux princesses, Catherine de Médicis et la reine de Navarre ! La perfidie et la duplicité de Catherine étaient si connues que l'on cherchait quelle trahison, quelle embûche, quel guet-apens pouvaient se cacher derrière ses serments, fussent-ils prêtés la main sur l'Evangile. Jeanne, au contraire, n'avait besoin que de sa simple parole ; c'était une garantie reconnue même par ses ennemis, par ceux qui avaient le plus à expier envers elle. Sur ce gage unique, les barons factieux quittèrent leur asile, arrivèrent à Pau et se jetèrent à ses pieds, en implorant sa bonté. « Les mauvais sujets re- » belles à leurs princes, » leur dit-elle, « ne peuvent tenir » qu'à tort le rang de nobles, mais plutôt de traîtres, » contre lesquels en la justice de Dieu, moins en celle » des hommes, il n'y peut avoir grâce. Mais la très haute » providence de Dieu, ramenant tout à sa gloire et à » son honneur, m'ayant conservée jusques à présent » pour admirer sa bonté, m'apprend (puisque vous » m'assurez de votre repentance) d'user de clémence » envers ceux qui, marris d'avoir mal fait, désirent, en » bien faisant, effacer les traces d'une si détestable con- » juration ; et, sur l'assurance de votre amendement, » je vous quitte le passé, espérant à l'avenir que cette » grande clémence dont j'use en votre endroit me pro- » duira des fruits dignes de bons et fidèles sujets. Dieu » le veuille ! »

Par ces dernières paroles, Jeanne faisait voir qu'elle se fiait médiocrement au repentir dont elle recevait l'assurance ; et ce n'était pas sans raison. Le baron de Lusse et ses complices étaient des auxiliaires que se réservait la cour de France ; témoin les marques de faveur qu'elle leur donna, comme si elle avait eu chez eux quelque belle action à honorer. La plupart reçurent le collier de l'ordre du Roi, cet insigne tant prodigué déjà, et qu'un tel emploi était bien fait pour rabaisser encore.

M. de Fénelon avait près de la reine de Navarre une autre mission ; il s'agissait de la décider à venir à Paris, sous prétexte que sa présence serait la meilleure garantie pour la paix du royaume ; mais elle n'avait pas plus à se confier à la bonne foi de Catherine qu'à celle de ses ennemis intérieurs, auxquels, sous ses yeux, une prime d'encouragement était donnée. Elle déclina donc l'invitation qui lui était faite, alléguant les soins que réclamait le gouvernement de ses Etats. Elle profita de cette occasion pour insister, auprès de l'envoyé royal, sur les conditions qu'elle jugeait seules propres à établir en France une tranquillité durable, c'est-à-dire une complète et sincère liberté de conscience. A ces arguments verbaux, et pour les faire valoir plus directement auprès du roi, Jeanne ajouta une lettre dont elle chargea un de ses gentilshommes M. de La Vaupillière.

Le jugement de Montluc, sur la dernière pacification, la caractérisait trop justement, et les Calvinistes assez crédules pour s'y être un moment trompés, pouvaient juger ce que signifiait la parole de la *femme italienne*. Cette paix était pour les Huguenots presque aussi

meurtrière que la guerre ; pour mieux dire, c'était une guerre qui les moissonnait sans combats et à coup sûr. On porte à plusieurs milliers le nombre de ceux qui périrent ainsi, dans l'espace de quelques mois, non-seulement un à un, mais dans des massacres tels, entre autres, que celui d'Orléans. Deux cents étaient enfermés dans la prison : la populace y ayant mis le feu, ces malheureux cherchèrent à fuir ; les piques et les hallebardes les repoussèrent au milieu des flammes. Lyon, Rouen, Bourges, Troyes, Auxerre, et quantité d'autres villes moins considérables, marquèrent aussi dans ces scènes sanglantes. La sauvegarde même du roi n'était pas une défense, témoin le baron de Rapin, intendant de la maison du prince de Condé, qui, envoyé en Languedoc pour y porter le traité de paix, fut arrêté et décapité par arrêt du Parlement de Toulouse (1). Les associations organisées pour anéantir l'hérésie croissaient en nombre et en ardeur, et se faisaient reconnaître à leurs exploits. On a une de leurs formules d'engagement, intitulée : *Serment des Associés de la ligue chrétienne et royale.* Elle est du 25 juin 1568, alors que, nominalement, la paix existait. Entre autres signatures, elle porte celle de l'évêque de Troyes, Claude de Beaufremont, et d'un grand nombre de membres de son clergé. Les associés, appartenant à toutes les conditions sociales, déclaraient prendre les armes pour le service du roi, et par les ordres du duc d'Anjou, son frère, dont le nom servait de mot de ralliement à ce parti. En Languedoc, le vicomte de Joyeuse recrutait des compagnies, qui étaient une ré-

(1) L'historien Rapin-Thoiras était son descendant.

miniscence de la croisade contre les Albigeois. Les nouveaux croisés portaient pour insigne une croix avec ces mots : *Eamus nos et moriamur cum Christo* (Marchons et mourons avec Jésus-Christ); odieuse profanation de ce nom de paix et de salut, qui devenait une devise de haine et de carnage.

Tous ces faits, Jeanne d'Albret les signalait dans sa lettre à Charles IX, comme devant amener inévitablement une nouvelle guerre civile plus terrible que les précédentes. A sa voix, le chancelier de L'Hôpital joignit encore la sienne; il fit entendre des remontrances, des conseils, des supplications, qui étaient le suprême effort de ce grand homme pour épargner à son pays les plus affreux malheurs. Mais ses éloquentes paroles furent inutiles. Philippe II plus que Charles IX régnait en France, grâce à la faction qui lui livrait le royaume. L'Hôpital était rangé au nombre de ceux qu'elle appelait les *politiques*, c'est-à-dire les Catholiques qui ne lui étaient pas affiliés. Le peuple fanatique de Paris, dans son inepte injustice, n'avait que des injures pour le nom de l'illustre et vertueux chancelier, qu'elle regardait comme *aux trois quarts huguenot*. Navré des maux présents, navré de ceux qu'il prévoyait, L'Hôpital quitta cette cour indigne de posséder un tel homme. Il se retira dans sa maison de Vignay, près d'Etampes, afin de s'isoler des crimes de son temps, puisqu'il ne pouvait plus rien pour les empêcher. Catherine de Médicis lui reprit les sceaux de France, que des mains si pures ne pouvaient, en effet, tenir à son gré, et qu'elle remit à l'évêque Jean de Morvilliers, créature du cardinal de Lorraine. L'Hôpital vécut encore cinq ans dans sa retraite, et mourut — c'est un

trait de plus pour son éloge — dans un état voisin de la pauvreté, moins d'un an après la Saint-Barthélemy. Horace, son poëte favori, lui avait fourni sa devise : *Impavidum ferient ruinæ*. Mais cette inébranlable fermeté du sage, qui aurait bravé la mort sans fléchir, fut impuissante chez L'Hôpital contre l'épouvantable forfait qui combla la mesure des malheurs publics, et le chagrin abrégea cette noble vieillesse.

La perfidie et la violence, unies ensemble, se préparaient à frapper un grand coup. Il fut décidé que le prince de Condé et les trois Châtillons seraient arrêtés en même temps : le prince, à Noyers, en Bourgogne, l'un des domaines que sa seconde femme lui avait apportés ; l'amiral, à Tanlay, non loin de Noyers ; d'Andelot, en Bretagne ; le cardinal de Châtillon, à Brêlé, maison de plaisance des évêques de Beauvais. Bien qu'il eût totalement rompu avec l'Église catholique, il ne laissait pas de conserver, par sa charité, par la bienveillance de son caractère, l'affection de la plupart de ses anciens diocésains, et, depuis la pacification, il était revenu vivre au milieu d'eux. Éloignés des grands centres calvinistes, Condé et les Châtillons ne fournissaient ainsi aucun prétexte à leurs ennemis. Seulement, ils se tenaient sur leurs gardes. A l'égard du prince et de l'amiral, l'exécution fut confiée au maréchal de Tavannes, comme gouverneur de la Bourgogne. Ce qui étonnera sans doute, c'est que Tavannes, quand il reçut cette mission de la part de la reine-mère, s'y montra peu disposé, mais non pas, cependant, par scrupule. « Il répond, » lit-on dans le récit de son fils, « que la royne estoit conseillée plus de passion que de raison et que l'entreprise étoit dangereuse,

proposée par gens passionnés et inexperts ; que luy n'estoit propre pour telle entreprise ; que s'il plaisoit à Sa Majesté de déclarer la guerre ouverte, il feroit cognoistre comme il savoit servir ; que, quand il voudroit exécuter ce commandement, M. le prince et l'amiral, ayant de bons chevaux, se pourroient sauver, et luy demeurer en croupe, avec le blasme d'avoir rompu la paix ; luy restant ce prince et ce parti pour mortels ennemis. »

Catherine persistant dans ses ordres, Tavannes l'assura de son obéissance ; mais tout d'un temps, par les considérations que l'on vient de lire, il fit en sorte que Condé fût bien averti. Il envoya des hommes sonder ostensiblement les fossés de Noyers ; il prit ses mesures pour que des billets annonçant l'arrestation prochaine du prince tombassent entre les mains de celui-ci. Ces billets contenaient ces seuls mots, assez intelligibles : *Le cerf est aux toiles, la chasse est préparée.* En passant près de Noyers, les messagers, comme Tavannes le voulait, furent arrêtés par les gens du château et les billets furent saisis et lus. L'éveil était donné. Le 25 août, au milieu de la nuit, le prince et l'amiral partirent, en se dirigeant vers La Rochelle, qu'ils savaient prête à les recevoir. Ils conduisaient avec eux la princesse de Condé, sa fille aînée, la femme de d'Andelot, qui avait un enfant à la mamelle, d'autres enfants en bas âge (il y en avait neuf), des nourrices, des femmes de service, tout un convoi, partie à cheval, partie en litière, que cent cinquante hommes escortaient. Marchant par des chemins détournés, trompant les embuscades et les poursuites, ils traversèrent la Loire à un gué peu connu, dans les environs de Sancerre. Condé

passa le premier, portant dans ses bras son plus jeune fils; toute la troupe suivit en chantant le psaume : *Au sortir d'Israël d'Egypte.* Le lendemain, quand se présentèrent au même endroit les ennemis attachés aux traces de la caravane fugitive, une soudaine crue du fleuve avait rendu ce gué impraticable, circonstance qui rappela encore mieux le passage de la mer Rouge par les Hébreux et la protection dont le ciel les couvrit. Ce long trajet, du cœur de la Bourgogne aux rivages de l'Océan, qui ne dura pas moins de vingt-quatre jours, fut heureusement accompli, et le 18 septembre, Condé, Coligny et leur précieux convoi atteignirent La Rochelle, où d'Andelot put aussi se réfugier. Pour le cardinal de Châtillon, également averti en temps utile et favorisé dans sa fuite, il gagna, déguisé, la côte de la Manche, se jeta dans une barque et aborda en Angleterre. Tavannes avait eu soin de n'arriver à Noyers que sûr de n'y plus trouver personne. Simulant une grande colère d'avoir manqué le prince, il livra le château au pillage et tira bon parti de cette feinte, en s'emparant des meubles et effets les plus précieux. La maréchale de Tavannes osa, quelque temps après, se montrer à la cour, parée des robes les plus magnifiques de la feue princesse de Condé, qui avaient été sa part du butin.

Désormais, la guerre était déclarée, déclarée par Catherine de Médicis et la faction espagnole. « Médicis et le duc d'Anjou,» dit Le Laboureur, « aussi bien que la maison de Lorraine, rendirent la cause des Protestants juste, en mettant la reine de Navarre, Condé et tout le parti dans la pressante nécessité de défendre leur vie; la paix, indignement violée, légitima la défense. » Cette

guerre, « la dernière de Condé, » ajoute-t-il ailleurs, « n'avait de religion que le nom, du côté de la cour. » Tavannes, à son tour, va encore apporter son témoignage peu suspect. « Cette entreprise mal dressée de quenouilles et de plumes, fut, » dit-il, « l'ouvrage de la reine, du cardinal de Lorraine et du chancelier Biragne, lesquels y devaient employer le duc d'Anjou, sous lequel nul n'eût craint d'entreprendre; espérant en ce fautif dessein, ils se trouvent sans force ni argent, donnant temps aux Huguenots de prendre grand nombre de villes, avec cruautés et pilleries permises, de réunir leurs forces, les accroître ; telle fut l'imprudence et longueur de la reine, embarquée sans biscuit, plus étonnée que ceux qu'elle voulait surprendre. »

Jeanne d'Albret, bien renseignée comme elle savait l'être toujours, se tenait prête à tout événement. De nouveaux troubles ayant été suscités dans le comté de Foix, elle était partie pour aller en personne les apaiser; elle se trouvait à Saint-Gaudens, petite ville sur la Garonne, quand elle fut rejointe par un gentilhomme que lui envoyaient son beau-frère et l'amiral, pour l'informer de la situation, et la prévenir des projets tramés contre elle et tout le parti. La reine demeura enfermée pendant quatre heures avec ce gentilhomme et son fils qui, si jeune, était mis de moitié dans ces graves affaires et dans les perplexités maternelles. A la suite de cette conférence, elle renonça à poursuivre son voyage, donna des ordres à M. de Rabat, premier baron du comté, pour la convocation des Etats de Foix, et reprit la route de Pau. Les circonstances pressaient. La cour de France avait médité de la faire enlever avec ses en-

fants, comme Coligny et Condé, pour saisir d'un seul coup toutes les hautes têtes protestantes, et avoir ensuite facilement raison du reste. Losses, capitaine des gardes du roi, était chargé de l'exécution, qu'appuieraient Montluc et d'Escars. Ce projet fut déjoué, par bonheur, comme ceux du même genre dont nous avons parlé. Quand il fut connu, l'indignation fut extrême chez les fidèles sujets de la reine, sans distinction d'Église. Non contents de se ranger autour d'elle, les Protestants étaient disposés à ne pas rester sur la défensive; Jeanne les retint, ne voulant pas qu'on pût l'accuser d'avoir commencé la guerre.

Mais la grande explosion ne pouvait tarder davantage. Déjà les épées étaient à moitié hors du fourreau. En ces circonstances solennelles, cette femme, cette veuve appelée à prendre de si importantes résolutions, se recueillit devant Dieu pour lui demander force et lumière. Elle était demeurée étrangère aux deux prises d'armes précédentes; mais il lui était impossible de conserver désormais cette réserve. Dans la partie décisive qui allait se jouer, elle avait la certitude de n'être pas épargnée. C'était pour les Calvinistes une question générale de vie et de mort. Si leur perte se consommait en France, elle était infaillible dans le petit royaume navarrais. Il n'était pas douteux que les factieux de l'intérieur, soutenus par les ennemis du dehors, par ceux du nord, par ceux du midi, ne renouvelassent leurs tentatives criminelles contre la personne même de la reine; qu'elle tombât entre leurs mains, ainsi que ses enfants, et c'était un coup sans remède En restant isolée chez elle, exposée à des complots encore plus dangereux qu'une attaque à force ouverte, ferait-elle

pour le salut de ses Etats autant qu'en allant se réunir à son beau-frère, à l'amiral, aux autres chefs, en leur apportant l'influence morale de sa présence et de celle de son fils? N'était-il pas nécessaire de grouper en faisceau toutes les forces protestantes sur le terrain où la grande question allait se vider? Que le drapeau calviniste obtînt la victoire, et la paix serait conquise pour Jeanne comme pour ses amis et coreligionnaires : elle devait vaincre ou périr comme eux et avec eux.

Ces considérations décidèrent la reine. Elle en fit part à son conseil; elle nomma pour lieutenant général, en son absence, le baron d'Arros, ce fidèle serviteur qu'entourait un respect si mérité. Elle lui adjoignit le baron de Montamar, dont le nom n'était pas placé moins haut dans l'estime générale. Autant que les circonstances le lui permirent, elle mit les affaires en ordre, et partit pour Nérac avant que cette grande résolution fût annoncée. Arrivée dans cette ville, elle fit publier deux lettres qui étaient tombées entre ses mains. Dans l'une, écrite par le cardinal de Lorraine et le duc d'Aumale à la duchesse douairière de Guise leur mère, il était dit : « qu'il leur a été impossible d'empêcher la conclusion de la paix; mais qu'ils en empêcheront bien l'exécution, en sorte qu'elle se peut assurer que ce ne sera qu'une trêve pour bien peu de temps. » L'autre lettre, datée du 9 août, était adressée au cardinal de Créqui par son agent en France. Entre autres passages, on y lisait : « L'on donne bon ordre partout pour que la force demeure au roi, pour attraper tous les principaux et leur ôter les moyens de s'assembler, afin que les ayant rendus à ce point (comme par le règlement qui y est donné il sera aisé), on puisse exterminer une telle ver-

mine, ennemie de Dieu, du roi et de l'Etat, et n'en laisser un seul en ce royaume qui en soit entaché, parce que ce seroit une semence pour renouveler ce mal, si l'on ne suivoit cette voie dont nos voisins nous donnent de si beaux exemples. Cependant, en attendant ce temps (qui ne peut être que de ce mois, tout au plus), l'on a advisé par toutes les provinces de faire parler aux principaux et moins passionnés de la noblesse de ladite religion, afin de les amuser et endormir, autant que faire se pourra; ce qui ne manquera pas d'arriver, où déjà plusieurs sont venus se brûler à la chandelle. »

Pour atteindre La Rochelle, ce centre commun, ce rendez-vous pour le jour du péril, vers lequel Jeanne allait se diriger aussi, que d'obstacles, que de périls à vaincre ou à éviter! La reine était attentivement surveillée par Montluc, dont le farouche pouvoir s'étendait des bords de la Gironde à la frontière béarnaise, et qui se tenait sans cesse prêt à fondre sur toutes les contrées voisines. Il venait de lui signifier que, si elle faisait le moindre mouvement, il avait ordre de l'attaquer jusque dans ses Etats. Jeanne lui répondit que, se bornant à maintenir chez elle la paix publique et le respect de son autorité, elle ne cessait d'être à la disposition du roi en tout ce qui n'était pas contraire aux intérêts de sa maison et de sa couronne. En outre, elle pria Montluc d'envoyer sa femme et ses enfants à Nérac, pour prendre leur part d'une fête qu'elle donnait à son fils. Montluc accepta cette invitation, se flattant d'en profiter pour mieux pénétrer les vues de Jeanne; mais, dans cet assaut de ruses de guerre, le capitaine éprouvé n'eut pas l'avantage.

Le 6 septembre, après s'être fortifiée par la sainte

Cène, comme il était d'usage parmi les Calvinistes en commençant toute grande entreprise, Jeanne quitta Nérac à l'improviste, avec ses deux enfants. Cinquante gentilshommes seulement l'accompagnaient, outre les gens de sa maison; car, trop faible pour combattre Montluc, elle ne prétendait que lui dérober sa marche, et un cortége plus nombreux aurait rendu ce dessein encore plus difficile à exécuter. Le 8, elle passa la Garonne « à trois doigts du nez du sieur de Montluc, » dit le vieil historien *de Foix, Béarn et Navarre.* A Tonneins, protégée par le fleuve, elle s'arrêta deux jours, pour y attendre le vicomte de Montamar, Fontenailles et d'autres gentilshommes, avec les compagnies de cavalerie et de gens de pied qu'ils avaient rassemblées. Elle traversa ensuite la Dordogne, et poursuivit sa marche par le Périgord. Là, elle avait à tromper d'Escars, qui s'était vanté près de la cour qu'avec quatre mille gentilshommes dont il disposait, il fermerait la route à tout Huguenot dans le Périgord ou le Limousin. Cependant, Jeanne passa également fort près de lui, et arriva heureusement à Bergerac.

A Tonneins, la reine avait rencontré La Mothe-Fénelon, qui lui apportait un nouveau message royal. Charles IX la pressait d'abandonner la cause des Réformés de France, avec lesquels il était résolu d'en finir. C'était pour elle, lui disait-il, le seul moyen de conserver ses domaines; et faute de céder à ce conseil, ou plutôt à cette injonction, elle s'exposait à devenir « la plus misérable princesse de l'Europe. » A ces arguments, La Mothe-Fénelon ajouta de vive voix les plus courtoises instances. Mais rien ne put ébranler la détermination de Jeanne d'Albret. Elle accusa énergique-

ment les perfides conseillers qui, sous le masque religieux, poussaient le monarque à détruire la maison de Bourbon, et provoquaient contre les Protestants des cruautés dont il aurait à rendre compte devant Dieu. Néanmoins, l'envoyé de la cour avait accompagné la reine dans son voyage, en continuant son rôle de conseiller officieux. Arrivée à Bergerac, et voulant « se dépêtrer de ses importunités, » Jeanne fit partir pour Paris un de ses gentilshommes, porteur de lettres pour le roi, la reine, le duc d'Anjou et le cardinal de Bourbon. Voici celle qui était adressée à Charles IX :

« Monseigneur, lors que j'ay reçeu vostre lettre par le sieur de La Motte, j'estois bien avant en chemin, ayant esté surprinse d'une telle mutation, laquelle nous menaçoit depuis quelque temps que nous avons veu l'animosité de nos ennemis si desbordée, que leur rage et passion a estouffé ceste espérance de repos par vostre Édict de pacification, lequel, Monseigneur, ayant esté non seulement mal observé, mais du tout renversé par les inventions du Cardinal de Lorraine, lequel, outre les promesses qu'il vous a tousjours pleu donner à tous vos pauvres sujects de la Religion réformée par lettres aux Parlemens, et d'autres particulières qu'il a escrites (comme j'en suis bon tesmoin) par la Guienne, a rendu les effects dudit Édict vains et sans exécution : et tenant les choses en suspens, a tant fait faire des massacres que, se cuidant (croyant) par la patience que nous avons euë de ces estranges façons, hors de toute bride, a voulu passer outre, s'attachant aux Princes de vostre sang, comme l'exemple en est à la poursuite qu'il a faite de Monsieur le Prince mon frère, lequel il a contrainct venir cercher secours parmi ses parens, et luy estant mon fils si proche (1), et moy si alliée, nous n'avons peu moins, Monseigneur, que luy venir offrir ce que le sang et l'amitié

(1) C'est-à-dire : *mon fils lui étant si proche.*

nous commande. Nous sçavons assez vostre volonté, vous nous en avez trop assurés de bouche et par escrit ; qui est que vous désirez tirer le service de nous qu'avec toute fidélité, obéyssance et révérence nous vous devons, et auquel ne voulons faillir pour la vie, et sçavons, Monseigneur, que vostre bonté et affection naturelle, que nous portez, nous veult conserver, et non pas ruiner. Doncques si nous voyons tels efforts exécutez contre nous, qui sera celuy qui, sachant bien que vous estes Roy très-véritable, et que vous nous avez promis le contraire, ne jugera que cela est fait sans vostre sceu, et par l'accoustumée et de si long temps expérimentée malice du Cardinal de Lorraine? Je dy encores que nous ne le sceussions, comme au vray nous faisons. Je vous supplie donc très-humblement, Monseigneur, trouver bon et prendre en bonne part que je sois partie de chés moy avec mon fils, en intention de servir à mon Dieu, à vous qui estes mon Roy souverain, et à mon sang, nous opposans tant que nous aurons vie et biens aux entreprinses de ceux qui, ouvertement et d'une effrontée malice, y veulent faire violence, et croire que les armes ne sont entre nos mains que pour ces trois choses là : empescher que l'on ne nous rase de dessus la terre, comme il a esté complotté, et vous servir et conserver les Princes de vostre sang. Pour mon particulier, Monseigneur, le dict Cardinal a eu grand tort de vouloir changer vostre puissance et authorité en violence, lors qu'il a voulu faire ravir mon fils d'entre mes mains pour le vous mener, comme si vostre simple commandement n'avoit assez de pouvoir sur luy et moy, que je vous supplie très-humblement, Monseigneur, croire vous estre si très-humbles et très-obéissans serviteurs et servante, qu'esgalant nostre fidélité à l'infidélité dudit Cardinal et de ses complices, je vous asseureray que lors qu'il vous plaira en faire l'essay et de l'un et de l'autre, vous trouverés plus de vérité en mes effects qu'en ses paroles, comme un gentilhomme que j'envoye vers vos Majestés le vous dira, et Monsieur de La Motte qui (je m'asseure) s'en va satisfaict de mon intention, qui ne sera jamais autre, Monseigneur, que de mettre vie et biens pour la conservation de vostre grandeur et règne, que je supplie à Dieu

remplir de sa bénédiction, et vous donner, Monseigneur, très-longue vie.

» De Bergerac, le seizìesme de septembre 1568. Vostre très humble et très obéissante sujecte et tante.

» JEANNE (1). »

Dans sa lettre à Catherine de Médicis, Jeanne d'Albret rappelait également tous les actes d'oppression et de perfidie qui, malgré son dévouement à la couronne de France, la forçaient à prendre les armes : les complots du cardinal de Lorraine, le projet d'enlèvement formé en dernier lieu par lui et ses complices. Ces complots, ils ne sont pas, disait-elle, dirigés contre les Protestants seuls ; ils menacent l'autorité royale et la reine-mère elle-même ; c'est à celle-ci de voir si elle ne trouvera pas plus de garanties dans la maison de Bourbon que dans les Guises, ces dangereux ennemis de l'État et du repos public. Au duc d'Anjou, la reine de Navarre

(1) Un passage de cette lettre demande, ce nous semble, quelques mots d'explication : c'est celui qui est relatif au prince de Condé, contraint de « venir chercher secours parmi ses parens. » Condé partit de Noyers le 25 août : Jeanne d'Albret quitta Nérac le 6 septembre, et, depuis le moment où elle avait rebroussé chemin à Saint-Gaudens, il s'était passé plusieurs jours. Le calcul des dates et des distances prouve que les dépêches qu'elle reçut à Saint-Gaudens ne pouvaient lui annoncer le départ du prince comme accompli ; mais elles le lui annonçaient sans doute comme décidé, comme prochain, d'après la connaissance qu'avait Condé des projets de la cour, et elles devaient donner rendez-vous à Jeanne dans le refuge convenu pour le moment du péril. D'ailleurs, dans l'intervalle, et jusqu'au jour (16 septembre) où fut écrite la lettre de Bergerac, la reine avait pu recevoir avis que son beau-frère était en route, et par là s'explique le passage dont il s'agit.

adressait aussi un pressant appel au nom de ces princes du sang si indignement traités. Enfin, chez le cardinal de Bourbon, elle essayait de réveiller le sentiment de ce qu'il devait à sa famille et à son propre honneur.

Renforcée à Bergerac par l'intrépide Clermont de Piles, l'un des héros de ces guerres, Jeanne continua sa marche par Mucidan, où Briquemault la rejoignit avec de nouveaux soldats. Laissant sur sa gauche Aubeterre et Barbézieux, elle atteignit Archiac. Là, Condé vint au-devant de sa belle-sœur avec une nombreuse noblesse, empressée à saluer la courageuse princesse qui apportait à la cause commune le prestige d'une couronne royale, rehaussée par l'éclat de ses hautes qualités. La résolution et l'habileté qu'elle avait montrées dans ce long et périlleux trajet, venaient de la grandir encore. Les quatre mille hommes environ qu'elle amenait, commandés par de vaillants chefs, ajoutaient moins aux forces du parti que sa présence personnelle.

Accompagnée par Condé, la reine fit son entrée dans La Rochelle le 29 septembre, au milieu de l'enthousiasme de la population, qui voyait désormais la victoire assurée. La Rochelle n'avait pas oublié le séjour de Jeanne d'Albret dans ses murs en 1557; elle se rappelait tout ce qu'elle avait dû au roi Henri II de Navarre, comme gouverneur de la Guyenne et des provinces voisines, charge héréditaire dont son petit-fils, le prince de Béarn, avait été investi à son tour. Édifices publics, embellissements, travaux utiles, ces souvenirs redisaient aux Rochelais la bienveillante sollicitude de la maison d'Albret. Tout leur parlait donc en faveur de la princesse qui, bravant les périls de la

guerre, venait se placer au milieu d'eux. Les députés de la ville la complimentèrent, ainsi que ses enfants. Le prince de Béarn, qui n'avait pas encore quinze ans accomplis, charma tout le monde par sa « gentillesse de » cœur et sa « gaillardise d'esprit. » Sa réponse à la pompeuse harangue des députés fut courte, franche et vive : « Je ne me suis pas tant étudié, » dit-il, « pour » savoir bien parler comme vous ; mais je vous assure » que si je ne dis pas assez bien, je ferai mieux ; car » je sais beaucoup mieux faire que dire. »

QUATRIÈME PARTIE.

DE LA TROISIÈME GUERRE DE RELIGION A LA PAIX DE SAINT-GERMAIN.

1568 — 1570.

L'immense élan qui fécondait, en ces jours de la Renaissance et de la Réformation, toutes les parties du domaine de l'intelligence, s'était manifesté, dès le siècle précédent, d'une manière vraiment prodigieuse dans le champ des voyages et des découvertes. Les navigateurs dieppois, par leurs explorations sur la côte d'Afrique et par leur conquête des Canaries, avaient montré la voie aux marins portugais qui s'ouvrirent la route des Indes; mais surtout la révélation de ce nouveau monde, que l'Espagne voulut s'approprier comme son domaine, avait donné un essor extraordinaire aux entreprises de colonisation et de négoce. Avec ces moyens matériels si défectueux, ces connaissances techniques si incomplètes, qui rendaient les moindres voyages de mer beaucoup plus difficiles et plus périlleux que ne l'est aujourd'hui le tour du monde, des

hommes intrépides s'élançaient de toutes parts à travers des océans inexplorés, et portaient au loin ce besoin d'activité, cette curiosité insatiable qui débordaient en eux autant que le désir du gain. Vers l'Amérique du Nord surtout, les marins français et les marins anglais rivalisaient d'ardeur. Même dans de froides et âpres régions, au bord de l'Hudson ou du Saint-Laurent, ils trouvèrent des sources de richesses différentes de cet or qui fut si fatal à l'Espagne, juste punition des cruautés qu'elle commit pour s'en assouvir. Le succès de leurs entreprises, au lieu de favoriser l'indolence, d'amener le dégoût du travail dans la mère-patrie, y développa de plus en plus l'énergie vitale et agissante.

Pour ne parler que de la France, plusieurs de ses cités maritimes acquirent à cette époque une importance toute nouvelle, et devinrent les rivales de ces ports italiens qui eurent, au moyen âge, le monopole de la navigation marchande, à peu près renfermée dans le bassin de la Méditerranée. La bourgeoisie commerçante de ces villes, leurs armateurs, leurs capitaines de navires formèrent une classe puissante par la richesse et l'intelligence, qui ne contribua pas peu à détrôner la force brutale des temps féodaux, à mettre fin au règne de l'ignorance bardée de fer. Dieppe, maintenant port secondaire, vit un de ses négociants, Jean Ango, recevoir François I[er] avec la magnificence d'un souverain, et déclarer la guerre au roi de Portugal, dont les vaisseaux avaient insulté ou capturé quelques-uns de ses bâtiments. Dans ces voyages où les périls de la mer n'étaient pas les seuls, à travers des régions encore occupées par leurs habitants primitifs, la plupart plus redoutables que les timides insu-

laires d'Haïti ou de Cuba, le moindre navire était muni de canons et d'armes ; le marin, le trafiquant même, avaient besoin du courage du soldat, et ainsi se formaient ces pépinières d'hommes déterminés que les événements trouvaient aussi bien prêts pour la guerre que pour le négoce.

Ainsi que Dieppe, La Rochelle tenait alors une des premières places parmi les cités françaises que la navigation et le commerce avaient faites riches et florissantes. L'une comme l'autre furent aussi au nombre des villes qui se montrèrent particulièrement sympathiques à la Réforme, dont la proscription fut, dans la suite, une des principales causes de leur décadence, en les privant de leurs citoyens les plus industrieux. A La Rochelle surtout, la foi réformée devint tout à fait dominante. Nous avons raconté l'accueil empressé qu'y reçurent Jeanne d'Albret et son mari, en 1557, comme représentants couronnés de la nouvelle Eglise. Avec ces dispositions, la première guerre de religion rendit le parti protestant facilement maître de La Rochelle. Il en fut de même dans la seconde. Le 9 janvier 1568, le peuple se leva contre les Catholiques, et le 23, Sainte-Hermine, seigneur de La Leigne en Aunis, prit possession de la ville au nom du prince de Condé, d'accord avec le maire Pontard, dont le pouvoir y dominait toute autre autorité, car nulle part la vie municipale n'était plus énergique. Après la pacification du mois de mars suivant, le gouverneur royal, M. de Jarnac, rentra dans La Rochelle, et en chassa Sainte-Hermine et Pontard; mais il ne put empêcher l'élection d'un nouveau maire, Jean Salbert, Calviniste non moins fervent que son prédécesseur, et cette élection fut confirmée par la cour, probablement mal

instruite. Les Rochelais avaient proposé au roi de se garder eux-mêmes. La pénurie du trésor, l'insuffisance de troupes soldées qui en était la suite, avaient fait accepter cette offre : aussi La Rochelle était-elle d'avance acquise aux chefs calvinistes pour le jour d'une nouvelle explosion trop facile à prévoir, et en avaient-ils fait leur lieu de rendez-vous.

Fière d'avoir repoussé, dans la dernière guerre, l'attaque du terrible Montluc, La Rochelle avait vu naguère le retour victorieux d'une petite expédition navale, l'un des témoignages les plus remarquables de cette énergie de l'initiative individuelle, alors si développée. Coligny, désirant à la fois étendre la puissance nationale et ouvrir une ressource aux Protestants français qui voudraient fuir les persécutions et chercher fortune sous d'autres cieux, avait successivement organisé plusieurs armements qui en transportèrent un assez grand nombre en Amérique. L'une de ces expéditions essaya de créer un établissement dans la Floride. Diverses causes, des divisions intestines, des naufrages, ruinèrent cette colonie naissante, en outre assaillie par les Espagnols, quoique les deux nations fussent en paix. Jean Ribaud, le commandant, brave marin dieppois, étant tombé entre leurs mains avec les compagnons qui lui restaient, les Espagnols les pendirent tous à des arbres, et près des cadavres, tristes témoignages de leur barbarie, ils laissèrent cette inscription : *Non comme Français*, *mais comme Luthériens* (1).

(1) Par habitude, le nom général de *Luthériens*, qui désigna les premiers disciples de la Réforme, était encore donné souvent même aux Protestants de l'Église calviniste. On a vu que le peuple de Paris appelait le chancelier de L'Hôpital *Luthérien masqué*.

Le gouvernement de Charles IX était tellement asservi à l'influence de Philippe II, qu'il ne réclama pas satisfaction de cet attentat. Un simple particulier entreprit de le punir. Dominique de Gourgues était un gentilhomme de Gascogne. Fait prisonnier par les Espagnols dans les guerres d'Itâlie, il s'était vu, au mépris du droit des gens, jeté sur une de leurs galères pour être conduit au bagne. En route, cette galère fut prise par un corsaire algérien qui fut enlevé, à son tour, par un bâtiment de Malte, et cette suite d'incidents arracha seule le gentilhomme français au sort indigne qui lui était réservé. Ce traitement odieux lui avait laissé contre les Espagnols une haine implacable, qui doubla l'indignation soulevée chez lui par l'attentat commis en Floride. Voyant que ce crime va rester impuni par la faiblesse du gouvernement, ou plutôt par sa connivence avec l'Espagne, il entreprend de suppléer, par sa propre force, à l'action publique. Il vend son patrimoine, équipe à Bordeaux trois petits bâtiments, montés par environ deux cents matelots et volontaires déterminés, trompe la surveillance de Montluc, et met à la voile. Poussé par les vents contraires à l'embouchure de la Charente, il y relâche, reprend la mer, arrive à la hauteur de Cuba, et là seulement il révèle le but de l'entreprise à ses compagnons, dont l'ardeur ne fait que s'en accroître. Il débarque en Floride, appelle à lui les sauvages, qui se font ses auxiliaires empressés, attaque et enlève trois forts construits par les Espagnols, et tous ceux qui échappent au fer sont pendus aux mêmes arbres que leurs victimes, avec cette inscription : *Non comme Espagnols, mais comme pirates.* Après avoir détruit les forts, de Gourgues se rembarque, et, malgré la pour-

suite acharnée d'une escadre espagnole, il vient aborder, le 6 juin 1568, à La Rochelle. Il avait perdu seulement, dans l'expédition et sur la côte d'Amérique, un de ses navires et quelques hommes. L'ambassadeur d'Espagne demanda que le vaillant capitaine fût livré à son maître, et cette lâcheté n'aurait pas été refusée : de Gourgues dut se cacher en Normandie, et même, suivant un historien, se réfugier en Angleterre; mais ce retour triomphant, cette victoire privée qui vengeait la foi protestante avec le nom français et l'humanité, excita l'enthousiasme de la population rochelaise, et la nouvelle guerre qui éclata aussitôt après, la trouva plus confiante que jamais dans ses forces et dans son énergie. Quelques mots de La Noue peignent fidèlement les Rochelais : « ce peuple rude et loyal, autant belliqueux que trafiqueur. »

Dans la lutte qui s'ouvrait, La Rochelle allait être la capitale de la confédération protestante. Les suites d'une absurde et funeste intolérance créaient ainsi dans l'Etat une ligue armée, en opposition à celle qui s'était formée, hors du gouvernement régulier, sous les auspices de Rome et de l'Espagne. De La Rochelle, la reine de Navarre lança un manifeste où elle exposait de nouveau les motifs de défense légitime qui la forçaient, comme tous les Protestants français, de prendre les armes. Toujours professant pour le roi des sentiments inaltérables de dévouement et d'amitié, elle n'épargnait pas les plus violents reproches à ceux qui le trompaient, et surtout au cardinal de Lorraine. En parlant de ce personnage, sa plume s'emportait jusqu'à une âpreté d'expression qui pourrait surprendre, si l'on ne se rappelait quel était alors le style de la polémique, non-seulement sur le

terrain brûlant de la politique ou de la religion, mais souvent même entre savants, pour une innocente question de science, d'érudition ou de littérature. Les convictions étaient tellement ardentes qu'elles ne connaissaient ni réserve ni ménagements : la discussion allait jusqu'au pamphlet, le pamphlet jusqu'à l'injure.

Il faut penser, d'ailleurs, que le cardinal de Lorraine, dans sa haine générale contre les Protestants, était, pour la reine de Navarre en particulier, un ennemi capital : « C'est, » dit-elle, « un homme d'un parler feint et plein de déception, un hypocrite au naturel barbare, que ni la crainte de Dieu, ni l'honneur, la prud'hommie, le sang, la honte ne peut brider, tant l'envie et l'ambition de voir régner les siens le dominent et l'entraînent. Hypocrite, il n'est pas si catholique romain qu'il ne préfère sa passion à la religion ; politique espagnolisé, il joue à la pelotte de sa foi et de son honneur. » Les fautes commises par le roi, elles sont dues uniquement à ce mauvais génie de la France et du prince, « à la trahison, à la félonie et exécrable méchanceté de ce perdu et damnable cardinal. » Si les Guises ont les armes à la main, ce n'est pas pour conserver au roi sa couronne, « mais pour la départir (partager) entre eux et en jeter quelques lopins à la gueule des chiens qui, envieux d'icelle, leur pourraient aboyer. » Seul, « cet homme sanguinaire » a provoqué cette cruelle guerre. « Sa barbare cruauté n'a épargné ni le sexe ni l'âge. » Tous les maux publics ont pour cause « la malice venimeuse du cardinal de Lorraine, de cette hydre à laquelle, pour une tête de méchanceté qu'on lui coupe, il en renaît sept. » Rien n'arrête la furie de ce *cardinal enragé* : « Quand il parle de paix avec ses *finesses renardières* et ses *larmes*

de crocodile, c'est pour mieux allumer la guerre dont il est *le tison et le flambeau.* » Sa haine ne veut épargner aucun Religionnaire. « Pour pêcher plus aisement en eau trouble, il les veut faire mourir tous ; » il veut « arracher les branches pour après en déraciner le tronc, » c'est-à-dire le roi lui-même et la royauté.

Tout en traçant son véhément manifeste, la reine de Navarre joignait l'action aux écrits et imprimait un surcroît d'activité aux préparatifs belliqueux. Les fortifications de La Rochelle furent réparées et accrues, notamment le bastion du Lude, auquel on donna le nom de *bastion* ou *boulevard de l'Evangile.* Les milices rochelaises formèrent une garnison qui laissait l'armée confédérée libre pour tenir la campagne. Neuf gros bâtiments de guerre et plusieurs de moindre grandeur se tinrent prêts à sortir du port. On pourvut à ces premières dépenses, tant par une contribution répartie entre les plus riches habitants que par la vente des biens ecclésiastiques.

Dans la première guerre civile, les Calvinistes avaient obtenu quelque secours de la reine Elisabeth d'Angleterre. Ils se tournèrent de nouveau vers elle, au début de celle encore plus sérieuse qui s'ouvrait. Parmi les grandes puissances de l'Europe, Elisabeth représentait l'idée protestante, comme Philippe II était le chef reconnu du parti catholique. Quelques années plus tard, le fils de Charles-Quint, jaloux d'anéantir cette rivalité qu'il haïssait doublement au point de vue politique et au point de vue religieux, devait lancer contre l'Angleterre cette formidable *Armada,* qui ne fut invincible que de nom. En attendant, les deux influences opposées se rencontraient l'une en face de l'autre, dans les

luttes intérieures de la France. Tandis que le parti protestant (puisque la persécution avait fait d'une croyance un parti armé) était conduit à cette extrémité douloureuse d'appeler les secours anglais et allemands, il était plus triste encore de voir ceux qui disposaient des forces régulières de l'Etat, inféoder le royaume de Saint-Louis au monarque espagnol, pour le triomphe de leur détestable politique, et le gouvernement de la France prendre son mot d'ordre à Tolède ou à Madrid.

Ce fut Jeanne d'Albret qui se fit l'interprète de son parti auprès de la reine d'Angleterre. Reine aussi, elle pouvait traiter avec Elisabeth de sœur à sœur. Si les deux royaumes ne se ressemblaient pas en étendue, les grandes qualités qui étaient communes à l'une et à l'autre souveraine, effaçaient cette différence. Toutes deux possédaient le talent de l'homme politique, l'énergie qui appartient d'ordinaire à un autre sexe; toutes deux se faisaient honneur de défendre la même cause religieuse et avaient les mêmes ennemis; mais, malgré les épreuves que la jeunesse d'Elisabeth eut à subir, Jeanne en rencontra de plus rudes encore. Disons aussi que les reproches que l'Histoire est obligée d'associer à son admiration pour le génie d'Elisabeth, ne mêlent pas leur ombre à la gloire de Jeanne. Enfin, — double titre, double carrière que la fille de Henri VIII ne connut pas, — Jeanne fut épouse et mère; épouse vertueuse, malgré de cruels chagrins; mère dans l'expression la plus haute de cette sainte mission.

Dans sa lettre à la reine d'Angleterre, écrite le 15 octobre 1568, Jeanne d'Albret lui traça le tableau frappant de la situation de la France, livrée au pouvoir d'un parti qui tenait le souverain en tutelle et préparait la

ruine du trône. Ce jeune et faible prince, elle le justifiait personnellement des actes oppressifs pour lesquels on abusait de son nom; ces actes, elle les rejetait sur les hommes qui le dominaient et qui avaient fait, « du prince le plus véritable, un faulseur de ses promesses. » Ces hommes, ils ont juré la perte de la maison de Bourbon, ils ont voulu arracher le fils de Jeanne des bras de sa mère; elle s'est levée pour le défendre, pour sauvegarder les intérêts et les droits les plus sacrés. Ce n'est ni contre le ciel ni contre le roi que les Protestants sont armés, quoi qu'en disent leurs ennemis; ils sont, au contraire, fidèles au roi comme à Dieu. Que la reine d'Angleterre, elle que le Seigneur « a remplie d'un tel zèle pour l'advancement de sa gloire, » ne doute donc pas des motifs qui sont invoqués auprès d'elle. « Je vous supplieray très humblement croire, » lui dit Jeanne, « que trois choses (la moindre desquelles était assez suffisante) m'ont faict partir de mes royaume et pays souverains. La première, la cause de la religion, qui estoit en nostre France si opprimée et affligée par l'invétérée et plus que barbare tyrannie du cardinal de Lorraine, assisté par gens de mesme humeur, que j'eusse eu honte que mon nom eust jamais esté nommé, si, pour m'opposer à telle erreur et horreur, je n'eusse apporté tous les moyens que Dieu m'a donnés, à ceste cause, et ne nous fussions joincts, mon fils et moy, à une si saincte et si grande compagnie de princes e seigneurs, qui tous comme moy, et moy comme eux, avons résolu, soubs la faveur du grand Dieu des armées, de n'espargner sang, vie, ny biens pour cest effect. »

Un gentilhomme de la maison de la reine, Du Chas-

tellier-Portaut, fut chargé de cette lettre. Elle fut appuyée par les démarches et les instances verbales du cardinal de Châtillon, qui, reçu par Elisabeth avec la plus grande distinction, s'était fait auprès d'elle l'agent actif et habile du Protestantisme français. La réponse d'Elisabeth fut toute sympathique, toute fraternelle, et bientôt suivie de secours efficaces. Ils consistaient en cent mille angelots (pièces d'or qui portaient la figure d'un ange), en six canons, et en munitions de toute sorte; mais ils devaient être remboursés en vin, en eau-de-vie, en sel, en laine, et surtout en métal provenant des cloches d'églises. Beaucoup de Réformés français cherchaient dès lors un asile en Angleterre. Si l'envoi fait à La Rochelle ne fut pas gratuit, Elisabeth montra envers ces fugitifs une générosité royale. Elle s'empressa de les accueillir et de leur venir en aide; elle provoqua en leur faveur la même assistance de la part de son peuple, qui oublia les vieilles inimitiés nationales pour ne voir dans ces Français que des frères malheureux. (1)

Comme premier prince du sang, Henri de Bourbon avait droit au commandement de l'armée des Confédérés, et le prince de Condé ne balança pas à s'en démettre pour lui devant le conseil assemblé. Mais il ne convenait pas que cette haute mission fût un jouet aux mains d'un adolescent. Jeanne d'Albret fit passer l'inté-

(1) Rappelons, à l'honneur de la nation anglaise, que sa secourable hospitalité ne fit pas défaut dans la suite, lors de la Révolution, à d'autres Francais fugitifs, qui n'avaient pas cependant pour titre auprès d'elle la communauté de religion, et parmi lesquels on comptait beaucoup de prêtres catholiques.

rêt de la Cause — *la cause*, ce seul mot disait tout — avant les prérogatives de la naissance. Refusant l'honneur, même nominal, fait à son fils, elle déclara qu'elle n'était venue que pour partager, ainsi que lui, la lutte commune; qu'à son beau-frère seul il appartenait d'exercer un commandement si bien placé entre ses mains; qu'elle et ses enfants étaient « prêts à lui obéir en tout et partout. » Jeanne donna au jeune prince, sur la conduite qu'il avait à tenir dans cette carrière qui s'ouvrait devant lui, des directions où s'associaient l'esprit de l'Evangile et l'héroïsme de l'antiquité. Elle le revêtit de son armure de combat, en le vouant à la défense de la foi; elle le conduisit au camp, le remit à son oncle, devenu son chef, et se sépara de lui sans aucun signe de faiblesse de part ni d'autre. « Le contentement de servir une si belle cause, » dit-elle, « surmontoit en moi le sexe, en lui l'âge. »

Avant d'affronter les dangers de la guerre, Henri de Bourbon venait d'échapper à un autre péril très grand. Un jour, il faisait une promenade en mer. Les habitudes de son enfance l'avaient plus familiarisé avec les rochers des Pyrénées qu'avec les flots de l'Océan. Il s'y laissa tomber, et il allait y périr, quand un capitaine de navire, nommé Jacques Lardeau, se jetant à la nage, le ressaisit et le sauva. A La Rochelle, le prince de Béarn trouva pour compagnon et pour ami son cousin-germain, Henri de Condé, plus âgé que lui d'un an, le fils de la noble et malheureuse Éléonore de Roye. Enfants tous deux, ils avaient vu plus d'une fois pleurer leur mère; mais Henri de Condé avait perdu la sienne, et la tendre affection de Jeanne d'Albret se chargea de la lui rendre autant qu'il était possible.

En gardant, sur le désir de la reine de Navarre, le commandement militaire, le prince de Condé la pria d'accepter le gouvernement civil. L'amiral, les autres chefs de l'armée, le maire et les échevins de La Rochelle, avaient admiré l'élévation de sentiments et la sagesse dont la royale mère venait de faire preuve. Tous à l'envi ratifièrent ce partage d'attributions, et les Rochelais saluèrent de leurs acclamations le pouvoir qu'une illustre princesse allait exercer au milieu d'eux. Le 17 janvier 1569, leurs magistrats et leurs représentants accédèrent au traité d'alliance avec l'Angleterre, ne considérant dans cette puissance que l'amie de l'Église opprimée, et ne méconnaissant nullement la souveraineté du roi, même quand ils se croyaient en droit de lui résister. Dans cette circonstance, la voix de Jeanne d'Albret ne permit aucune hésitation. « La reine de Navarre donnoit le branle à tout, » dit un auteur peu favorable aux Protestants, « dans une ville où elle jouissoit de la plus haute considération; le peuple, dont l'esprit n'approfondit rien, n'imagina pas qu'elle s'égarât avec tant de vertus; il la suivit aveuglement dans une démarche qu'elle croyoit nécessaire, et qu'elle suggéra à tout le monde (1). »

D'Andelot, qui avait été colonel général de l'infanterie royale, exerça la même charge dans l'armée protestante. Pour commandant militaire de La Rochelle, le choix du conseil tomba sur l'homme le plus digne de ces fonctions entre tous les capitaines, non-seulement par sa valeur, mais encore, — mérite plus rare, — par sa vertu reconnue, par son esprit de modération et de

(1) Arcère, *Histoire de La Rochelle*, tome Ier, page 372.

justice : c'était La Noue, dont le nom seul en dit assez. Parmi les plus beaux caractères de son temps, Montaigne distingue « la constante bonté, douceur de mœurs et facilité consciencieuse de Monsieur de La Noue, en une telle injustice de parts armés (partis armés)... où toujours il s'est nourri, grand homme de guerre et très expérimenté. » Quel terme d'éloge serait plus fort que « cette constante bonté, cette douceur de mœurs, » dans une époque de passions acharnées et au milieu des luttes civiles? Humain envers les vaincus, allégeant le plus possible aux populations les charges et les maux de la guerre, La Noue était si scrupuleux à tout payer, que, dans les maisons désertées par leurs maîtres, il laissait, en partant, l'argent qui leur était dû, d'après l'estimation la plus juste.

Né en 1531, le brave gentilhomme breton avait combattu tout jeune en Italie, puis en Picardie, sur la frontière du Nord. Ayant embrassé le Calvinisme, il trouva dans les guerres de religion une nouvelle carrière pour son courage, — carrière douloureuse, mais où il se fit honorer dans le parti qu'il combattait comme dans le sien. Par la suite, quand le roi de Navarre se fut joint à Henri III pour combattre la Ligue, l'épée de La Noue se retrouva toujours aussi loyale. Il s'agissait de réunir un convoi de munitions pour secourir Senlis assiégé : les traitants refusaient d'en fournir sans argent comptant ou garanties équivalentes. « Oh! bien, » dit La Noue, « ce sera donc moi qui ferai la dépense. Garde » son argent quiconque l'estime plus que son honneur! » Tandis que j'aurai une goutte de sang et un arpent de » terre, je l'emploierai pour la défense de l'État où » Dieu m'a fait naître. » Et il engagea sa terre de Tour-

nelles entre les mains des marchands. Ses Mémoires, qui portent le titre de *Discours politiques et militaires*, sont le fidèle miroir de cette belle âme. Aussi juste dans ses écrits que dans sa conduite, il loue ce qui est à louer sous le drapeau catholique , il blâme ce qui est à blâmer sous le drapeau protestant. La Noue avait écrit des remarques ou notes sur les Vies des Grands Hommes de Plutarque. Elles sont restées inédites, et l'on doit le regretter : le texte et le commentateur étaient bien faits l'un pour l'autre.

Au bout de quelques semaines, le prince de Condé était déjà maître de l'Aunis, d'une partie de la Saintonge, de l'Angoumois et du Poitou. En Languedoc, en Provence et en Dauphiné, Jacques de Crussol, comte d'Acier, leva lui seul près de vingt mille hommes. Sur sa cornette, on voyait un Hercule, qui, des coups de sa massue, abattait une hydre dont les têtes étaient des figures de moines, d'évêques et de cardinaux. Partout la France était en feu, et les hommes sages, catholiques comme protestants, déploraient tant de maux et en accusaient les Guises, ces mauvais génies de la France. Aucun ne croyait qu'un Coligny, un d'Andelot, un La Noue, dont le caractère honorait leur époque, cédassent à des idées de révolte et d'ambition, et n'auraient pas continué à servir loyalement le roi et l'État, comme ils l'avaient fait dès leur jeunesse, si la cour eût gardé la foi jurée, si l'on eût respecté les droits sacrés de la conscience. Entre les deux reines, chacune placée dans un des camps opposés, Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, l'estime depersonne ne pouvait balancer un moment.

Tandis que le fatal empire des Guises et de la reine-mère produisait ses résultats inévitables, tandis que les Calvinistes commençaient la guerre par des succès, la cour semblait prise au dépourvu par les événements qu'elle-même avait provoqués. Dès le moment que le coup de main médité contre la reine de Navarre, Condé et les autres principaux Protestants, viendrait à manquer, c'était la guerre qui, nécessairement, s'allumait, et cette chance était la première à porter en compte. Mais on a déjà pu juger que, chez Catherine de Médicis, une étrange légèreté se mêlait quelquefois aux artifices de sa politique; que ses vues n'étaient ni aussi larges, ni aussi étendues que sa perversité était profonde. Pour parer au danger présent et gagner quelques jours, elle espéra d'abord dans l'emploi des amorces mensongères dont elle avait abusé si souvent. Elle fit écrire par son fils aux gouverneurs des provinces, pour garantir aux Religionnaires protection, tolérance, prompte réparation des justes sujets de plaintes qu'ils auraient à présenter. Puis, presque aussitôt, un système tout opposé fut mis en œuvre. Par un édit que l'on appela *Édit de Saint-Maur*, l'exercice du culte réformé fut interdit sous peine de la vie; il fut enjoint à tous les ministres de quitter le royaume dans le délai de quinze jours. Les Huguenots qui persévéreraient dans l'hérésie étaient dépouillés de leurs biens, charges et dignités. Enfin, le roi déclarait, d'après les termes de cet édit, tenir pour ennemis tous ceux qui professeraient une autre religion que la sienne. Coligny fut déclaré criminel de lèze-Majesté et perturbateur du repos public. Le pape Pie V adressa au roi et à la reine-mère des lettres où il qualifiait l'amiral d'*homme détestable, infâme, exécrable, si*

même il méritoit le nom d'homme. Plus tard on en vint à mettre sa tête à prix.

Ni le titre de souveraine ni celui de parente ne préservèrent Jeanne d'Albret de ces mesures extrêmes. On ne tint aucun compte des formes modérées et respectueuses qu'elle avait employées pour expliquer sa résolution au roi et à la reine-mère, des assurances de dévouement, en tout ce qui ne touchait pas sa croyance, ses droits et ceux de ses enfants, qu'elle associait à l'annonce d'un parti devenu trop nécessaire. Dès le 15 octobre, ordre fut expédié au Parlement de Toulouse de saisir ses domaines, « non-seulement » suivant les termes de cet acte, « ceux qui sont en notre dition (qui relèvent de nous), mais encore ceux qu'elle tient en souveraineté. » Jeanne et son fils étaient censés prisonniers entre les mains du parti calviniste, et, par une fiction dérisoire, c'était une mesure de conservation que l'on prétendait prendre en leur faveur. En vertu du même ordre, commission fut donnée au baron de Lusse pour prêter la main à la saisie. Ce gentilhomme, encore tout couvert du pardon de sa souveraine, allait acquérir ainsi un nouveau titre à ce cordon de Saint-Michel, que lui avaient valu ses complots et ses trahisons. Les moyens manquèrent sans doute pour que la mesure fût exécutée sur-le-champ; mais on verra plus loin qu'elle ne demeura pas à l'état de menace et de lettre morte.

Vers la fin de l'automne, l'armée du roi se trouva réunie et prête à entrer en campagne. A sa tête fut placé le duc d'Anjou. Agé de dix-sept ans seulement, élevé au milieu de la corruption politique et morale dont sa mère tenait école, et qu'elle lui avait inoculée

par son exemple quand ce n'était pas par ses leçons directes, ayant appris pour toute religion des pratiques superstitieuses qu'on le vit mêler plus tard à l'opprobre de ses dépravations, ce prince aurait eu besoin, comme Charles IX, son frère, d'avoir en partage des dons exceptionnels, pour résister à de telles influences; et peut-être le caractère violent de Charles IX leur céda-t-il moins facilement que l'indolente faiblesse du troisième fils de Catherine, matière inerte, faible et molle, qu'elle put manier et efféminer à son gré. Sous le nom du duc d'Anjou, le commandement de l'armée appartenait en réalité au maréchal de Tavannes.

Une guerre de détail et de postes, des prises ou des reprises de petites places remplirent la campagne d'hiver. La rigueur de la saison apporta d'ailleurs un obstacle aux opérations, et força les deux partis à les suspendre. Jusqu'alors, tout compensé, la fortune des armes avait été favorable aux Protestants; mais le 13 mars 1569, fut livrée la bataille de Jarnac. Les forces étaient à peu près égales, une vingtaine de mille hommes de chaque côté. De la part des Calvinistes, l'action fut mal engagée; leurs différents corps, arrivant l'un après l'autre, ne purent tenir contre les forces réunies de l'armée catholique. La bataille ne fut guère sérieuse qu'autour du prince de Condé. Pour réparer les fautes et le désordre de la journée, le prince de Condé dépassa la limite où semblent s'arrêter les forces humaines. Résolu à vaincre ou à périr dans un effort désespéré, il venait de se mettre à la tête d'un gros de gentilshommes, l'élite de son armée, quand le cheval du comte de La Rochefoucauld, son beau-frère, lui cassa la jambe d'un coup de pied. On le pressa de se

retirer, mais, pour réponse, il montra la devise de sa cornette : *Doux le péril pour Christ et le pays*, et dans cet état, l'os brisé perçant la chair, il chargea, tête baissée, sur les escadrons ennemis. Il renversa d'abord tout devant lui, puis, accablé sous le nombre, son cheval ayant été tué, il combattit encore un genou en terre. Forcé enfin de se rendre, on venait de le porter au pied d'un arbre, quand Montesquiou, capitaine des gardes et favori du duc d'Anjou, accourut vers lui en poussant des cris de fureur et de mort. Au nom de Montesquiou, que Condé entendit prononcer : « Je suis » mort, d'Argence, » dit-il au gentilhomme auquel il s'était rendu (ce gentilhomme lui devait la vie et avait promis de le protéger) ; « je suis mort, tu ne me sau- » veras pas. » Il se couvrit la tête de son manteau, comme César à l'aspect des poignards levés sur lui, et dans l'instant, Montesquiou, arrivant par derrière, lui brisa le crâne d'un coup de pistolet.

C'est ainsi que le plus lâche assassinat trancha une vie qui ne fut pas exempte de blâme, mais sur laquelle brillèrent la plupart des qualités qui font les héros. Loin de flétrir et de châtier l'action odieuse de Montesquiou, le duc d'Anjou y joignit l'insulte pour les restes de la victime. Le corps de Condé, attaché sur le dos d'une vieille ânesse, jambes et bras pendants, raconte Brantôme, fut porté à Jarnac comme un trophée, au milieu des outrages de la soldatesque. Il fut exposé dans une salle basse du château, où le malheureux prince avait logé la veille, et où le duc d'Anjou le remplaçait. Là, on amena les Calvinistes prisonniers, pour les forcer de contempler ce triste spectacle, qui les fit tous fondre en larmes. Après que les vainqueurs se fu-

rent assouvis de ces indignes scènes, la dépouille de Condé fut remise à M. de Longueville, son beau-frère, qui la réclama, et, par les soins du prince de Béarn, il fut enseveli à Vendôme, dans la sépulture des Bourbons (1).

L'armée calviniste, ralliée par Coligny à Tonnay-Charente, avait perdu seulement quelques centaines d'hommes ; mais plus que le nombre, le mérite et la qualité de beaucoup de ses morts rendaient ses pertes sensibles. Celle de Condé l'était, à elle seule, plus que toutes les autres. Les larmes des prisonniers de Jarnac étaient l'expression fidèle de la douleur qu'un malheur si grand excita dans le parti entier. La voix même de Coligny ne pouvait surmonter la désolation générale. Il semblait qu'avec Condé eussent péri toutes les espérances de la cause.

Au milieu de ce deuil et de ce découragement, une femme se présenta : c'était la reine de Navarre, accourue de La Rochelle à la nouvelle du désastre que l'on venait d'essuyer. Elle ne s'arrêta pas à le déplorer ; elle ne songea qu'à en prévenir les suites. Devant les généraux, devant les soldats consternés et abattus,

(1) Un obélisque avait été élevé, en 1770, par le comte de Jarnac, sur la place où Condé fut frappé. Il fut renversé pendant la Révolution. Un autre fut érigé en 1818 par le département de la Charente, avec une inscription latine dont voici la traduction : « Ici mourut, par un coup détes- » table, l'an 1569, à l'âge de 39 ans, Louis de Bourbon-Condé, » qui, distingué par tous les mérites propres à la guerre et » à la paix, égala par sa valeur, son caractère et ses talents, » la gloire de ses ancêtres, et fut digne d'une fin moins fu- » neste. » — L'assassin de Condé fut tué, quelques mois après, au siége de Saint-Jean-d'Angely.

elle paraît, ayant à ses côtés son fils, qui n'avait pu se trouver à la bataille de Jarnac, et le fils du vaillant prince que l'on pleurait, ce jeune Henri de Condé, maintenant tout-à-fait orphelin. Cette seule vue émeut les cœurs et commence à relever les esprits; mais la voix de Jeanne produit un effet bien plus grand encore. Au nom du ciel, au nom de la foi que l'armée a juré de défendre, au nom du héros que l'on a perdu et dont elle montre le fils, elle fait appel au courage et à la constance qui ne sauraient fléchir sous un revers d'un jour. Elle rend grâce à Dieu de lui avoir accordé un fils, « nourri comme elle de la pure parole, » qui appartient corps et âme à la cause du Seigneur, et qu'elle donne à l'armée comme le gage le plus précieux dont elle puisse disposer. A défaut de ce parent illustre qu'il aurait eu pour guide et pour maître, elle l'offre pour marcher à la tête des troupes, moins comme général que comme premier soldat. Elle le présenta, raconte d'Aubigné, « au gros de la cavalerie à part, puis à celui de l'infanterie; et là, après avoir presté un serment notable sur son âme, honneur et vie de n'abandonner jamais la Cause, en reçut un réciproque, et quant et quant fut proclamé chef aux cris et exultations. » Henri de Bourbon, s'avançant avec sa vivacité habituelle confirma les paroles de sa mère. « Il jure sur son âme, honneur et vie, de n'abandonner jamais la Cause. » Le serment prêté par Henri de Bourbon est répété aussitôt par le jeune Condé. Jeanne, électrisée par cet enthousiasme qu'elle a fait naître, presse dans ses bras le fils de son sang et le fils de son adoption. Ce mouvement fit redoubler les cris d'enthousiasme. Puis, « cette princesse, » continue d'Au-

bigné, « ayant par les tressauts de courage, effacé les termes des regrets, l'armée, après *un grand salve*, se sépara. »

Cette sagesse, qui avait inspiré Jeanne d'Albret quand elle voulut que le prince de Condé gardât le commandement en chef, elle en donna une nouvelle preuve en offrant son fils pour ce même commandement, après la catastrophe de Jarnac. Cette fois, le prince de Condé mort, le rang de Henri de Bourbon le désignait de plein droit, et avait l'avantage essentiel de prévenir les rivalités, les compétitions qui auraient pu s'élever parmi les grands seigneurs du parti; mais il n'en était pas moins nécessaire que la jeunesse du prince fût instruite et dirigée. Par son expérience et son mérite incontestés, Coligny était appelé tout naturellement à être ce guide fidèle et sûr dont Henri avait besoin, et à conduire les opérations de la guerre. Jeanne le pria d'accepter la mission paternelle qu'elle lui confiait; elle exhorta Henri à regarder comme un grand bonheur d'avoir un tel maître, et à montrer pour l'amiral, en toute circonstance, une déférence absolue et un respect filial. Ces avis ne furent pas stériles. Le prince de Béarn et son compagnon Henri de Condé, à qui Jeanne donna les mêmes conseils, furent pour Coligny des fils respectueux et dévoués. Ils eurent le bonheur de mériter les railleries du duc de Nevers, qui, plaisantant sur cet attachement et ce respect des deux jeunes princes, les appelait *les pages de l'amiral*.

Malgré la résolution qu'elle avait déployée, la reine de Navarre n'en sentait pas moins le coup qui la frappait comme parente en frappant tout le parti. « Quant à mes nouvelles, elles sont très bonnes, » écrivait-elle, « hor-

mis l'extrême ennui que nous avons eu de la perte de feu Monsieur de Condé mon frère ; je m'assure qu'en avez eu votre part; mais notre consolation est qu'il est mort au vrai lit d'honneur, d'âme et de corps pour le service de son Dieu et de son roi, et le repos de sa patrie. »

Le courage de l'armée était relevé ; mais pour continuer la guerre il fallait de l'argent. Sans hésiter, la reine de Navarre donna ses pierreries, ses joyaux, qu'elle avait apportés du Béarn, trésor héréditaire de la maison d'Albret, brillante parure des fêtes royales, or et diamants qui allaient se changer en fer. Henri de Condé, La Rochefoucauld, l'amiral et tous les chefs suivirent à l'envi cet exemple. Les dons ainsi réunis furent envoyés à Londres, et, moyennant de gros intérêts, des sommes considérables furent avancées sur ce gage. Toutefois, cette ressource aurait été bien vite épuisée. Sur la proposition de Jeanne d'Albret, tous les biens ecclésiastiques, situés dans les provinces que les Calvinistes occupaient, furent mis en vente. Mais quelles garanties auraient les acheteurs pour la possession de ces biens que la force des armes leur offrait, et que la force des armes pouvait leur reprendre? Ce fut encore la reine de Navarre qui leva cette difficulté : elle proposa pour hypothèque ses propres biens et ceux de ses enfants. Ce nouvel exemple fut suivi comme le premier, et de nombreux acquéreurs se présentèrent.

En outre, des commissaires furent choisis pour emprunter partout au nom des princes. L'un d'eux était d'Andelot, dont le caractère personnel inspirait une confiance toute particulière. Il parcourut le Poitou, faisant opérer des ventes, s'occupant de l'emprunt, levant des soldats, se multipliant par son activité. Mais, comme il

s'en revenait, il tomba malade à Saintes, et fut emporté en peu de jours, le 27 mai 1569. Sa mort, qui fut attribuée à une fièvre contagieuse, donna lieu aussi à des soupçons d'empoisonnement. La bravoure de d'Andelot l'avait fait appeler *le chevalier sans peur*. A la valeur qui lui avait mérité ce titre, dont bien d'autres guerriers contemporains pouvaient être également dignes, il joignait ce que ceux-là même n'avaient pas tous, les plus honorables qualités privées : « Il étoit, » dit d'Arcère, « rigide et zélé sectateur de la Réforme, dont il avait embrassé les opinions de bonne foi; grand homme de guerre, génie fécond en ressources dans un métier hasardeux, qui en demandoit tant, et d'un courage aussi éclairé qu'intrépide. » On transporta ses restes à La Rochelle, et la reine de Navarre se fit un pieux devoir de les accompagner jusqu'au lieu où ils furent provisoirement déposés dans cette ville.

La mort de d'Andelot privait Coligny d'un frère uni avec lui par une étroite affection et d'un compagnon d'armes qui lui était précieux. Par testament, d'Andelot lui légua, en quelque sorte, ses quatre fils, dont l'aîné n'avait pas quatorze ans; mais l'amiral ne devait pas avoir longtemps à remplir cette mission paternelle dont il se chargea près de ses neveux; et cependant il était destiné à survivre également à son autre frère, le cardinal de Châtillon, pour qui la présomption d'empoisonnement peut être considérée comme une certitude. Nous verrons que l'arme horrible qui atteignit au moins un des frères de l'amiral voulut aussi s'attaquer à sa vie; mais contre lui le fer fut plus sûr. L'année précédente (1568), il avait perdu sa femme Charlotte de Laval, honorée des Catholiques comme des

Protestants, et qui fut victime de son dévouement à soigner les blessés. Presque en même temps, le fils aîné de l'amiral, Gaspard, âgé de quatorze ans, était mort à Orléans, emporté par une maladie pestilentielle; accumulation de malheurs faite pour abattre un moins ferme courage.

Pour compenser la perte de d'Andelot et achever de réparer la journée de Jarnac, les Calvinistes comptaient sur un important secours qui leur venait. Sollicité par le feu prince de Condé et par la reine de Navarre, qui avait chargé de cette négociation Barbier-Francourt, son chancelier, Wolfgang de Bavière, duc de Deux-Ponts, avait réuni, pour le service de la cause protestante en France, un corps de six mille cinq cents hommes de cavalerie (reîtres) et de six mille hommes de pied (lansquenets). Pour lieutenant, il avait Wolrad de Mansfeld, un des bons capitaines de l'Allemagne. Il était aussi accompagné du prince d'Orange et de son frère, le comte Louis ou Ludovic de Nassau. Ce prince d'Orange était Guillaume le Taciturne, le grand homme que rien ne décourageait dans l'œuvre sublime qu'il avait entreprise, la délivrance des Pays-Bas. A la suite d'un de ces revers dont il se relevait toujours infatigable, il avait été, avec quelques centaines de cavaliers qui lui restaient, se joindre au duc Wolfgang pour retrouver un champ de bataille en France et y combattre encore l'Espagne et l'Inquisition, en combattant leurs alliés. Environ deux mille Huguenots français renforcèrent, avec lui, les troupes allemandes. Ils étaient commandés par François Hangest de Genlis, Mouy, Esternay, Feuquières, d'Autricour, Morvillers, Renty, le marquis de Resnel. Ces gentilshommes et leurs sol-

dats appartenaient à la Picardie, à la frontière qui touchait les Pays-Bas. N'étant pas en force pour rejoindre directement, de si loin, Condé dans l'Aunis ou la Saintonge, ils étaient allés se réunir à Guillaume de Nassau, et ils se rallièrent comme lui au duc de Deux-Ponts pour parvenir à leur but par ce long chemin. Ils se rendirent extrêmement utiles dans cette expédition, comme avant-garde et comme éclaireurs (1).

Le 15 mars, le duc Wolfgang avait passé à Hochfeld, dans la Basse-Alsace, la revue de ses troupes, après quoi il s'était mis en marche. Le corps auxiliaire devait d'abord se diriger, par la Bourgogne, vers la Loire, et la franchir dans la partie supérieure de son cours. Puis il avait à traverser le Berry, la Marche, le Limousin, avant d'atteindre l'Angoumois, la Saintonge, les provinces dont les Protestants étaient maîtres. Ce n'était rien moins que toute la largeur de la France, et même bien davantage, car l'itinéraire suivi par le duc de Deux-Ponts décrit une diagonale très prononcée. Il avait devant lui des difficultés de tous genres : des montagnes, un grand fleuve, plusieurs rivières considérables. Généralement, ces provinces ne renfermaient pas un grand nombre de Religionnaires; plusieurs sont naturellement pauvres, et elles l'étaient encore davantage

(1) Hangest de Genlis, que ses compagnons d'armes avaient élu pour chef, mourut de maladie avant l'entrée en campagne. Comme il ne laissa pas d'enfants, sa terre de Genlis passa à son frère Jean Hangest d'Ivoy, qui en prit le nom, et qui figura aussi dans ces guerres. Dans le siècle suivant, la seigneurie de Genlis fut achetée par Brulard de Sillery et érigée pour lui en marquisat. Quoique ayant pris à son tour le nom de Genlis, cette famille n'avait ainsi rien de commun avec celle qui l'avait porté autrefois.

par le malheur des temps ; d'ailleurs, l'ennemi ne pouvait manquer de prendre ses mesures pour s'approprier ou détruire le peu de ressources qu'elles offraient. Enfin, — c'était le plus grand obstacle, — deux corps, l'un commandé par le duc de Nemours, l'autre par le duc d'Aumale, suivaient et côtoyaient l'armée allemande. Réunis, ils étaient beaucoup plus forts qu'elle en infanterie, s'ils l'étaient moins en cavalerie. Ayant pour eux les places et presque toute la population du pays, ils pouvaient l'accabler en tombant sur elle de concert. Le bagage que les Allemands traînaient avec eux ajoutait aux chances d'une attaque. Il n'y eut cependant que des escarmouches. Quoique affaibli par une fièvre quarte opiniâtre, le duc de Deux-Ponts montra, pendant cette marche si longue et si difficile, les talents d'un habile et prudent capitaine, bien secondé, d'ailleurs, par ses lieutenants et par les officiers français.

La question capitale était le passage de la Loire : c'était là que l'ennemi pouvait le mieux arrêter ou écraser le duc et ses troupes. La Charité, avec son pont sur le fleuve, fut le point choisi. Les capitaines français se chargèrent de ce coup décisif. Par une attaque audacieuse, ils emportèrent la ville, dont le commandant se conduisit, d'ailleurs, avec peu de résolution, et le chemin fut ouvert.

Si bien que l'expédition fut conduite, aurait-elle surmonté tant d'obstacles, sans quelque influence secrète qui la favorisa ? Suivant une opinion qui se fait jour dans des documents contemporains, entre autres dans les *Mémoires de Tavannes*, la politique ténébreuse de Catherine serait venue en aide au prince allemand.

Dans cette circonstance comme dans bien d'autres, elle aurait craint qu'un triomphe trop complet du parti catholique et des Guises ne fortifiât un pouvoir rival du sien. Fidèle à ce besoin de divisions et d'intrigues qui était inhérent à sa nature, elle aurait envoyé des avis contradictoires à Nemours et à d'Aumale, leur ordonnant tour à tour, à celui-ci d'attaquer, à celui-là de s'abstenir. Par l'incertitude qui en résultait, elle aurait exprès paralysé leurs mouvements, et rendu tout concert impossible, espérant, dit Tavannes, « qu'ils ne feraient rien qui vaille, et c'est ce qui advint. »

La Loire une fois franchie, le duc Wolfgang pénétra jusqu'auprès de Limoges. Les nouvelles de cette expédition si hasardeuse étaient attendues à La Rochelle et au quartier-général de Coligny avec une ardente anxiété. En apprenant le passage de la Loire heureusement opéré, l'amiral s'écria : « Voilà un bon présage : » rendons-le accompli par diligence et résolution ! » et il marcha au-devant de ses auxiliaires. Il passa la Vienne en détruisant un détachement qui voulait l'arrêter, et arriva sans autre obstacle à Chalus, puis à Saint-Yrieix. Ce fut là qu'il fit, le 12 juin, le 15, suivant d'autres, sa jonction avec les troupes allemandes, au milieu des félicitations réciproques et de l'allégresse générale. Mais le duc de Deux-Ponts ne put jouir de son succès et de cette réunion : peu de jours auparavant, près de Limoges, il avait succombé à la fièvre qui le minait, encore aggravée par de si grandes fatigues. Il laissa aux mains de Mansfeld l'héritage du commandement.

Dès que la reine de Navarre eut appris l'arrivée des Allemands, elle s'empressa de venir à leur rencontre.

Elle témoigna de vifs regrets de la mort du duc de Deux-Ponts; elle félicita les deux princes de Nassau, Mansfeld et leurs troupes sur leur bonne arrivée après un trajet si long et si périlleux; elle donna de grandes louanges à leur courage, à leur fermeté, à leur zèle pour la foi qu'ils venaient défendre. Au général et aux principaux chefs, elle remit des médailles d'or qu'elle avait fait frapper à La Rochelle, suspendues à des chaînes de même métal. Sur la face, on voyait son portrait et celui de son fils; sur le revers, trois couronnes ou guirlandes, l'une composée de deux palmes, et en dedans ces mots : OU VICTOIRE ENTIÈRE; l'autre, formée d'une guirlande d'olivier avec ceux-ci : OU PAIX ASSURÉE ; la troisième de cyprès, ayant pour inscription : OU MORT HONNESTE. Pour les officiers subalternes, la médaille était en argent, et les portraits étaient remplacés par l'écusson de la reine, accompagné de cette légende : JEANNE, P. LA G. DE D., ROYNE DE NAVARRE, SEULE ET AVEC LES AUTRES POUR D., LE R., LES L., ET LA P. (*Jeanne, par la grâce de Dieu, royne de Navarre..., pour Dieu, le Royaume, les Lois et la Paix.*) Par cette devise, Jeanne exprimait le but pour lequel le parti avait pris les armes, et la ferme résolution de ne pas les déposer avant de l'avoir atteint.

Le renfort que les Calvinistes venaient de recevoir leur permettait de reprendre l'offensive avec avantage, sur le principal théâtre de la guerre; mais, dans ce temps-là même, et lorsque Jeanne d'Albret prêtait un concours si dévoué à la cause commune, elle était près de se trouver reine sans royaume. Pour retracer les événements qui se passaient dans ses États et qui la menaçaient, elle et sa maison, d'une ruine totale, il est

nécessaire de remonter jusqu'au moment où elle les avait quittés.

Après le départ de Jeanne, le baron d'Arros avait fait connaître les pouvoirs dont il était investi. Il ne se dissimulait pas que les factieux tâcheraient de profiter de l'absence de la reine, et bientôt l'ordre de saisie, lancé au nom du roi de France, rendit le péril encore plus pressant. Aussitôt, d'Arros convoqua les États béarnais. Le comte de Gramont s'y trouva. Quoique catholique, il avait rendu de grands services pour réprimer la sédition de la Basse-Navarre, où sa maison tenait le premier rang; mais on craignait qu'il n'eût pas été à l'épreuve des séductions françaises. Son attitude fut, pour le moment, de nature à démentir ces craintes, et rendit quelque confiance aux Béarnais fidèles, que le départ de la reine avait consternés. D'accord avec les États, le baron d'Arros prit d'actives mesures de défense. Douze compagnies d'infanterie furent mises sur pied et placées sur la frontière; le capitaine Bassillon en eut le commandement. Les places furent réparées et approvisionnées en toute hâte. De son côté, la reine, quoique absente, s'occupait de la défense du pays. Elle envoya commission aux vicomtes de Bruniquel, de Gourdon, de Montclar et Paulin, pour lever des troupes dans l'Albigeois, le Lauraguais et le Quercy. Dans la guerre précédente, ces seigneurs, réunis à d'autres gentilshommes protestants du midi, s'étaient signalés par la marche audacieuse qui les conduisit jusqu'à Orléans, avec un corps de sept mille hommes, qui fut connu sous le nom d'*Armée des Vicomtes*.

Mais les factieux non plus ne perdaient pas de temps. Le parti catholique, le baron de Lusse, et les autres rebelles, graciés comme lui, et comme lui récompensés par la cour de France, Damesan, Gerdretz, Armandavitz, Sainte-Colombe, etc., mettaient en œuvre tout leurs efforts. Antin, sénéchal de Bigorre, qui venait d'être gratifié de ce même cordon, prime offerte au parjure, fut, de ce côté, le provocateur et le chef de la révolte. Le Parlement de Toulouse le nomma gouverneur, avec Bassillac, du pays qu'il avait soulevé. Partout de nouveaux magistrats furent établis, soit de la main de ce Parlement, soit par le baron de Lusse. Ce dernier nomma pour procureur-général Lucas d'Urdès, et le chargea de faire valoir les arrêts qui avaient déclaré nuls les droits souverains de la maison d'Albret. Les armes de France furent substituées à celles de la reine, comme pour dissiper le moindre doute sur le vain prétexte dont la spoliation était revêtue. C'était un assaut de zèle furieux entre le Parlement toulousain et celui de Bordeaux, qui revendiquait le Béarn pour sa juridiction, comme sa part des dépouilles. Il avait un digne auxiliaire dans Montluc. Celui-ci fit publier à Agen, le 4 janvier 1569, un édit par lequel il accusait Jeanne d'Albret de rébellion, et donnait aux autorités de son gouvernement de Guyenne plein pouvoir de « nuire par toutes les voies, tant aux sujets de la reine dans le Béarn que hors du Béarn. » Aux termes de cet édit, tous ceux qui se trouvaient en Guyenne furent retenus prisonniers. Les vallées pyrenéennes d'Aspe, d'Ossau, de Baretons, envoyaient leurs troupeaux paître dans les Landes, quand l'hiver les chassait des montagnes. Ils furent impitoyablement saisis, perte

énorme pour le pays, dont ces troupeaux formaient l'unique richesse.

Il est une cause très honorable pour le gouvernement de Jeanne d'Albret, qui contribue à expliquer chez une partie de sa noblesse l'humeur remuante qui se colorait du prétexte de la religion. Aux yeux de cette princesse, le mérite et la vertu étaient des titres suffisants pour les premiers emplois : la roture siégeait dans le Conseil souverain à côté des plus grands noms. Cet esprit vraiment libéral et en avance de si loin sur les préjugés du temps, ajoutait aux mauvaises dispositions des gentilshommes catholiques. En Basse-Navarre, notamment, ils étaient tous à la tête de la révolte. Dans le Béarn même, le capitaine Esgarrabaque, qui commandait à Oléron, pactisait ouvertement avec les factieux. Les Espagnols, se jetant sur la proie commune, donnaient la main aux révoltés du comté de Foix, où Caumont-Laforce et quelques autres capitaines dévoués ne se soutenaient qu'avec peine, tour à tour attaquant et attaqués, assiégés ou assiégeants, vainqueurs ou vaincus. Enfin, la rébellion était déjà à moitié maîtresse, lorsqu'un puissant secours lui fut envoyé.

Neuf jours avant la bataille de Jarnac, le 4 mars, le duc d'Anjou, agissant comme lieutenant-général, signait l'ordre de faire entrer un corps d'armée muni d'artillerie dans le royaume de Navarre, et de s'emparer par force de toutes les places qui tenaient encore pour la reine. L'exécution de cette mesure était confiée au vicomte de Terride. C'était un capitaine expérimenté qui s'était distingué dans les guerres d'Italie. La vicomté de Lomagne, seigneurie de cette famille, touchait le comté d'Armagnac, les possessions de la maison

d'Albret, circonstance qui, sans doute, ne fut pas étrangère au choix fait pour cette mission. Ici la fiction conservatoire était mise à l'écart, pour ce qui concernait Jeanne d'Albret. Elle était représentée comme l'auxiliaire active des Calvinistes confédérés, et non plus comme leur prisonnière; mais on ne renonçait pas à cette fiction pour son fils, « lequel est contraint par force et autorité à suivre le chemin qu'elle tient. » La reine employant l'héritage du prince de Navarre, comme sa personne, au service du parti rebelle, on voulait « pourvoir à ce que ladite reine ne puisse préjudicier au bien que ledit prince peut espérer avoir d'elle à l'avenir, ni icelui diminuer et employer à faire la guerre contre Sa Majesté et son royaume. » C'est pourquoi les terres et seigneuries de la reine de Navarre seront saisies et mises « sous la main et protection de Sa dite Majesté, » comme le portait le mandat donné au Parlement de Toulouse.

Immédiatement, Terride se mit en marche. Enhardis par son approche, les factieux se préparèrent à le seconder, tandis que le baron d'Arros tâchait de faire face à tant de périls. Sachant Oléron en des mains très peu sûres, il voulut se saisir de cette ville avant que le drapeau de la rébellion y fût déployé, comme il avait tout lieu de le craindre. Il manda Esgarrabaque à Navarreins, avec quelques-uns des hommes les plus suspects dont il était entouré, sous prétexte de lui remettre une dépêche de la reine. Arrivé à Navarreins le 27 mars, le capitaine fut arrêté ; puis aussitôt d'Arros, avec quelques forces, partit pour Oléron. Mais, pendant la nuit, le tocsin y avait sonné, signal convenu avec les factieux du dehors. Les deux fils d'Esgarra-

baque, Bonasse, Rutie, Tasta, Supersantis, etc., suivis de nombreuses recrues des vallées voisines, étaient entrés dans Oléron. En arrivant, d'Arros trouva les portes fermées, et, du haut des remparts, des arquebusades l'accueillirent. Ne consultant que son courage, il se mit en devoir de forcer l'entrée par une attaque vigoureuse. Deux braves officiers, La Mothe et le jeune Gratien de Lurbe, avaient déjà pénétré dans le faubourg Saint-Pierre, quand la défection gagna jusqu'à leurs soldats, et ils furent forcés de battre en retraite. Alors, le baron d'Arros fit venir le capitaine Esgarrabaque, qui s'était engagé à faire rendre la ville, s'il en était besoin. On l'amena aux pieds des murs, afin qu'il tînt sa promesse; mais ses propres fils repoussèrent toute proposition, et d'Arros fut contraint de se retirer.

Ce succès des rebelles détermina l'explosion si bien préparée. Lusse, Gerdretz, La Nusse, d'Eschaux, Damesan, Armandaritz, Peyrelongue, de Goas, tous les seigneurs factieux, déjà maîtres du pays basque ou Basse-Navarre, entrèrent de tous côtés dans le Béarn. Le désordre ou la trahison étaient presque partout, et cependant les rebelles ne se croyaient pas encore certains du triomphe. D'Arros, loin de renoncer à la lutte, menaçait de revenir sur Oléron avec des forces suffisantes et de l'artillerie. Sainte-Colombe écrivait au vicomte de Terride, dans les termes les plus pressants, pour hâter son arrivée. Le général français franchit en effet la frontière béarnaise, et le succès de la révolte parut complet. D'affreux excès marquèrent les pas des factieux et de leurs alliés. Pontac, entre autres, essuya toute leur fureur. L'industrieuse petite ville de Nay

leur résista courageusement, grâce à l'énergie de son consul ou premier magistrat municipal ; mais livrée à Sainte-Colombe et à Goas, par quelques-uns des habitants, elle fut saccagée de la manière la plus horrible. Ceux qui étaient signalés comme fidèles à la reine furent égorgés avec une férocité sauvage, fussent-ils catholiques. Ce titre ne sauva pas un vieillard de soixante-dix ans, nommé Bonfils, qui fut traîné dans les rues, la corde au cou, arquebusé, et enfin précipité dans le Gave.

Le comte de Gramont, qui avait d'abord paru ferme dans son devoir, n'avait pas tardé à suivre l'exemple presque général. Étant venu à Navarreins, il obtint du baron d'Arros la liberté d'Esgarrabaque. Il promettait, en échange, de faire rendre Oléron ; puis, il ne tint aucun compte de cet engagement, disant qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques. Peut-être était-il jaloux de la préférence donnée à d'Arros pour cette haute mission de la lieutenance. Se réservant une porte auprès du plus fort, sans néanmoins se mêler d'une manière active aux ennemis de la reine, Gramont se retira dans son château de Bidache, où il se tint dans une sorte de neutralité. On doit dire cependant qu'un grand nombre de Protestants y trouvèrent un asile, parmi lesquels le ministre Olhagaray, père de l'historien. D'autres maisons catholiques ne se montrèrent pas moins hospitalières : telles furent celles des seigneurs de La Motte-Gondrin et de Campagne

Le baron d'Audaux, sénéchal de Béarn, avait attendu jusque-là les événements. Lorsqu'il vit triompher la rébellion et l'invasion étrangère, il cessa de feindre, et proclama l'intervention française comme une garantie,

non comme un danger, pour les droits de la reine et de son fils. Une grande partie du peuple se laissa prendre à cette imposture, qui avait pour organe un des premiers dignitaires du royaume. A la tête des soldats dont la reine lui avait confié le commandement pour un autre usage, le sénéchal se présenta devant Orthez, répétant qu'il venait maintenir l'autorité légitime prise en dépôt et sauvegardée par la France. Le commandant Pierre d'Auga, seigneur de Gouze, à qui d'Arros avait ordonné de quitter Orthez et de se retirer à Navarreins, voulait cependant résister; mais, pressé par les habitants, qui craignaient les malheurs d'une défense impossible, il consentit à négocier une capitulation. Le sénéchal donna toute assurance aux Religionnaires pour leurs personnes et leurs biens, ajoutant que rien ne serait « innové », garantie qui n'empêcha pas les excès du parti vainqueur. Il est presque superflu d'ajouter que l'Académie, gloire de la ville, ne fut pas épargnée. Gratien de Lurbe tint ferme dans le château jusqu'à la dernière extrémité : il ne céda qu'à la famine.

Lescar, la rivale d'Orthez, était acquise d'avance au mouvement qui triomphait. Nulle part n'étaient mieux justifiées les énergiques expressions de notre vieux chroniqueur Olhagaray : « La populace béarnaise, aveuglée de tout en tout, arboroit les enseignes françoises et s'esjouissoit au feu de leur pays et à ses cendres. » Le 9 avril, Caubios, un des gentilshommes révoltés, entra dans Lescar sans coup férir, les Catholiques, c'est-à-dire la grande majorité de la population, lui en ayant ouvert les portes. Des acclamations joyeuses le saluèrent; mais la bande féroce dont il était

suivi ne s'en rua pas moins sur ceux-là mêmes qui la fêtaient avec tant d'allégresse. D'affreux massacres, les plus hideux excès, firent de la malheureuse ville un théâtre d'horreur. A Bellocq, les habitants, après s'être bravement défendus, et ne pouvant tenir davantage, profitèrent de la nuit pour s'échapper. Il ne resta que cinq Catholiques et un vieillard protestant, à qui ses quatre-vingts ans ne firent pas obtenir grâce. Près de là, un enfant, le fils d'un laboureur, fut « extraordinairement tourmenté pour aller à la messe. » La fermeté de son refus étonna et lassa tant de barbarie; le baron d'Armandaritz lui fit rendre la liberté.

Dans une telle situation, ayant en face l'invasion du dehors, autour d'eux le débordement de la révolte, d'Arros et Montamar jugèrent impossible de tenir la campagne : en l'essayant, ils auraient compromis le peu de forces qui leur restaient. Ils confièrent la ville de Pau à la fidélité du Conseil souverain et des habitants, et s'enfermèrent dans Navarreins, avec tous les Béarnais, gentilshommes, capitaines ou autres, qui étaient résolus à lutter jusqu'à la mort pour leur souveraine légitime et l'indépendance de leur patrie.

Le sanctuaire même de la justice, la cour suprême du pays, avait ses défections. Deux conseillers au Parlement de Pau, Jérôme de Marca et Jean de Bordenave, allèrent jusqu'à Nay, au-devant de Terride, pour saluer sa venue; ils menaient avec eux vingt chevaux couverts de croix blanches, signe de ralliement du parti catholique. Leurs collègues, voyant un tel exemple donné dans leurs rangs, se sentaient faiblir et chanceler. Ils craignaient la domination française, mais l'énergie leur faisait défaut, et, comme il arrive souvent en

pareille disposition, ils essayèrent d'un moyen terme. On décida de proposer que « le pays fût remis entre les mains du sieur de Gramont pour le garder à Monsieur le prince (de Béarn), pour empêcher l'entrée de l'armée. » Mais les démarches tentées auprès du vicomte de Terride, pour lui faire accepter cet arrangement, furent accueillies par un refus dédaigneux. La cour de France avait trouvé l'occasion de s'emparer de cette proie convoitée depuis longtemps, et, profitant de la trahison des uns, de la défaillance des autres, c'était pour son compte qu'elle entendait agir.

De concert avec le général de Charles IX, le sénéchal d'Audaux convoqua les Etats, pour faire consacrer en apparence le meurtre du pays par le pays lui-même. La capitale résistant encore, ce fut à Lescar, dans cette malheureuse ville, sanglante et dévastée, que fut réuni, le 4 avril, ce semblant de représentation des trois ordres, clergé, noblesse et tiers-état. Pierre de Luger remplissait les fonctions de syndic. Terride s'était avancé jusque sous les murs de Pau, à Visenos. De là, il somma l'assemblée d'avoir à se remettre, corps et biens, « à la protection de Sa Majesté, » qui garderait le Béarn en dépôt. Il garantissait le maintien des *fors*, coutumes et priviléges nationaux. En cas de refus, il ne cachait pas qu'il userait « de la rigueur des armes. »

A cette hautaine signification dont ils s'étaient faits les provocateurs et les complices, les soi-disant représentants du pays « firent les étonnés. » Comme affaire de forme, sans doute, et voulant colorer un peu leur conduite, ils demandèrent terme pour avertir leur « dame souveraine et Monsieur son fils de la sommation dudit sieur Terride. » Cette permission même leur

fut refusée par l'envahisseur. On voudrait croire que, sous une pression si brutale et si insolente, quelque honte leur monta au front, qu'une dernière étincelle de sentiment patriotique les fit souvenir qu'ils étaient Béarnais; en tout cas, cet éclair aurait été bien fugitif. Engagés dans cette triste voie, ils n'avaient plus qu'à courber la tête et à consommer la vente de leur patrie. Par l'organe de Luger, ils acceptèrent les conditions qui leur étaient imposées d'un ton si absolu; ils déclarèrent se remettre sous la protection du roi de France, « sans préjudice de continuer en la fidélité de ladite dame et de sadite postérité, » réserve de convention, simple formule qui ne tirait pas à conséquence.

Après s'être fait donner ce simulacre de sanction nationale, Terride essaya d'enlever Pau par une brusque attaque; mais la vue du drapeau étranger avait réveillé l'énergie des habitants, et ce coup de main fut vigoureusement repoussé. Alors, tandis qu'il envoyait sa cavalerie cerner Navarreins, Terride ayant amené quelques pièces de canon, et se préparant à ouvrir le feu, le Parlement décida de céder à la force. Le général français fit son entrée dans la capitale béarnaise. Il avait promis de « ne vexer personne, ains (mais) d'entretenir » toute la ville en paix. » Seize ministres qu'il y trouva eurent, malgré cette parole, une chambre du château pour prison, en attendant que le roi disposât de leur sort. Le plus éminent de tous, Pierre Viret, avait été mille fois en butte, lui et les siens, aux plus furieuses menaces. Néanmoins, son caractère et son mérite le plaçaient si haut, qu'il n'y eut pas un homme marquant dans l'armée française, y compris le général, qui ne vînt le visiter et ne se fît honneur de converser avec lui. Il eut

aussi constamment la faculté de voir sa famille, qui fut préservée de toute insulte et de tout mauvais traitement.

A la nouvelle de l'occupation de Pau, le Parlement de Bordeaux avait cru le moment arrivé pour effectuer la saisie du Béarn, ainsi qu'il en était chargé. A cet effet, il envoya deux commissaires, l'avocat général Miramon et le conseiller Sabatier; mais, avant qu'ils fussent arrivés à Pau, Terride leur écrivit de surseoir encore. Il jugeait prudent d'user de ménagements, de retarder l'exécution de ses propres mesures, en ce qui pouvait froisser le plus le sentiment national. Les affreux excès commis par les prétendus libérateurs commençaient à dessiller les yeux, et aidaient au réveil du sentiment patriotique. La plupart des Béarnais déploraient l'esprit de vertige et de confusion auquel ils avaient cédé; ils se rappelaient le bonheur et la paix dont ils jouissaient avant ces jours funestes. Dans un coin reculé du pays, dans la vallée d'Ossau, une faible population de pâtres avait su se préserver de pareils malheurs. Au milieu du bouleversement général, ces braves gens ne démentirent pas le dévouement dont ils avaient fait preuve dans d'autres circonstances, et restèrent inébranlables dans leur fidélité. Eux et leurs rustiques magistrats, les jurats des communes, ils défièrent jusqu'à la fin les injonctions et les menaces que fulmina contre eux le pouvoir usurpateur. Cet exemple pouvait être dangereux, si l'on ne tenait aucun compte de la réaction qui commençait à se faire sentir dans les esprits. Avant d'aller plus loin, il était nécessaire de réduire Navarreins, cette dernière forteresse par où le pouvoir légitime conservait pied dans le pays, et ce fut de ce côté que Terride dirigea tous ses efforts.

Navarreins ou Navarrenx, aujourd'hui simple chef-lieu de canton, renfermant dix-huit cents à deux mille âmes, et place de guerre de quatrième classe, mais à qui cette mémorable page mérite de faire seule une histoire, est situé à cinq lieues ouest de Pau, sur le Gave d'Oléron. Quatre bastions et des murailles très élevées, surtout du côté du levant, formaient ses défenses. Fortifiée par les rois de Navarre avec un soin particulier, cette place était celle qu'ils regardaient comme leur dernier refuge dans les périls qui menaceraient leur couronne; aussi avons-nous vu que, dans une de ces circonstances critiques, Jeanne d'Albret l'avait choisie pour tenir tête à ses ennemis, s'ils envahissaient toutes ses autres villes. Dans la prévision d'une extrémité semblable, d'Arros avait approvisionné Navarreins en vivres et en munitions de guerre, pour que ses ressources ne fussent pas épuisées avant son courage.

Citons tous les noms qui ont survécu, parmi les braves qui engagèrent et qui soutinrent cette partie presque désespérée. Avec d'Arros et Montamar, c'étaient Bassillon commandant de la place; Henri d'Albret-Miossens, issu d'une branche bâtarde de la maison d'Albret, et dont la mère, Suzanne de Bourbon-Busset, avait été gouvernante du prince de Béarn; François de Navailles, Poqueron, de Salles, Brasselay, Castade, Gratien de Lurbe, deux fils du baron d'Arros, Casabon, Moret, les deux La Mothe, Spalungue, Pierre Rey (ou Roy), Bassillac, Aramis (ou d'Aranies), d'Amon, Arances, Higuères, de La Fitte, d'Yssi, du Frexo, de Baure l'aîné, Le Pieyre, Lomagne, frère du vicomte de Terride, les barons de Montblanc et de Viday, gentilshommes gas-

cons. Enfin, à ce rendez-vous que les Béarnais fidèles s'étaient donné, nous trouvons Armand de Gassion, procureur général près le Conseil souverain, digne continuateur de Jean de Gassion, le dévoué serviteur qui aida si bien à l'évasion de Henri d'Albret en Italie. Armand de Gassion vint représenter dans Navarreins la magistrature béarnaise, et il n'apporta pas seulement le concours de son autorité morale et de ses sages avis; au lieu de la robe du magistrat, on le vit endosser vaillamment la cuirasse du guerrier.

Le 27 avril, le siége en règle fut commencé. Terride attendait de Dax et de Bayonne sa grosse artillerie. Il alla lui-même la recevoir à Orthez, où il établit son magasin de munitions. Il avait sous ses ordres ses deux compagnies de gendarmerie et celle du comte de Négrepelisse, leste et belle troupe d'élite; le corps du baron d'Audaux, commandé par Saint-Salvi, frère du général en chef, et par Sainte-Colombe; les deux compagnies du baron de Damesan, les deux du baron de Lusse et trente-trois compagnies d'infanterie, dont les capitaines étaient Goas, Podens, Roquelaure, Lartigue, La Gruère, Pordéac, Montaut de Chalosse, le vicomte Labatut, Stevic, Angosse, Lisos, Segnalaas, Roquepine, Bertoumieux, Barbanton, Cornac, Auront, Horgues, Saint-Martin, Dus, Bédorède, Habas, Pierre du Thil, Bonasse, Sus de Bourgader, le vicomte d'Eschaux, Aroué, Saint-Estevin et Armandaritz. En tout, cette armée comptait douze mille fantassins et dix-huit compagnies de cavalerie.

Les assiégés, cependant, ne se tenaient pas renfermés derrière leurs murs. Le 2 mai, ils firent une sortie et poussèrent jusqu'à Audaux. Ils forcèrent l'entrée de ce

bourg, en brûlèrent les premières maisons et contraignirent l'ennemi à se réfugier dans le château. Le conseil de l'armée assiégeante résolut alors de resserrer l'investissement et de prendre la ville par la famine, tout en lui faisant essuyer un feu continuel d'artillerie. Terride distribua ses troupes dans les villages d'alentour. Quatre pièces de gros calibre furent mises en batterie sur les hauteurs de Monbalon, à cinq cents pas des murailles, et d'où l'on découvrait en plein les rues. Quand, le 24 mai, douze volées de ces pièces tonnèrent sur la ville, ce fut d'abord un grand émoi parmi les habitants; mais ce premier trouble étant dissipé, tous à l'envi s'employèrent à seconder la garnison. Ceux qui ne pouvaient combattre, les femmes, les vieillards, avaient aussi leur emploi; ils travaillaient à réparer les brèches, à compléter les défenses. Dès les premiers jours du siége, des intelligences que l'ennemi s'était ménagées avaient failli causer une terrible catastrophe. Un complot était tramé pour faire sauter le magasin de poudre, par la main de deux enfants. Les traîtres furent découverts et reçurent le châtiment de leur crime.

Sur le Gave d'Oléron est un pont dont les assiégés étaient maîtres. Le 27 mai, l'ennemi voulut le brûler au moyen d'une grande quantité de soufre, de poix, de matières combustibles par lesquelles le feu s'y communiquerait; cette tentative fut prévenue et repoussée; le pont resta aux assiégés, ainsi que le libre abord de la rivière, « où ils allaient pêcher, laver les lessives et abreuver les chevaux. » Le 29, malgré la canonnade qui continuait vigoureusement, ils célébrèrent la Cène, demandant à cette sainte cérémonie courage et vigueur

dans la lutte inégale qu'ils soutenaient. Le surlendemain, ainsi fortifiés par le pain et le vin du Seigneur, ils firent une sortie non moins heureuse que la précédente. Elle fut conduite par les capitaines Poqueron, Moret, Castade et Brasselay, ce dernier commandant les arquebusiers, — et causa de grandes pertes aux assiégeants. Mais ceux-ci conservaient des affidés dans la ville, et le dernier fil de la trahison n'était pas coupé. Ce même jour, un autre complot, suite du premier, et ayant un but pareil, fut encore découvert et puni.

Le siége durait depuis plus d'un mois, sans que Terride, avec tous les moyens dont il disposait contre cette petite place, eût encore livré l'assaut. Au contraire, c'étaient les défenseurs de Navarreins qui, de jour en jour plus hardis, harcelaient et attaquaient sans cesse l'armée assiégeante jusque dans ses lignes. Le 5 juin, le capitaine Castade tomba sur les postes ennemis vers Mériteins, les culbuta et leur tua vingt hommes. Le 12, Brasselay, à la tête de cinquante braves, assaillit les tranchées les plus voisines des remparts, et mit en fuite les assiégeants, qui laissèrent sur la place le capitaine Roquelaure, avec plusieurs autres officiers. Brasselay ramena prisonnier l'enseigne de la compagnie de Lisos, et rapporta un abondant butin d'habits, d'armes et de vivres.

Cette résistance vigoureuse déconcertait les assiégeants. Les milices recrutées par la noblesse, et qui ne s'attendaient pas à une lutte si sérieuse et si prolongée, allaient se débandant sans discipline et sans frein. Leurs propres excès tournaient contre elles : ce n'est pas par le désordre et le pillage que se forment des soldats. Terride, voyant de quels éléments se composait en grande

partie son armée, et ce qu'il pouvait en attendre, était d'avis de lever le siége; mais les seigneurs révoltés, Lusse, Audaux, Bonasse, Sainte-Colombe et leurs amis, insistaient fortement pour qu'il fût continué; ils s'étaient trop compromis par leur rébellion, par le mal qu'ils avaient fait à leurs adversaires, et il leur était nécessaire de les voir écrasés à tout prix.

Pendant que le siége de Navarreins traînait ainsi en longueur, Lamarque, valet de chambre de Charles IX, était arrivé au camp catholique. Il apportait des dépêches pour Terride et pour les Etats. En vertu de ces ordres, Terride les convoqua pour le 5 juin à Lus. Cette convocation fut faite au nom du roi de France, preuve assez claire que, malgré la vaine formule : *au nom de la dame souveraine*, c'était le monarque étranger qui commandait, traitant désormais le libre Béarn comme une province de son royaume. Ces prétendus Etats n'avaient qu'à s'incliner devant le maître nouveau qu'ils s'étaient donné. Pour suppléer aux ressources amassées par la sage administration de la maison d'Albret, et qu'avaient dévorées quelques mois de révolte et d'anarchie, il fallait absolument de l'argent, et ce fut à l'Espagne, cette terre ennemie, qu'on s'adressa. Un emprunt de trois mille ducats y fut conclu sous l'hypothèque du pays.

On tendit aussi la main vers le roi de France. Des députés lui furent envoyés pour le remercier, et chargés, en outre, « de supplier Sa Majesté d'employer ses finances pour l'accomplissement et perfectionnement d'une affaire si heureusement commencée. » Cette assemblée, qui était censée agir au nom de la reine, s'empressa d'abolir ses ordonnances, déclara les Protestants

exclus de tout emploi, et prononça la saisie et la confiscation de leurs biens.

A la place de l'antique et vrai Conseil souverain, il fut créé une sorte de comité dirigeant dont le président fut le conseiller Jean de Bordenave. Il eut pour collègues Jérôme de Marca, qui avait partagé son empressement à saluer les enseignes étrangères, Guillaume de La Borde, François Du Puy, et François de Poëi de Busy. Par une apparence de respect pour les constitutions du pays, qui exigeaient pour toute cour ou tribunal un nombre de sept membres au moins, ce conseil fut complété quelque temps après par Pierre Arbusio et Bernard Sorberio, « homme sage et peu remuant, et moins malicieux contre ceux de la Religion; » mais ses dispositions modérées étaient complétement paralysées par la violence de ceux auxquels on l'associait. Les fonctions éminentes de procureur général furent livrées à Supersantis, ce chef de bandits, la sédition personnifiée. Non content de l'exclusion absolue dont les Protestants étaient frappés, il y ajouta l'emportement et l'injure. « Sortez, Huguenots méchants ! » criait-il ; « sortez au » diable, comme indignes d'exercer aucun état ! » Henri de Navailles, sieur de Péré, nommé commandant de la ville de Pau (on a lu le nom d'un autre Navailles dans la liste des défenseurs de Navarreins), fut l'auxiliaire le mieux assorti à ce farouche pouvoir. Les faibles ménagements gardés par Terride étaient désormais rejetés bien loin. Au poids de la tyrannie se joignit l'horreur des exécutions. Un grand nombre de ministres, entre autres Vignaux, Alesieux, Honorat, Pierre Du Bois, Augier du Plantier, Antoine Pourrat, etc., furent livrés au supplice. Si Pierre Viret ne partagea pas leur sort, c'est

que Montluc avait écrit à Terride de le garder en vie avec quelques autres, les plus chers aux Huguenots pour les échanger contre son guidon, prisonnier à Montauban. Par une chance singulière, ce furent ainsi le mérite et la célébrité de Viret qui firent son salut. A Oléron, les fils d'Esgarrabaque étaient maîtres. Ils saisirent le ministre Buisson et son collègue Pantelo, échappé à une des séditions précédentes, mais que rien, cette fois, ne sauva; ils les envoyèrent tous deux devant Navarreins, sous prétexte de les employer à des négociations avec les assiégés, et là ils les firent massacrer. La femme de Buisson, traînée au camp avec son mari, fut abandonnée à l'impure brutalité d'une soldatesque féroce. Une apparence de procédure paraissant trop longue aux factieux d'Oléron, ils trouvèrent plus commode d'égorger dans la prison même. On prétend que les principaux du parti, et à leur tête l'évêque Regin, assistaient à ces horreurs, en y applaudissant par leurs rires. Les cadavres, jetés dans des charrettes, étaient livrés aux flots bouillonnants du Gave.

La magistrature, le Parlement de Pau, compta aussi ses victimes. La plus illustre fut Guillaume de La Vigne, qui tomba de son siége de président aux mains des bourreaux. Le peuple, courbé sous un régime de fer, voyait avec une morne stupeur mener à la mort ces hommes respectés, aussi courageux à leur dernière heure qu'ils avaient été austères et purs dans toute leur carrière. Ces exécutions étaient pour Péré un amusement où il insultait à ceux qu'immolait sa barbarie. « Après souper, » dit Olhagaray, « il les faisoit descendre de la prison, et soudain les livroit ès-mains du bourreau qui les menoit u gibet avec deux tambours et

deux fifres, et sa femme les suivoit pour en avoir le passe-temps ; s'il ne faisoit pas cela le soir en se couchant, il prenoit conseil de ses gens qui l'avisoient de celui qui seroit propre à leur donner à leur lever du plaisir. »

La persécution fut organisée dans le pays entier. Les confiscations étaient, pour l'avidité de ceux qui les ordonnaient, un stimulant à multiplier leurs coups. Non-seulement il n'y avait sûreté pour aucun Protestant, mais encore tout Catholique suspect d'attachement à la reine n'était pas épargné davantage. La campagne était en proie aux soldats débandés des barons. Ceux de Lusse, de Damesan et d'Abbadie, ayant saisi plusieurs habitants du village de Lagor, les attachèrent aux fenêtres des maisons et les tuèrent, faute d'obéir à cette injonction : *Convertissez-vous;* l'un d'eux, avant d'être massacré, fut à demi brûlé dans un four. On vit des femmes, des jeunes filles, montrer pour leur foi le courage le plus héroïque. Une mère de famille, nommée Miramonde, que l'on voulut contraindre d'abjurer à force de tourments, ne cessa d'exhorter son mari, vieillard infirme, et ses enfants, à persévérer comme elle dans leur croyance. Un soldat, voyant une fille dans les champs, courut à elle ; mais celui-là n'eut pas affaire à une victime sans défense. La Béarnaise l'attendit, et saisissant un couteau qu'elle avait à sa ceinture, elle l'abattit à ses pieds. Des haines particulières, des passions féroces profitaient d'un triomphe de parti pour se satisfaire. Dans la vallée d'Aspe, les habitants de Lers marchèrent en armes pour massacrer leurs voisins du village d'Osse, qui n'eurent que le temps de s'enfuir. C'était partout un spectacle de brigandage, de désolation, de ruine et d'effroi.

Des paroles d'encouragement et d'espérance, envoyées par la reine, venaient soutenir la constance des vaillants défenseurs de Navarreins, et relever, consoler les cœurs abattus sous une sanguinaire tyrannie. Un écuyer du prince de Béarn, M. de Lons, avait pu, à travers mille dangers, pénétrer dans la place. Le secours dont il apportait l'espoir devenait de plus en plus nécessaire. L'opinion qui insistait pour la continuation du siége avait obtenu gain de cause, et quoiqu'il ne fût plus, à vrai dire, qu'un blocus, il était impossible que les assiégés, abandonnés à eux-mêmes, ne finissent pas par succomber. En attendant la famine, la trahison, deux fois déjouée, pouvait enfin réussir. Informée de l'état des choses, et incapable de bercer avec de vaines paroles ses sujets opprimés et les fidèles champions de sa cause, la reine faisait tous ses efforts pour réaliser les espérances qu'elle leur donnait. Mais Coligny, ayant à réparer le rude échec de Jarnac, se montrait peu disposé à détacher une partie de ses forces. Quelque intéressante que fût la position du Béarn, il jugeait indispensable de concentrer tous ses moyens d'action, et il était difficile de contester la valeur des raisons présentées par l'illustre capitaine.

Ce fut donc à ses seules ressources que Jeanne dut avoir recours. Dès qu'elle eut reçu les fonds que lui procurèrent ses joyaux, mis en gage à Londres, elle se hâta de les envoyer dans le Quercy aux quatre vicomtes, Bruniquel, Montclar, Gourdon et Paulin, dont elle s'était assuré le concours. Elle les prévenait de tenir prêtes, pour entrer en Béarn, les troupes qu'ils auraient rassemblées. Aucun de ces quatre chefs, égaux ou même rivaux entre eux, ne pouvait avoir assez d'autorité sur

les autres pour assurer l'unité vigoureuse du commandement. Jeanne jugea donc nécessaire de choisir pour l'expédition qu'elle préparait un général devant qui toute prétention s'effaçât. Cette grande mission fut confiée à Gabriel de Lorges, comte de Montgomery.

C'était un vaillant capitaine, dans la maturité de l'âge, unissant l'habileté à la résolution et à l'audace. Revendiquant une origine écossaise, il avait commandé les troupes que François I[er] envoya, en 1545, au secours de Marie de Lorraine, régente d'Écosse et mère de Marie-Stuart. Après le fatal coup de lance qui coûta la vie au roi Henri II, Montgomery, poursuivi par le ressentiment acharné de Catherine de Médicis, comme s'il y avait eu crime et non pas malheur, n'avait pas trouvé dans ses terres de Normandie un asile assez sûr, et s'était réfugié en Angleterre. Ayant embrassé le Calvinisme, et revenu en France quand la première guerre civile éclata, c'était lui qui avait défendu Rouen en 1562, lors du siége où Antoine de Bourbon fut frappé. Il s'était ainsi trouvé en face de l'époux de Jeanne, lorsque celui-ci se fut déclaré l'ennemi de sa propre femme, et il allait combattre pour elle plus directement encore.

Guidée par sa parfaite connaissance des lieux, Jeanne lui traça elle-même sa marche et son plan de campagne. Elle lui indiqua les chemins des montagnes, les passages des rivières. La manière dont elle avait su échapper à Montluc prouvait assez que ses conseils n'étaient pas à dédaigner pour le meilleur capitaine; mais ce souvenir même devait rendre l'ennemi plus attentif et ajouter par là aux difficultés de l'entreprise. Il fallait le plus grand secret, beaucoup de rapidité, une vigueur de main peu commune, pour traverser des

provinces dont l'ennemi était maître, atteindre le but marqué au moment précis, et frapper avant d'être attendu. « Les Huguenots ont eu toujours cela, » dit Montluc, « qu'ils ont été plus secrets que nous; ils ne se découvrent guère : voilà pourquoi leurs entreprises ne font guère faux feu. » Il se préparait, d'après les ordres du duc d'Anjou, à attaquer la petite armée des Vicomtes; mais Clermont de Piles et d'autres braves gentilshommes surent l'occuper assez pour le retenir sur les bords de la Garonne et de la Dordogne, couvrant ainsi les troupes dont Montgomery allait prendre le commandement, et qu'il trouverait dans l'Albigeois. Des bruits adroitement répandus achevèrent de donner le change aux généraux catholiques, et les jetèrent dans une erreur ou dans une incertitude complète. Montségur, à quelques lieues de La Réole; Montflanquin, au nord du Lot; Moissac, sur le Tarn, et Nérac, étaient les principaux points gardés par Montluc ou ses lieutenants. A Toulouse, se tenait Montmorency-Damville, ayant sous ses ordres Joyeuse, Bellegarde, Négrepelisse et plusieurs autres capitaines dont les compagnies étaient cantonnées aux environs.

Quand l'armée calviniste eut fait sa jonction avec les Allemands, elle avait marché sur Nontron, dans la partie du Périgord qui touche le Limousin, et s'en était emparée. Ce fut de là que partit Montgomery, avec deux cents hommes seulement, après avoir fait à Jeanne le serment de lui rendre ses États ou de mourir à la peine. Il passa la Dordogne à Souillac, et, recrutant du monde sur son chemin, il arriva, par le Quercy, dans l'Albigeois, où les Vicomtes l'attendaient. Sa réputation militaire, jointe à la mission que la reine lui

avait confiée, les rallia franchement sous ses ordres, union d'heureux présage pour les succès futurs.

A Castres, Montgomery, sur la première nouvelle de son arrivée, vit accourir près de lui Caumont-Laforce et une foule d'autres gentilshommes protestants. Parmi ceux qui s'étaient déjà réunis aux Vicomtes, il faut citer le baron de Biron, frère cadet du maréchal de Biron, grand-maître de l'artillerie. Tous les deux furent élevés dans l'Église réformée, et le maréchal avait été page de Marguerite de Valois; mais assez indifférent en religion, il professa celle de la cour, dans l'intérêt de sa fortune, et il appartenait à la nuance qu'on appelait les *Catholiques politiques* ou le *tiers-parti*. Pour le baron de Biron, il était resté très dévoué à la cause protestante et particulièrement à Jeanne d'Albret. Pendant cette campagne du midi, il lui écrivait : « Dieu veuille que ce soit pour le mieux ! Ce m'est autant de mourir en la campagne pour le service de Votre Majesté, que partout ailleurs. » Il fut tué peu de temps après, à la bataille de Moncontour.

Prévenu par la reine, le baron de Montamar avait pu sortir de Navarreins, pour se porter au-devant du secours qu'elle envoyait. La marche de Montgomery était calculée, tracée, exécutée avec une telle précision, qu'ils se rencontrèrent aussi ponctuellement qu'au rendez-vous le plus paisible. Montamar amenait soixante cavaliers d'élite et un égal nombre d'arquebusiers. Encore un de ces tristes résultats des guerres civiles qui partageaient les membres d'une même famille entre les camps ennemis : le vicomte de Terride avait trois frères, dont l'un, Saint-Salvi, était avec lui à son armée; un second, Lomagne, se trouvait parmi les dé-

fenseurs de Navarreins, et le troisième, le jeune Sérignac, était rangé sous la même bannière que ce dernier, et marchait avec Montgomery contre les deux autres (1).

Si l'on suit sur la carte l'itinéraire de Montgomery, on verra par quel long détour il se dirigeait vers son but, moyen le meilleur pour y parvenir. Après avoir organisé ses troupes et distribué les commandements, il partit de Castres le 27 juillet. Il ne menait avec lui ni bagages ni vivres, pour faciliter sa marche dans les chemins presque impraticables qu'il allait suivre, sous le ciel ardent d'un été du midi. Pour nourrir ses troupes, l'audacieux général comptait sur la victoire et sur le zèle des habitants calvinistes. Il avait jusque-là marché vers le sud-est; par un brusque changement, il tourne vers le sud-ouest, culbute à Puylaurens un détachement commandé par Négrepelisse, qui veut lui disputer le passage. Quittant la grande route, il se jette dans les montagnes et pénètre dans le comté de Foix par Mazères. Une défense non moins vigoureuse que celle de Navarreins avait conservé cette place à la reine, malgré les efforts redoublés des chefs catholiques. Montgomery avait en ce moment sous ses ordres quatre mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux.

Les villes voisines avaient des garnisons qui devaient, selon les calculs de Damville, harceler et retarder Montgomery de manière à donner au général catholique le temps de l'atteindre et de l'accabler. Mais, trompant

(1) On sait que, dans les familles nobles, les frères étaient ordinairement distingués l'un de l'autre par un nom de terre.

toutes les prévisions de ses adversaires, Montgomery passe entre leurs détachements, traverse avec une étonnante rapidité la contrée qui sépare la vallée de l'Ariége de celle de la Garonne, et tombe sur Saint-Gaudens, où les petites garnisons d'alentour avaient pu néanmoins se réunir. Les habitants, zélés Catholiques et animés par la voix du clergé, veulent rompre le pont sur la Garonne. L'avant-garde calviniste ne leur en laisse pas le temps; elle les taille en pièces, et, en un moment, elle reste maîtresse de la ville.

Sans s'arrêter, Montgomery franchit un massif de montagnes où jamais sans doute aucun corps de troupes n'avait passé. Il descend dans le Bigorre, et vient fondre sur Tarbes, où il fallait passer l'Adour, cours d'eau impétueux qui, plus loin, devient un fleuve. Comme à Saint-Gaudens, quelques compagnies avaient eu le temps d'accourir et de se joindre aux habitants, exaltés aussi par les véhémentes exhortations des prêtres. Une résistance énergique était préparée. Il s'agissait pour Montgomery de forcer immédiatement le passage; le succès de son entreprise, son salut même, était à ce prix. Sa cavalerie commence l'attaque; le pont sur l'Adour est emporté; mais les habitants n'en continuent pas moins une défense opiniâtre. La furie des assaillants s'en accroît, et un dernier effort leur livre la ville.

Montluc, Damville, Bellegarde, Négrepelisse, le baron de Goas, un des principaux révoltés béarnais, combinaient leurs plans pour cerner la petite armée calviniste. Montgomery parvient à les éviter. Toujours par des chemins familiers aux seuls pâtres des Pyrénées, il arrive, la nuit du 6 août, à Pontac, sur terre béarnaise.

Depuis son point de départ, il n'avait pas parcouru moins de cent cinquante lieues.

Le lendemain, dès la pointe du jour, sous les yeux de l'ennemi, qui n'ose l'attaquer, l'actif général traverse le Gave de Pau au-dessus de Coaraze, la cavalerie à gué, l'infanterie sur une sorte de pont formé avec des charrettes remplies de pierres. Laissant Pau à cinq lieues sur sa droite, c'est directement vers Navarreins qu'il se dirige. Les habitants croyaient presque voir une apparition merveilleuse. Tandis que les factieux épouvantés s'enfuyaient vers Terride, les Béarnais fidèles, — et c'était le plus grand nombre, — se portaient au-devant de Montgomery, dont la marche était un triomphe et une fête. Il semblait qu'avec lui c'était Jeanne d'Albret qui revenait, et déjà tous les maux passés n'étaient plus qu'un rêve. Mais nulle part cet enthousiasme ne fut plus vif et plus touchant que chez les habitants de la vallée d'Ossau. Ayant à leur tête les consuls d'Arudy, bourg qui est comme le chef-lieu de cette contrée, ils accoururent en foule pour saluer le représentant de leur souveraine, dont ils avaient maintenu si fermement le drapeau déployé, et pour seconder de tous leurs moyens les troupes libératrices. Montgomery publia les pouvoirs dont la reine l'avait investi, et l'acclamation populaire les ratifia.

Jusqu'alors Terride, se reposant sur toutes les forces réunies contre Montgomery, sur tant de barrières qui devaient lui fermer la route, n'avait pu croire à l'arrivée de ce redoutable adversaire. Cependant, il fallut bien enfin qu'il se rendît à l'évidence. Un parti de trois cents chevaux, qu'il avait envoyé en reconnaissance, était revenu, chargé et poursuivi avec vigueur,

Terride ne jugea pas à propos d'attendre sous les murs de Navarreins le général de la reine. Le 8 août il leva son camp, et se retira dans Orthez avec les débris de son armée à moitié dissoute.

Le 9, dès le grand matin, la garnison et les habitants de Navarreins, ne voyant plus d'ennemis, s'assemblèrent dans le temple pour rendre grâce au ciel de leur délivrance. Le siége avait duré plus de trois mois, pendant lesquels la place tira 1,777 coups de canon. D'après Olhagaray, les assiégeants perdirent au delà de huit cents hommes, et les assiégés n'auraient eu que trente-quatre morts par les coups de l'ennemi, et six par maladies. Ajoutons la proportion ordinaire pour le nombre des blessés, c'est-à-dire environ trois fois autant que de morts. Si l'on considère, en outre, qu'il ne fut pas livré d'assaut, que toutes les sorties furent des surprises heureusement exécutées, on jugera que la perte des assiégés put bien ne pas dépasser le chiffre indiqué par l'historien béarnais.

« Désireux de prendre un peu l'air, » les assiégés de la veille s'en allèrent jusqu'à Mériteins, qu'ils trouvèrent abandonné; puis, jusqu'au château d'Audaux qu'ils pillèrent et brûlèrent, pour punir la trahison du sénéchal rebelle. Aussitôt, celui-ci fit saisir un vieillard de quatre-vingts ans, qui avait un fils dans Navarreins, et il le fit jeter dans le Gave du haut du pont d'Orthez. Le torrent ayant rejeté vivant ce malheureux sur la rive, le sénéchal le livra sans pitié aux balles de ses soldats. Un autre vieillard, plus qu'octogénaire et bon catholique, Abère, baron d'Assouste, avait reçu et fêté Montgomery dans sa maison; le baron de Bonasse envoya trente arquebusiers qui le massacrèrent, et commirent

les plus odieux attentats sur une fille naturelle de ce vieux gentilhomme.

Montgomery ne donna pas à Terride le temps de respirer. Dès le 10 août, au lever du jour, il était devant Orthez. Cette ville est située sur la rive droite du Gave de Pau, que traverse un pont, défendu au milieu par une petite tour. Sur la rive gauche est le faubourg de Départ, dominé lui-même par le village de Saint-Maigret, d'où l'on plonge sur la ville entière. Ce fut là que Montgomery prit position. A la garnison de la ville, aux troupes amenées par Terride, s'étaient joints les moines des couvents, dominicains, capucins, cordeliers, tous les armes à la main, non pour un simple spectacle, comme fut depuis à Paris la fameuse procession de la Ligue, mais prêts à réunir dans le combat l'action à la parole. Quant aux monastères de femmes, ils n'étaient plus habités dès avant la guerre.

Après deux heures de repos laissées à ses troupes, Montgomery fit dire la prière. Bien inférieur en nombre, il n'attendait le succès que de la promptitude et de l'audace de l'attaque. Il ne fera pas un siége : c'est par l'assaut qu'il commence, par l'assaut en plein midi. A la tête de ses soldats, il se précipite sur le faubourg de Départ. Les barricades qui le défendent sont enlevées : des rateliers de chevaux arrachés à des écuries, servent d'échelles. Le faubourg est forcé. Ses défenseurs s'enfuient par le pont, sans avoir le temps d'en refermer les issues. D'un seul élan, les assaillants le franchissent après eux, et arrivent aux portes de la ville comme un torrent que rien n'arrête. Malgré les arquebusades qui les accueillent, tous les obstacles sont brisés, renversés, escaladés. Montgomery a pénétré dans les rues. Là, le

combat continue furieux, désespéré, sans merci. Bientôt ce n'est plus qu'une boucherie, où le sang ruisselle et rougit les eaux du Gave, qui roulent et entraînent au loin les morts, tristes témoignages de cette terrible journée. La perte des Catholiques fut évaluée à deux mille cinq cents hommes. Surtout, il ne fut fait aucune grâce aux prêtres et aux moines mêlés parmi les combattants. Ceux qui ne périrent pas dans le massacre furent précipités par une fenêtre de la tour placée au milieu du pont. Ce nom, conservé jusqu'à nous, *la finestre deüs caperous* (la fenêtre des prêtres), resta comme un souvenir traditionnel de cet affreux épisode.

Voyant la ville perdue, Terride et les seigneurs révoltés qui combattaient auprès de lui s'étaient jetés à la hâte dans le château. A l'instant, Montgomery fit pointer contre eux les canons qu'ils avaient abandonnés. Hors d'état de résister, Terride demanda composition. Son jeune frère, Sérignac, chez qui l'ardeur de la lutte n'étouffait pas la voix de la nature, s'employa comme intercesseur auprès de Montgomery. Lui et deux autres officiers furent envoyés pour traiter de la capitulation et en régler les articles. Il y fut stipulé que tous les ministres détenus seraient mis en liberté sur-le-champ, et réintégrés dans leurs biens; que Terride resterait prisonnier jusqu'à ce qu'il fût échangé contre Cornouaille, frère de Montgomery, et contre un autre seigneur protestant, le baron de Pouilly, à moins qu'il ne préférât payer une rançon de 800 écus au soleil; que les autres chefs resteraient aussi prisonniers jusqu'à leur échange contre des Calvinistes du même rang. Les soldats avaient la liberté de se retirer où bon leur semblerait, ou de prendre du service sous le dra-

peau protestant; enfin, toute l'artillerie du château était remise au vainqueur.

Au nombre des prisonniers, on ne compta pas le baron d'Audaux. Quand il vit Montgomery devant Orthez et près de commencer l'attaque dont il prévoyait l'issue, il avait fait retraite avec plusieurs autres officiers, sous prétexte de ramener des renforts. Ils se réfugièrent dans le pays basque, d'où ils étaient à portée de chercher en Espagne un asile encore plus sûr.

Navarreins était donc délivré, le général chargé de se saisir du Béarn était prisonnier lui-même, son armée entièrement battue et dispersée. Mais la capitale restait encore au pouvoir d'une tyrannie qui redoublait de férocité en voyant approcher sa fin. Ce fut dans ces derniers jours, le 12 août, quand Montgomery était déjà triomphant, qu'eut lieu l'exécution de plusieurs des victimes les plus notables, celles du président de La Vigne, des pasteurs Pourrat et Du Plantier. Renfermé dans les remparts de Pau, le sanguinaire Péré assouvissait sans distinction sa rage expirante sur tous les rangs, sur tous les états, sur l'homme du peuple comme sur le noble, sur le pauvre comme sur le riche ; il semblait, par ces suprêmes excès de barbarie, défier la vengeance et le châtiment qui s'approchaient.

Le 19 août, au matin, deux parlementaires, Lons et Montamar, vinrent, de la part de Montgomery, sommer Péré d'ouvrir les portes. Pensant que le général protestant reculerait devant les dommages que causerait à la ville une attaque de vive force, se flattant d'ailleurs d'être secouru par Montluc, Péré refusa d'abord de rien entendre. Mais quand Montgomery parut devant les remparts, le féroce bourreau sentit la

terreur le saisir à son tour. Tremblant sous l'exécration qu'il avait soulevée, redoutant la juste punition de ses crimes, il espéra s'y soustraire par une prompte fuite. Le jour suivant devait avoir encore sa moisson de victimes. Deux magistrats, La Salette, conseiller, et Coquet, auditeur à la chambre des comptes, une femme, Madame de Bédoule, et d'autres condamnés, entre autres un maître et tous ses domestiques, étaient désignés pour le supplice. Mais le matin, du haut de la tour du château, dans laquelle ils étaient renfermés, les prisonniers aperçurent l'odieux proconsul qui s'enfuyait : leurs cris et leurs huées l'accompagnèrent, et annoncèrent à la ville qu'elle était délivrée de son oppresseur. Tous ses complices et ses satellites ne purent fuir à son exemple. Les femmes de la ville, armées de pierres et de bâtons, se jetèrent sur ceux qu'elles atteignirent et les laissèrent dépouillés et meurtris. Là où ces hommes avaient fait peser le joug du maître, ils ne trouvèrent pas l'asile du fugitif. Péré parvint à sortir du Béarn et à gagner Hagetmau : là, il fut réduit à se cacher sous un pont. Le capitaine Saint-Lisier, de Montauban, vint à l'y découvrir. Péré le supplia de l'épargner, et se nomma. Ce fut l'arrêt de sa mort : d'un coup de pistolet Saint-Lisier lui cassa la tête.

Le 23 août, Montgomery fit son entrée dans Pau, salué par des acclamations enthousiastes. Suivi des flots de ce peuple qu'il venait d'arracher à ses tyrans, il se rendit au temple, où Viret prononça d'éloquentes actions de grâces, et prit pour texte le psaume 124, dont l'application se présentait à tous les esprits :

« N'eût été l'Éternel qui a été pour nous, dise maintenant Israël ;

» N'eût été l'Éternel qui a été pour nous, quand les hommes se sont élevés contre nous;

» Ils nous eussent dès lors engloutis tout vifs, pendant que leur colère était enflammée contre nous;

» Dès lors les eaux se fussent débordées sur nous, un torrent eût passé sur notre âme;

» Dès lors les eaux enflées eussent passé sur notre âme;

» Béni soit l'Éternel qui ne nous a point livrés en proie à leurs dents;

» Notre âme est échappée comme l'oiseau du filet de l'oiseleur; le filet a été rompu, et nous sommes échappés.

» Notre aide soit au nom de l'Éternel qui a fait les cieux et la terre (1). »

Tandis que Montgomery se portait vers Pau, d'Arros se dirigeait sur Nay, que le baron de Bonasse abandonna en toute hâte. Ce chef se retira vers Tarbes, que Montgomery n'avait fait que traverser sans y laisser de garnison. Mais Bonasse n'attendit pas qu'on vînt l'y attaquer; il se sauva dans les Pyrénées, dont les gorges abruptes et les forêts sauvages avaient des refuges toujours prêts. Esgarrabaque n'avait pas été moins prompt à s'enfuir d'Oléron, sur la première sommation adressée par Montgomery aux jurats de la ville, et il chercha aussi un refuge dans les montagnes. Lusse et Damesan s'étaient retirés dans le pays de Soule et occupaient Mauléon avec les Catholiques du pays basque. Les milices béarnaises ayant marché contre eux, ils gagnèrent également, sans résistance, les refuges pyrénéens,

(1) Traduction de David Martin.

qui avaient abrité leurs précédentes rébellions. Les soldats béarnais, furieux de n'avoir pu les atteindre, se vengèrent sur la ville, qu'ils saccagèrent, et sur les domaines du baron de Lusse, qui furent livrés au pillage et à l'incendie. La résidence royale que possédait la petite ville de Mauléon se trouva enveloppée dans cette aveugle vengeance, qui offensait la souveraine en voulant trop bien la servir. Du reste, la Basse-Navarre, en échange de sa soumission, obtint la confirmation des lois qui la régissaient, d'après les lettres patentes de la reine, données aux derniers Etats. Seulement, on augmenta le nombre des temples protestants, et le pays dut se rendre responsable de la sûreté des ministres.

Le pouvoir légitime était partout rétabli. Dans les villes, dans les villages, les jurats, revêtus du chaperon rouge, insigne de leurs fonctions, proclamèrent solennellement et à son de trompe la restauration des lois et ordonnances de la maison d'Albret, et la fin d'une odieuse tyrannie, courte par la durée, mais assez longue pour tous les maux qu'elle avait faits.

Il y avait de grands coupables à punir. Les fauteurs et les chefs de la révolte furent exceptés du pardon général, et une commission de trois membres fut instituée pour les juger. Dès le lendemain de l'entrée de Montgomery dans Pau, deux des complices de Péré, les plus signalés par le cri public, Jacques Du Puy, chanoine de Lescar, et Bertrand de La Torte, dit Audios, périrent par le gibet. Cette peine de mort, dont le progrès social et l'humanité appellent l'abolition, mais qui, en notre temps même, n'a pas encore disparu des lois, elle était ici trop fortement réclamée.

Malheureusement, à côté de ces expiations, où rien

ne sauvegardait les coupables, pourquoi faut-il qu'un légitime sujet de reproche se mêle à la gloire dont Montgomery venait de se couvrir? Les seigneurs navarrais ou béarnais pris avec Terride furent amenés à Pau, et là, ce même jour, 24 août, ils furent mis à mort. Ils étaient au nombre de sept : Sainte-Colombe, Gerdretz, Abidos, Goas, Candau, Sus et Pordéac, auxquels Mézeray en ajoute deux autres, Fabas et Salies. On les considéra comme indignes de jouir du bienfait de la capitulation, vu leur qualité de « subjects et même obligez domestiques de la reine. » Néanmoins aucune exception ni réserve n'ayant été faite à leur égard dans les stipulations en vertu desquelles les assiégés devaient avoir «la vie sauve,» et n'éprouver « nul déplaisir,» ces gentilshommes s'y trouvaient évidemment compris. La parole donnée les protégeait, et la violation de cette parole ne saurait être excusée par la loi des représailles. Si le parti contraire avait des actes semblables à se reprocher, si l'on avait entendu proclamer cette maxime impie qu'une promesse faite à des hérétiques n'oblige pas, un manque de foi n'en autorise et n'en justifie jamais un autre. Cette loi des représailles, déjà si sauvage telle qu'elle est admise par le rigoureux droit de la guerre, elle ne saurait mettre à néant la foi jurée, qui demeure toujours absolue.

Mais ce que la vérité repousse formellement, c'est l'accusation élevée contre Jeanne d'Albret au sujet de ce fait déplorable. On publia qu'il eut lieu d'après son ordre exprès. Ne dissimulons rien : cette imputation jetée par des voix ennemies, elle a trouvé un écho jusque chez d'Aubigné, jusque chez de Thou, dont nous avons précédemment invoqué l'autorité. Elle aurait ici

le même poids auprès de nous, sans la raison toute puissante qui la combat. Laissons de côté la question morale, le caractère d'une femme dont toute la vie exclut l'idée d'un acte odieux, la lettre écrite par elle au duc d'Anjou pour désavouer cet acte. N'alléguons pas non plus que Jeanne d'Albret, informée de la prise de ces gentilshommes, mais non des conditions qui leur garantissaient la vie, aurait pu ordonner leur exécution sans savoir que cet ordre violait une promesse. L'argument le plus irréfutable, c'est l'impossibilité matérielle fondée sur les dates. La capitulation fut conclue le 13 août, et ce fut le 24 que les prisonniers périrent. La reine était à La Rochelle ou dans les environs. D'après l'état des moyens de communication à cette époque, même en temps paisible, et à plus forte raison au milieu d'une guerre acharnée, il est absolument impossible que, entre ces deux dates, Jeanne eût pu recevoir la nouvelle de la prise du château d'Orthez et faire parvenir l'ordre impitoyable. Une lettre, qu'elle écrivit à Montgomery le 2 juillet, n'était arrivée que le 23, tant les communications étaient difficiles, et la correspondance de ce général et de Montamar avec la princesse prouve qu'ils ne reçurent d'elle aucune dépêche depuis leur départ de Castres, le 27 juillet, jusqu'au 15 septembre.

En condamnant une sanglante iniquité, il faut en chercher, non pas l'excuse, mais l'explication, dans les passions furieuses de ces temps malheureux, où les notions de la justice et de la morale finissaient par s'altérer, sauf dans des caractères d'élite. Un guerrier tel que Montgomery put-il commander spontanément un acte que réprouvent même les plus simples règles de

l'honneur humain? On aurait peine à le croire. Il céda, nous le pensons, aux emportements d'une réaction qui trouvait tout châtiment justifié contre les auteurs des calamités publiques, et qui allait jusqu'à les mettre hors du droit des gens. Cette violence ne se fit que trop voir dans le nouveau Conseil souverain que remplaça celui qu'avait établi Terride. L'*ire règne*, écrivait ce Conseil à la reine; l'*ire*, la colère, mauvaise inspiratrice, que ce pouvoir avait mission de contenir, au lieu de la suivre. Comme les milices qui saccagèrent Mauléon, il alla jusqu'à violer le droit royal, en prétendant le venger. Il avait été décidé que les biens des condamnés resteraient en dépôt et en garde sous l'autorité de la reine, qui devait en disposer seule : le Conseil souverain les fit vendre à l'encan.

Pendant le siége de Navarreins, quelques soupçons s'étaient élevés sur la fidélité de Bassillon, commandant de la place. La reine avait reçu à cet égard des renseignements secrets qu'elle avait transmis à Navarreins, sans que, cependant, aucune preuve fût acquise. Bassillon avait donc conservé ses fonctions. Mais depuis la levée du siége, certains indices recueillis, l'assurance avec laquelle, dans le parti catholique, on se vantait d'être bientôt maître de Navarreins « sans poudre ni canon, » avaient de nouveau donné l'éveil. Tandis que la Basse-Navarre occuperait Montgomery, la place, dégarnie à dessein, serait, disait-on, livrée sans coup férir. Montgomery avait d'abord chargé Bassillon de l'expédition de la Basse-Navarre; mais il jugea prudent de remettre cette mission à d'autres mains, et il la confia au vicomte de Montclar. Quant à Bassillon, il lui écrivit de « continuer en son devoir et ne faulser la foi

promise à sa dame (sa souveraine), » et il ne quitta pas le Béarn. Bassillon fut entouré d'une active surveillance qui, dit-on, fortifia le soupçon d'une intelligence avec Montluc et Damville. Comme, en ce moment, il n'était pas à Navarreins, Montgomery l'y fit appeler. Sur la route, deux capitaines, La Mothe-Pujol et Marchastel, l'assaillirent et le laissèrent mort, « comme traître à son pays et à sa dame. » Son corps fut traîné dans les rues de Navarreins par les valets de l'armée. Les deux capitaines furent-ils les exécuteurs d'un ordre de Montgomery? Bassillon était-il coupable? Quoi qu'il en soit, il n'appartenait qu'à un tribunal régulier de le condamner, après avoir entendu sa défense. Le dernier des scélérats a droit aux garanties de la loi, et le plus juste châtiment ne doit, en aucun cas, procéder comme le crime. La mort de Bassillon, qu'elle ait été ou non le fait spontané des meurtriers, fait tristement suite au massacre de Sainte-Colombe et de ses compagnons.

Montgomery était destiné à périr victime d'un manque de foi aussi odieux que celui qu'il eut au moins le tort de permettre. Échappé à la Saint-Barthélemy, et ayant repris les armes, il se jeta, en 1574, dans la petite ville de Domfront, en Basse-Normandie, où le maréchal de Matignon l'assiégea. Acculé dans le château, réduit à quelques hommes, il s'y défendit encore avec une valeur désespérée, et se rendit enfin sous condition de la vie sauve. La haine implacable que lui portait Catherine de Médicis n'en fut pas arrêtée. Traité comme le plus vil criminel et appliqué à la question, il fut décapité en place de Grève. L'arrêt déclarait ses enfants même déchus et dégradés de la noblesse. Quand le condamné entendit cette disposition de la sentence :

« Je consens à la dégradation, » dit-il fièrement, « s'ils » n'ont pas la vertu des nobles pour s'en relever. » D'après ceux qui voudraient atténuer l'odieux de cette exécution, Matignon n'aurait garanti la vie à son prisonnier que tant qu'il l'aurait entre les mains. Cette réserve serait un subterfuge dérisoire et n'absoudrait pas le maréchal, car il savait bien que livrer Montgomery à la reine-mère, c'était l'envoyer à la mort comme s'il l'y envoyait lui-même ; mais ce ne sont pas seulement les auteurs protestants, comme le dit la *Biographie universelle*, ce sont aussi presque tous les auteurs catholiques, qui rapportent cette promesse de la vie sauve, sans restriction. Les faits dont le parti catholique s'était rendu coupable ne justifiaient pas la violation de la garantie donnée aux gentilshommes révoltés : cette violation ne justifie pas davantage le supplice de Montgomery.

Ce général avait accompli dans toute son étendue la mission confiée par la reine à son épée. Par cette rapide campagne, l'une des plus remarquables dans l'histoire militaire d'un siècle qui vit tant de guerres et tant de capitaines fameux, les États navarrais étaient entièrement remis sous le pouvoir légitime. Des commandants, choisis parmi les officiers les plus éprouvés pour la valeur et la fidélité, furent donnés aux places principales : ce furent le baron de Lons, à Pau ; de Salles, à Navarreins, où, cinquante ans après, Louis XIII, venant prendre possession du Béarn, le trouva encore; Brasselay, à Orthez; de Loubie, un des fils du baron d'Arros, à Oléron ; Poqueron à Nay, Casabon à Lourdes, Rosalis à Tartas, Gratien de Lurbe à Rabastens. Une nouvelle invasion n'était pas à craindre en ce moment. Montluc et

Damville étaient divisés entre eux. Damville, alléguant l'insuffisance de ses forces et les inquiétudes du Parlement de Toulouse pour sa propre sûreté, refusait d'attaquer le Béarn une seconde fois, comme Montluc le voulait. Montgomery se tenait entre Navarreins et Orthez, attendant l'occasion propice pour traverser de nouveau les provinces occupées par l'ennemi, et rejoindre les Confédérés sur les bords de la Charente ou de la Vienne. La reine continua les pouvoirs du baron d'Arros et du baron de Montamar. Tous deux avaient donné, avec l'exemple du dévouement et de l'intrépidité, celui de l'union la plus parfaite, de l'accord le plus intime, pour le service de leur souveraine et de leur pays. Au milieu des actes violents auxquels la réaction se porta, ils s'opposèrent tant qu'ils purent: ils plaidèrent constamment la cause de la modération et de la clémence. Le maintien de leurs pouvoirs montre que la reine approuva la ligne qu'ils suivirent en face des passions effervescentes dont elle ne put, à cause de son absence, prévenir ou réprimer tous les excès.

Un premier succès avait signalé la jonction de Coligny avec les Allemands, qui portait son armée à vingt-cinq mille hommes. L'amiral, après la prise de Nontron, étant rentré dans le Limousin, rencontra, le 23 juin, l'armée du duc d'Anjou à La Roche-Abeille. Là, s'engagea une action très vive, où le prince de Béarn et Henri de Condé firent leurs premières armes. Le village de La Roche-Abeille qui couvrait les troupes catholiques, ayant été tourné par une manœuvre habile, elles furent prises en flanc, forcées à la retraite, et ne se rallièrent que sur

des hauteurs, protégées par leur artillerie. Le lendemain, eurent encore lieu quelques escarmouches à l'avantage des Calvinistes. Sans avoir les proportions d'une bataille, cette affaire de La Roche-Abeille eut un effet moral assez marqué pour que l'armée catholique évitât une action générale et laissât le champ libre à ses adversaires. Ceux-ci firent lever le siége de Niort, et s'emparèrent de plusieurs places du Périgord, de l'Angoumois et du Poitou, Brantôme, Chabanais, Confolens, Châtellerault, Lusignan, etc. Par un triste dédommagement, les Catholiques pillèrent et saccagèrent le beau château de Châtillon-sur-Loing, berceau de l'amiral, qui l'avait fait magnifiquement décorer par Jean Gougon et par d'habiles artistes d'Italie.

En faisant la guerre, Coligny avait toujours pour but unique une paix durable qui assurât la liberté de conscience. Quand les Allemands l'eurent rejoint, pensant trouver la cour en disposition plus favorable, il avait fait demander au duc d'Anjou un passeport pour le négociateur qu'il voulait députer, M. de Lestrange, sage et respectable gentilhomme que nous retrouverons bientôt. Ce passeport fut refusé. A la suite du combat de La Roche-Abeille, l'amiral renouvela ses tentatives. Il adressa une requête au roi pour supplier humblement Sa Majesté de « vouloir octroyer à ses sujets, de quelque condition que ce soit, et par tout son royaume, libre exercice de leur religion, sans exception ni modification aucune, avec les sûretés y requises et nécessaires. » Il ajoutait que si l'on pouvait prouver aux Religionnaires que la profession de foi ci-devant présentée à Sa Majesté par les Églises de France fût contraire à la doctrine des Apôtres, ils étaient prêts à

en croire « ceux qui les instruiraient mieux. » Cette requête fut mise sous les yeux du roi par le maréchal de Montmorency ; mais la réponse qui fut transmise à l'amiral, sous la date du 20 juillet, ne lui laissa aucune espérance de succès pour ces ouvertures pacifiques.

La guerre fut donc continuée. C'était en s'emparant de Saumur et du passage de la Loire, pour marcher de là sur Paris, que l'amiral voulait décider la campagne, et amener la solution désirée ; mais la nature des forces qu'il commandait, cette noblesse volontairement rangée sous le drapeau avec les compagnies ou les régiments qu'elle avait levés, ne le laissait pas maître de ses décisions et de ses mouvements, comme un général de troupes régulières. Les gentilshommes du Poitou, qui formaient, avec leurs contingents, une partie notable de l'armée, insistaient fortement pour que l'on attaquât la capitale de cette province. Aux yeux de l'amiral, ces intérêts particuliers n'étaient que secondaires, et devaient s'effacer devant des vues politiques et militaires plus importantes ; néanmoins, quoique chef, il se vit obligé de céder. Il marcha vers Poitiers, et, après quelques jours passés à reconnaître la place et à former ses approches, tandis que sa grosse artillerie venait de La Rochelle, il fit ouvrir la tranchée le 1er août.

Poitiers, ville alors très forte, avait pour défenseur le jeune duc de Guise, héritier des talents militaires de son père, et animé par des ressentiments personnels qui ajoutaient chez lui aux passions de parti. Si l'attaque fut vigoureuse, la défense ne fut pas moins opiniâtre ni moins habile. Après les plus grands efforts, les Calvinistes parvinrent à ouvrir la brèche. Un assaut furieux et sanglant fut livré ; mais il leur coûta inutilement des

pertes cruelles. Les maladies se mirent dans leur armée et lui enlevèrent beaucoup de monde. L'amiral lui-même fut atteint de la dyssenterie. A peine convalescent, il faillit être empoisonné par son valet de chambre, Dominique d'Albe, que l'or de la cour avait gagné. Désespérant d'emporter Poitiers de vive force, ayant à regretter déjà deux mille hommes, privé, en outre, d'un grand nombre d'officiers qui, malades ou blessés, s'étaient retirés dans les villes voisines, il comptait encore sur la famine pour se rendre maître de la place; mais Châtellerault, dont la conservation était d'une grande importance, allait, à moins d'un prompt secours, tomber au pouvoir des Catholiques. L'amiral leva le siége de Poitiers le 7 septembre, et fit, à son tour, lever celui de Châtellerault. Dans ce moment (13 septembre), le Parlement de Paris le mettait hors la loi, le faisait pendre en effigie sur la place de Grève, et promettait à qui le livrerait une somme de cinquante mille écus d'or au soleil. Ce ne fut pas tout ; Charles IX, dans la violence de ses emportements, exigea que l'arrêt de mise à prix fût complété par ces mots : *mort ou vif*, et ils furent ajoutés par un nouvel arrêt du 28 septembre, que l'on traduisit en latin, en italien, en espagnol, en anglais et en allemand, pour mieux faire appel aux assassins de tous les pays. Montgomery eut également l'honneur d'une récompense promise pour sa tête. A défaut de d'Andelot mort, cette fureur se déchargea sur ses enfants orphelins. Leurs biens furent confisqués, et on les déclara *ignobles* et « incapables d'exercer aucuns estats, » suivant la barbare disposition jadis usitée.

Tandis que les rangs des Protestants s'éclaircissaient

devant Poitiers, l'armée du duc d'Anjou grossissait les siens, de sorte qu'elle put, à son tour, prendre l'offensive. L'amiral s'était porté dans le nord du Poitou, du côté de Loudun. Un sanglant engagement, dans lequel l'artillerie supérieure des Catholiques leur donna l'avantage, eut lieu le 1er octobre près de la petite ville de Moncontour, où Coligny se replia. Avant de risquer aucune action importante, il aurait voulu que Montgomery, avec ses troupes victorieuses en Béarn, arrivât pour rétablir l'équilibre des forces et la confiance qui se perdait. Tout conseillait aux Huguenots de gagner du temps ; l'avis leur en vint même de deux gentilshommes de l'armée catholique, qui se trouvèrent isolément en présence de quelques officiers calvinistes, n'étant séparés les uns des autres que par quelques fossés. Au milieu de ces luttes acharnées, il y avait parfois de ces communications, de ces rapprochements fortuits où l'adversaire s'effaçait derrière le compatriote, et sentait s'évanouir en lui le feu des passions ennemies. « Messieurs, » dirent ces deux gentilshommes qui, sans trahir leur drapeau, voulaient prévenir l'effusion du sang français, « nous portons l'habit ennemi, mais nous ne vous haïssons point. Dites à l'amiral qu'il se garde bien de présenter la bataille. Notre armée, nouvellement renforcée, est merveilleusement puissante ; qu'il temporise un mois seulement, car toute la noblesse a juré qu'elle ne demeurera davantage, et la furie française s'écoulera soudain. Si les chefs n'ont promptement victoire, ils seront contraints d'en venir à la paix pour plusieurs raisons, et vous la donneront avantageuse. » Rapporté à l'amiral, cet avis lui parut bon, ainsi qu'à plu-

sieurs autres des principaux chefs; mais la plupart partageaient l'ennui et l'impatience de la noblesse catholique. Ils prétendirent que les paroles des deux gentilshommes n'étaient qu'une ruse et une tromperie de gens coutumiers du fait, et qu'il « n'en falloit faire estat. » La majorité du Conseil opina pour une action générale, et il fallut que l'expérience militaire de l'amiral cédât encore une fois, dans la crainte de ne pouvoir plus compter sur une partie de ses troupes, si la campagne se prolongeait sans résultat décidé. Il se résolut donc à livrer bataille malgré lui, comme il avait fait malgré lui le siége de Poitiers, responsable de l'événement sans avoir la liberté de la décision.

Les ordres furent donnés en conséquence; mais au moment de les exécuter, les Allemands s'y refusèrent, déclarant que « si on ne leur baillait argent, ils ne marcheraient pas; » aventure commune avec ces mercenaires, et dont les armées royales de France avaient assez fait l'épreuve. Les princes de Béarn et de Condé, mandés en hâte, vinrent à bout de ce refus à force de promesses, en attendant mieux; mais cette mutinerie et ces pourparlers firent perdre le moment d'occuper une bonne position que l'amiral avait reconnue près d'Airvault, et qui aurait compensé l'infériorité des forces par l'avantage du terrain. Il fallut donc accepter pour champ de bataille la plaine d'Assais, toute découverte. Pour ne pas exposer les deux jeunes princes qui lui étaient confiés aux chances d'une action dont il prévoyait l'issue fatale, Coligny les envoya à Parthenay, qu'il avait eu la précaution de faire occuper. Leur éloignement ne put que produire un fâcheux effet, et

cinq à six cents chevaux qui leur firent escorte furent autant de perdu pour le combat. Le duc d'Anjou avait dix-huit mille hommes d'infanterie, huit à neuf mille de cavalerie, et quinze pièces de canon; l'amiral avait douze mille fantassins, six mille chevaux et huit canons seulement; puis, ce qui est pire que l'infériorité du nombre, ce présage moral, qu'on pourrait appeler l'esprit de la victoire, n'était pas de son côté. Ce fut dans ces circonstances, les plus cruelles, sans contredit, où puisse se trouver un général, que Coligny engagea la bataille de Moncontour, le 3 octobre 1569, dans l'après-midi.

A peine dura-t-elle deux heures. Les ailes de l'armée calviniste furent mises en déroute au premier choc. Néanmoins Coligny, chargeant à outrance avec ses escadrons d'élite, avec Mansfeld et les reîtres, et soldat autant que général, arrêta quelque temps l'armée ennemie, et parut un moment balancer la fortune. Mais, au milieu de cette lutte corps à corps, il eut la mâchoire fracassée d'un coup de pistolet que lui tira le rhingrave, commandant des reîtres catholiques; car l'une comme l'autre armée avait ses Allemands. Malgré sa blessure, Coligny tua le rhingrave de sa main. Cependant, étouffé par le sang qui remplissait la visière de son casque, enveloppé de tous côtés, il allait être pris, sans le dévouement d'un gentilhomme nommé La Plotinière, qui avait été son page, et qui l'arracha de la mêlée. L'amiral une fois emporté du champ de bataille, et sa cavalerie l'ayant bientôt suivi, ce ne fut plus qu'une horrible boucherie. La Noue fut du bien petit nombre de prisonniers que la furie des vainqueurs épargna. Pour venger l'assassinat du prince de Condé, les Huguenots

n'avaient guère fait de quartier à La Roche-Abeille; les Catholiques, à Moncontour, s'enflammèrent du souvenir de La Roche-Abeille et des gentilshommes d'Orthez. C'était ainsi que, dans ces luttes funestes, le sang appelait le sang, la vengeance appelait la vengeance. L'infanterie allemande des Huguenots fut presque toute massacrée, quoique ces malheureux jetassent leurs armes en criant, pour obtenir grâce : *Bon papiste, moi, bon papiste!* Les Suisses surtout montrèrent contre ces lansquenets un acharnement sans merci, qui tenait à des haines de nation ou de métier. Deux ou trois cents seulement leur furent arrachés avec bien de la peine par la cavalerie française, moins impitoyable. La fuite n'en sauva pas plus de cinq cents. De dix-huit mille hommes environ que comptait l'armée protestante, quatre à cinq mille restèrent sur la place; beaucoup se débandèrent; il n'en demeura que six à huit mille sous le drapeau : canons, munitions, bagages, tout fut perdu.

Ce fut à Parthenay, cette retraite que Coligny s'était prudemment ménagée, que se réfugièrent d'abord les débris mutilés de ce désastre. De là, tout ce que l'amiral put rallier se replia sur Niort. Entièrement abattus par cette défaite qui avait eu leur insubordination pour principale cause, la plupart des chefs voulaient s'accommoder à tout prix avec la cour; l'amiral, qui avait désiré de traiter le lendemain d'un succès, s'y refusait après une défaite. Déposer les armes dans une telle situation, c'était, dit-il, se livrer à discrétion, sans garantie aucune, c'était sacrifier ensemble sa religion et sa vie. Les deux jeunes princes appuyèrent cette opinion, et leur avis, se joignant à celui du capitaine éprou

vé, fit écarter une proposition indigne de la valeur que ces gentilshommes avaient montrée si souvent.

Une autre voix vint encore combattre le découragement général ; ce fut celle d'une femme « n'en ayant que le nom, » dit d'Aubigné, et « qui s'étoit avancée jusqu'à Niort pour tendre la main aux affligés. » Comme après Jarnac, la reine de Navarre accourut, et fort peu accompagnée, au risque d'être enlevée en chemin, pour ranimer de sa parole et de son exemple les âmes abattues. Si la journée de Jarnac avait coûté aux Protestants un prince illustre, la défaite de Moncontour était beaucoup plus meurtrière. Le glorieux successeur de Condé n'était pas mort ; mais il luttait contre les douleurs d'une blessure qui le mettait hors de combat. Jeanne consola ce grand *affligé* que, presque seule, elle n'abandonna pas au milieu des injustes récriminations dont il était assailli, « se voyant sur la tête, » dit d'Aubigné, « comme il arrive aux capitaines des peuples, le blâme des accidents et le silence de ses mérites. » Dans le conseil, ce grand cœur de femme prêta aux résolutions les plus énergiques l'appui de sa virile fermeté. Il fut décidé que des garnisons seraient laissées dans les meilleures places occupées par les Calvinistes, avec les approvisionnements nécessaires ; qu'un corps choisi, principalement la cavalerie, qui avait moins souffert, se porterait dans le Midi, ayant à sa tête Coligny et les deux princes ; car Jeanne voulait qu'ils partageassent désormais sans ménagements toutes les fatigues et tous les périls, afin « de les rendre capables et instruits par les labeurs. » Ce corps se réunirait aux troupes de Montgomery, et s'appuierait sur des populations calvinistes qui n'avaient pas payé aux derniers

revers un aussi large tribut que celles du Poitou et des provinces voisines. De plus, on arrêta d'envoyer des députés en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne, en Suisse, en Danemark, dans tous les pays protestants, pour solliciter de nouveaux et prompts secours dans un malheur bien grand, sans doute, mais non pas irrémédiable.

De Niort, l'amiral se rendit à La Rochelle, pour y prendre le repos et y recevoir les soins qui lui étaient nécessaires. Tout se réunissait pour l'accabler. Les pertes les plus cruelles l'avaient frappé coup sur coup dans ses affections. Portant le poids d'un revers désastreux, censuré par ses compagnons d'armes, mis au ban de l'humanité par ses ennemis, luttant tout ensemble contre la souffrance morale et contre la souffrance physique, en proie à la fièvre, qui abat les plus fermes caractères, il allait tristement porté dans une litière qu'escortaient des soldats au front morne et sombre, et par moments il sentait son âme presque défaillir comme son corps. Dans une de ces angoisses terribles, un mot bien simple et bien beau lui vint en aide ; ce mot, il est ainsi raconté par d'Aubigné : « Comme on portoit l'amiral dans une litière, Lestrange, vieil gentilhomme, et de ses principaux conseillers, cheminant en même équipage et blessé, fit en un chemin large avancer sa litière au front de l'autre, et puis passant la tête à la portière, regarda fixement son chef, et se sépara la larme à l'œil avec ces paroles : *Si est-ce que Dieu est très doux.* Là-dessus, ils se dirent adieu, bien unis de pensées, sans en pouvoir dire davantage. Ce grand capitaine a confessé à ses privés que ce petit mot d'ami l'avoit relevé, et remis au chemin des bonnes pensées et fermes résolutions pour l'avenir. »

Cette fermeté chrétienne que l'amiral avait retrouvée tout entière, elle respire admirablement dans les lignes suivantes qu'il écrivait à ses enfants treize jours après le désastre de Moncontour : « Il ne faut pas nous assurer sur ce qu'on appelle biens, mais plutôt mettre notre espérance ailleurs qu'en la terre, et acquérir d'autres moyens que ceux qui se voient des yeux et se touchent des mains. Il nous faut suivre Jésus-Christ, notre Chef, qui a marché devant nous. Les hommes nous ont ravi ce qu'ils pouvoient; et si telle est toujours la volonté de Dieu, nous serons heureux, et notre condition bonne, vu que cette perte ne nous est arrivée par aucune injure que vous eussiez faite à ceux qui vous l'ont apportée, mais par la seule haine qu'on me veut de ce qu'il à plu à Dieu de se servir de moi pour assister son Eglise.... Pour le présent, il me suffit de vous admonester et conjurer, au nom de Dieu, de persévérer courageusement en l'étude de la vertu. » Surtout en nous reportant aux circonstances où ces leçons étaient tracées, nous ne croyons pas que l'héroïsme religieux en ait donné de plus sublimes.

De La Rochelle, Jeanne d'Albret fit écrire par le prince de Béarn au duc d'Anjou, pour se plaindre des mauvais traitements infligés au petit nombre de prisonniers que la boucherie de Moncontour avait laissés vivants. Elle renouvela ses avis et ses exhortations à son fils pour cette campagne, où il devait se montrer tout à fait homme, et justifier son titre de généralissime. Toutefois, ni ce titre, ni ses prérogatives d'héritier du trône, « ne le mettoient hors de la correction doucement sévère de la reine sa mère, qui, pour peu qu'il bronchât, le relevoit soudain et ne lui en passoit point. » Un jour,

Jeanne, s'étant aperçue qu'il avait la bourse mieux garnie que de coutume, lui demanda d'où cet argent lui venait. Le prince, déconcerté, se prit à rougir. Pressé de répondre, il avoua, — car il avait été élevé dans l'horreur du mensonge, — qu'il avait eu du bonheur aux dés. Ce jeu, comme tous les jeux de hasard, était sévèrement défendu par le Code béarnais. Jeanne ordonna au gouverneur du prince de lui infliger la peine portée par la loi, qui était faite pour tous, sans aucun privilége de rang. Henri s'excusa de son mieux. Les excuses étant vaines, il eut recours aux prières, mais sans plus de succès. Alors, moitié sur le ton de la plaisanterie, moitié sur le ton sérieux, il dit que « ce seroit peu de gloire pour sa mère et trop de moquerie à sa réputation de le traiter en enfant, ayant déjà eu l'honneur de commander en l'armée, et porter le titre de général. » Ces mots lui valurent sa grâce ; mais ce ne fut pas au prince qu'elle fut accordée, ce fut au chef militaire, et sous réserve de ne plus tomber dans la même faute.

La reine de Navarre conserva l'administration supérieure et le commandement de La Rochelle, ayant pour la seconder le comte de La Rochefoucauld, à défaut de La Noue prisonnier ; mais celui-ci, devenu libre par un échange, ne tarda pas à rejoindre la reine. Avec l'aide infatigable de Jeanne, les débris de l'armée étant réorganisés, tout fut préparé dans l'espace de quelques jours pour rentrer en campagne. Jeanne embrassa tendrement son fils, puisant sa force en Dieu contre l'appréhension des dangers qu'il allait courir loin d'elle ; le prince de Condé, cet autre fils qu'elle s'était donné, eut sa part dans ces adieux résolus et tendres à la fois, et tous les

deux accompagnèrent l'amiral qui, à peine guéri, allait chercher de nouveaux combats.

S'étant mis en marche dans la seconde quinzaine d'octobre, probablement vers la fin (la date du 18, que nous trouvons indiquée, serait bien rapprochée de la bataille de Moncontour), Coligny se dirigea d'abord vers la Guyenne. Il emmenait trois mille hommes de pied, avec un nombre égal de reîtres. Wolrad de Mansfeld et le comte de Nassau l'accompagnèrent dans cette expédition. Pour le prince d'Orange, il avait pu, sous un déguisement et à travers mille dangers, regagner l'Allemagne. C'était encore contre l'Espagne qu'il venait de combattre en s'unissant aux Calvinistes français ; il se prépara sans relâche à l'attaquer de nouveau, et plus directement, dans les Pays-Bas.

L'armée catholique, qui n'avait qu'imparfaitement profité de la bataille de Jarnac, n'avait pas poursuivi plus activement une victoire qui semblait décisive. Au lieu de s'attacher aux restes de l'armée vaincue, sans lui laisser le temps de se reconnaître et de se reformer, le duc d'Anjou et son conseil s'occupèrent au siége des places. Ils en prirent quelques-unes, entre autres Niort, que leur livra un crime infâme. Mouy, qui en était commandant, avait près de lui un homme digne d'être cité dans les annales de la scélératesse, Louviers-Maurevel. Entré à seize ans dans la maison du duc de Guise et ayant été puni pour quelque faute par le gouverneur des pages, ce Maurevel l'avait assassiné et s'était enfui chez les Espagnols, que combattait alors son maître. La paix faite, Maurevel obtint sa grâce et fut admis de nouveau chez les Guises. Quand la tête de Coligny fut mise à prix par le Parlement de Paris, il s'offrit pour com-

mettre le crime et il en toucha les arrhes. Il passa dans le camp calviniste, feignit une ardente conversion à la foi réformée, et fut assez habile pour qu'on s'y trompât. Mouy surtout le prit en amitié jusqu'à être son bienfaiteur. Jugeant qu'il était trop difficile et trop périlleux de s'attaquer à l'amiral, Maurevel voulut cependant gagner l'argent qu'il avait reçu, et d'autre encore. Un jour, à Niort, il accompagna Mouy dans une reconnaissance hors des remparts. Au retour, saisissant un moment favorable, il lui tira un coup de pistolet; puis, il piqua son cheval, présent de sa victime, et se sauva dans le camp catholique. Ce misérable y souleva plus d'un mépris. « — Cela mérite la corde, » dit Tavannes même, ajoutant que « si telles gens se reçoivent, il n'y aura plus de sûreté pour Leurs Majestés ni pour leurs serviteurs. » Consternée, la garnison de Niort emmena par eau son chef mourant à La Rochelle, où il expira, et les Catholiques occupèrent la ville sans obstacle (1).

Mais ces villes ou châteaux conquis ne compensèrent pas, pour les généraux du roi, le temps et les pertes que leur coûta le siége de Saint-Jean-d'Angely, où commandait de Piles. Dans cette occasion, ils commirent la même faute que d'imprudentes exigences avaient imposée à Coligny, en l'amenant devant Poitiers. » Ils prouvèrent bien, » dit La Noue, « que notre exemple leur avait bien peu profité, et qu'ils n'avaient laissé de broncher à la même pierre. » Avec six cents arquebusiers,

(1) Maurevel n'eut pas la corde pour salaire, et il y eut des gens pour le recevoir et l'employer; car on retrouve ce scélérat, tueur aux gages des Guises et de la cour, exécutant la tentative d'assassinat qui fut dirigée contre Coligny l'avant-veille de la Saint-Barthélemy.

une centaine de cavaliers et trois à quatre cents habitants armés, qui valurent de bons soldats, de Piles arrêta le duc d'Anjou pendant six semaines, du 15 octobre au 2 décembre, sous les murs d'une place que l'on croyait prendre en quelques jours. Les pertes des troupes royales devant Saint-Jean-d'Angely dépassèrent celles de Coligny devant Poitiers; l'évaluation la moins haute (il en est qui vont à six mille), les porte à plus de trois mille hommes, en comptant, sans doute, les maladies et la désertion; tellement que cette armée en fut ruinée à demi. L'intrépide commandant ne capitula qu'à bout de ressources. Il fut stipulé que lui et sa garnison sortiraient avec armes et bagages, enseignes déployées, pour se retirer où ils voudraient, sous la seule condition de ne pas servir pendant quatre mois; mais, malgré les efforts des généraux catholiques, admirateurs de tant de courage, les soldats huguenots furent complétement dépouillés, et quelques-uns tués. Par suite de ces violences, de Piles se regarda comme dégagé de sa parole, et alla rejoindre les princes et l'amiral.

Charles IX n'avait pu voir sans jalousie son frère, objet bien marqué des préférences maternelles, recevoir le commandement de l'armée, avec le titre de lieutenant général du royaume. Excité par le cardinal de Lorraine, dont l'alliance avec Catherine de Médicis n'empêchait pas les luttes de domination et d'influence entre eux, le roi sentit cette jalousie redoubler quand deux victoires, remportées sous le commandement nominal du duc d'Anjou, eurent fait à celui-ci une sorte d'auréole. Charles s'écriait avec colère que, s'il eût commandé les troupes du duc de Nemours et du duc d'Aumale, « les reîtres n'eussent point passé. » Il voulut

aller se mettre en personne à la tête de l'armée. Échappant à sa mère, il se rendit au camp devant Saint-Jean-d'Angely, où elle le suivit, n'ayant pu le retenir. Mais les voluptés dont il fut entouré eurent bientôt raison de ces velléités guerrières, et il quitta le camp, disant que « des hérétiques en déroute n'étoient pas gibier de roi; » que « c'étoit à ses généraux à leur donner la chasse. »

Cette chasse se présentait comme une partie plus rude qu'on ne l'aurait cru le lendemain de Moncontour. Catherine en revint aux négociations; elle envoya près de la reine de Navarre, à La Rochelle, un homme fait pour inspirer la confiance, Castelnau, l'auteur des intéressants Mémoires complétés par Le Laboureur. Il était chargé de porter des paroles pacifiques, d'assurer que la reine-mère ne travaillerait qu'à obtenir de son fils des conditions favorables aux Calvinistes, s'ils voulaient faire acte de soumission. Jeanne répondit, comme elle l'avait toujours fait, que le rétablissement de la paix était l'objet de tous ses vœux, qu'elle y emploierait tous ses efforts, si l'on accordait la liberté de conscience avec de solides garanties; mais qu'elle avait trop lieu de se défier de cette démarche; et elle fit connaître une instruction secrète tombée entre ses mains, qui développait tout un plan de perfidie et de mensonge Feindre le désir d'une paix que l'on ne voulait pas, aller jusqu'à nommer des arbitres soi-disant chargés d'en poser les bases, et paralyser ainsi l'ardeur et les forces des Calvinistes; refroidir le zèle de la reine d'Angleterre et des princes allemands à leur égard en les assurant de ces prétendues intentions pacifiques; fomenter des révoltes dans la Grande-Bretagne, y aider même

par des secours, afin d'occuper Élisabeth chez elle, tandis que l'on s'appuierait sur l'alliance espagnole ; tel était ce plan qui édifiait suffisamment la reine de Navarre sur les paroles dont Castelnau était porteur de la part de Catherine.

Néanmoins, Jeanne ne voulut pas prendre sur elle de les repousser. Il fut convenu entre elle et Castelnau que ces ouvertures seraient transmises aux princes et à l'amiral ; mais d'avance elle déclara comme certain que, sans la liberté de conscience et des garanties sérieuses, toute négociation serait inutile ; moyennant ces conditions, elle ne doutait pas que les Confédérés ne fussent prêts à poser les armes. Cette communication fut portée au camp de l'amiral par le baron de Beauvoir. Peu après, la reine y dépêcha également Téligny avec ses instructions particulières, et la cour y envoya le grand-maître de l'artillerie, Biron.

Il est certain que l'attitude et les opérations du parti calviniste, au lendemain d'une défaite qui semblait l'anéantir, étaient bien de nature à déconcerter les prévisions de ses ennemis. Jamais général n'avait été plus grand après un triomphe que ne l'était Coligny après cette ruine. Il s'en relevait avec une armée nouvelle, pour transporter la guerre sur un autre terrain, et prendre l'initiative la plus hardie.

Pendant que la mémorable résistance de Saint-Jean-d'Angely retenait et neutralisait les forces catholiques, l'amiral mettait à profit l'imprudence qui, dit encore La Noue, « laissa rouler sans nul empêchement cette petite pelote de neige, » de sorte que, « en peu de temps elle se fit grosse comme une maison. » Après avoir passé la Dordogne et le Lot, Coligny était arrivé

sans obstacle à Montauban. Il se cantonna dans cette contrée, où les Calvinistes étaient nombreux, pour y reposer ses troupes et recevoir les volontaires qui accoururent sous ses drapeaux. La présence de l'héritier de la maison d'Albret contribua puissamment à renforcer la petite armée, dans ces provinces du Midi où le nom de cette famille était populaire, même en dehors de ses domaines. Le prince de Béarn faisait un apprentissage sérieux de la guerre, comme sa mère le voulait, et ne vivait pas autrement que les soldats, partageant leurs privations et leurs fatigues.

Informé de la marche de l'amiral, Montgomery, pour opérer sa jonction avec lui, s'était rapproché de la Garonne, au-dessous d'Agen. Afin de lui donner passage, Coligny, sur l'autre rive, se porta vers Aiguillon, s'en empara et fit jeter un pont un peu au-dessus, à Port-Sainte-Marie. Montluc, renfermé dans Agen, parvint à rompre ce pont, au moyen de moulins qu'il laissa emporter par le fleuve grossi et rapide; mais Montgomery le traversa dans des bateaux, et, le 10 décembre, la réunion fut accomplie (1). Avec ce renfort, l'amiral remonta les bords de la Garonne jusqu'à Toulouse. Damville, qui avait remis le siége devant Mazères, fut rappelé en hâte par les magistrats toulousains, épouvantés de l'approche d'un ennemi qu'ils avaient cru anéanti, et qui venait de si loin porter la guerre jusque sous leurs remparts. Sans que Damville en sortît, les Huguenots satisfirent des ressentiments dès longtemps amassés. Le Parlement de Toulouse avait

(1) Cette date nous paraît plus vraisemblable que celle du 10 novembre, qui est aussi donnée.

montré contre leurs frères un acharnement sans merci. Surtout, ils ne lui pardonnaient pas l'exécution du baron de Rapin, cet officier du prince de Condé qui, messager de paix, ne fut pas préservé même par un passeport du roi. Coligny, quoique réprouvant et arrêtant le plus possible les excès de la guerre, permit à ses soldats de décharger leur colère sur les terres, les métairies, les maisons de plaisance de ces magistrats qui ne respectaient ni l'humanité, ni le droit des gens. Sur les ruines fumantes et noircies, la vengeance satisfaite laissa ces mots écrits : *Justice de Rapin.*

Des environs de Toulouse Coligny alla camper près de Castres; puis il marcha au sud, vers Carcassonne, enlevant toutes les petites places et tous les bourgs fortifiés.

Il venait de prendre Montréal, à cinq ou six lieues à l'ouest de Carcassonne, quand il reçut les messages de la reine de Navarre et de la cour. Le roi offrait aux Calvinistes la vie et les biens garantis, mais non la condition capitale, la liberté du culte, ce qui rendait tout accommodement impossible, comme Jeanne en était assurée. Pourtant, Coligny ne désespéra pas d'obtenir gain de cause pour ce grand principe. Lui et le prince de Navarre remirent à Biron des lettres pour le roi, la reine-mère et le duc d'Anjou, protestant de leur soumission entière du moment que les droits de leur conscience auraient satisfaction. Téligny suivit de près Biron, avec Beauvoir et Brodeau de La Chassetière, secrétaire du prince de Navarre, homme d'une sagesse reconnue. Tous trois étaient chargés d'appuyer verbalement ces lettres, et ils prirent la route d'Angers, où la cour se trouvait en ce moment; mais ni ces négocia-

tions, ni l'hiver ne suspendirent la guerre de détail qui désolait la France

Vers le même temps (au commencement de 1570), les États navarrais voyaient les factieux, qui semblaient écrasés sans retour par Montgomery, essayer de réparer leur défaite. Ranimées par la bataille de Moncontour, leurs espérances se fortifièrent des promesses de secours qui leur furent adressées. Une lettre du duc d'Anjou, écrite le 18 décembre 1569, leur annonçait qu'ils seraient bientôt appuyés par des forces puissantes. Montluc leur mandait qu'il avait reçu l'ordre d'entrer en Béarn et de leur donner la main. Enfin, Montgomery était parti pour se réunir à l'amiral, et tout paraissait ainsi favoriser une nouvelle levée de boucliers.

Sur ces assurances, le baron de Lusse et les autres seigneurs rebelles sortirent de leurs retraites. Lusse souleva le pays basque. Dans le Bigorre, Bonasse, Esgarrabaque, Saubalade, Podens, Abbadie, le chanoine Idron, etc., se mirent à la tête de la révolte. Aidé par le gouverneur de la ville aragonnaise de Jaca, qui lui envoya cinq cents de ces bandoliers, de ces brigands de la frontière, toujours prêts pour le sang et le pillage, Supersantis reparut dans les montagnes et la vallée d'Aspe. Tous ces chefs réunis marchèrent sur Tarbes, tandis que Montluc, qui ne les avait pas trompés, venait attaquer Rabastens, à cinq lieues au nord de cette capitale du Bigorre. Après avoir pris Rabastens, il comptait marcher sur Nay, Pau, Navarreins, et subjuguer tout le Béarn, sans essuyer le même retour de fortune que Terride.

Cette petite place de Rabastens fit une résistance opi-

niâtre, qui exaspéra la férocité habituelle de Montluc. Résolu de s'en emparer à tout prix, et pressant le siége sans se ménager, il reçut une arquebusade qui lui perça les deux joues, lui enleva une partie du nez, et le défigura tellement qu'il dut, pendant le reste de sa vie, porter une sorte de masque pour cacher sa face hideuse. Sa rage, portée au comble, ne connut plus de bornes. Ayant emporté la ville d'assaut, il en égorgea tous les habitants sans distinction, hommes, femmes et enfants. Deux seulement purent échapper à cette abominable boucherie. Presque en même temps, Tarbes était tombée sans coup férir au pouvoir des rebelles.

Mais ces deux fidèles serviteurs de la reine, le baron d'Arros et le baron de Montamar, agirent avec toute la promptitude et toute la décision que réclamaient des circonstances si critiques. A la tête des troupes béarnaises, ils marchèrent en hâte droit aux révoltés, et les attaquèrent avec tant d'impétuosité, qu'ils les taillèrent complétement en pièces. « Tarbes, » dit Olhagaray, « qui s'étoit réjouie et enrichie du sac du Béarn, fut rendue misérable et brûlée à son tour. » Le baron de Lusse fut le seul chef qui se sauva de ce désastre. Ayant, à travers les montagnes, gagné la Basse-Navarre, et les barons de Damesan et d'Armandaritz s'étant joints à lui, il se jeta dans Saint-Jean-Pied-de-Port. Ainsi adossé à la frontière, il défia dans cette position l'attaque des Béarnais, qui craignirent de fournir à l'Espagne le prétexte plausible de son territoire menacé; mais ne pouvant le combattre par les armes, et voulant en finir avec ses révoltes, ils tombèrent sur les domaines du riche baron, mirent tous ses châteaux en cendres, et portèrent un tel coup à sa fortune qu'il ne s'en releva

puissance personnelle, ne saurait prévaloir contre lui; que vainement cent millions d'hommes se prétendraient fondés, de par le nombre, à violer ce droit chez un seul. Ecartons donc, d'une manière absolue, cet argument de la majorité mis en avant par la reine de Navarre. Nous le combattrions dans la bouche de ceux qui voudraient en faire usage contre une minorité protestante; nous ne l'admettons pas davantage contre une minorité catholique. En dérogeant à cette loi de la liberté des cultes qu'elle avait respectée jusqu'alors, même quand elle était sollicitée d'y manquer, Jeanne d'Albret paya un regrettable tribut aux circonstances et à la raison d'État. Si grande et si active que fût la part du clergé romain dans les calamités publiques et dans les attentats commis contre son pouvoir et sa personne, cet acte d'autorité nous paraît excessif. Nul, fût-ce le dernier et le plus criminel des hommes, ne doit être frappé sans jugement; c'est encore un de ces principes qui n'admettent pas d'exception. Nous n'en dirons pas autant de la clôture des monastères, mesure d'ordre et de sûreté qui n'aurait pas atteint le culte, et qui pouvait être prise au même titre qu'elle l'a été de nos jours, dans des pays qui n'en restaient pas moins catholiques. Sans contester le droit qu'ont plusieurs individus de vivre en commun, à la clarté du grand jour et sous la loi générale, on peut regarder comme dangereuses des associations à portes closes, organisées de manière à devenir, en quelque sorte, une personne à mille têtes, possédant, acquérant, recueillant des legs et des patrimoines, absorbant une partie des forces de la société civile, et capables de peser gravement sur elle. Que les couvents fussent donc supprimés; que la conduite de

chaque prêtre et de chaque moine fût régulièrement examinée par un tribunal; puis, que tous fussent bannis, si tous méritaient de l'être; que les moyens de surveillance et de répression les plus sévères fussent adoptés pour l'avenir; c'était bien; mais l'abolition du culte même et l'expulsion en masse, sans formes juridiques, ne sauraient être approuvées par quiconque fait passer avant tout un principe fondamental (1).

Maintenant, disons que si jamais il y eut de puissantes causes de ressentiment, ce furent bien celles auxquelles la reine de Navarre obéit. Louons-la encore plus pour avoir résisté jusqu'alors aux passions de son époque et à tant de motifs particuliers dont elle pouvait s'armer, que nous ne la blâmerons d'avoir fini par céder à leur empire. Aucun juge équitable n'assimilera les mesures prises par Jeanne d'Albret, après tant de révoltes et de crimes, et les persécutions gratuites, les prisons, les gibets, les bûchers auxquels furent livrés, dès le règne de François Ier, dans les premiers et faibles commencements de la Réforme, ses plus inoffensifs

(1) Ce sera un éternel honneur pour l'Église réformée de France d'avoir condamné formellement, il y a peu d'années, l'application malheureuse d'anciens édits contre le Catholicisme, que la Suède, pays si avancé et si éclairé du reste, a eu le tort de ne pas effacer encore entièrement de sa législation. C'est en voulant la liberté pour autrui comme pour eux-mêmes que les fils de cette Église, si longtemps persécutée, se donnent le droit d'accuser les actes d'oppression commis contre leur croyance par certains gouvernements chez qui l'Inquisition n'est pas morte. Telle n'est pas la position du parti qui se fait, en toute circonstance, l'approbateur de ces actes, et qui continue au milieu de nous, en plein dix-neuvième siècle, les doctrines et les passions des vieux ligueurs.

sectateurs; personne non plus ne confondra les prises d'armes des Calvinistes, poussés à défendre leur droit de prier et leur droit de vivre, et ces rébellions opiniâtres qui répondaient à la tolérance et au pardon de la princesse béarnaise. Si Jeanne d'Albret, quand elle supprimait l'exercice du Catholicisme dans le Béarn, ne crut pas être inconséquente en continuant de réclamer la liberté du Calvinisme en France, c'est qu'elle ne voulait cette liberté qu'associée au respect des lois, à la soumission au prince, et non comme un instrument de troubles incessants; c'est que l'Église réformée ne professait pas ce principe anarchique, subversif, anti-moral, qui tenait pour nuls serments et devoirs à l'égard des princes dissidents; doctrine odieuse que Jeanne d'Albret était trop fondée à rappeler dans son exposé de motifs, et qui put paraître à bien des consciences, comme à la sienne, une suffisante justification. Elle n'eut d'ailleurs recours contre personne aux odieuses persécutions, aux monstrueux moyens que la cour de Versailles employa, cent et quelques années plus tard, et dans un temps parfaitement tranquille, pour multiplier les *nouveaux convertis*. Néanmoins, soit par lassitude de tant de troubles et de malheurs, soit par l'ascendant moral de la reine, fort peu de Catholiques béarnais refusèrent d'abandonner leur foi, et la part faite sur les biens d'Église aux membres du clergé qui abjureraient, en trouva un grand nombre disposés à gagner cette espèce de prime. Leur exemple dut contribuer beaucoup à la facilité avec laquelle fut acceptée et ratifiée la suppression du culte ancien. Il est certain que le Catholicisme n'eut en Béarn rien qui ressemblât aux *assemblées du Désert*.

De la nouvelle amnistie qu'elle donna, Jeanne excepta seulement les principaux factieux, tels que le baron de Lusse, le baron d'Audaux, l'évêque d'Oléron et les sept membres du conseil qui, avec Péré pour agent, avait fait tant de victimes. Deux d'entre eux, La Borde et Busy, demandèrent leur grâce et l'obtinrent, sous condition d'embrasser le Calvinisme. « Jeanne, » dit le religieux barnabite Mirasson, dans son *Histoire des Troubles du Béarn*, « punissoit des rebelles, des séditieux et des gens qui croyoient qu'on ne devoit point lui obéir dans les choses temporelles, parce qu'elle étoit hérétique. » Il put arriver, comme à la suite de la rébellion précédente, que sa volonté fût dépassée, en son absence, par un zèle trop violent ; mais, c'est encore le moine historien qui le dit : « S'il y eut des Catholiques injustement mis à mort, il est vraisemblable que ce fut à l'insu de Jeanne et contre son intention. » Nous ajouterons qu'aucun de ceux qui périrent ne fut frappé comme Catholique ; tous le furent comme factieux. C'est à ce dernier titre seulement qu'étaient condamnés Busy et La Borde ; ce point doit être constaté, tout en blâmant la condition mise à leur grâce. Il est donc constant que Jeanne ne versa jamais de sang pour cause de religion, même quand les circonstances la poussèrent à une mesure qu'elle regarda comme nécessaire et légitime.

Une disposition digne de remarque, à l'égard des coupables livrés au glaive de la loi, c'est que Jeanne voulut que leur condamnation fût toute personnelle et s'éteignît avec eux, afin d'effacer pour leurs descendants toute note d'infamie. Elle abolissait ainsi ce barbare et inique supplément de peine qui s'étendait à une famille innocente, la frappait dans ses biens, dans son

honneur, et qui, pour la honte de la législation, fut encore maintenue pendant deux siècles en France. Enfin, la reine ordonna que tous ses sujets vécussent en paix les uns avec les autres, et il fut défendu, sous peine de la vie, de raviver les discordes et les haines en rappelant le passé.

Jugeant le repos de ses États désormais assuré, Jeanne put s'occuper, plus tranquille, de cet autre gouvernement qu'elle dirigeait dans la ville qui était devenue comme la métropole protestante, gouvernement civil et militaire à la fois. L'armée catholique s'était bornée à menacer La Rochelle, sans tenter une entreprise telle que l'attaque en règle d'une place si forte et si bien défendue; mais les intelligences et les surprises étaient à craindre, et ce genre de péril exigeait une continuelle surveillance. L'activité de Jeanne suffisait à tout et multipliait les ressources. Une nouvelle armée, destinée à opérer dans les provinces voisines de La Rochelle, fut organisée par ses soins et placée sous le commandement de son cousin René de Rohan, sans préjudice de cinq cents chevaux qu'elle put envoyer aux princes et à l'amiral, sous la conduite des capitaines Renty et Baudiné, avec une somme d'argent considérable, fournie par les armateurs de La Rochelle. La marine de ce port, marine de commerce et marine de guerre tout ensemble, faisait flotter avec avantage son pavillon, et rapportait large butin. « La ville de La Rochelle, » dit La Noue, « équipa et arma quantité de vaisseaux qui firent plusieurs riches prises, dont il revint de grands deniers à la cause générale; car encore qu'on ne prît alors que le dixième pour le droit d'amirauté, on ne laissa pas d'en tirer profit de plus

de trois cent mille livres. » L'escadre rochelaise, qui avait pour amiral Jean Sore, ne craignait pas de donner la chasse aux vaisseaux royaux, souvent trop heureux de gagner l'embouchure de la Gironde ou quelque port de refuge. Tout bâtiment portant le pavillon d'un État ennemi des Protestants, était réputé bon à saisir. Une escadrille, commandée par Du Chastellier-Portaut, fit essuyer aux Portugais, notamment, des pertes fort considérables. Grâces aux démarches d'Odet de Châtillon, la reine d'Angleterre avait permis que les corsaires rochelais amenassent et vendissent leurs prises dans ses ports, ce qui fut pour eux un très grand avantage.

Dans l'Aunis, l'Angoumois, la Saintonge, le Poitou, les Calvinistes tenaient la campagne; Saintes, qui était retombée au pouvoir des Catholiques, fut enlevée de nouveau par La Rochefoucauld et Soubise, malgré la belle défense de Jean de Beaufort, marquis de Canillac. Dans le Bas-Poitou, les Huguenots avaient pour principal chef Christophe Claveau, seigneur de Puyviaut, l'un des capitaines les plus renommés du parti. Sur les deux bords de la Sèvre-Niortaise se livrèrent de nombreux combats. Cette fatale guerre, qui faisait tant de ruines, et qui coûtait tant de sang de part et d'autre, elle embrassa une partie du pays où devait s'allumer, à une époque plus rapprochée de nous, une autre guerre civile non moins acharnée. Ce Marais du Bas-Poitou, qui eut, comme le Bocage, son rôle dans la lutte vendéenne, vit Catholiques et Protestants se retrancher derrière ses canaux et ses fossés, qui croisent en tous sens leur labyrinthe humide. Dans cette autre région voisine du Marais, et que l'on appelle la Plaine, La Noue, qui s'était

emparé de Marans et des Sables d'Olonne, remporta, le 15 juin 1570, une victoire signalée. A Sainte-Gemme, à cinq lieues de Fontenay-le-Comte, il défit complétement les troupes catholiques commandées par Puygaillard. Elles laissèrent cinq cents morts sur le champ de bataille. Sept à huit cents prisonniers, restés entre les mains de La Noue, attestèrent ses généreux efforts pour arrêter la fureur des soldats huguenots, exaspérés par le sanglant souvenir de Moncontour. Seize drapeaux et deux cornettes, trophées des vainqueurs, furent offerts en hommage à la reine de Navarre. Dans sa froide insouciance des malheurs de cette guerre, la cour plaisanta sur la défaite et le nom de son général, en disant avec Tavannes : « Voilà qui n'est pas trop *gaillard.* » Cette légèreté ne fut pas sans causer un grand *ébahissement* aux envoyés calvinistes chargés en ce moment de suivre les négociations qui, de temps en temps, se mêlaient à la guerre.

Quelque temps après sa défaite, Puygaillard tenta de la réparer par un coup de main dont le succès aurait valu le gain d'une bataille. A une demi-lieue de La Rochelle est un endroit nommé La Font, où la reine de Navarre vint faire un court séjour. Puygaillard, qui épiait ardemment l'occasion de prendre sa revanche, fut prévenu par ses espions de l'excursion de la reine. Sur-le-champ, il partit de Saint-Jean-d'Angely avec sept cents chevaux, pour la surprendre. Il arriva de grand matin à La Font; mais Jeanne était retournée à La Rochelle la veille au soir.

Sur ce gouvernement de Jeanne d'Albret à La Rochelle, il existe un important et curieux document : c'est un registre des délibérations du Conseil qu'elle prési-

dait, registre qui va du 1er juin 1569 au 3 août 1570. La fin de ce cahier manque, et un assez grand nombre de délibérations sont restées en blanc. Celles qui ont été conservées se rapportent à des objets de finances, d'administration et de justice, à des saisies et ventes de cloches et de biens confisqués; à des questions de commerce, de prises maritimes; à des allocations de secours pour des blessés et invalides, etc. A chaque délibération est joint le nom des membres présents, tantôt avec cette formule : *au conseil tenu à La Rochelle*, tantôt avec celle-ci : *au conseil d'après disner, chez la Royne*, mais plus fréquemment avec cette autre : *au conseil tenu devant la Royne.* Nous donnerons comme spécimen un de ces procès-verbaux (1).

« Du jeudy XX juillet (1570) au conseil tenu à La Rochelle, Messieurs du Vigen (François du Fou, baron du Vigean) de Fors, Fontrailles, Compaing, Francourt, de Vallier, général des Prunes (Étienne Chevalier, sieur de Prunay ou des Prunes, général de finances); de Lormoye, lieutenant de Forcalquier, Choisy et autres présents.

» Une ordonnance par laquelle il est mandé au lieutenant de Bergerac de vendre les marchandises appartenant à la Cause, provenues de prinses faictes sur mer, au pris qu'ont esté vendues celles de l'admiraulté.

» Mandement pour faire délivrer du sel à Jehan Charpentier, trésorier de l'artillerie de Messieurs les princes.

(1) Nous l'empruntons au *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, qui a révélé dans son troisième volume ce document jusqu'alors inédit, d'après l'original contenu aux Archives impériales, section historique, série K, carton 100, no 53. Le défaut d'espace ne nous permettrait pas de reproduire tous les autres extraits que le *Bulletin* en a publiés.

» Une sauvegarde à M. de Longueville pour ses terres et subjects de Vouvan, Merevan et Mourillon.

» Ung passeport accordé au conseil à Amory Bourgongnon et Guillaume Berticon, eschevins de Nyort, pour pouvoir venir ou envoyer Guillaume et Louis de La Rivière, François Guischard, Guillaume Sauvageot, et Jehan Daguère, dit L'Evesque, leurs procureurs négociateurs, ou telles autres personnes que bon leur semblera, en ceste ville, devant le sieur de Francourt, ou ceux qui seront par lui nommés, pour y traiter de certain ayde,

» Divers mandements au trésorier, au receveur royal en l'isle d'Oléron et *au Sueur* (c'est-à-dire à Le Sueur), pour faire payer des sommes données par la Royne à plusieurs serviteurs de la cause, notamment au capitaine Bazille, à Jean Richart, pauvre soldat du Dauphiné, à Mary Benoist, capitaine de Provence, du régiment du sieur de Blacons. (Ce capitaine avait été blessé à Brouage d'un coup d'arquebuse.)

» Autre don fait à Jehanne Saint-Esteven, veuve de Michel d'Ortholye, sur le droit appartenant à la cause et à l'admiraulté, pour la prise d'un navire dont le capitaine La Fourcade s'étoit emparé. »

Outre les noms qui se lisent en tête de ce procès-verbal, voici les autres membres du conseil désignés dans le registre :

Le comte de La Rochefoucauld, La Noue, Beauvoir (l'ancien gouverneur du Prince de Béarn, et qui est souvent aussi appelé *Beauvais* et *Beauvais-La-Nocle*); de Soubise, de Languillier, de Longua, du Poyet, de Cargroïs, de Puyviaut, Philippe de Warty (1), du Fresnay, de Vallier, le bailli d'Orléans (Jérôme Groslot, sieur de

(1) C'était un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, blessé et amputé à Moncontour, dans les rangs huguenots. On trouve son nom écrit, par corruption, *Douarti*.

Champbaudoin et de Lisle); de La Chassetière, Meauce, de Villiers, d'Escodéca, baron de Boisse ou de Bouesse; de Savignac, de Quincerot, du Mortier ou des Mortiers, du Blanc ou Le Blanc, du Chaylar, le lieutenant général de Bergerac, le baron de Rosny. Dans ce corps dirigeant siégeait aussi le maire de La Rochelle, comme représentant de la cité.

François de Béthune, baron de Rosny, était le père de Maximilien de Béthune, le célèbre Sully. Celui-ci était encore trop jeune pour faire ses premières armes dans les rangs où combattaient déjà Du Plessis-Mornay et d'Aubigné, destinés à être, comme lui, les constants et historiques amis du fils de Jeanne d'Albret (1).

Aux gentilshommes qui entouraient la reine de Navarre dans la métropole calviniste, joignez Françoise d'Orléans, veuve de Condé; Anne de Salm, veuve de d'Andelot; Charlotte de Roye, comtesse de La Rochefoucauld, et plusieurs autres dames de qualité; vous aurez une cour à laquelle le Louvre pouvait envier plus d'un nom, et surtout plus d'une vertu.

Dans tous les détails d'administration dont la reine s'occupait en personne, les hôpitaux ne devaient tenir qu'une trop large place, avec ces combats presque journaliers. Elle les visitait assidûment; elle encourageait les malades et les blessés; elle les soignait souvent de ses propres mains, comme l'avait fait la noble compagne de l'amiral, et sans s'inquiéter d'être à son tour victime

(1) C'est à tort que, dans beaucoup de biographies et d'autres ouvrages, il est dit que d'Aubigné fut élevé avec Henri de Bourbon. Leurs premiers rapports particuliers datent seulement de 1574; le roi de Navarre avait alors près de vingt et un ans, et d'Aubigné vingt-quatre.

de son dévouement. Ceux qu'elle consolait et secourait ainsi n'aspiraient qu'à lui témoigner leur reconnaissance. Des soldats allemands, sortis des hôpitaux où ils avaient éprouvé sa généreuse charité, se firent remarquer particulièrement à Sainte-Gemme, et contribuèrent à la victoire.

Après ce brillant succès, La Noue mit le siége devant Fontenay. Ce fut là qu'un coup d'arquebuse lui brisa le bras gauche. On le transporta aussitôt à La Rochelle. A tous les secours de l'art se joignirent pour lui les soins les plus affectueux de la reine. Le vertueux guerrier, philosophe chrétien au milieu des combats, était un des hommes avec lesquels Jeanne d'Albret devait sympathiser d'une façon toute particulière. Sa sollicitude, qui s'étendait jusqu'au moindre soldat blessé, fut pour La Noue celle d'une sœur. Malgré tant de soins, la blessure s'aggravait ; le membre fracassé fut atteint par la gangrène. Les chirurgiens jugèrent l'amputation indispensable ; mais La Noue ne pouvait s'y résoudre, par une de ces répugnances que l'on a vues, dans des circonstances pareilles, chez les hommes de guerre les plus fortement trempés. Il lui semblait qu'après cette mutilation, son existence serait inutile, et il voulait vivre ou mourir tout entier. Jeanne d'Albret invoqua près de lui l'intérêt de son parti, celui de la foi dont il était un des plus vaillants soutiens ; elle le supplia de se conserver pour les servir encore. Ses instances, se joignant à celles des ministres, arrachèrent enfin le consentement de La Noue. Supérieure à toutes les faiblesses de son sexe, Jeanne d'Albret ne le quitta pas pendant l'opération ; elle y aida même, car ce fut elle qui lui tint le bras. L'amputation fut faite avec un plein suc-

cès, et La Noue, guéri, ne tarda pas à reprendre les armes. Un habile artiste fit pour lui un bras mécanique avec lequel il pouvait tenir les rênes de son cheval, d'où lui vint le surnom de *La Noue Bras-de-Fer*, qui convenait doublement à ce guerrier intrépide.

Tant d'occupations diverses, les soins du gouvernement, ceux des finances et de l'armée, des manifestes à publier, une vaste correspondance à entretenir, ne suffisaient pas pour absorber cette activité qui, chez Jeanne d'Albret, semblait multiplier les heures. Elle en trouvait encore pour l'éducation de sa fille, qui n'était pas plus négligée au milieu du mouvement et du bruit de la guerre que dans la paisible retraite de Castel-Béziat, elle en trouvait pour agiter avec les ministres les plus hautes questions de religion et de théologie. Sentant parfois son cerveau fatigué par tant de soins, et pour empêcher que cette lassitude ne vînt à fermer invinciblement ses yeux pendant les prédications, elle s'était fait autoriser par ses pasteurs à occuper ses doigts par un ouvrage de tapisserie, tout en écoutant leur parole; et elle l'écoutait en effet si bien que, le sermon fini, elle aurait pu le répéter tout entier. Ces ouvrages d'aiguille lui fournissaient encore un moyen de traduire la pensée qui dirigeait toutes ses actions. Elle en fit un qui, très remarquable comme composition, ne devait pas l'être moins par le travail. Voici la description qu'en donne le jésuite Garasse :

« Comme elle estoit grandement addonée aux devises, elle fit de sa main de belles et grandes tapisseries, entre lesquelles il y a une tente de douze ou quinze pièces excellentes qui s'appelle les *Prisons brisées*, par lesquelles elle donnoit à cognoistre qu'elle avoit brisé

les liens et secoüé le joug de la captivité du pape. Au milieu de chasque pièce, il y a une histoire du Vieux Testament qui ressent la liberté : comme la délivrance de Suzanne, la sortie du peuple de la captivité d'Égypte, l'eslargissement de Joseph, etc. Et à tous les coings, il y a des chesnes rompües, des manottes (menottes) brisées, des estrapades et des gibbets en pièces, et par dessus en grosses lettres sont ces paroles de la seconde aux Corinthiens, Ch. III : *Ubi spiritus, ibi libertas.* »

Comme la haute inspiration, la mordante satire trouvait un instrument dans l'aiguille royale. Voici ce que rapporte encore l'auteur que nous venons de citer :

« Pour monstrer encore plus clairement l'animosité qu'elle avoit conçüe contre la religion catholique, et nommément contre le sacrifice de la messe, ayant une très belle et excellente pièce de tapisserie faite de la main de Marguerite sa mère, devant qu'elle ne se laissast cajoller par les ministres, en laquelle estoit broché parfaitement le sacrifice de la messe, et le prestre qui monstroit la saincte hostie au peuple, elle arracha le quarreau qui portoit cette histoire, et au lieu du prestre, y substitua de sa main un renard, lequel se tournant au peuple et faisant une horrible grimace, et des pates et de la gueule, disoit ces paroles : *Dominus vobiscum.* »

Cette satirique allégorie du renard n'a rien qui puisse étonner en ce temps où, dans les deux camps, l'âcre pamphlet prenait toutes les formes et ne connaissait aucun ménagement. La plume et le crayon se faisaient les auxiliaires de l'épée et de l'arquebuse, et l'aiguille même devenait une arme à son tour. Comme nous l'avons observé à propos des traits nombreux lancés par la reine Marguerite contre les prêtres et les moines, ces

attaques étaient monnaie courante chez les poëtes et les conteurs, bien avant la Réformation et ces jours de luttes ardentes qui les expliquent tout naturellement. Un des plus audacieux fut le Dante, dans sa *Divine Comédie*. Là, on voit des prélats et des papes livrés, sans aucun déguisement, aux tourments affreusement bizarres de l'Enfer et aux expiations du Purgatoire; les bienheureux oubliant la céleste quiétude du Paradis, pour stigmatiser, avec des images et des comparaisons fort terrestres, ces hautes puissances de l'Église; l'angélique Béatrix accusant, dans les termes les moins réservés, les fables grossières et ridicules par lesquelles la chaire était déshonorée; saint Pierre en personne, fulminant les diatribes les plus violentes contre la cour romaine; étrange audace qui n'a pas empêché, depuis cinq cents ans, l'Italie et Rome de vénérer le nom et l'œuvre du Dante. L'Italie, ce centre de la domination pontificale, nous offre, chez ses poëtes, bien d'autres hardiesses pareilles. Il suffit de citer, chez Luigi Pulci et Teofilo Folengo, les bouffonneries plus que hasardées du *Morgante Maggiore* et de l'*Orlandino*, qui s'attaquent même à certains articles de foi; dans l'*Italia liberata* de Trissino, la véhémente invective que l'auteur met dans la bouche d'un ange, contre les scandales romains. Ces licences-là passaient à la faveur de la poésie. Parmi tous les exemples analogues que nous fourniraient les premiers âges de la littérature française, l'époque des troubadours et des trouvères, bornons-nous à citer certain fabliau allégorique dans lequel figure précisément un renard qui revêt tour à tour le froc du moine, la mître de l'évêque et la tiare papale (1). Soit rémi-

(1) Villemain, *la Littérature au moyen âge*.

niscence, soit rencontre d'idée, le rapport entre ce trait de satire et la tapisserie de Jeanne d'Albret est certainement fort curieux.

Pendant que la guerre continuait dans l'ouest de la France, le plus souvent à l'avantage des Calvinistes, Coligny poursuivait son étonnante campagne. Après avoir poussé jusqu'au Roussillon, alors possédé par l'Espagne, et que Montgomery traita comme terre ennemie, l'amiral passa près de Montpellier sans attaquer cette ville importante, et vint recueillir les ressources que Nîmes, empressée à le recevoir, tenait à sa disposition. Mais tant que la guerre se ferait si loin de Paris, elle ne pouvait produire qu'une stérile effusion de sang et d'inutiles ravages. Cette paix honorable, unique objet de ses vœux, Coligny ne se flattait désormais de l'obtenir qu'en menaçant la capitale du royaume. Il se détermina donc à marcher sur Paris. Ce fut à Nîmes que ses compagnons d'armes reçurent communication de ce projet inconcevable de hardiesse. Il trouva chez ses lieutenants et ses principaux officiers une résolution égale à la sienne; mais presque tous les soldats qu'il avait recrutés dans les provinces méridionales n'entendaient guerroyer que dans leur pays, et ne se soucièrent pas d'entreprendre une expédition si lointaine. L'amiral n'en persista pas moins, malgré la diminution de ses forces.

En quittant Nîmes, il les partagea en deux corps. Avec le principal, où se trouvaient les princes, il prit la route d'Aubenas. Le second côtoya le Rhône par le Pont-Saint-Esprit, en marchant sur le flanc droit de

l'autre. Aubenas fut emporté. Après y avoir laissé une garnison sous les ordres du capitaine dauphinois Poyet, Coligny se rapprocha du Rhône et établit son quartier-général au Pousin. De là, il jeta sur la rive gauche du fleuve un détachement qui essaya inutilement d'enlever Montélimart. Cette ville aurait exigé un siége en règle. Sans s'arrêter davantage à cette tentative, l'amiral rappela son détachement, et, par les rudes chemins de cette partie des Cévennes qui se joint aux montagnes du Vivarais, il se dirigea vers Saint-Étienne, où il arriva le 26 mai 1570.

Si robuste que fût la constitution de Coligny, l'excès des fatigues et des soucis l'avait épuisé. A Saint-Étienne, il fut saisi d'une fièvre inflammatoire qui consterna ses compagnons d'armes et fit presque désespérer de sa vie. Cependant, soigné par un habile médecin de la Faculté de Paris, nommé Baudichon, il surmonta le mal, et la douleur fit place à la joie. L'amiral entrait en convalescence, quand des ouvertures de paix furent apportées. Elles ne lui parurent qu'un moyen de l'arrêter, et il refusa la suspension d'armes qui était proposée comme préliminaire. Il passa la Loire au pont de Saint-Rambert, dont s'était assuré le capitaine Saint-Jean, frère de Montgomery. Par Feurs, Saint-Symphorien et Roanne, il gagna la Bourgogne, et occupa, le 25 juin, Arnay-le-Duc.

Tandis que la reine-mère, prise encore une fois au dépourvu par cette marche audacieuse, essayait en vain de la suspendre, le maréchal de Cossé-Brissac réunissait en toute hâte un corps d'armée. Les forces qu'il put rassembler ne dépassaient guère douze mille hommes, dont la moitié Allemands ou Italiens. Toutefois,

c'était encore plus que le double de celles de l'amiral. Par suite de la répugnance des Huguenots du midi à s'éloigner de leurs provinces, il n'avait plus guère que le noyau de troupes venu de La Rochelle, et encore était-il bien diminué. Quoiqu'aucun grand combat n'eût été livré, une campagne de huit mois non interrompue, de nombreuses escarmouches ou attaques de petites places, des marches à travers toutes les épreuves des saisons et de la misère, avaient successivement éclairci les rangs de cette vaillante élite.

Deux mille cinq cents arquebusiers et deux mille cavaliers, débris, pour la plupart, des escadrons allemands, portant sur leurs figures, brûlées par le soleil et la poussière, la trace de tant de fatigues, à peine vêtus et chaussés, et sans une seule pièce de canon, telles étaient les forces avec lesquelles Coligny se voyait en présence de douze mille hommes bien pourvus de tout et appuyés d'une forte artillerie. Il osa cependant affronter leur choc. Ce petit reste, ou, si le mot est permis, ce petit résidu d'armée, pareil à ces corps maigres où tout est muscles et nerfs, partageait la résolution de son chef. La présence des princes et les nécessités de la situation animaient tous les courages. Coligny avait pour lui l'avantage du terrain, et, cette fois, plus heureux qu'à Moncontour, il put le mettre à profit. Les arquebusiers occupèrent des positions qui neutralisaient en partie la grande supériorité numérique des troupes royales. La cavalerie, divisée en six escadrons, était conduite par l'amiral lui-même, par le comte Louis de Nassau sous le prince de Navarre, par le marquis de Resnel sous le prince de Condé, par Montgomery, Genlis et Briquemault, et se tenait prête à porter son effort

sur tous les points où l'infanterie aurait besoin d'être soutenue. Ces dispositions furent couronnées de succès. Repoussées dans toutes leurs attaques, après une action très vive, les troupes catholiques se replièrent sans renouveler le combat.

Immédiatement, Coligny, par une marche rapide, se dirigea vers la Charité. Le chemin de Paris lui était ouvert. La cour prit sérieusement l'alarme. Elle était à bout de moyens; l'argent manquait pour arrêter la défection des mercenaires qui suppléaient à l'insuffisance de soldats français. Le 7 juillet, Téligny, le baron de Beauvoir, Cavagne et La Chassetière avaient quitté le camp calviniste, pour porter à Paris les dernières propositions de Coligny, mais sans que l'amiral suspendît sa marche. En présence du péril croissant, la cour se décida enfin à consentir aux conditions demandées. Le 8 août, la paix fut signée à Saint-Germain, malgré les protestations de l'ambassadeur d'Espagne et du nonce du saint-siége.

Par cet édit de Saint-Germain, les Réformés avaient amnistie entière, égalité d'admission aux charges publiques, libre exercice de leur culte dans tous les lieux dont ils étaient en possession, et, de plus, dans deux villes par province : en échange, le culte catholique était rétabli dans les lieux de l'obéissance royale où il se trouvait suspendu. Le roi déclarait reconnaître pour ses bons et fidèles parents la reine de Navarre, son fils et le prince de Condé, et tenir aussi leurs amis pour les siens, y compris les étrangers leurs auxiliaires. Il accordait l'indemnité du fait accompli aux mesures prises par les Confédérés pendant la guerre, notamment à la levée des deniers royaux, et interdisait toute recherche

à ce sujet. A Jeanne d'Albret on rendait toutes les villes et autres places à elle appartenant, dont s'étaient emparées les troupes du roi. Il y avait exemption pour certaines villes de recevoir garnison. Les Religionnaires rentraient dans leurs biens confisqués, et tous les jugements criminels, prononcés contre eux en raison des troubles, étaient révoqués et mis à néant. Comme le Parlement de Toulouse s'était mis en juste suspicion à leur égard, ils avaient droit d'appeler de ses jugements devant les maîtres des requêtes, qui en décideraient en dernier ressort; en outre, il leur était permis de récuser jusqu'à un certain nombre de conseillers dans les Parlements de Bordeaux, Dijon, Aix, Rouen, Grenoble et Rennes. Enfin, ils obtenaient quatre places de sûreté, La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité, que les princes de Navarre et de Condé et quarante des principaux seigneurs de la Religion s'obligeaient à rendre deux ans après l'édit publié.

La proclamation de cette paix fut faite solennellement, le 26 du même mois, à La Rochelle, raconte L'Estoile, « devant le logis où étoit la reine de Navarre aux fenêtres, ayant avec elle Madame la princesse sa fille, et leurs demoiselles, et aussi y étoient M. de La Rochefoucauld, M. Des Roches, premier écuyer du roi, et plusieurs autres grands seigneurs et gentilshommes. Les deux trompettes du roi sonnèrent par trois fois; puis, le roi d'armes de Dauphiné, accompagné des rois d'armes d'Anjou et de Bourgogne, lut et publia l'édit de pacification. Ce fait, la reine fit faire la prière par Du Nort, ministre de l'église de La Rochelle, et à la fin des prières toutes les artilleries de La Rochelle tirèrent. »

CINQUIÈME PARTIE.

DE LA PAIX DE SAINT-GERMAIN A LA MORT DE JEANNE D'ALBRET.

1570 — 1572.

Les conditions stipulées par la paix de Saint-Germain étaient certainement les meilleures que les Calvinistes eussent encore obtenues; mais c'était pour eux une raison de plus d'être en garde, après tant de manques de foi; aussi un mot qui traduisait fidèlement cette opinion ne tarda-t-il pas à courir. Les négociateurs au nom de la cour avaient été de Mesme, seigneur de Malassise, et le maréchal de Biron, qu'une blessure avait rendu boiteux; d'où l'on appela le traité de Saint-Germain *la paix boiteuse et mal assise*, plaisanterie qui renfermait un sinistre et sanglant présage.

Autant que personne, la reine de Navarre avait désiré de voir la fin d'une cruelle guerre; et pourtant, au milieu des salves joyeuses et des démonstrations d'allégresse, elle demeurait défiante et soucieuse. Les leçons du passé l'avaient trop bien instruite. Elle savait qu'on

avait, selon le mot de Pasquier, « plus ôté aux Huguenots par des édits pendant la paix, que par la force pendant la guerre. » La seule garantie rassurante à ses yeux aurait été l'éloignement de Catherine de Médicis et du cardinal de Lorraine. Tant que le pouvoir restait en leurs mains, la paix ne pouvait être qu'une trêve, et sous ces larges concessions se cachaient des piéges et des complots plus dangereux peut-être que tous les précédents. La clairvoyante princesse résolut donc de rester à La Rochelle avec les principaux du parti. Ce fut en vain que Catherine de Médicis lui adressa les plus pressantes invitations de se rendre à la cour, qu'elle prodigua les paroles caressantes et emmiellées. Coligny était bien déterminé à se tenir sur la même réserve, quoiqu'il eût donné un gage de sa bonne foi en congédiant sans délai les soldats allemands, que Mansfeld remmena dans leur pays. Inutilement, il fut invité aux fêtes du mariage du roi, qui épousa, le 26 novembre de cette année 1570, Élisabeth, fille de l'empereur Maximilien III; le général calviniste persistait dans sa résolution, en dépit de toutes les avances. Cette paix, à peine signée, était odieuse aux Catholiques exaltés, et l'amiral se voyait déjà obligé de signaler au roi leurs complots et leurs menaces.

Cependant, Catherine de Médicis voulait à tout prix attirer les deux principales têtes protestantes dans le piége où tous les chefs huguenots ne manqueraient pas de les suivre. Pour désarmer ces défiances, elle fit envoyer par son fils à La Rochelle, le maréchal de Cossé-Gonnord, allié aux Montmorency, ancien ami de Coligny, et qui passait même pour incliner vers le Calvinisme. Cossé, sincèrement persuadé, on doit le croire, de la

bonne foi de la cour, ne négligea rien pour que cette conviction fût partagée. Il certifia le désir du roi de maintenir l'édit; il se déclara autorisé à éclaircir les points du traité qui pourraient prêter à quelque contestation, et à donner complète satisfaction aux plaintes des Religionnaires.

Ces griefs, dont la reine de Navarre se fit l'interprète, c'étaient les émeutes sanglantes qui, sous les yeux des magistrats royaux, avaient éclaté en divers endroits; c'était l'interdiction qui continuait de frapper le culte réformé dans la Touraine, au Mans, dans le pays Chartrain, dans la Champagne, dans la Brie, à Sancerre, etc.; c'était la défense de tenir aucun collége, aucune école de la Religion; c'étaient les menées qui ne cessaient pas, tant à l'intérieur qu'au dehors, en vue de la destruction des Huguenots. Pour ce qui touchait en particulier la reine et son fils, on continuait de retenir indûment Lectoure et d'autres villes, places ou châteaux de leurs domaines; on donnait au prince de Navarre, pour lieutenant dans son gouvernement de Guyenne, le maréchal de Villars, ennemi déclaré de la maison d'Albret, et qui ne voulait pas même le reconnaître ni lui écrire. Le prince de Condé n'était pas mieux traité pour les restitutions qui lui étaient dues. Aux récriminations de l'envoyé royal sur les forces qui entouraient les chefs calvinistes, la princesse répondait que, s'ils avaient rappelé auprès d'eux un certain nombre de soldats, c'était à cause des troupes que l'on faisait avancer vers La Rochelle, tant avec Cossé lui-même qu'avec Villars. Quant à la prolongation du séjour de Jeanne et de ses amis dans cette ville, elle avait pour motif le retard apporté à la liquidation de la part dont la cour s'était

chargée dans les contributions de guerre, et par les délais et les difficultés que rencontraient divers autres articles du traité. Enfin, Jeanne demandait le rappel du chancelier de L'Hôpital et le renvoi des Guises, double et grande mesure qui pourrait seule caractériser un changement sincère de politique.

Parmi les réclamations élevées par la reine, il y en avait une bien propre à montrer quelle était sa sollicitude, même quand il s'agissait de la réparation due à un simple particulier. Paris avait vu, deux ans auparavant, une exécution cruelle. Un marchand de la rue Saint-Denis, nommé Philippe Gastines, respectable par ses mœurs, par sa probité reconnue, et professant le Calvinisme, fut accusé d'avoir tenu des assemblées chez lui, et d'y avoir fait célébrer la Cène, malgré les ordonnances qui ne permettaient pas l'exercice du culte protestant dans la capitale. Quoiqu'on fût dans un intervalle de paix au moins nominale, cette contravention fut poursuivie avec un acharnement sans merci par la faction des Guises. Tous les titres du malheureux Gastines à l'estime publique le défendirent vainement. Le 30 juin 1568, il fut exécuté avec son frère Richard et Nicolas Croquet, son beau-frère; leurs biens furent confisqués, leurs maisons rasées; sur l'emplacement, on éleva une pyramide où l'arrêt de mort était inscrit, et que l'on appela la *Croix de Gastines*. Au milieu de si grands intérêts, la reine de Navarre n'oublia pas l'infortuné marchand parisien et ceux qui avaient partagé son sort. Invoquant l'article du dernier édit, qui annulait toutes condamnations prononcées pour fait de religion, elle réclama la destruction de ce triste monument.

Porteur de ces demandes, Cossé quitta La Rochelle

le 1er janvier 1571. Pour ce qui concernait L'Hôpital et les Guises, le roi n'accéda pas au vœu de Jeanne. Il fit ou promit e faire droit aux autres réclamations; mais la mesure relative à la *Croix de Gastines* fut l'occasion d'une émeute qui faillit mettre Paris en feu, bien que, par ménagement, on l'eût enlevée de nuit et transportée dans le cimetière des Innocents, en remplaçant l'arrêt par une inscription en l'honneur de la croix. La passion populaire se souleva rugissante, criant aux armes, pillant les maisons de ceux dont elle suspectait la croyance. L'énergie du maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, qui entendait servir le roi et non les Guises, réprima l'audace des séditieux, dont quelques-uns furent tués et un autre pendu sans forme de procès à une fenêtre; mais un homme qui agissait de la sorte ne pouvait convenir à la faction dominante, et bientôt les fureurs qui venaient ainsi de s'essayer allaient se dédommager à l'aise.

Parmi les moyens de persuasion que Cossé était chargé d'employer près de la reine de Navarre, il en était un que la cour jugeait le plus puissant de tous : une proposition de mariage entre le prince de Navarre et Marguerite de France, sœur du roi, la réalisation du projet formé dès l'enfance de tous deux, quand Henri fut amené à la cour pour la première fois. Née en 1552, Marguerite avait dix-neuf ans, un an et demi de plus que le prince, et elle était citée our ses grâces et sa beauté.

Ce projet de mariage, destiné à opposer l'influence catholique de la belle-fille à l'influence protestante de la belle-mère, à reconquérir, jeune homme, celui que la cour s'était vu enlever adolescent, à neutraliser le

courage et les talents qu'il annonçait ou bien à s'en emparer, il devait, selon les calculs de Catherine de Médicis, éblouir les yeux de Jeanne, et triompher de toutes ses résistances. En alliant encore une fois la maison d'Albret à la maison de France, une telle union devait flatter ensemble l'orgueil maternel et les espérances de la souveraine; elle offrait à Jeanne la chance de recouvrer la Navarre, ce but après lequel la famille dépossédée n'avait cessé jamais d'aspirer.

La guerre avec l'Espagne, que Catherine montrait à Jeanne en perspective, était aussi l'amorce puissante que l'on faisait agir près de l'amiral, à défaut des séductions vainement mises en œuvre jusqu'alors pour le subjuger. Ce projet, il réalisait la pensée constante, l'invariable vœu de Coligny, le plan politique et militaire dont il poursuivait l'exécution avec la conviction profonde et raisonnée dont toutes ses vues étaient empreintes. Par cette guerre, qui ne pouvait être entreprise dans un moment plus favorable, quand les Pays-Bas se soulevaient contre leurs tyrans, les échecs et les injures de la France seraient réparés; par cette guerre, serait anéantie l'influence étrangère que l'on retrouvait dans tous les maux intérieurs du royaume. Catholiques et Protestants, tous les Français s'uniraient sous le même drapeau, et tourneraient contre un ennemi si funeste à la nation la bouillante valeur qu'ils dépensaient à s'entre-déchirer. Ainsi la guerre contre l'Espagne offrait double avantage : au dehors, elle servait l'intérêt français en attaquant dans sa puissance un ennemi séculaire; — au dedans, elle serait le meilleur préservatif contre le retour des luttes intestines que l'amiral détestait autant que personne, quoiqu'on l'eût réduit à y

prendre part. Bien peu de temps avant la Saint-Barthélemy, comme on l'engageait à fuir des lieux où l'on conspirait sa perte : « Je ne puis sortir d'ici, » répondit-il, « sans retourner aux guerres civiles, et j'aime » mieux être traîné dans les boues de Paris que de » retourner jamais là. » Pour prix de sa patriotique répugnance, les dépouilles mutilées de ce grand homme allaient être, en effet, bientôt traînées « dans les boues de Paris, » au milieu d'abominables outrages.

Les ouvertures faites à l'amiral en faveur de son plan favori n'avaient pas laissé de porter un premier coup à sa résistance. Elles ne pouvaient qu'être aussi les bienvenues auprès de Jeanne d'Albret, autant toutefois qu'il lui était possible d'en admettre la sincérité. Quant au mariage proposé, Jeanne, à cet égard, se montra fort réservée. Bien des événements s'étaient passés, bien des leçons lui avaient été données depuis le jour où il fut parlé pour la première fois de cette union lointaine. Elle répondit seulement qu'il lui était impossible de rien décider en l'absence de son fils (Henri de Bourbon était dans ce moment en Béarn), et qu'elle devait avant tout consulter son inclination.

Le refus d'éloigner les Guises et de rappeler le chancelier fut coloré de raisons si spécieuses et si habilement présentées, que les commissaires chargés par Jeanne de suivre à Paris ces négociations, — Téligny, Briquemault et Cavagne, — ne purent se défendre d'être circonvenus. Leur loyauté en vint presque à ne plus douter de celle de la cour. Ils furent d'ailleurs comblés de prévenances; « ils remportèrent, » dit Mézeray, « toutes les marques possibles de bon traitement. » Malgré le rapport qu'ils firent sous cette im-

pression à la reine de Navarre, elle persévérait dans son incrédulité. Les scènes de fureur dont Rouen et Orange furent le théâtre, au commencement de 1571, et qui dépassaient les proportions ordinaires des violences alors trop communes, étaient peu propres à changer ses dispositions. Rien même n'était fait pour rechercher les auteurs de ces crimes. Cependant, sur l'énergique réclamation de Jeanne, des commissaires furent envoyés, des ordres furent donnés pour un châtiment exemplaire, mais de telle façon que, bien avertis, les principaux coupables eurent le moyen d'y échapper.

Une occasion s'offrit pour redoubler ces avances que la cour prodiguait à Coligny : ce fut le mariage de l'amiral. Veuf depuis trois ans, il épousa, le 25 mars 1571, l'héritière d'une des plus riches et des plus nobles maisons de la Savoie, Jacqueline de Montbel, fille du comte d'Entremont et veuve de Claude de Basternay, baron d'Anton. Douée d'une âme forte et généreuse, cette dame s'était prise d'une profonde admiration pour l'illustre capitaine. Elle voulait être, disait-elle, *la Martia de ce nouveau Caton*. Instruit de ses intentions, le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, fit intervenir son pouvoir pour empêcher cette union hérétique ; il défendit, par une ordonnance, qu'aucune de ses sujettes épousât un étranger, sous peine de confiscation des biens. Bravant sa colère et ses menaces, Jacqueline d'Entremont sortit furtivement de la Savoie, et passa outre au mariage. Le roi fit dire à Coligny qu'il sollicitait auprès d'Emmanuel-Philibert la main-levée de la saisie mise sur les biens de Jacqueline, et même qu'il l'engageait à joindre à cette grâce une somme de

cent mille livres pour cadeau de noces. Le mariage de Coligny fut célébré à La Rochelle en présence de la reine de Navarre et d'une nombreuse noblesse. Le même jour vit accomplir celui de Louise de Châtillon, fille aînée de l'amiral, avec Téligny. Ce jeune gentilhomme n'était pas riche; ce fut par sa conduite sans reproche et ses nobles qualités qu'il obtint l'honneur d'une telle alliance (1).

Aux joies de ce double mariage s'était mêlé, pour les assombrir, un funeste événement, la mort du cardinal de Châtillon. Aussitôt après la signature de la paix, l'amiral l'avait engagé à revenir en France. Ce fut au moment où il allait quitter l'Angleterre qu'il fut

(1) Devenue veuve bientôt après (Téligny périt à la Saint-Barthélemy), Louise de Châtillon épousa en secondes noces ce même prince d'Orange, l'illustre fondateur de la république des Provinces-Unies, qui était venu au secours des Calvinistes de France. Elle eut pour descendante, à la neuvième génération, la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, duchesse d'Orléans, issue ainsi, par les femmes, de l'amiral Coligny. Voici la généalogie qui établit cette filiation et que nous empruntons à *la France protestante*, t. Ier, page 405 :

1° Guillaume de Nassau, Louise de Coligny ; — 2° Frédéric-Henri de Nassau, Emilie de Solms ; — 3° Louise-Henriette de Nassau, Frédéric-Guillaume de Brandebourg ; — 4° Frédéric 1er de Brandebourg, Sophie Charlotte de Brunswick-Lunebourg ; — 5° Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, Sophie-Dorothée de Hanovre ; — 6° Philippine-Charlotte de Prusse, Charles de Brunswick-Wolfenbuttel ; — 7° Anne-Amélie de Brunswick-Wolfenbuttel, Auguste de Saxe-Weimar ; — 8° Charles-Auguste de Saxe-Weimar, Louise-Auguste de Hesse-Darmstadt ; — 9° Caroline-Auguste de Saxe-Weimar, Frédéric-Louis de Mecklembourg-Schwerin ; — 10° Hélène de Mecklembourg-Schwerin, Ferdinand, duc d'Orléans.

empoisonné par son valet de chambre. Il s'était rendu fort utile à son parti par les talents de négociateur qu'il avait montrés en ce dernier lieu, et qui étaient suffisants pour expliquer un crime. « C'étoit, » dit Brantôme, « un très sage et très advisé homme de bien de prélat. Il donnoit de très sages advis, car il avoit un bon sçavoir et aimoit fort ceux qui en avoient et estoit le Mécènes de plusieurs. Il faisoit plaisir à tout le monde, et jamais ne refusa homme à lui en faire, et jamais ne les abusa ny vendit de fumées de la cour. » De Thou exprime sur Odet de Châtillon un semblable jugement.

Pour donner un nouveau gage de son bon vouloir apparent, et l'un des plus propres à gagner la reine de Navarre, un synode national avait été autorisé par le roi. Il se réunit à La Rochelle le 2 avril 1571. C'était le septième depuis l'introduction de la Réforme en France, mais le premier qui se tint avec l'assentiment royal, en constituant une sorte de reconnaissance de l'Église nouvelle. Cette circonstance, et l'appareil dont il fut entouré, le rendent particulièrement remarquable. Sur la demande de Jeanne, Théodore de Bèze vint de Genève pour le présider. Les secrétaires furent Nicolas des Gallars et Jean de La Rogeraye. Outre la reine de Navarre et son fils, le prince de Condé, l'amiral et le comte de Nassau y assistèrent, avec une foule d'autres personnages distingués, dont beaucoup étaient au nombre des députés qui représentaient les églises de toutes les provinces. Les sujets principaux pour lesquels se réunissait le synode étaient le rétablissement de la discipline religieuse, que l'état de trouble et de guerre n'avait pu manquer de relâcher, l'examen et la fixation

de quelques points de doctrine, et la manière d'administrer la Cène. Le résultat des délibérations fut une confirmation solennelle de la profession de foi de 1559, arrêtée à Paris dans l'Assemblée qui constitua l'Église proscrite. « D'autant, » est-il dit dans ces actes, « que notre confession de foi est imprimée de différentes manières, le synode déclare que celle-là est la véritable qui a été dressée au premier synode national. » Il fut décidé d'en faire trois copies authentiques sur parchemin, qui seraient signées de tous les membres présents, ecclésiastiques ou laïques, et dont l'une serait gardée à La Rochelle, la seconde en Béarn, et la troisième à Genève (1).

La reine de Navarre profita de la tenue du synode pour le consulter sur une question essentielle, relative à son gouvernement. Bien qu'elle eût jugé nécessaire d'interdire le culte romain en Béarn, elle ne voulait pas en faire un titre d'exclusion quant aux emplois publics et aux charges de sa maison, et repousser ainsi d'honorables services, d'autant que ce culte continuait d'avoir son libre exercice dans la Basse-Navarre. L'approbation du synode était la meilleure sanction qu'elle pût opposer aux murmures des Calvinistes peu tolérants et au blâme de quelques ministres animés d'un zèle indiscret. Voici la réponse consignée dans l'article 20 des actes du synode ;

« La reine de Navarre a demandé conseil si elle peut, en conscience, retenir ou établir des officiers catholiques romains, à faute d'autres, et si elle en peut

(1) L'exemplaire déposé à La Rochelle s'y trouve encore, dans les archives de l'Hôtel de Ville.

aussi laisser parmi ses domestiques. Sur quoi Sa Majesté a été suppliée de bien regarder de près à ceux qui seront ses officiers domestiques, et de se servir le plus qu'elle le pourra de gens de notre religion et craignant Dieu. Quant aux papistes qui sont paisibles et de bonne vie, qu'il lui plaise de faire en sorte qu'ils soient bien instruits. Et quant aux traîtres qui l'ont abandonnée dans sa nécessité, et exercé de grandes cruautés pendant ces troubles, qu'elle ne les reçoive jamais dans l'exercice d'aucune charge publique, ni à sa cour, non plus que parmi ses domestiques. »

En exprimant cet avis, le synode félicita la reine sur une des déterminations qui témoignaient le mieux de sa sagesse. Elle avait résolu de supprimer la vénalité des offices de judicature, pour ne les remettre qu'aux mains les plus dignes : encore une de ces mesures qui mirent Jeanne d'Albret bien loin en avant de son époque.

Ce fut peu de temps après la tenue du synode que parut la célèbre traduction du Nouveau-Testament en langue basque. En vue de ce travail, dont elle fut l'inspiratrice, Jeanne avait envoyé depuis longtemps, dans le pays basque, plusieurs de ses ministres, pour apprendre un idiome à peu près inconnu hors des lieux où il était usité. Parmi eux, elle choisit celui qui avait le mieux réussi dans cette étude, Jean de Liçarrague, de Briscous, qui fut depuis pasteur à La Bastide de Clarence, en Basse-Navarre, et qui prêchait également bien dans les langues française, basque et béarnaise. Sa traduction, imprimée à La Rochelle en 1571, étonna le monde savant comme une nouveauté singulière, car il ne semblait pas possible que cet idiome, parlé seule-

ment par une inculte et rude population de montagnards, pût devenir un instrument docile sous la plume de l'écrivain (1).

Deux nouveaux envoyés du roi étaient arrivés à La Rochelle, MM. de Biron et de Quincé. Ils avaient mission de presser la reine de Navarre au sujet du mariage de son fils, de faire valoir encore auprès d'elle, auprès de l'amiral, déjà bien ébranlé, la perspective prochaine de la guerre contre l'Espagne, d'assurer à Coligny que tous ses plans étaient adoptés, que l'exécution suprême lui en serait remise, comme au plus grand capitaine que possédât la France.

La sincérité de la cour était suspecte à Jeanne pour cette guerre comme pour tout le reste. Elle croyait difficilement que des relations si étroites avec Philippe II pussent être sérieusement rompues, que l'on entrât franchement dans une voie politique tout-à-fait contraire. A cette incrédulité, Biron opposa un ressentiment personnel et profond dont Catherine devait être animée. Il y avait trois ans que sa fille, la malheureuse Élisabeth de France, était morte victime de la sombre

(1) La Bibliothèque impériale possède un exemplaire de ce rare et curieux ouvrage. C'est un volume petit in-8° de 444 feuillets numérotés, mais au recto seulement, et 109 feuillets non numérotés ; en tout 1,106 pages. Le titre porte les armes de Navarre et l'indication : *Rochellan, Pierre Hautin, imprimiçale*, 1571. En tête est une dédicace du traducteur, en français et en basque, « à très illustre dame Jeanne d'Albret, Roine de Navarre, Dame souveraine de Béarn, etc. » Après la table sont un catéchisme et une confession de foi. L'exécution typographique est nette et soignée. Cet exemplaire, en bon état de conservation, provient de la bibliothèque du célèbre Huet, évêque d'Avranches, donnée par lui à la maison professe des Jésuites, à Paris, en 1692.

jalousie de son mari, non pas seulement tuée par le chagrin et la tristesse, mais empoisonnée, disait-on, crime auquel la duchesse d'Albe aurait prêté sa main. Ce ressentiment, quoique dissimulé jusqu'alors, ne devait-il pas dissiper tous les doutes sur la rupture de Catherine avec le bourreau de cette fille infortunée? Mère, la reine de Navarre ne jugerait-elle pas le cœur d'une mère d'après le sien?

Pour Coligny, la joie de voir accomplir ce projet dont il poursuivait si vivement l'adoption, peut-être aussi les louanges et les flatteries dont il fut comblé de la part du roi, portèrent le dernier coup à sa résistance. Il n'avait plus, lui fut-il assuré, qu'à venir s'entendre avec Charles IX sur cette expédition des Pays-Bas, dont il aurait le commandement. En même temps que l'on attaquerait l'Espagne sur ce point, l'amiral proposait de l'inquiéter dans ses possessions d'Amérique. Avec l'approbation royale, il s'occupa sans délai d'armer à cet effet quelques bâtiments. Ces préparatifs, auxquels Jeanne d'Albret prêta un concours actif, furent achevés avec une promptitude dont Catherine de Médicis fut bien plus étonnée que satisfaite. Naturellement, les équipages de cette petite escadre, armée à La Rochelle, étaient formés de Calvinistes. Minguetière, qui la commandait, était un des plus braves officiers de la marine protestante. L'expédition mit à la voile ; mais, à peine arrivée dans un port de l'île de Saint-Domingue, elle y fut surprise par les Espagnols, et les équipages furent massacrés jusqu'au dernier homme. Des avis secrets, venus de la cour, avaient fait connaître au gouvernement de Philippe II le plan de l'expédition, la route que les bâtiments devaient suivre, tous les dé-

tails nécessaires pour le mettre en mesure d'exterminer des hommes en qui la qualité de Huguenots effaçait celle de Français.

La cour avait obtenu gain de cause auprès de l'amiral. Ce fut à persuader Jeanne que Biron appliqua dès ce moment tous ses efforts. La ligne politique qu'il avait adoptée, quoique son origine et le début de sa carrière parussent l'attacher à la maison navarraise, était peu propre à le recommander auprès de Jeanne; aussi lui fit-elle un froid accueil. « Elle montra un front renfrogné à l'encontre de moi, » écrivait-il au maréchal de Cossé. Mais, loin de se rebuter, il ne fit que redoubler d'instances et d'arguments captieux. La reine de Navarre laisserait-elle échapper une occasion si favorable à ses intérêts, au repos et au bien du royaume, une occasion qu'elle ne retrouverait plus et qu'elle regretterait toujours? Au dire du maréchal, le roi et sa mère étaient dans les dispositions les plus bienveillantes pour les Protestants; les Guises, mécontents de voir baisser leur crédit, se tenaient à l'écart et n'avaient pas paru à l'entrée de la jeune reine; mais ils reviendraient aux affaires avec un surcroît d'influence, si Jeanne persistait dans son refus. Biron ajouta, comme en confidence, que Charles IX, de plus en plus froissé du rôle que jouait son frère à la tête du parti catholique, et prenant ombrage de cette importance rivale, avait résolu de l'éloigner, et n'en attendait que l'occasion. Une fois que ce gage serait obtenu, Jeanne et les Calvinistes pourraient-ils craindre encore? Comment, dès lors, la reine se refuserait-elle à un mariage qui scellerait si heureusement la réconciliation et la paix?

Au premier rang des raisons qui combattaient dans

l'esprit de Jeanne cette proposition d'alliance, c'était la question religieuse, et elle en faisait comme un abri, derrière lequel se retranchaient ses autres répugnances. A cet égard aussi, l'envoyé de la cour avait réponse prête. Le roi avait eu plusieurs conférences avec le nonce du pape, le cardinal Salviati, et l'on était certain que tous les obstacles seraient levés en ce qui touchait le saint-siége. Cet assentiment ne pouvait suffire à la princesse calviniste. Elle répondait que, de son côté, elle avait besoin de consulter des théologiens dont elle estimait la sagesse et les lumières, des amis qui avaient auprès d'elle les titres les mieux acquis. « Ma conscience » en sûreté, » dit-elle, « il n'y a pas de condition que » je ne fusse prête d'accepter dans la vue de plaire au » roi et à la reine, et afin d'assurer la tranquillité de » l'État, pour laquelle je sacrifierois ce que j'ai de plus » cher au monde, ma vie même.... mais j'aimerois » mieux descendre à la condition de la plus petite de- » moiselle de France, que de sacrifier à la grandeur de » ma famille mon âme et celle de mon fils. »

Quant à la légitimité d'un mariage entre deux personnes de croyance différente, les juges que Jeanne consulta s'accordèrent à répondre affirmativement; mais, en dehors de cette question de droit religieux, plusieurs voyaient dans l'alliance proposée bien des inconvénients et même bien des périls. Marguerite de France, il est vrai, joignait à la beauté les avantages de l'esprit naturel et de l'instruction. Comme Jeanne, comme Marguerite de Valois, elle avait un esprit cultivé, une véritable instruction classique. Non-seulement elle lisait le latin, mais encore elle le parlait facilement. Lorsque l'évêque de Cracovie vint annoncer au

duc d'Anjou son élection au trône de Pologne, ce prélat ayant adressé à la sœur du roi une harangue latine, elle lui répondit immédiatement dans la même langue, en reprenant le discours de l'évêque article par article. Mais ce mérite, si appréciable qu'il fût pour la reine de Navarre, était, par malheur, trop balancé. L'éducation morale, plus précieuse que l'éducation savante, pouvait-elle ne pas se ressentir, chez la fille de Catherine, des leçons et des exemples qui l'avaient entourée dès le berceau? Combien étaient opposées la corruption et la perversité du monde où Marguerite fut nourrie, et la régularité sévère qui régnait autour de la mère de Henri de Bourbon! La jeune princesse, disait-on, « est plus fine qu'on ne pense, et on en parle sinistrement. » Formée par les enseignements maternels, quelle pernicieuse influence ne serait-elle pas capable d'exercer sur l'esprit du prince et sur l'avenir du royaume dont il était l'héritier! Catherine, si experte aux empoisonnements moraux, — et ceux-là n'étaient pas les seuls dont on l'accusât, — Catherine n'avait que trop soumis à son art funeste le propre époux de Jeanne; l'influence perverse qu'elle avait exercée sur le père, ne chercherait-elle pas à l'exercer sur le fils?

Dans cette alliance, les Calvinistes n'avaient-ils pas plus à perdre qu'à gagner? Devaient-ils jamais espérer de balancer le parti catholique, avec lequel la cour de France était unie par des liens si étroits? C'était leur annulation et leur perte que poursuivait Catherine, en s'introduisant, pour ainsi dire, dans leur plus forte place, en s'alliant cette maison d'Albret, le meilleur appui de l'Église réformée. En ce moment même, elle refusait la proposition qui lui était faite de marier sa

fille au roi de Portugal : pour qu'elle lui préférât un prince protestant, ne fallait-il pas qu'elle fût guidée par un intérêt politique dont la plus simple prudence commandait de se défier? Là où Catherine voyait un bénéfice pour elle, les Protestants ne pouvaient voir évidemment que péril et malheur pour eux.

Le baron de Rosny, en particulier, ne se bornait pas à repousser l'alliance offerte : il en proposait une autre, dont il développait les avantages politiques. Le parti qu'il avait en vue pour le prince de Béarn n'était rien moins que la souveraine de la Grande-Bretagne, Élisabeth. Il représentait, est-il dit dans les Mémoires de son fils, « qu'il eust été plus à propos de le marier à la reine d'Angleterre, que l'on disoit vouloir donner à un des frères du roi; et bien qu'elle eust dix ans plus que lui (1), estoit-elle assez jeune pour lui donner plusieurs enfants, et par le moyen d'iceux, faciliter le recouvrement du royaume de Navarre. Voire pourroit arriver tel succez d'affaires que ceste alliance uniroit pour toujours en la maison de Bourbon les couronnes de France, Angleterre et Navarre. »

Nous n'avons trouvé nulle part jusqu'à quel point Jeanne d'Albret entrait dans le projet de son conseiller, ni si cette idée aurait eu l'agrément de la reine d'Angleterre; mais, en tout cas, Jeanne était pleinement d'accord avec Béthune sur l'alliance qu'il combattait. En ce qui concernait personnellement Marguerite de France, elle n'ignorait pas l'opinion générale sur l'extrême vivacité d'inclinations qu'annonçait la sœur de

(1) Vingt ans, et non pas dix. Elisabeth était née en 1533; elle avait donc, en 1571, trente-huit ans.

Charles IX. Une telle considération n'était pas la moins essentielle qui détournât la reine de l'union proposée. Mais l'avis contraire était soutenu par la plus grande partie de ses conseillers, notamment par le baron de Beauvoir, par La Noue, par le chancelier de Navarre Barbier-Francourt, enfin par la voix la plus capable d'entraîner toutes les autres, celle de Coligny. L'amiral était comme fasciné. Son gendre, le loyal Téligny,— dont l'erreur se comprend mieux, car il avait moins d'expérience, — contribuait à lui inspirer cette confiance funeste. Le maréchal de Cossé était revenu prêter à Biron l'appui de ses vieilles relations avec Coligny qui, à son tour, en était arrivé à se faire l'avocat et la caution de cette cour si artificieuse. En vain Jeanne d'Albret lui rappelait toutes les leçons du passé. « Rien! rien! » répondait-il, « je me fie en mon roi, en ses paroles; autrement, ce ne seroit pas vivre que de vivre en » telles alarmes. Il vaut mieux mourir d'un brave coup » que de vivre cent ans en peur. » Lui et La Noue, et tous ces intrépides capitaines, étaient vaincus et subjugués par une sorte d'enchantement; ils ne voyaient plus que le beau côté de la proposition émanée, cependant, d'une source trop suspecte. Ils s'attachaient à faire valoir les avantages politiques de cette union pour la maison d'Albret et pour la cause protestante en général; ils reproduisaient et appuyaient les arguments que les négociateurs de la cour tiraient de la disgrâce supposée des Guises, de l'éloignement probable du duc d'Anjou; ils repoussaient l'idée qu'une noire perfidie s'abritât sous les joies du mariage qui confondrait ensemble les intérêts des deux maisons. Quant à la répugnance de Jeanne à le voir célébrer d'après le rite ca-

tholique, le roi, et surtout la reine-mère, disaient-ils, n'ont pas, sous ce rapport, des scrupules bien rigides, et ils se prêteront à toutes les conditions qui seront réclamées. Repousser la main ainsi tendue, refuser une proposition si honorable et si brillante, ce serait faire à la maison royale de France un affront qu'elle ne pardonnerait pas; ce serait laisser le champ libre aux Guises et les rendre plus puissants que jamais; ce serait rouvrir une carrière de troubles, de guerre et de calamités. Enfin, pour ces bruits répandus sur Marguerite, fallait-il croire aux propos méchants que la malice et la calomnie se plaisent à semer, et qui font si facilement leur chemin à la cour? La reine de Navarre et son fils trouveront chez cette princesse un esprit aimable et cultivé, un cœur qui acceptera aisément leurs inspirations; peut-être même se résoudra-t-elle sans peine à embrasser la croyance de sa seconde mère, de son mari et du pays où elle viendra régner.

Tous ces arguments, toutes ces instances, auxquels se joignirent encore les lettres du maréchal de Montmorency, que Jeanne estimait, ne parvenaient pas à ébranler la reine; mais, de son côté, elle ne put davantage retenir Coligny à La Rochelle, et l'arrêter sur la pente où elle le voyait entraîné. Persistant dans sa confiance aveugle, comme Jeanne dans sa défiance, il franchit le pas fatal; il partit au mois de septembre 1571, pour se rendre auprès du roi. Ce fut à Blois ou à Paris, selon les uns, à Lumigny en Brie, selon les autres, qu'eut lieu cette entrevue. L'amiral voulut, en entrant, se jeter aux pieds du monarque. Charles IX s'empressa de le relever, l'appela son père, et, serrant avec une grâce affectueuse la main de Coligny : « Nous

» vous tenons, maintenant, » lui dit-il, « vous ne nous » échapperez pas quand vous voudrez; » paroles qui eurent plus tard une explication sinistre, mais où l'amiral ne vit alors que l'expression sincère de la réconciliation et de l'amitié. Catherine de Médicis s'associa aux cordiales démonstrations de son fils, ainsi que toute la cour, sauf les Guises, qui s'éloignèrent avec des apparences de mécontentement sans doute concertées. Coligny fut rétabli dans toutes ses charges et dignités, et admis dans les conseils du roi, où il opinait avec les maréchaux. Cent mille livres lui furent données, comme indemnité pour le pillage de son château de Châtillon, saccagé pendant la guerre. Le roi l'autorisa à réclamer le riche ameublement de son frère le cardinal, dont les généraux catholiques avaient disposé comme d'une dépouille ennemie, et lui accorda pour un an la jouissance de tous les bénéfices qu'Odet de Châtillon avait possédés. Enfin, ce qui flattait les vœux de l'amiral plus que tout au monde, il voulut que le conseil délibérât sans délai sur la guerre de Flandres. Cependant, rien ne fut décidé pour le moment. Le roi, toujours avec les mêmes témoignages de cordialité, permit à grande peine que Coligny allât passer quelques jours à Châtillon, où ses affaires l'appelaient, et lui donna l'autorisation d'y avoir une garde, pour se garantir de toute tentative de la part des Guises.

Pendant cette courte absence, des lettres du roi, respirant la plus vive affection, continuèrent d'entretenir les illusions de Coligny. A son retour, vers la fin d'octobre, il trouva une réception peut-être encore plus cordiale et plus expansive que la première fois. On ne se bornait pas à courir au-devant de ses désirs pour

ce qui le concernait personnellement ; aucune recommandation n'était aussi puissante que la sienne : « Il ne se passoit jour, » dit d'Aubigné, « que les grâces, que les dons et offices refusés à tous autres, ne lui fussent accordés gaiement, à la moindre parole qu'il vouloit prononcer. » La Noue et les autres seigneurs et capitaines calvinistes avaient leur part dans ces empressements. « L'excès des caresses qu'on leur faisoit étoit si grand et si visible, » dit Mézeray, « que si Dieu ne les eût aveuglés, ils eussent facilement aperçu les couteaux que l'on aiguisait pour les égorger. » Le cardinal Alessandrino, neveu et légat du pape, étant arrivé sur ces entrefaites, le roi fit entendre à Coligny, avec de grands ménagements, que sa présence pourrait déplaire au prélat romain, et qu'il valait mieux éviter cette rencontre ; mais en repartant pour Châtillon, Coligny emporta l'assurance la plus formelle du roi que rien ne le ferait changer d'intentions ; et, en effet, il fut rappelé peu après, toujours sous prétexte de s'entendre avec le conseil sur les plans de guerre.

Bien mieux, pour convaincre les Huguenots les plus incrédules, les plans de l'amiral recevaient un commencement d'exécution. Une alliance défensive était conclue avec l'Angleterre. Commission fut envoyée au prince d'Orange pour lever des troupes allemandes. Des fonds furent remis à l'amiral et au comte Louis de Nassau pour réunir en France un corps de Protestants, destiné à entrer dans les Pays-Bas sous les ordres du comte et sous ceux de La Noue et de Genlis. En 1563, après la première guerre de religion, quand l'armée royale reprit le Havre sur les Anglais, qui persistaient à garder ce gage d'alliance remis dans

leurs mains par le prince de Condé, on avait vu des officiers ou soldats huguenots, ne connaissant plus que le drapeau et l'intérêt national, marcher avec leurs adversaires de la veille contre leurs amis de la veille : à plus forte raison ne fut-il pas difficile d'en trouver pour qui la guerre contre l'Espagnol était une fête. Quelques milliers furent bientôt réunis. De plus, le roi demanda à l'amiral un Mémoire où seraient développés les droits de la France sur les Pays-Bas méridionaux, qui devaient être sa part dans les conquêtes à faire sur l'Espagne, suivant l'accord dont furent leurrés les princes de Nassau : la rédaction de ce Mémoire fut confiée à Du Plessis-Mornay qui, bien jeune encore (il était né en 1549), savait déjà manier l'épée comme la plume.

Ces démonstrations parurent à Coligny des gages tellement certains qu'il rendit en retour, sans attendre le terme de deux ans fixé par le traité de Saint-Germain, trois des quatre places de sûreté accordées aux Protestants. Ainsi, l'espèce de comédie guerrière à laquelle La Noue et ses compagnons d'armes allaient prendre part de si bon cœur et de si bonne foi, avait pour premier résultat de procurer à la cour, sans coup férir, ces trois conquêtes intérieures. En achevant d'endormir le parti calviniste, c'était lui que ce semblant de guerre menaçait réellement, et non pas Philippe II. De la restitution des places de sûreté, La Rochelle, qui jouissait de grands priviléges, fut seule exceptée; mais l'amiral traita de chimères les craintes des habitants, qui s'alarmaient de voir un rassemblement considérable de troupes se former non loin de leurs murs. Dans son intime persuasion, le roi « n'avoit d'autres désirs que de porter les armes hors du royaume, et y

maintenir tous ses sujets en une ferme et tranquille paix. »

Le mémoire rédigé par Du Plessis-Mornay fut remis au roi, qui parut le recevoir avec satisfaction; mais le garde des sceaux Morvilliers fut chargé de l'examiner, et cet examen ne fut autre chose qu'une suite d'objections qui avaient pour but d'ajouter à des délais perfidement calculés. La Noue, Genlis et leurs Huguenots débutèrent par quelques succès, dont Charles IX s'empressa de faire part lui-même à l'amiral. Le 15 mai 1572, Valenciennes fut prise; Mons fut également conquis; mais aucune force ne venant soutenir le corps jeté ainsi en avant, ces deux places ne tardèrent pas à être assiégées par les troupes de Philippe II. Genlis marchait avec 3,000 hommes pour secourir Mons. La même trahison qui avait fait détruire et exterminer par les Espagnols l'expédition maritime de Minguetière, leur livra, dans les Pays-Bas, ces Français armés de par le roi, et combattant pour leur patrie. Les Espagnols, « bien avertis, » lit-on dans les *Mémoires de Tavannes*, « par les ennemis des Huguenots qui étoient en France, » purent aisément accabler Genlis. Presque tous ses compagnons furent tués ou pris, et il partagea le sort des derniers. Coligny pressa de nouveaux enrôlements pour réparer cet échec, dont il ne soupçonna pas l'odieuse cause; mais la Saint-Barthélemy vint bientôt après, et cette guerre trompeuse n'alla pas plus loin. Néanmoins la reddition de Mons, intrépidement défendu par La Noue, n'eut lieu que le 19 septembre, près d'un mois après la Saint-Barthélemy. Ce fut donc pendant le siége que le loyal capitaine apprit l'épouvantable boucherie où, sans son absence, il aurait péri comme ses amis; et cepen-

dant, isolé, abandonné, il continua de défendre jusqu'à la fin le poste qu'il occupait au nom de la France. Le jour même, 19 septembre, où Mons fut enfin rendu, Charles IX écrivait au duc de Longueville, gouverneur de la Picardie, que la prise de cette place était imminente, et qu'il eût à faire courir sus aux factieux, c'est-à-dire à La Noue et à sa garnison, s'ils rentraient dans le royaume. La Noue eut le bonheur d'échapper à cet ordre infâme; mais Genlis, enfermé dans la citadelle d'Anvers, fut trouvé un matin étranglé dans son lit (1).

Dans le même temps (septembre 1571) où l'amiral quittait La Rochelle pour se rendre auprès du roi, Jeanne d'Albret partait aussi de cette ville avec ses

(1) Sur l'ordre envoyé au duc de Longueville, voir les manuscrits de l'Institut, n° 256. — La monstrueuse trahison dont Minguetière et ses compagnons, Genlis et les siens, furent victimes, ne semble avoir été possible que de la part d'une cour comme celle de Catherine de Médicis, et pourtant l'histoire nous offre, au commencement du siècle suivant, un fait tout pareil, accompli par une autre cour, et également au profit de l'Espagne. Nous voulons parler de l'expédition de Walter Ralegh aux bouches de l'Orénoque, expédition qu'il fit à ses propres frais avec l'assentiment de Jacques Ier, et dont les plans furent livrés par le roi lui-même à l'ambassadeur de Philippe III, qui tenait le faible et vil monarque sous son influence absolue. Après avoir échoué dans cette entreprise, et y avoir perdu son fils, tué en combattant, Ralegh revint en Angleterre, mais le dernier terme d'infamie n'était pas encore atteint. Sur la plainte de l'ambassadeur d'Espagne, il fut accusé d'avoir indûment attaqué les possessions d'une puissance amie, jeté en prison, et traîné à l'échafaud, où sa tête tomba le 11 juin 1618. On peut lire à ce sujet l'article Ralegh (ce nom y est écrit ainsi par rectification), dans la *Biographie universelle.*

enfants; mais malgré toutes les instances et toutes les sollicitations, c'était pour retourner dans ses Etats, d'où elle était absente depuis trois années entières. Elle fut accompagnée par le prince de Condé, récemment fiancé à Marie de Clèves, marquise d'Isle, de la maison de Nevers, et que Jeanne, sa parente, avait fait instruire auprès d'elle dans le culte protestant. Une suite nombreuse de gentilshommes fit cortége à la reine dans ce voyage, afin d'imposer aux passions fanatiques qui pourraient se remuer; mais ceux qui les avaient soulevées en d'autres circonstances, étaient intéressés cette fois à les contenir, afin que rien ne troublât les apparences de paix et d'amitié si habilement ménagées. Des ordres étaient partout donnés pour que Jeanne et le prince son fils fussent reçus avec les honneurs royaux, dans ces mêmes provinces qu'ils avaient traversées trois ans auparavant comme une terre ennemie.

On exprimerait difficilement les transports de joie avec lesquels Jeanne fut accueillie par ses sujets, après un éloignement si long. Elle s'occupa aussitôt d'effacer toutes les traces des malheurs passés, d'affermir le bon ordre et la paix, de restaurer les habitudes morales qui avaient pu s'altérer dans les troubles, les luttes et les violences dont le pays sortait à peine. L'absence de Jeanne n'avait pas été perdue pour le gouvernement et l'administration de son royaume. Pendant son séjour à La Rochelle, ses méditations avaient préparé tout un corps d'ordonnances ecclésiastiques et civiles qu'elle apportait.

Ayant convoqué à Pau les États généraux, elle leur soumit ce code, qui reçut leur approbation complète, et qui, revêtu de la sanction nationale, fut solennel-

lement promulgué le 26 novembre 1571, pour devenir la loi du pays.

La base de ces institutions est toute religieuse. C'est pour obéir à la vocation que Jeanne croit avoir reçue de travailler au bien et au salut spirituel de son peuple, en même temps qu'à son bien matériel, et pour satisfaire au vœu public, représenté par les États, qu'elle établit ses ordonnances fondées, dit-elle, sur les écrits des Prophètes et des Apôtres, et sur la morale évangélique. Ce préambule est suivi d'une profession de foi entièrement conforme à celle des Églises réformées de France. Le code béarnais est divisé en trois parties principales : la première est consacrée à la religion; la seconde traite de la morale et des lois d'ordre et de police; la troisième est relative au mariage et à l'instruction publique.

Pour que l'instruction religieuse trouvât respect et foi, Jeanne voulut qu'elle ne fût donnée que par des bouches dignes de cette mission auguste. Tous les ministres seront donc soumis à un examen scrupuleux sur leurs doctrines et leurs mœurs, afin que, « paissant leurs troupeaux en piété et sainteté, ils attirent, par leur exemple, les ignorants et les infirmes en la connoissance de Dieu. » Ils devront aussi prêter serment de soumission aux lois et aux magistrats qui en sont les organes. Celui qui se permettrait d'exercer son ministère sans avoir satisfait à cette condition, serait banni du Béarn, et ne pourrait y rentrer qu'après l'avoir remplie.

Au prince et aux magistrats seuls appartient la juridiction civile.

La connaissance des devoirs moraux et sociaux étant

la garantie du bon ordre et des bonnes mœurs, il est indispensable que cet enseignement soit donné. En conséquence, toute personne qui, sans excuse légitime, aura manqué de venir au temple pour s'y instruire, sera passible d'une amende qui n'excédera pas cent sous pour les riches et cinq sous pour les pauvres; en cas de récidive, l'amende sera doublée; la troisième fois, la peine sera un emprisonnement dont la durée sera fixée par le magistrat. Celui qui, par une négligence coupable, se tiendra éloigné de la Cène, subira six mois de bannissement. En cas d'obstination et de vie déréglée, il sera chassé et excommunié jusqu'à ce qu'il ait fait pénitence; si le délinquant est assez malheureux pour ne pas se repentir, il sera déclaré incapable de remplir aucune charge; enfin, pour dernière peine, il sera renfermé, afin qu'il ne porte pas avec lui le scandale et le mauvais exemple.

Les pères et mères sont tenus d'élever leurs enfants dans la crainte de Dieu, l'amour de la patrie et l'obéissance au prince, et de les faire assister aux instructions publiques. Même recommandation est faite aux maîtres à l'égard de leurs serviteurs.

Les ouailles sont tenues à la soumission et à la déférence pour les avis des pasteurs; mais ceux-ci doivent en retour s'acquitter de leur ministère « sans haine ni faveur à l'égard de personne. »

Le repos dominical sera observé exactement et sans qu'aucun plaisir profane fasse oublier le respect qui est dû au jour du Seigneur. La pratique de la charité est un élément essentiel de sanctification pour ce jour solennel.

Au moins une fois l'an, un synode sera réuni en

Béarn. Le souverain y assistera. Cette assemblée élira un conseil ecclésiastique composé de onze ministres et d'un diacre général, pour l'administration des biens d'Église et la distribution des aumônes, auxquelles ces biens fourniront. De plus, le synode nommera un conseil où siégeront deux gentilshommes, deux ministres, deux membres de la chambre des comptes, deux diacres et deux jurats des principales villes, pour examiner les comptes du diacre général. Le soin des pauvres sera une des parties les plus essentielles du ministère sacré, attendu que la charité « part et découle de la foi ; que vêtir et nourrir le pauvre, c'est vêtir et nourrir Jésus-Christ lui-même. » Les diacres particuliers de chaque paroisse tiendront registre exact des indigents à secourir ; mais les *vrais* pauvres seuls participeront aux aumônes, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent se suffire par leur travail. Vu cette organisation charitable en faveur des besoins réels, la mendicité est sévèrement interdite.

En outre des fonds d'aumône, les biens d'Église serviront à entretenir les ministres et les écoles. L'égalité évangélique est un des principes fondamentaux du gouvernement. Jeanne veut que tous, sans distinction de rang, puissent arriver aux charges et aux dignités ; elle veut aussi que la source du savoir soit ouverte pour tous, pour le pauvre comme pour le riche. C'est pourquoi l'État se charge de donner le bienfait de l'éducation, même supérieure, aux enfants dont les parents ne sont pas en état d'y pourvoir, comme on l'a vu à propos de l'établissement de l'Académie d'Orthez. Les jeunes filles placées dans des conditions analogues auront part à ce bienfait, et seront élevées sous la direction de « femmes sages et pudiques. »

La première instruction est obligatoire. De même que le pain du corps, le pain de l'esprit n'est-il pas dû aux enfants? L'autorité interviendrait avec raison si l'aliment matériel leur était refusé par leurs parents; elle n'est pas moins fondée à les protéger contre la coupable insouciance ou la sordide cupidité qui les priverait de toute culture morale, de tout moyen d'améliorer et d'élever leur condition future. Il faut que chaque être destiné à vivre dans la société connaisse ses devoirs envers Dieu et envers elle. Cette loi est donc commandée à la fois par l'intérêt des enfants et par l'intérêt social.

Après que les parents ont pourvu à la première instruction de leurs enfants, ils doivent, s'ils ne leur font pas poursuivre leurs études, leur donner un métier, une profession qui assure leur existence. Les magistrats, soit consuls, soit jurats, sont chargés de veiller à l'accomplissement de ce devoir. Pour que la société n'ait point de membres inutiles et à la charge du public, — sauf ces *vrais pauvres* dont il a été parlé, — nul ne doit rester oisif, surtout dans un pays où le sol, généralement ingrat, a besoin de tous les labeurs de l'homme. « Tu travailleras six jours, » dit le commandement divin.

Le devoir des souverains étant de veiller à ce que leurs sujets vivent *en pureté et sainteté*, il est ordonné à tous les Béarnais de se marier, « s'ils n'ont reçu du ciel le don de continence. » Le mariage est prohibé entre parents jusqu'au degré de cousin-germain. Dans aucun cas, l'homme coupable d'adultère ne pourra épouser sa complice. Afin de pratiquer dans toute son étendue le commandement : « Tu honoreras ton père et

ta mère, » le consentement des parents est exigible pour le mariage, même quand il s'agit d'une seconde union à contracter. Néanmoins, si les parents refusaient leur consentement sans aucune raison valable, le magistrat, appréciateur du cas, les contraindrait de le donner et d'assigner à leur enfant une dot en rapport avec leurs moyens. Il est défendu de faire aucune promesse de mariage autrement qu'en présence de quatre parents, ou, à défaut, en présence de témoins choisis parmi les notables et les diacres du lieu. « Pour couper broche à toute difficulté et divisions, » les promesses ne peuvent être faites que « sous paroles de présent et non au futur, » ni avec des conditions et réserves. Si des infractions à ces dispositions sont commises, des peines pécuniaires atteindront le notaire qui s'y serait prêté.

Il est commandé au mari d'habiter avec sa femme et ses enfants ; s'il voulait sans motif se séparer d'eux, le magistrat l'en empêcherait ; l'abandon consommé serait puni de la prison. Pour garantie d'une chrétienne et paisible union, et comme c'est ordinairement à l'homme que Dieu « a le plus réparti de ses grâces, » il est commandé au mari d'instruire sa femme et tous les siens dans la religion et la crainte du Seigneur, de pourvoir à tous leurs besoins matériels et moraux ; à la femme, en retour, d'obéir à son mari, de le secourir dans ses maux, de le consoler dans ses afflictions, selon la parole divine. « Encore que le divorce soit un remède misérable, » il est autorisé dans certains cas extrêmes, tels que l'adultère, l'abandon durant sept ans, une maladie contagieuse, etc. Le plaignant sera libre de contracter un nouveau mariage.

Tout individu convaincu de libertinage sera condamné au pain et à l'eau pendant un mois, pour la première fois et pour la seconde; à la troisième, il sera banni à perpétuité.

La peine de mort est prononcée contre les assassins et les empoisonneurs ; mais les prétendus sorciers, que la justice française, dans le siècle suivant, prenait encore au sérieux et brûlait à ce titre, ne sont, dans les lois de Jeanne d'Albret comme dans les nôtres, que de misérables faiseurs de dupes; ils sont punis du fouet et du bannissement perpétuel.

L'abus du vin étant indigne du chrétien, et engendrant « un nombre infini de vices, » tout homme trouvé ivre dans un cabaret, subira trois jours de prison au pain et à l'eau ; le cabaretier paiera cent sous d'amende au profit des pauvres et de celui qui aura signalé le fait. La peine sera semblable contre celui qui aura tenu sa taverne ouverte pendant les offices religieux, si ce n'est pour recevoir des étrangers ou des voyageurs.

Dix sous d'amende punissent les chansons et les discours indécents; dix sous d'amende aussi, et si l'on persiste, six jours de prison, sont la peine édictée contre les danses accompagnées « de chansons impudiques, de contenances et de gestes lascifs, appâts et hameçons de voluptés et dissolutions. » Des dispositions pénales frappent également les jeux de hasard et l'usure. L'usurier perdra le capital et les intérêts de la somme, qui seront attribués par tiers à l'État, aux pauvres et au dénonciateur.

Les excès du luxe, source de corruption et de misère, sont pareillement réprimés. Chacun doit, sous peine de cent livres d'amende, s'habiller *en toute mo-*

destie, selon son état, son rang et sa qualité, en usant de ses biens « comme de dons venant de Dieu, et en telles tempérance et simplicité qu'il ne donne aucun scandale. »

Les sépultures même sont réglées. La loi défend dans les enterrements les ***démonstrations exagérées***, les ***clameurs excessives***, que Jeanne appelle de « vraies façons païennes. » Il n'y aura qu'une seule et semblable marque pour toutes les tombes, quels que soient le rang et la fortune du défunt. Il ne faut pas que l'orgueil humain se pavane jusque dans le tombeau. Si Jeanne admet pendant la vie, et en évitant tout excès, des distinctions proportionnées à l'état social de chaque personne, elles doivent s'effacer devant la mort. Entre la dépouille du riche et celle du pauvre, entre celle du faible et celle du puissant, il n'existe aucune différence; la mort est la plus grande leçon d'égalité : idée magnifique, idée sublime, et doublement admirable chez une reine!

Tel est l'aperçu de ce code remarquable. Évidemment, les plus grands admirateurs de l'illustre reine ne sauraient le croire applicable dans son ensemble à notre société moderne. L'immixtion de l'autorité civile dans le domaine religieux ne serait pas plus acceptable aujourd'hui, que l'intervention de l'autorité religieuse dans les affaires civiles. Mais on s'exposerait à mal apprécier souvent les personnages et les institutions des temps passés, si on les jugeait d'une manière absolue, sans porter en compte les circonstances et l'époque.

N'oublions pas que la Réforme du seizième siècle ne fut pas seulement un mouvement religieux, une scission théologique et dogmatique; elle fut aussi une

réaction morale contre l'excès de la licence qui déshonorait jusqu'au sanctuaire. L'épuration des mœurs allait de front, dans la pensée des réformateurs, avec celle de la foi. Dans cette œuvre double, mais indivisible, ils apportèrent un rigorisme austère, proportionné aux débordements contre lesquels il réagissait. Pour attaquer le mal dans le vif, et s'appuyer de cette autorité indispensable, l'Évangile, sur lequel se fondait tout l'édifice de rénovation morale, le pouvoir civil se fit, en même temps, pouvoir religieux. Les réformateurs ne pouvaient, d'ailleurs, s'empêcher de garder quelque reflet du siècle où ils vivaient. Marot s'était vu jeter en prison sous l'inculpation d'avoir mangé du lard en carême; la fréquentation du culte protestant fut érigée en prescription, comme l'observance des commandements de l'Église catholique.

Les codes de Lycurgue et de Solon, où nous voyons pareillement l'autorité publique réglementer la vie des citoyens, ne sauraient certainement nous convenir dans la pratique; mais ils étaient également appropriés aux siècles pour lesquels ils furent faits. Nous en dirons autant des lois de Charlemagne. D'après les ordonnances de Louis IX, les blasphémateurs avaient la langue percée avec un fer rouge. Malgré cette disposition, empreinte de la barbarie du temps, les institutions de ce roi ne sont-elles pas un monument qui le place très haut parmi les monarques législateurs? Pour ce qui regarde les lois somptuaires, les règlements de cette nature se rencontrent fréquemment dans l'ancienne monarchie française. Plus que partout ailleurs, elles trouvaient leur place dans un Etat où Jeanne voulut combiner les mâles vertus des premiers siècles de Rome avec la loi de l'É-

vangile. Enfin, il faut se souvenir que le Code béarnais ne fut nullement imposé, qu'il reçut la sanction du pays, par la voix de ses représentants de tous les ordres, à qui la reine le soumit. Loin que le gouvernement navarrais fût despotique, la volonté nationale y était tellement comptée, qu'elle intervenait jusque dans les mariages de la famille souveraine, l'union contractée par l'héritier ou l'héritière de la couronne étant considérée comme affaire d'intérêt public. Ainsi, la famille régnante était subordonnée à l'avis de ses sujets pour le choix de ses alliances, où le simple particulier ne dépend de personne. On en a vu un exemple pour le mariage de Jeanne d'Albret elle-même; on en verra bientôt un autre pour celui de son fils. A plus forte raison, toute loi avait-elle besoin de la sanction représentative. En 1566, Jeanne étant à Paris, une assemblée béarnaise, on doit se le rappeler, prit l'initiative pour réclamer d'elle des ordonnances dont plusieurs se retrouvent dans son corps d'institutions. Ces lois étaient donc dans l'esprit du pays. Ce qui en est la preuve, ce qui montre combien, en moins d'une année, l'œuvre de Jeanne s'était affermie déjà, c'est que la Saint-Barthélemy ne causa dans les Etats navarrais qu'une stupeur et une horreur profondes, et que les provocations et les ordres venus de Paris y restèrent sans effet. Les lois de Jeanne d'Albret se maintinrent non-seulement après sa mort, mais encore après l'abjuration de Henri IV, et, bien plus, après l'avénement de Louis XIII, jusqu'au moment où la réunion du Béarn à la France fut définitivement consommée. Les cinquante années où cette législation resta en vigueur furent pour le Béarn une ère de paix et de bien-être qu'il regretta longtemps.

Laissons donc de côté ce qui serait inapplicable maintenant, ce qui appartient à l'époque. Admirons plutôt les dispositions où le grand esprit de Jeanne d'Albret s'élançait, comme par une intuition surnaturelle, jusqu'à des progrès que la révolution de 1789 devait seule faire prévaloir. L'égalité devant la loi; le même droit à tous les emplois pour les différentes classes de la société; l'abolition de la vénalité des charges; l'instruction primaire rendue obligatoire; la sorcellerie dépouillée de la consécration qu'elle recevait des bûchers même où l'on brûlait ses prétendus adeptes, et considérée comme une vulgaire escroquerie; l'ivrognerie classée parmi les délits; l'interdiction d'enterrer dans les églises: voilà de quoi frapper d'admiration, quand on pense au temps où ces principes fondamentaux furent proclamés, où ces lois de détail furent rendues. On peut voir quel chemin rétrograde fit le royaume de Jeanne d'Albret, en tombant sous le régime qui a subsisté en France jusqu'à la Révolution. A présent même, la France en est encore à réclamer telles de ces dispositions que cette illustre femme trouva dans ses seules lumières et dans son seul génie. Espérons qu'elles seront enfin obtenues. Quant à la magnifique pensée de l'égalité des sépultures, elle est trop au-dessus du niveau vulgaire pour que, selon toute apparence, elle soit jamais mise en pratique. C'était là une réunion exceptionnelle, que celle d'un esprit capable de la concevoir, et de l'autorité souveraine en mesure de l'exécuter. Le règlement administratif s'élève peu jusqu'à ces hauteurs philosophiques et religieuses.

Tandis que Jeanne d'Albret faisait ainsi profiter ses sujets de son retour au milieu d'eux, les mêmes sollicitations qui l'avaient obsédée à La Rochelle ne cessaient pas de la presser. « Contentez l'extrême envie que » nous avons de vous voir en cette compagnie, » lui écrivait Catherine de Médicis, « vous serez aimée et » honorée comme le veut la raison et ce que vous êtes. » Biron revint continuer à Pau la mission où il apportait une persistance infatigable. Il arriva chargé de nouvelles promesses, de nouveaux gages d'amitié. Le roi rendait à Jeanne tous ses droits sur le pays souverain de Béarn, sur les pays de Foix, d'Armagnac, de Bigorre et de Comminges ; il lui remettait toutes ses places encore détenues indûment ; il consentait à ce que Jeanne fît célébrer le mariage de son fils selon sa croyance. Le baron de Beauvoir suivit de près Biron et confirma toutes ses assurances, l'impatience où était le roi d'éloigner le duc d'Anjou, la disgrâce des princes lorrains. Marguerite de France passait pour aimer le duc de Guise ; on parlait même d'une intrigue galante entre elle et lui, et des prétentions de cet audacieux sujet à la main de la sœur du roi. Ces bruits avaient provoqué chez Charles de tels emportements, que le duc fut obligé momentanément de s'y soustraire, circonstance qui faisait croire d'autant plus la chute des Guises assurée. L'amiral, que le roi continuait d'accabler de caresses et d'appeler son *père*, appuyait, par ses lettres, les paroles de Beauvoir. Le chancelier Francourt s'unissait à eux. On commençait autour de la reine à murmurer contre le refus d'une alliance qui paraissait si glorieuse et si profitable. Instruite de ces plaintes et de ce blâme qui prenait souvent des formes amères, n'ayant plus guère que Rosny

qui comprît et partageât sa répugnance intime, parfois Jeanne disait douloureusement : « Je compte peu d'amis. »

Pour le prince de Béarn, les historiens parlent très peu de lui dans cette affaire, où cependant il était si intéressé. Pour lui pareillement, la ruse italienne avait ses amorces habilement choisies ; elle faisait appel à son goût décidé pour les plaisirs. Le roi lui montrait en perspective tous ceux qui pouvaient le séduire, « la chasse, la bonne chère et *les autres*, » sur lesquels Montafier (le porteur de la lettre) s'expliquerait de vive voix avec lui. Sous ce rapport, la cour de France était faite pour offrir plus d'attraits que le cercle où le regard sévère de Jeanne d'Albret imposait au moins quelque contrainte. Néanmoins, la déférence à laquelle Henri était accoutumé envers sa mère subordonnait sa résolution à cette volonté respectée. Dans cette attente, il écrivait au marquis de La Force : « Je reste » par deçà jusques et selon les nouvelles que j'enten- » drai de la reine ma mère. » La princesse Marguerite cédait pareillement à l'autorité de son royal frère, mais sans apporter à celui qu'on lui destinait un cœur dont elle avait disposé.

Battue en brèche de toutes parts, fatiguée, épuisée par cette lutte pénible, qui durait depuis plusieurs mois, Jeanne se décida enfin, de guerre lasse, à soumettre la proposition au Conseil souverain, selon le vieil usage de la royauté navarraise. Un avis défavorable, émané de ce corps national, lui offrirait comme un dernier retranchement où se réfugierait sa résistance. Mais, travaillé par l'active influence de Francourt, le Conseil, à la majorité des voix, se déclara en faveur de l'alliance proposée.

Dès lors, Jeanne n'avait plus qu'à céder; consentement bien douloureux, car il s'y mêlait les plus tristes pressentiments. « Elle savait voirement, » dit Le Grain, dans son *Histoire de Henri IV*, « à quelles gens elle avait à faire. » Désormais, elle n'avait plus qu'à prendre les précautions susceptibles de conjurer ces périls, visibles pour elle, invisibles pour presque tous ses amis, et de déjouer les artifices perfides qui l'enlaçaient sans la tromper. Charles IX et sa cour s'étaient rendus à Blois, et de là ils s'avancèrent jusqu'à Bourgueil, près de la rive droite de la Loire, à quatre lieues de Saumur, faisant ainsi une partie du chemin, pour mieux décider Jeanne au voyage si vivement sollicité. Elle se résolut à venir trouver le roi pour régler de vive voix les conditions du mariage; mais, malgré l'avis de l'amiral et de son conseil, ne s'en rapportant qu'à sa tendresse de mère, elle décida que son fils resterait en Béarn, à l'abri des dangers qu'elle affronterait seule. « Vous savez, » disait-elle à ses amis, « si c'est pour » moi que je crains, » et elle leur assurait que lorsqu'elle serait arrivée auprès du roi, « elle éviterait toute occasion de mal, et qu'elle perdroit la vie plutôt que de permettre quelque chose qui fût contre Dieu, lequel pourvoiroit au reste. » A Charles IX, elle écrivait que son seul but était « l'advancement de sa religion, la sûreté de ses amis et le repos du peuple; qu'elle réputoit cette alliance à honneur et bonheur; mais qu'elle aimeroit mieux être *la plus petite demoiselle de France* que, pour élever sa maison en grandeur, ravaler sa conscience en liberté de religion et offenser son Dieu. » Charles IX s'efforça dans sa réponse d'éloigner d'elle toute crainte, lui garantissant

que « ce mariage seroit trouvé miraculeux; qu'il donnait sa sœur, non pas au prince de Navarre, mais à tous les Huguenots, comme pour se marier avec eux, et leur ôter tout doute de l'immuable fermeté de ses édits. »

Or, dans ce temps-là même, à Blois, d'où partaient ces lettres pleines d'affection et de caresses, on s'occupait d'organiser le massacre caché derrière les joies nuptiales. Le plan en fut discuté, dit-on, dans un conciliabule tenu entre la reine-mère, le duc d'Anjou, le cardinal de Lorraine, le duc de Guise et le duc d'Aumale. On projeta d'abord d'élever dans l'îlot de la Seine, situé alors au bout de la Cité, à laquelle il fut réuni par la construction du Pont-Neuf et de son terre-plein, une tour en bois qui serait l'objet d'un simulacre de siége, dans les fêtes où tous les principaux Huguenots seraient conviés. Ayant à leur tête le prince de Navarre et Coligny, ils attaqueraient cette tour que défendrait le duc d'Anjou avec une troupe choisie. Quand la lutte serait le plus chaude, à un signal convenu, les assiégés, chargeant leurs arquebuses à balles, frapperaient à bout portant leurs adversaires, « manière de coudre la force à la malice, » selon l'expression de l'abbé Le Laboureur, et de rejeter la trahison sur un jeu tournant en lutte sérieuse, par l'excès d'animation des combattants. Peu après, à Bourgueil, le roi ayant reçu des députés des Calvinistes, qui venaient se plaindre de certaines infractions à l'édit, l'un d'eux, Briquemault, osa dire que la persécution pourrait pousser les Religionnaires à ne prendre conseil encore une fois que du désespoir. Charles IX, mettant en pratique les leçons de sa mère, sut-se contenir, et promit aux députés

que justice serait rendue; mais quand ils furent sortis, sa colère éclata en jurements et en éclats furieux. Un des favoris qui partageaient les viles débauches du duc d'Anjou, Lignerolles, s'approchant de Charles IX, lui dit à l'oreille : « Sire, ayez patience, la *tour* vous dé» livrera bientôt de ces importuns. » Charles, comme s'il n'avait rien entendu, continua de s'emporter et de blasphémer; mais, à quelques jours de là, l'indiscret confident fut assassiné sous les halles de Bourgueil, en plein midi, par Georges de Villequier, son rival dans la faveur princière. Parmi les autres courtisans qui assistèrent impassibles à ce meurtre, était Henri d'Angoulême, grand-prieur de France, fils naturel de Henri II, et, par conséquent, frère bâtard de Charles IX (1). A toutes ces horreurs, et pour leur servir de voile, s'associaient les jeux, les voluptés, les excès d'une gaieté plus que badine, et dont il faut bien citer quelques traits, d'après les Mémoires du temps, pour la vérité de l'histoire. « Le roi se montroit fort jeune et folâtre. Il prenoit son plaisir à aller fouetter dans le lit les gentilshommes et damoiselles, et autres semblables passe-temps, qu'il continua depuis jusqu'après les massacres; il faisoit ainsi du jeune homme, afin qu'on s'assurât tant mieux de lui. »

On ne peut s'empêcher de reculer avec effroi devant ce jeune prince de vingt-deux ans, déjà parvenu aux raffinements de l'hypocrisie la plus profonde. Et cepen-

(1) Parmi les versions répandues sur la mort de Lignerolles, Mézeray cite celle que nous donnons; mais, selon lui, la mort tragique de ce favori aurait eu pour véritable cause ses rivalités galantes avec son maître le duc d'Anjou.

dant il était né avec des dispositions heureuses, que des maîtres vertueux, Carnavalet, Amyot, Sipière, avaient commencé à cultiver. Si leurs leçons lui eussent été continuées, s'il avait gardé pour conseiller politique le chancelier de L'Hôpital, il aurait laissé très probablement une autre mémoire. Mais des guides comme ceux-là ne convenaient pas à Catherine de Médicis. Aux premiers instituteurs de Charles IX, elle substitua le maréchal de Retz, digne professeur en cet épouvantable enseignement du vice et du crime dont elle voulait infecter ses enfants. « Florentin, fin, caut, corrompu, menteur et grand dissimulateur, » dit Brantôme, « qui apprit au roi à jurer et à blasphémer; car de son naturel ne l'étoit nullement en sa jeunesse, étant fort ouvert, prompt, actif, vigilant, éveillé et peu songeur, comme doit être tout dissimulateur.... D'ailleurs, M. de Sipière, son premier gouverneur, étoit le plus généreux et le plus brave seigneur qui fut jamais, tout loyal, franc, ouvert et de cœur et de bouche. Le maréchal le pervertit du tout: c'étoit le plus grand renieur de Dieu qu'on pût voir, tellement que le roi tenoit de lui que jurer et blasphémer étoit une sorte de parole et de devis, plus de braveté et de gentillesse que de péché. » Sous la direction de cet homme et de Catherine, ce naturel *ouvert* fit place à la noire fausseté. Vif et emporté, Charles IX n'apprit à se modérer, à se vaincre, à se contenir, que pour le mal et la perfidie. Au lieu d'être violent, mais franc, alliance possible d'une qualité avec un défaut, il resta violent, mais en devenant fourbe et dissimulé selon le besoin. Par les progrès que fit l'élève, on juge de l'habileté des maîtres. Cette mère surtout, monstrueuse erreur de la nature,

pervertissant par calcul l'esprit, les mœurs, tous les instincts des fils que Dieu lui avait donnés, les dressant à la fois au vice et au crime, c'est à elle que revient la plus grande part de l'horreur dont le nom de Charles IX est chargé.

Soyons juste en tout et envers tous. En considérant les abominables leçons auxquelles ce prince fut livré, les détestables excitations qui poussèrent son caractère violent jusqu'aux dernières fureurs, la cruauté, l'habitude du sang développée chez lui par la passion brutale et effrénée de la chasse ; tout ce qu'il y avait de bon dans sa nature détruit et annulé, tout ce qu'il y avait de mauvais exploité avec un art infernal ; en se rappelant les remords, spectres vengeurs, qui torturèrent ses derniers jours et le firent expirer au milieu d'horribles déchirements, ces mots qu'au lit de mort il adressait à sa nourrice, car ce n'était pas dans le cœur de sa mère que le malheureux aurait pu s'épancher : « Ah ! ma nourrice, ma mie ! que de sang et que de » meurtres ! Ah ! que j'ai suivi un méchant conseil ! » Ah ! mon Dieu ! pardonne-les-moi, s'il te plaît ! Je ne » sais où j'en suis, tant ils me rendent perplexe et » agité ; » oui, en tenant compte de tout cela, on arrive à ressentir pour Charles IX plus de pitié que d'horreur. Malgré même l'arquebuse du Louvre, fait qui n'a malheureusement rien d'improbable, qui est rapporté par le contemporain Brantôme, et que l'on n'a contesté qu'en argumentant sur une question de fenêtre, nous verrons toujours, dans le roi de la Saint-Barthélemy, un coupable moins odieux que ceux qui le poussèrent au crime. Les mains qui chargèrent l'arquebuse sont plus criminelles que la main où elle fut remise.

Pourquoi ne pas le dire? Dans la douloureuse histoire des martyrs protestants, il est un roi qui nous semble porter un poids encore plus lourd que Charles IX : c'est celui qui, au milieu de la brillante civilisation d'un siècle qualifié de grand par excellence, entouré d'une cour aux mœurs élégantes et polies, au sein de la paix religieuse la plus profonde, tout prétexte manquant à l'oppression et à la violence, dans la pleine maturité de l'âge, dans l'exercice le plus ferme et le plus personnel de l'autorité, viole de sang-froid un pacte solennel qu'il avait ratifié, livre un million de ses sujets à une persécution, où la cruauté impitoyable épuise tous ses raffinements; puis qui, après trente ans de cette permanente torture infligée à tant d'innocents, meurt sans un mot de réparation et de regrets, satisfait de son œuvre comme d'une des gloires de son règne, laissant les gibets dressés et les galères pleines de ses victimes. Et souvenez-vous qu'il était, ce prince, l'arrière-petit-fils de Jeanne d'Albret, dont il persécutait la croyance avec cette froide barbarie! C'était la mémoire de son illustre bisaïeule qu'il traînait sur la claie, à laquelle il condamnait (supplice posthume) les cadavres de ses sujets qui avaient persévéré dans l'*hérésie* jusqu'à la fin. Nous le répétons, ce roi est plus coupable à nos yeux que le misérable jeune homme qui fut moins l'auteur que l'instrument des forfaits machinés par son hideux entourage.

Telle était cette cour vers laquelle allait s'acheminer la vertueuse reine de Navarre, pour obéir à une force fatale, à une irrésistible destinée. Ayant pris les mesures de gouvernement nécessaires, et établi pour lieutenant général le prince de Navarre, à qui elle adjoignit

son fidèle d'Arros, elle se mit en devoir d'accomplir son sacrifice. Triste départ ! sinistre voyage ! Quand elle quitta ce château paternel qui vit naître son fils, cette douce retraite de Castel-Béziat où elle se plaisait tant à surveiller l'éducation de sa fille, ces lieux chéris, ce peuple dont elle était si aimée; quand elle fut près de laisser derrière elle la frontière béarnaise, le cœur de Jeanne fut serré par une indicible angoisse, et, le courage cédant à la nature, ses larmes débordèrent en abondance. Elle partait dans un appareil de paix, pour se rendre aux fêtes d'un mariage, et elle se sentait moins résolue que trois ans auparavant, quand elle quitta le Béarn pour se jeter dans les périls de la guerre, et y jouer sciemment sa couronne. Les Béarnais, au milieu desquels elle était revenue depuis si peu de temps, la voyaient toujours s'éloigner avec une vive peine; mais cette fois, leur douleur plus profonde était mêlée aussi de tristes augures; la reine et les sujets semblaient pressentir qu'ils ne se reverraient plus. Quand Coligny avait quitté Châtillon en dernier lieu, pour se rendre à la cour, on rapporte qu'une paysanne, l'arrêtant au passage dans un endroit que l'on montre encore, et se jetant à ses pieds, le supplia de ne pas aller là où sa perte l'attendait : chaque Béarnais, au départ de la reine, aurait fait volontiers comme cette pauvre femme.

Accompagnée de ses deux enfants, Jeanne s'arrêta d'abord à Nérac. Elle y trouva un grand nombre de gentilshommes à qui elle avait écrit de s'y rendre, pour qu'ils apprissent de vive voix ce qu'elle ne pouvait leur communiquer par lettre. En écrivant à Caumont-La Force, elle ajoutait : « Mon fils vous en prie aussi ; mais

« que ce soit incontinent, car *periculum est in mora.* » Ces gentilshommes, au nombre de plus de cinq cents, parmi lesquels : Lavardin, les Ségur, de Piles, Rohan, La Rochefoucauld, François de Navailles, de Bétut, Henri d'Albret-Miossens, etc., elle les destinait à former une garde pour le prince de Navarre, quand il irait à la cour, où elle allait le précéder comme l'exploratrice de ce terrain dangereux. Son intention était qu'il n'y vînt qu'au moment nécessaire pour le mariage, et qu'il en partît aussitôt après avec la princesse, tant elle y redoutait pour lui des piéges de plus d'une nature. Au nombre des amis qui l'attendaient à Nérac, était le baron de Rosny. Par l'ordre exprès de Jeanne, il avait amené son fils, Maximilien de Béthune, qui, né le 13 décembre 1560, était dans sa douzième année, et de sept ans, jour pour jour, plus jeune que le prince de Navarre. La reine voulait reconnaître le dévouement du père en attachant tout particulièrement le fils à la personne et au service du sien. Rosny présenta, devant la reine, le jeune Maximilien à Henri de Bourbon, protestant au prince qu'il trouverait toujours dans cet enfant « un très fidèle et très obéissant serviteur. » Maximilien, le genou en terre, répéta de si bonne grâce l'assurance paternelle, que Henri, l'ayant aussitôt relevé, l'embrassa par deux fois en lui disant « qu'il étoit de trop bonne race pour n'en pas faire paraître les effets, » et à son tour il lui promit, foi de prince, qu'il l'aimerait toujours.

Ainsi commença une liaison bien précieuse, dans la suite, à Henri IV, par les services que le futur duc de Sully était appelé à lui rendre. Jeanne, — ce fut encore un bienfait de la prévoyance maternelle. — avait jugé

que les leçons d'un père comme le baron de Rosny ne seraient pas perdues (1).

Le 1er janvier 1572, après avoir donné toutes ses instructions aux amis qu'elle avait appelés, Jeanne partit pour Lectoure, chef-lieu de l'Armagnac, et qui venait de lui être rendu. Elle y reçut le nouveau serment des habitants. Des influences ennemies avaient répandu parmi eux des craintes que Jeanne voulut dissiper elle-même. Le maire, les consuls et les notables, réunis dans la salle de l'Hôtel de Ville, où la reine s'assit sur un trône entre ses deux enfants, lui renouvelèrent leur serment de fidélité. En échange, elle jura de garder et maintenir les droits, priviléges et coutumes de la ville, et tous les esprits furent rassurés et contents. « Dieu » merci, » écrivit Jeanne à Caumont-La Force, « ils sont » forts satisfaits de moi, et moi d'eux. »

La reine demeura jusqu'à la fin de janvier à Lectoure, continuant de pourvoir à tous les soins que réclamait son absence. Elle donna ses instructions à son fils, lui recommanda de réunir à Saint-Palais les États de Navarre, d'y confirmer la garantie qu'elle avait donnée

(1) D'après les Mémoires de Sully, ce serait au mois de mai que le baron de Rosny aurait été mandé près de Jeanne d'Albret, et la présentation du jeune Rosny au prince de Béarn, en présence de la reine, aurait eu lieu à Vendôme. La lettre de Jeanne à son fils, écrite de Blois, le 8 mars, et que nous donnons plus loin, suffirait pour prouver qu'il y a erreur, que le prince n'accompagna pas sa mère dans son voyage, et ne put, par conséquent, être à Vendôme avec elle. Le cadre bizarre adopté par Sully, qui se fait raconter sa propre vie par ses secrétaires, et le peu d'ordre qui règne dans tout l'ouvrage, explique assez cette confusion, surtout pour un fait de la première jeunesse du vieux ministre.

aux habitants pour le libre exercice de la foi catholique, de faire enregistrer ses ordonnances là où cette formalité n'était pas encore remplie; enfin, elle lui fit promettre de rester *vers Béarn*, jusqu'à ce qu'elle l'appelât, malgré tous les artifices et toutes les sollicitations dont la cour de France pourrait user; en un mot, de ne croire qu'à la parole de sa mère. Après cette précaution suprême de sa tendresse, elle l'embrassa : c'était pour la dernière fois.

La même prudence laissa Henri de Condé avec son cousin. Sa jeune fiancée était à la cour de France, ainsi que la veuve de son père, déjà trop familiarisée avec l'air qu'on y respirait.

De Lectoure, Jeanne se remit en route pour se diriger plus directement vers le but de son voyage. Elle emmenait sa fille, pour qui elle ne craignait pas les mêmes dangers que pour le prince, et elle était accompagnée de son cousin Rohan de Pontivy, du comte Louis de Nassau, de La Rochefoucauld, de Téligny et de Biron, à qui elle fit l'honneur de s'arrêter quelques jours dans son château. Elle passa par Poitiers, d'où elle repartit dans les derniers jours de février. Comme si elle était bien aise de retarder une arrivée qu'elle redoutait, elle laissa Blois sur la droite, après avoir passé la Loire, et alla jusqu'à Vendôme. En chemin, elle rencontra le cardinal Alessandrino, le légat du pape. Au lieu de suspendre sa marche, il traversa le train de la reine, qu'il voulait sans doute précéder à Blois, et il s'abstint même de la saluer.

Jeanne arriva enfin à Blois dans les premiers jours de mars. La longueur de la lutte avait rendu la joie d'autant plus vive pour la cour, lorsqu'elle eut arraché le

consentement si désiré. Cette joie fut encore plus grande quand l'arrivée de Jeanne fut, pour Catherine et les siens, une nouvelle assurance de succès. Elle fut accueillie par des explosions d'amitié dont la surabondance est peu familière à l'affection véritable. « Le jour que la reyne de Navarre arriva à Paris, » lit-on dans le Journal de L'Estoile, « le roy et la reyne-mère lui firent tant de caresses, principalement le roy, qui l'appeloit sa *grande tante*, son *tout*, sa *mieux aimée*, qu'il ne bougea jamais d'auprès d'elle, à l'entretenir avec tant d'honneur et de révérence que chacun en estoit étonné. Le soir, en se retirant, il dit à la reyne sa mère, en riant : « Et puis, Madame, que vous en semble? joué-je pas » bien mon rollet? — Oui, » répondit-elle, « fort bien; » mais ce n'est rien qui ne continue. — Par la Mort-» D..., » reprit le roy, « laissez-moi faire seulement, et » vous verrez que je les vous mettray au filet. »

Jeanne avait le coup d'œil trop fin pour tomber *au filet* de ces démonstrations excessives. Elle se tenait sur ses gardes comme devant l'ennemi, et déjà, au bout de quelques jours, elle rencontrait des difficultés incessantes et des mauvais vouloirs peu équivoques. Le sourire grimaçant de la fausse amitié se lassait de couvrir la haine, et le masque menteur tombait à demi. La pénible gêne de sa position sur ce terrain qu'elle sentait tout plein d'embûches, les embarras que lui suscitaient ses ennemis, et auxquels certains amis en joignaient d'autres, le dégoût qu'inspiraient à la vertueuse princesse les débordements d'un monde d'autant plus abject à ses yeux qu'elle ne l'avait pas approché depuis plusieurs années, ces peines, ces amertumes, ce *mal d'enfant*, suivant son expression, c'est-à-dire ces dou-

loureuses et terribles perplexités, tout cela se reproduit dans une lettre qu'elle adressa de Blois, le 8 mars, au prince de Navarre. Il était venu avec le prince de Condé jusqu'à La Rochelle, où il attendait les instructions de sa mère avant d'aller plus loin. Cette lettre, l'abbé Le Laboureur la juge « très digne de l'Histoire, propre à faire déplorer le malheur de cette princesse, et à faire trembler les consciences les plus catholiques dans l'abîme des jugements de Dieu. » Citons ce document précieux, fait pour être compris par le cœur des mères, comme pour intéresser les hommes qui étudient :

« Mon filz, je suis en mal d'enfant, et en telle extrémité que si je n'y eusse pourveu, j'eusse esté extrêmement tourmentée... Il me faut négocier tout au rebours de ce que j'avais espéré, et que l'on m'avoit promis, car je n'ay nulle liberté de parler au Roy, ni à Madame (Marguerite), seulement à la Royne-mère, qui me traicte à la fourche... Quant à Monsieur (le duc d'Anjou), il me gouverne et fort priveement, mais c'est moitié en badinant, moitié dissimulant. Quant à Madame (Marguerite), je ne la vis que chez la Royne, lieu mal propre d'où elle ne bouge, et ne va en sa chambre que aux heures qui me sont mal-aisées à parler; aussi que Madame de Curton (sa gouvernante), ne s'en recule poinct : de sorte que je ne puis parler qu'elle ne l'oye... Voyant donc que rien ne s'advance, et que l'on veut faire précipiter les choses et non les conduire par ordre, j'en ay parlé trois fois à la Royne, qui ne se fait que moquer de moy, et, au partir de là, dire à chascun le contraire de ce que je luy ay dict. Mes amis m'en blasment; et je ne sçais comment desmentir la Royne, car je luy dis : « Madame, vous avez dict » et tenu tel et tel propos. » Encore que ce soit elle-mesme qui me l'ait dict, elle me le renie comme beau meurtre et me rit au nez, et m'use de telle façon, que vous pouvez dire

que ma patience passe celle de Griselidis (1). Si je cuide avec raison luy monstrer combien je suis loin de l'espérance qu'elle m'avoit donnée de privauté et négocier avec elle de bonne façon, elle me nie tout cela... Au partir d'elle, j'ay un escadron de huguenots qui me viennent entretenir, plus pour me servir d'espions que pour m'assister, et des principaulx, et de ceux à qui je suis contraincte dire beaucoup de langage que je ne puis esviter sans entrer en querelle contre eulx. J'en ay d'une aultre humeur qui ne m'empeschent pas moins, mais je m'en défends comme je puis, qui sont *armaphroidites* religieux. Je ne puis pas dire que je sois sans conseil, car chascun m'en donne un, et pas un ne se ressemble. Voyant donc que je ne fais que vaciller, la Royne m'a dict qu'elle ne se pouvoit accorder avec moy, et qu'il falloit que de nos gens s'assemblassent pour trouver des moyens. Elle m'a nommé ceux que vous verrez tant d'un costé que d'aultre; tout est de par elle. Qui est la principale cause, mon filz, qui m'a faict despescher ce porteur en diligence, pour vous prier de m'envoyer mon chancelier (Francourt), car je n'ay homme ici qui puisse ni qui sache faire ce que celuy-cy fera. Aultrement je quicte tout; car j'ay esté amenée jusqu'ici soubs promesse que la Royne et moy nous accorderions. Elle ne faict que se moquer de moy, et ne veult rien rabattre de la messe, de laquelle elle n'a jamais parlé comme elle faict. Le Roy, de l'aultre costé, veut que l'on lui escrive. Ils m'ont permis d'envoyer quérir des ministres, non pour disputer, mais pour avoir conseil. J'ay envoyé quérir MM. d'Espina, Merlin et aultres que j'adviseray, car je vous prie noter qu'on ne tasche qu'à vous avoir, et pour cy, advisez-y, car si le Roy l'entreprend, comme l'on dict, je suis en grande peine... Je m'asseure que si vous saviez la peine en quoy je suis, vous auriez pitié de moy, car l'on me tient toutes les rigueurs du

(1) Héroïne d'une Nouvelle de Boccace, qui, par exception au plus grand nombre, peut être lue par tout le monde : modèle de vertu, et dont la patience dans mille épreuves était proverbiale.

monde et des propos vains et moqueries, au lieu de traicter avec moy avec gravité, comme le faict le mérite. De sorte que je crève, parce que je me suis si bien résolue de ne me courroucer poinct, que c'est un miracle de voir ma patience. Et si j'en ay eu, je sçay comme j'en auray encore affaire plus que jamais, et m'y résoudray aussi davantage. Je crains bien d'en tomber malade, car je ne me trouve guères bien. J'ai trouvé vostre lettre fort à mon gré, je la monstreray à Madame si je puis. Quant à sa peinture, je l'envoyray quérir à Paris. Elle est belle, bien advisée et de bonne grâce, mais nourrie en la plus maudite et corrompue compagnie qui fut jamais, car je n'en vois point qui ne s'en sente. Vostre cousine la marquise (la fiancée du jeune prince de Condé) en est tellement changée qu'il n'y a apparence de religion, si non d'autant qu'elle ne va point à la messe, car au reste de la façon de vivre, elle fait comme les papistes; et la princesse (de Condé) ma sœur, encore pis. Je vous l'escris priveement. Ce porteur vous dira comme le Roy s'esmancipe; c'est pitié. Je ne vouldrais pas pour chose du monde que vous y feussiez pour y demeurer. Voilà pourquoy je désire vous marier, et que vous et vostre femme vous retiriez de corruption; car encore que je la croiois bien grande, je la vois davantage. Ce ne sont pas les hommes ici qui prient les femmes, ce sont les femmes qui prient les hommes. Si vous y estiez, vous n'en eschapperiez jamais sans une grande grâce de Dieu... Je vous prie encore, puisque l'on m'a retranché ma négociation particulière et qu'il fault parler par advis et conseil, m'envoyer Francourt. Je demeure en ma première opinion, qu'il fault que vous retourniez vers Béarn. Mon filz, vous avez bien jugé par mes premiers discours que l'on ne tasche qu'à vous séparer de Dieu et de moy: vous en jugerez aultant par ces dernières, et de la peine en quoy je suis pour vous. Je vous prie, priez bien Dieu, car vous en avez bien besoin en tout temps et mesmes en celuy-cy, qu'il vous assiste. Et je l'en prie, et qu'il vous donne, mon filz, ce que vous désirez. »

Voilà donc quelle était l'angoissante situation de Jeanne d'Albret. Elle devinait, elle respirait partout la haine de cette cour, les complots sinistres qui s'y tramaient, quelque chose de sombre, de fatal, de terrible, et elle n'avait pas même la consolante pensée, — bien loin de là, — que son sacrifice personnel fût au moins utile. Le pas qu'elle avait fait en venant chez le roi lui rendait bien difficile un retour en arrière. Elle se sentait prise et serrée entre les piéges qu'elle entrevoyait devant ses pas, et ses aveugles amis qui l'y poussaient en s'y jetant eux-mêmes. Les manœuvres de Catherine de Médicis étaient calculées de manière à montrer aux seigneurs protestants la mère de Henri de Bourbon comme *une tracassière*, comme *une entêtée*, qui faisait obstacle aux meilleures intentions, et ne voulait que le trouble et la guerre. En quittant la reine de Navarre, qu'elle avait harcelée à plaisir par ses chicanes incessantes, par ses équivoques dilatoires, par les artifices aigre-doux de son langage, elle ne manquait pas de leur parler d'une façon complétement différente, de leur dire tout le contraire de ce qu'elle avait dit à Jeanne. Avec eux, elle était toute bienveillante, toute cordiale. Séduits par les promesses et les avances qui leur étaient faites, ou moins austères que l'amiral, et cédant aux plaisirs qu'ils étaient avides de goûter, beaucoup de ces imprudents conseillers en venaient à se tourner contre Jeanne, à se ranger du côté de Catherine de Médicis. Un étranger se montrait plus clairvoyant que ces gentilshommes français : c'était le comte de Nassau. « Il n'y a que Louis de Nassau, » écrivait Jeanne, « qui » se range tout à moi; il voit bien qu'il n'y a pas » grande fiance à faire aux courtisans. » Elle rendait le

même témoignage à Rosny, toujours inébranlable dans sa conviction. Radicalement opposé à ce funeste mariage, il insistait au moins pour qu'il n'eût pas lieu à Paris, où il prévoyait quelque catastrophe sanglante. « Si ces noces se font à Paris, » disait-il, « les livrées en » seront vermeilles. »

C'était bien aussi la pensée de Jeanne. Il lui répugnait profondément de mettre le pied au milieu de ce « peuple mutin, » dans cette grande ville où les passions fanatiques et haineuses étaient toujours prêtes à faire explosion. Quant à la question du rite religieux, selon lequel serait célébré le mariage, rien n'était capable d'ébranler sa détermination.

Le temps s'écoulait dans toutes ces difficultés. L'avis envoyé par Jeanne à son fils de rétrograder et de retourner *vers Béarn*, faisait voir à Médicis qu'elle était sur ses gardes, et qu'il y avait encore des ménagements à observer pour le succès des plans échafaudés avec tant de peine. Les équivoques et les manques de foi que la reine de Navarre rencontrait à chaque pas légitimaient une rupture. Catherine comprit que cette patience extraordinaire dont s'armait la reine de Navarre pourrait avoir enfin des bornes, et les obstacles s'aplanirent. Jeanne consentit, de guerre lasse, à ce que la cérémonie nuptiale se fit à Paris. C'était un usage consacré de temps immémorial pour le mariage des filles de France : cette union, heureux gage de paix, ne pouvait être entourée d'un trop grand éclat, afin de produire sur les esprits l'impression attendue. Le duc de Guise s'était éloigné ; le cardinal de Lorraine était à Rome. Quant aux craintes de troubles, Catherine donnait pour garantie la fermeté déjà éprouvée du ma-

réchal de Montmorency, qui saurait bien, s'il était nécessaire, contenir le peuple parisien dans le devoir. Mais le maréchal était trop honnête homme pour qu'on l'eût mis dans le secret des complots dont Catherine était l'âme, et contre ceux-là il ne pouvait rien. En retour de cette concession de la reine de Navarre, Catherine en fit une sur un point capital, où Jeanne n'aurait jamais transigé : la célébration du mariage selon le rite de l'Église réformée. On assurait à Jeanne que la dispense nécessaire serait accordée par le saint-siége, et comme elle exprimait des doutes à cet égard : — « Non, » non, ma tante, » dit le roi, « je vous honore plus que » le pape, et j'aime ma sœur plus que je ne le crains; » je ne suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot aussi, » et si monsieur le pape fait trop la bête, je prendrai » moi-même Margot par la main et je la menerai épou- » ser en plein prêche. »

Le 11 avril, à Blois, le contrat fut signé. La dot de Marguerite fut de 300,000 écus d'or au soleil, l'écu valant 54 sous; sa mère lui donna pour cadeau de noces 200,000 livres tournois; le duc d'Anjou et le duc d'Alençon, frères du roi, lui en donnèrent chacun 25,000. Ce qui caractérise à la fois la misère du temps et les prodigalités de la cour, qui étaient une des grandes causes de la pénurie publique, c'est que ces sommes ne purent être fournies comptant; pour tenir lieu du capital, on les représenta par des rentes au denier douze sur la ville de Paris. La reine de Navarre institua son fils pour héritier de tous ses biens présents et à venir, suivant la coutume ancienne qui favorisait l'aîné aux dépens des autres fils et des filles, ou le fils unique aux dépens de sa sœur ou de ses sœurs ; l'éta-

blissement et la dot de Catherine de Bourbon restant ainsi remis à l'affection du futur roi son frère. Jeanne laissait au prince la jouissance des revenus, offices et bénéfices du haut et bas Armagnac, formant son douaire, et 12,000 livres de rentes, assises sur le comté de Marle en Picardie. Le cardinal de Bourbon confirma, en faveur de son neveu, les renonciations qu'il avait faites aux successions paternelle et maternelle, lui abandonna les 100,000 livres qu'il avait héritées de la succession d'Alençon, et notamment la seigneurie de Châteauneuf en Thimerais. Le douaire de Marguerite fut fixé à 40,000 livres de rente, assis sur le comté de Vendôme ou tout autre domaine de la famille de Bourbon, au choix de l'épousée. Le prince s'obligeait à fournir le château de meubles et ustensiles, jusqu'à concurrence de 30,000 livres. Pour les bagues et joyaux, on s'en remettait à la reine de Navarre.

Dans toutes ces négociations, Jeanne traita, selon les expressions contemporaines, « avec un esprit prompt et » accort, une grande rondeur et intégrité. » Sa franche droiture contrastait avec les tortueuses finesses de Catherine, comme sa haute vertu avec la dépravation éhontée qu'il lui tardait de fuir, et qu'elle feignait parfois de ne pas voir, afin que ses principes et sa dignité fussent moins compromis dans cet élément impur.

Par une sorte de complément donné au contrat, et pour sceller ce *mariage* dont parlait Charles IX, entre sa sœur et tous les Huguenots, des lettres royales furent envoyées à chacun des Parlements pour confirmer l'édit, en dépassant même les demandes des Calvinistes : « seulement pour les apprivoiser, » disent des Mémoires du temps, « car, en derrière, il (le roi) disoit en riant qu'il

faisoit comme son fauconnier, qu'il veilloit les oiseaux.» Enfin, l'affaire était arrivée au point que voulait la cour, « et en tel état encore,» dit l'Italien Davila, « que l'exécution n'en pouvoit être différée,» quand un grave obstacle vint à surgir. Le pape Pie V refusait la dispense. Plutôt que de l'accorder, il aurait, disait-il, préféré « qu'on lui tranchât la tête. » Catherine de Médicis, qu'aucun scrupule n'arrêtait, leva cet empêchement en faisant fabriquer une fausse dispense. Redoutant les indiscrétions, elle ne voulait pas apparemment confier au pontife et à son conseil tout ce qui se tramait derrière ce mariage; mais elle ne doutait pas que, une fois le but atteint, son expédient ne fût aisément pardonné (1).

Tout enfin était prêt; la reine de Navarre avait mandé à son fils de venir. Il partit au milieu de mai, voyageant à petites journées, accompagné, outre sa maison, de ces cinq cents gentilshommes, garde fidèle que la prévoyance de sa mère lui avait préparée. La cour et le parti catholique murmuraient de ce cortége trop nombreux, et qui paraissait indiquer de la défiance;

(1) Il y eut bien une dispense réelle, adressée au cardinal de Bourbon; mais elle ne fut pas accordée par Pie V; elle le fut par son successeur Grégoire XIII. Pie V mourut le 1er mai 1572, vers le moment où dut être fabriqué le faux bref. Grégoire XIII fut élu douze jours après. En supposant que ce pontife, *bon Boulonnois*, dit Mézeray, et empressé de complaire à la cour de France, apporta toute la diligence possible à s'occuper de cette affaire, le temps nécessaire alors pour le voyage de Rome à Paris ne permit au bref d'arriver qu'après la mort de Jeanne d'Albret, qui eut lieu le 8 juin. Ce rapprochement de dates suffit pour confirmer le fait de la fausse dispense, puisqu'il fallut que le dernier obstacle fût levé avant même le départ de Blois pour Paris.

mais, intérieurement, les initiés ne s'en plaignaient pas : cette brillante suite ne faisait que ménager une proie plus belle aux égorgeurs du 24 août.

Le 15 mai, tandis que le prince se mettait en route, Jeanne quitta Blois pour se rendre à Paris, où elle arriva au bout de huit ou neuf jours. Le comte de Nassau, La Rochefoucauld, et une nombreuse noblesse, lui faisaient également cortége. Probablement, il n'aurait tenu qu'à elle de recevoir au Louvre la plus splendide hospitalité; mais elle logea de préférence chez Jean Guillart, ancien évêque de Chartres, un des prélats excommuniés par Pie IV en 1563, comme le cardinal de Châtillon, et qui avait embrassé le Protestantisme. Il demeurait rue de Grenelle-Saint-Honoré.

Aucune émotion ou trouble populaire ne se manifesta. La cour était intéressée à faire régner un calme trompeur, à contenir encore les frénétiques passions qui grondaient dans l'ombre, les fureurs sanguinaires qu'elle se préparait à déchaîner. Immédiatement, la reine de Navarre s'occupa des préparatifs du mariage avec une activité que stimulaient les vagues inquiétudes dont elle était tourmentée. « Toujours en appréhension et sur les épines, » elle désirait que tout fût fini « le plus soudainement que l'on pourrait, » ayant hâte de s'éloigner, et comme pressentant que quelques jours de retard pouvaient être funestes. Elle allait courant chez les fabricants, dans les boutiques des marchands, afin de presser elle-même ses commandes et ses achats.

C'était le mercredi, 4 juin au soir, une dizaine de jours après son arrivée : tout à coup, Jeanne se trouva prise d'une fièvre violente. Elle rentra chez elle et se mit au lit. Dès le lendemain, elle sentit qu'elle était at-

teinte mortellement, qu'il ne lui restait qu'à subir avec résignation la volonté divine, qu'il fallait, selon son expression, « entrer du tout dans l'autre vie. » Elle fit appeler les amis qu'elle estimait le plus, les ministres dont elle honorait particulièrement le caractère et la piété; elle leur recommanda de prier pour elle sans cesse : « La prière du juste, » dit-elle, « est efficace de-
» vant Dieu ; je prends toutes choses comme venant de
» lui; je le reconnois pour père; je n'ai jamais eu la
» crainte de mourir, et bien moins encore l'idée de mur-
» murer contre les décrets de sa providence, encore que
» les douleurs dont elle m'afflige soient violentes; je
» sais qu'elle ne fait rien qui ne soit bon et droit, et que
» le tout me tournera à salut. Mais quoique cette vie
» m'est à bon droit fort ennuyeuse pour les misères que
» j'y ai senties dès ma jeunesse, si ne laissé-je pas de
» la quitter avec grand regret, quand je regarde à la
» jeunesse des enfants que Dieu m'a donnés, pour les
» voir privés de ma présence en ce bas âge... Toutefois
» je m'assure que Dieu leur sera pour père et protec-
» teur, comme il m'a été en mes plus grandes afflic-
» tions; je les remets du tout à sa providence, afin qu'il
» y pourvoie. »

Ah ! sans doute, ce n'était pas pour elle-même que Jeanne aurait pu regretter la fin prématurée d'une vie semée de tant de peines, d'agitations et de traverses; mais on comprend quels douloureux retours se faisaient en son cœur vers les deux êtres chéris auxquels son affection était enlevée, et combien la résignation de son sacrifice en était plus méritoire. Ici, ce n'était pas une mère qui s'éteint pleine de jours, après sa tâche entièrement terminée, laissant ses enfants mûrs de raison,

dans une situation sûre, tranquille, où elle n'ait rien à craindre pour leur avenir. Jeanne laissait les siens entourés de piéges et de périls, l'un entrant à peine dans la jeunesse, l'autre dans l'adolescence; surtout ce fils, lui qui était le plus menacé, sur qui elle veillait avec une si inquiète sollicitude et qu'il ne lui était pas même accordé de revoir, pour lui donner ses derniers conseils avec ses derniers embrassements. Elle avait encore tant à faire dans ce monde, pour continuer et accomplir l'œuvre de sa tendresse! Quelle amertume, quelles angoisses entourant pour elle le passage suprême! Le seul adoucissement à un tel calice, c'était la confiance de la pieuse femme dans le Dieu qui n'abandonne pas l'orphelin; c'étaient les leçons salutaires qu'elle avait jetées dans l'âme de son fils et de sa fille, et que lui rappela, en louant son courage, un des ministres qui l'assistaient.

Malgré tous les secours de l'art, le mal faisait des progrès rapides et irrésistibles; mais, en détruisant ce corps périssable et affaibli par tant de peines et de travaux, il laissait parfaitement intact et libre cet esprit si fortement trempé. Jeanne ne cessait pas de suivre les prières qui étaient dites auprès de son lit et les lectures pieuses qu'elle appelait *la vraie nourriture de l'âme.* Les violentes douleurs qu'elle endurait ne lui arrachaient pas un murmure, un signe d'impatience. Seulement, on l'entendit plusieurs fois répéter : « O mon Dieu ! mon » vrai père ! Délivre-moi de ce corps de mort et des » misères de cette vie, afin que je ne t'offense plus, et » que je jouisse enfin de la félicité que tu m'as pro- » mise. » Autour d'elle, on fondait en larmes et en sanglots. C'était la malade qui s'efforçait de soutenir ces cœurs navrés. « Devez-vous pleurer, » disait-elle,

« quand Dieu m'appelle à une meilleure vie, au port » désiré du salut où j'ai toujours tendu et visé? » Aux femmes de sa maison, elle n'exprimait que le regret de ne pouvoir récompenser leur fidélité comme elle l'aurait voulu. « Regardez ce que je ferai, » dit-elle, « comme » le plus faible acquit d'une grande dette. »

La cour vint visiter ce lit de douleur et voir les approches de cette mort si ferme et si chrétienne : vaine formalité, marque extérieure d'intérêt sous lesquelles se cachaient des joies sinistres. Comment supposer Catherine de Médicis capable d'une émotion? Si les violents soupçons qui s'élevèrent contre elle étaient fondés, ce fut sans un remords qu'elle contempla sa victime mourante; le drame épouvantable qui allait suivre en est le témoignage trop certain.

Dans la nuit du samedi, Jeanne fit approcher la baronne de Tignonville, la gouvernante de Catherine de Bourbon. Elle l'entretint pendant deux heures à voix basse; puis d'un ton assez haut pour être entendue, elle déclara qu'elle laissait avec confiance sa chère fille aux soins qui l'avaient entourée dès sa première enfance, et qui ne se démentiraient pas. Que Catherine ne s'écarte jamais de l'amour et du service de Dieu; qu'elle soit soumise à son frère; en écoutant les avis qui lui seront donnés par des femmes sages et vertueuses, qu'elle se figure entendre encore la voix maternelle, comme dans les entretiens dont elle devra toujours se souvenir; qu'elle sache que cette mère mourante l'a remise sous la garde et la protection du Seigneur, qui ne la délaissera pas si elle lui est fidèle; telles furent les dernières instructions laissées par Jeanne à la digne gouvernante pour se survivre autant que possible auprès de sa fille

Elle eut aussi des entretiens particuliers avec l'amiral de Coligny, qui était accouru auprès d'elle.

Les médecins impuissants n'osaient plus même exprimer un espoir; la malade se sentait de plus en plus affaiblir. Le dimanche matin, elle manda deux notaires pour faire son testament qu'elle leur dicta, sans que sa présence d'esprit et sa fermeté se démentissent un seul instant (1).

« Par cet acte de ses dernières volontés, Jeanne commandait d'abord à son fils de vivre et de mourir dans la religion où elle l'a élevé, d'y conformer ses mœurs, de ne se laisser jamais entraîner *par les appâts de volupté et de corruption;* de faire soigneusement observer dans ses Etats ses ordonnances ecclésiastiques, lui assurant que *s'il honore Dieu, Dieu l'honorera.* Qu'il porte sans cesse un regard vigilant sur sa maison; qu'il en chasse les athées, les flatteurs et les libertins, l'approche desquels est toujours contagieuse; qu'il appelle et conserve auprès de sa personne les hommes qui ont la crainte de Dieu, *et dont la vie soit connue pour bonne et non scandaleuse.* Elle le prie de prendre sous sa protection sa sœur Catherine, de lui servir, *après Dieu, de père;* de ne jamais admettre auprès d'elle d'autres femmes que la baronne de Tignonville, Mmes de Vaux, de Fontrailles, et Mlle du Perray, toutes de la religion réformée, et dont la vie entière est un exemple. Elle lui défend d'user jamais de sévérité envers elle; elle veut qu'il la traite avec douceur, avec bonté; que surtout il la fasse élever en Béarn, et qu'il ne l'en fasse sortir que

(1) Ne possédant pas le texte de cette pièce, nous en empruntons l'analyse à l'ouvrage de Mlle Vauvilliers.

lorsqu'elle sera en âge d'être mariée avec un prince de son rang, de sa religion, et dont les mœurs soient telles, que les deux époux puissent, *en un bon et saint mariage, vivre paisiblement et saintement ensemble.*

» Elle le prie d'aimer et de considérer le prince de Condé comme son frère ; lui recommande particulièrement la jeunesse du prince de Conti, frère de Condé ; mais que surtout il entretienne avec un soin religieux l'amitié qui l'unit à l'amiral de Coligny, pour servir *à l'honneur et gloire de Dieu.*

» Afin de donner une dernière marque de la tendre affection qu'elle porte à Henri jusqu'au dernier soupir, et pour rendre un témoignage éclatant de l'obéissance et de l'attachement qu'il a toujours montrés à sa mère, elle l'institue et le déclare son héritier universel, suivant le traité qui vient d'être conclu à Blois, lequel elle confirme *en tant que besoin serait.*

» Elle entend que sa fille jouisse pleinement de sa légitime, lui donne tous ses bijoux, tous ceux que Louis de Nassau a engagés à Paris pour le compte du prince d'Orange, et qu'elle a retirés pour le prix de 13,000 francs ; exige que son grand collier et le grand rubis balais qu'elle a engagés en Angleterre, restent héréditaires à la maison de Navarre. S'occupant ensuite de ses fidèles serviteurs, elle recommande à son fils de les traiter comme elle a traité ceux du défunt roi Antoine, et de leur donner, outre ce qui leur reste dû, deux années de leur revenu, sans compter l'année de sa mort.

» Elle lui ordonne de distinguer, parmi les amis dont elle a éprouvé le dévouement et la fidélité dans ses malheurs, MM. de Beauvoir, Francourt, son chancelier, et de Bétut.

» Elle finit par prier le roi, la reine-mère et les princes, de prendre ses enfants sous leur protection; elle supplie en particulier le roi de leur permettre le libre exercice de leur religion, en quelques lieux qu'ils habitent ; elle prie Marguerite de Valois (de France) d'aimer Catherine comme sa sœur.

» Elle déclare le cardinal de Bourbon, son beau-frère, et l'amiral de Coligny, ses exécuteurs testamentaires, leur recommandant, au nom du sang et de l'amitié, de servir de protecteurs, de pères à ses enfants. »

Une circonstance fut remarquée : c'est que durant sa maladie, dans les entretiens où se répandaient toutes ses préoccupations, Jeanne ne prononça pas un seul mot qui se rapportât au mariage de son fils.

En exprimant ses volontés suprêmes, la mourante s'était acquittée de ses derniers soins terrestres. Dans l'après-midi du même jour, les douleurs redoublèrent; les crises se succédèrent de telle sorte qu'elles lui enlevèrent l'usage de la parole, quoique son intelligence résistât toujours, comme l'attestaient ses mains jointes, ses regards levés vers le ciel. La nuit se passa ainsi, agonie calme et sereine, où l'attente de la mort n'était plus qu'une aspiration et une espérance. Ce fut le lendemain matin, lundi 9 juin 1572, à huit heures trois quarts, que cette grande âme retourna vers son Créateur. La maladie avait duré cinq jours à peine.

Née le 7 janvier 1528, Jeanne mourut donc âgée de quarante-quatre ans, cinq mois et deux jours.

S'appliquant à elle-même la loi qu'elle avait portée dans son code, Jeanne avait ordonné que ses funérailles se fissent dans toute l'austère simplicité du culte réformé. Ses intentions furent ponctuellement suivies. Son

corps embaumé fut mis dans un cercueil de plomb recouvert d'un velours noir, sans armoiries, sans ornements, sans rien qui parlât des grandeurs de la terre. D'après les ordres de Charles IX et de la reine-mère, on le déposa d'abord dans la sépulture des Bourbons, à Vendôme. Suivant un témoignage digne de foi, le roi de Navarre, pour obéir aux volontés également exprimées par sa mère, fit depuis transporter ses dépouilles à Lescar, près de celles de Henri d'Albret.

La cour affecta une douleur profonde. Catherine de Médicis étala plus de regrets que personne; elle prit le deuil avec grand apparat, se répandit en éloges sur les vertus de celle qu'elle avait tant haïe, et témoigna l'espoir que cet événement funeste et imprévu ne romprait pas un mariage destiné à sceller la paix et l'union. Néanmoins, une fin si soudaine et si foudroyante, rapprochée de tant de faits semblables, de tant de preuves de perversité, fit jeter aussitôt ce cri : « La reine de Navarre a été empoisonnée ! » Suivant Olhagaray, Jeanne serait morte d'un *boucon* (poison), qui lui fut donné dans un repas où était le duc d'Anjou; mais il est une autre version plus connue et généralement accréditée. Il y avait sur le pont Saint-Michel un parfumeur florentin ou milanais, nommé René Bianque, « homme scélérat, » dit de Thou, « et qui se vantait de composer des parfums qui n'étaient pas propres à la santé. » Sa réputation, comme celle de Catherine, était telle qu'on l'appelait l'*empoisonneur de la reine*. La science funeste des poisons, alors poussée si loin en Italie, savait en composer de tellement subtils que le seul contact des objets qui en étaient imprégnés suffisait pour exercer une action terrible. On se rappela que, lorsque Jeanne

fut saisie de cette fièvre si violente, elle venait d'acheter chez René des gants et des collets parfumés; et le mal se fit sentir, d'après le bruit général, dès qu'elle les eût maniés. Après que Jeanne fut morte, René Bianque ne cacha pas qu'il avait encore « le cas tout prêt pour deux ou trois autres qui ne s'en doutaient pas (1). »

La clameur publique fut si forte, que le roi ordonna de faire l'ouverture du corps. Ici surgissent deux versions. D'après la première, les médecins trouvèrent toutes les parties du corps saines, sauf le côté droit du poumon, qui présenta quelques apostumes formés depuis longtemps, et que l'on attribua aux peines et aux fatigues subies par la défunte; mais ils ne touchèrent pas au cerveau, par respect et sous prétexte de n'*user d'inhumanité*, dit Davila, et quoique Charles IX eût commandé d'examiner cette partie comme les autres. C'était là, prétendit-on, que le poison avait dû laisser des traces. Cet ordre du roi était-il une feinte et un artifice de plus? était-il neutralisé par un contre-ordre secret? Toujours est-il que, sur le rapport des médecins, on publia que Jeanne était morte d'une fièvre maligne.

Suivant l'autre version, rapportée par Cayet, et,

(1) Ce misérable se signala dans la Saint-Barthélemy. Il finit, raconte L'Estoile, « par mourir sur un fumier; sa femme était une vilaine qui mourut au lit d'honneur, et ses deux fils furent roués pour vol commis avec assassinat. » Parmi les victimes des procédés de René Bianque, on citait, avant Jeanne d'Albret, le prince de Porcien, un des principaux seigneurs calvinistes. L'empoisonnement par les parfums était alors, à ce qu'il paraît, fort usité. Celui du cardinal de Châtillon eut lieu, suivant certains récits, au moyen d'une pomme parfumée.

d'après lui, par Voltaire, le cerveau fut disséqué par Caillard, médecin de la reine de Navarre, et Desnœuds, son chirurgien. Elle-même en avait fait la recommandation, pour qu'on recherchât la cause de violentes migraines auxquelles elle était sujette, et pour que cette étude profitât à ses enfants, si la même disposition se rencontrait chez eux. Caillard et Desnœuds auraient seulement découvert de petites bubes d'eau logées entre le crâne et la pellicule qui enveloppe le cerveau, et qu'ils jugèrent être la cause de ces grands maux de tête dont Jeanne souffrait ; enfin, ils déclarèrent que la cause de sa mort était un abcès dans la poitrine. « Il est à remarquer, » ajoute Voltaire, « que ceux qui l'ouvrirent étaient huguenots, et que apparemment ils auraient parlé du poison s'ils y avaient trouvé quelque vraisemblance. On peut me répondre qu'ils furent gagnés par la cour ; mais Desnœuds, chirurgien de Jeanne d'Albret, huguenot passionné, écrivit depuis des libelles contre la cour, ce qu'il n'eût point fait s'il se fût vendu à elle, et dans ses libelles il ne dit point que Jeanne d'Albret ait été empoisonnée. »

Peut-être Voltaire, dans sa défiance très légitime des récits hasardés qui s'accréditent dans le vulgaire, était-il trop disposé à repousser d'une manière absolue tout ce qui lui paraissait y ressembler. Avec lui, nous écarterons la supposition d'une complaisance née de la corruption ou de la crainte, chez les gens de l'art qui furent chargés de l'examen. Mais tenons compte de l'état de la science au XVI[e] siècle, comparativement au degré où elle est parvenue depuis. Voltaire aurait pu, dès son temps, ne pas négliger cette considération : combien elle est de nature à nous frapper encore da-

vantage de nos jours! Que de progrès sans cesse accomplis! Sans remonter plus haut que notre siècle, que de mystères maintenant dévoilés, et inconnus il y a cinquante ans! Il est permis de penser que la chimie médicale put bien, dans la circonstance qui nous occupe, ne pas apercevoir ce qu'elle apercevrait aujourd'hui; que les ressources pour découvrir la présence et les effets du poison n'étaient pas alors, dans la médecine française, au niveau de cette effroyable perfection où leur emploi était parvenu dans la patrie de Catherine de Médicis. Si l'examen médical ne confirma pas la supposition de l'empoisonnement, son résultat ne saurait non plus être envisagé comme une certitude contraire.

Une considération d'un autre genre est invoquée contre l'opinion du poison. La mort soudaine de Jeanne d'Albret, les accusations qu'elle devait soulever, et qu'elle souleva, n'étaient-elles pas bien propres à jeter l'alarme chez les Huguenots les plus crédules, et à compromettre le succès du plan ténébreux pour lequel Catherine avait besoin de prolonger encore leur aveugle confiance? Cette objection, sans doute, est sérieuse; mais on y oppose le coup de pistolet dont fut atteint Coligny deux jours avant la Saint-Barthélemy, et qui devait mettre autant et plus encore les Calvinistes en éveil; car, ici, aucune équivoque n'était possible sur la nature du fait. Cette tentative d'assassinat fut l'œuvre d'une impatience, d'une haine pressée de s'assouvir. Le duc de Guise était l'ennemi personnel et passionné de Coligny, et le regardait comme une proie qui lui appartenait. Il proposa de se défaire isolément de l'amiral, pour plus de certitude, et l'on n'a pas de doute sur

la main qui embusqua Maurevel près de Saint-Germain-l'Auxerrois. Quant à Jeanne d'Albret, on n'aurait pas osé envelopper une tête couronnée, une tête royale, dans le massacre qui se préparait; les autres souverains ne seraient pas demeurés indifférents à cet attentat. On préféra se débarrasser de cette princesse d'une manière moins compromettante et, qui, grâce aux ressources de l'art florentin, défiât l'examen de la médecine. Si l'empoisonnement est admis, ce motif en serait une explication suffisante.

Nous ne prétendons pas décider ce problème. Bornons-nous à dire que la croyance à l'empoisonnement ne repose sur aucune preuve matérielle, mais qu'elle est restée dans les esprits. Catherine de Médicis, René le Florentin et ses gants parfumés, ce souvenir est demeuré attaché dans la mémoire publique à la mort de Jeanne d'Albret, avec une persistance qui dépasse la valeur d'une rumeur contemporaine.

« N'ayant de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux adversités : » c'est ainsi que le caractère de Jeanne d'Albret est résumé par d'Aubigné. Si les éloges des écrivains protestants sont suspects, il serait facile de multiplier ceux des écrivains catholiques, dont quelques-uns font seulement une réserve naturelle sous leur plume. Au jugement de Davila, Jeanne « était une princesse d'un courage héroïque, d'un esprit très élevé et d'un mérite bien au-dessus de son sexe; avec ces grandes qualités, quoique dépouillée de son royaume, elle soutint toujours avec majesté le nom de reine. Sa fermeté n'éclata pas moins dans la guerre, malgré le nombre et la puissance de ses enne-

mis. Dans les plus grands dangers et dans les dernières extrémités où son parti se trouvait réduit, elle jeta les fondements de cette grandeur où son fils s'est élevé depuis.... Les grands talents de cette princesse, soutenus par sa vertu et sa libéralité, mériteraient d'éternels éloges, si elle n'eût embrassé opiniâtrement la doctrine de Calvin, en voulant, sans les lumières acquises par l'étude, pénétrer et même expliquer les plus profonds mystères de la théologie. »

Voici comment s'exprime le jésuite Maimbourg : « Outre les perfections du cœur, elle en eut de si grandes dans l'âme, dans le cœur et dans l'esprit, qu'elle eût pu mériter le titre glorieux de l'héroïne de son temps. »

Un des traits remarquables de cette époque, où le bien et le mal ne se montrent pas à demi, c'est le nombre de femmes éminentes dont elle peut s'enorgueillir. Ces trois générations de suite, la mère, la fille, la petite-fille, Marguerite de Valois, Jeanne d'Albret, Catherine de Bourbon, sur qui nous reviendrons tout à l'heure (et n'oublions pas Catherine de Foix, aïeule de Jeanne), présentent un faisceau unique peut-être dans l'histoire. Renée de France, Éléonore de Roye, première femme de Louis de Condé ; Charlotte de Laval et Jacqueline d'Entremont, les deux femmes de Coligny ; Louise de Châtillon, sa fille, bien d'autres encore, font voir quels caractères féminins se formèrent par les graves leçons de l'Évangile unies aux grandes luttes de cette époque. Mais, entre toutes, Jeanne d'Albret s'élève au premier rang. Épouse toujours vertueuse avec un mari peu digne d'elle et qui l'abreuva de chagrins, elle fut le modèle achevé de la mère chré-

tienne, prête à s'immoler à ses enfants, mais préférant pour eux les biens moraux à tous les biens terrestres ; tendre sans faiblesse et sachant que l'affection filiale est loin d'être diminuée par le respect. Comme princesse, Jeanne justifia le portrait tracé par d'Aubigné avec une concision si énergique. Placée dans la situation la plus difficile, entre deux voisins puissants, la France et l'Espagne, l'une et l'autre convoitant le petit État qu'elles tenaient serré entre elles ; forcée, vis-à-vis de la première, de concilier sa position dépendante de vassale avec sa position indépendante de souveraine ; ayant à lutter contre l'ennemi du dehors et les complots du dedans ; jetée à travers les orages des guerres civiles et religieuses, Jeanne soutint victorieusement des épreuves et des assauts suffisants pour consacrer un grand caractère d'homme politique. Supposez-la reine d'un État de premier ordre, placez-la sur le trône d'Élisabeth, sur le trône d'Angleterre, elle aurait marché à la tête des affaires européennes. Parmi ses talents, n'oublions pas un des plus essentiels chez les souverains ; celui de bien s'entourer, de bien placer sa confiance. Jeanne savait choisir les hommes, et sous le rapport de la capacité et sous celui de la valeur morale, car la première de ces qualités n'était rien à ses yeux, ou plutôt n'était qu'un mal et un danger, si la seconde ne l'accompagnait pas.

Nous avons montré Jeanne d'Albret comme législatrice et fait voir quel était l'esprit de ses institutions. Bien que, dans les occasions où la qualité royale l'exigeait, elle soutînt dignement l'éclat de son rang, sa vie privée était simple, sérieuse, conforme en tout à ces lois qu'elle avait faites. Elle donnait aux études intel-

lectuelles tout le temps que les affaires n'absorbaient pas. Mâle, nerveux, incisif, mais aussi plein d'âme et d'abandon dans les expansions intimes, telles que la lettre de Blois au prince de Navarre, son style peint fidèlement son caractère. Pour la figure, les portraits que l'on a d'elle nous font retrouver les traits de sa mère, le nez long et un peu recourbé, les yeux en amande, la bouche mince et fine. Son expression était grave et digne, sa taille noble et dégagée. Sauf un ou deux qui la représentent en quelque circonstance d'apparat, ou bien dans sa jeunesse, quand elle vivait à la cour de France, ces portraits montrent la reine de Navarre vêtue avec la sévère simplicité qu'elle voulut établir parmi ses sujets : portant cette coiffe unie, ce collet rabattu, cette robe sans ornements, sous laquelle la Genève de Calvin aurait pu la prendre pour une de ses citoyennes (1).

Quelques mots maintenant sur ce qui suivit immédiatement la mort de Jeanne.

Ce fut à Chaunay, en Poitou, que Henri de Navarre, en chemin pour se rendre à la cour, reçut la foudroyante nouvelle. Sous ce coup accablant, il commença par s'arrêter. Devenu roi de Navarre, il envoya en Béarn la confirmation des ordonnances de sa mère et la continuation des pouvoirs du baron d'Arros ; puis,

(1) Parmi les portraits de Jeanne d'Albret que possède le cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, le plus remarquable est une gravure de grand format, exécutée en 1822 pour la Société des Amis des Arts de Genève, d'après le tableau original donné par la reine de Navarre elle-même à la république son alliée.

sur les instances redoublées de Charles IX et de Catherine de Médicis, il se remit en route pour Paris. La mort de Jeanne n'avait pas dissipé la confiance inouïe de Coligny, car il joignit ses pressantes sollicitations à celles de Charles et de Catherine, et il fit même intervenir plusieurs ministres, parmi les plus accrédités.

On voit que Jeanne put être empoisonnée sans que l'on eût trop présumé de l'aveuglement de ses amis. Cet aveuglement, il est aussi la meilleure réponse à la demi-justification que l'on a osé tenter pour la Saint-Barthélemy, en prétendant que la cour n'avait fait que prendre les devants sur les Calvinistes et prévenir leurs complots. C'est pareillement sous prétexte d'une conspiration imaginaire que furent commis, en 1792, les massacres de septembre. Les passions qui tâchent d'atténuer l'horreur de la première de ces deux boucheries n'ont rien à reprocher à celles qui en font autant pour la seconde. L'histoire prouve que la bonne foi des Protestants, dans leur réconciliation avec la cour, fut poussée jusqu'à un excès de confiance qui étonne, et puisqu'ils en furent les victimes, c'est bien le moins que cette généreuse faute les défende contre la calomnie posthume qui cherche une ombre d'excuse en faveur de leurs assassins.

Le roi de Navarre arriva à Paris vers le milieu de juillet, le 20 de ce mois, selon les uns, dans les premiers jours d'août seulement, selon les autres. Si cette dernière version est exacte, il aurait été précédé par son cousin Henri de Condé, dont le mariage avec Marie de Clèves fut célébré dans le mois de juillet, au château de Blandy, près de Melun. Ce fut le lundi 18 août qu'eut lieu celui que redoutait tant la feue reine. La

cérémonie se fit à Notre-Dame, suivant le rite catholique, premier manquement de Henri de Bourbon à cette expresse volonté maternelle qui devait lui être sacrée (1).

Ce mariage, célébré dans un deuil si récent et sous de si lugubres auspices, il était le prologue de l'effroyable drame qui le suivit à six jours de distance. Avec le grand nom de Coligny, contentons-nous de relever, sur la liste des principales victimes, d'autres noms que l'on a lus dans ces pages : — Téligny, le gendre de l'amiral ; — de Piles, le héros de Saint-Jean-d'Angely : — Montamar, le loyal collègue du baron d'Arros ; — Lavardin, premier gouverneur du prince de Navarre ; — Francourt, le chancelier de Jeanne ; — La Rochefoucauld, Soubise, François Nompar de Caumont et un de ses fils ; Puyviaut, Resnel, Baudiné, etc. Plusieurs furent égorgés dans le Louvre et presque sous les yeux du roi : de Piles fut de ce nombre. On l'avait fait coucher au Louvre, pour être plus sûr qu'il n'échapperait pas. Voyant les cadavres auxquels les assassins allaient, dans

(1) Il est à remarquer que ces deux mariages furent également malheureux. La conduite de Marie de Clèves ne valut pas mieux que celle de Marguerite de France, et justifia la triste observation faite par Jeanne d'Albret dans sa lettre de Blois. Elle mourut au bout de trois ans. Henri de Condé se remaria, en 1586, avec Charlotte de La Trémouille, et cette seconde union fut encore plus funeste, car l'empoisonnement bien établi qui l'enleva deux ans après, fut attribué à sa femme, et aurait eu pour mobile une passion adultère pour un page, exécuteur du crime. Des poursuites juridiques furent même exercées contre elle ; mais l'affaire, demeurée en suspens pendant plusieurs années, fut terminée par un ordre de Henri IV, qui fit mettre la procédure à néant.

un moment, joindre le sien : « Est-ce donc là, » s'écria-t-il, « cette parole que le roi nous a donnée, ces pro-
» messes, cette paix qu'on nous a jurée? Grand Dieu !
» prenez la défense des opprimés ! Juste juge, vengez un
» jour une perfidie et une cruauté si détestables ! »
L'instant d'après, il fut massacré, sans que le vaillant capitaine essayât même de se défendre. Il est à remarquer que, parmi tant d'hommes intrépides au combat, on en compta fort peu qui disputèrent et firent payer leur vie. Presque tous étaient comme étourdis d'une si abominable trahison.

Une abjuration, exigée le couteau sur la gorge, sauva la vie au roi de Navarre et au prince de Condé. Jeanne d'Albret aurait-elle racheté la sienne au même prix? Nous en doutons. Henri de Bourbon, il est vrai, n'avait pas dix-neuf ans, et, devenu libre, il revint sur cette abjuration forcée. Sa mère lui aurait plus difficilement pardonné la seconde, que la raison politique, et non pas, évidemment, le motif toujours respectable d'une conviction sincère, lui fit prononcer librement et dans la maturité de l'âge.

Ce ne fut pas encore sa seule violation des dernières volontés, des suprêmes recommandations maternelles, sur le sujet qui tenait le plus au cœur de Jeanne d'Albret. Il ne les respecta pas davantage à l'égard de sa sœur, confiée par la pieuse mourante à sa tendresse et à sa protection. Donnons d'abord quelques détails sur la vie et le caractère de cette princesse.

Après la Saint-Barthélemy, Catherine, âgée de treize ans, et restée entre les mains de la reine-mère, se vit imposer, elle aussi, l'abjuration de sa croyance. Catholique en apparence, la royale orpheline vécut près de quatre

ans dans cette cour qui lui était un séjour si douloureux. Enfin, après la paix dite *de Monsieur*, son frère l'ayant réclamée, elle partit, le 29 mai 1576, avec sa fidèle gouvernante, Mme de Tignonville, pour aller le rejoindre. A peine hors de Paris, au village de Palaiseau, elle rejeta la fausse conversion qui lui pesait, et en passant à Châteaudun, comme le prêche s'y tenait ce jour-là, elle y courut aussitôt. Henri vint au-devant d'elle jusqu'à Parthenay. Ils se rendirent ensemble à La Rochelle, et là, tous les deux « firent pénitence publique, » dit d'Aubigné, « d'avoir été par menaces réduits à la religion romaine. »

La cour que le roi de Navarre tenait à Nérac, et où malheureusement il était loin de donner l'exemple des bonnes mœurs, laissa la réputation de sa sœur parfaitement intacte et pure. Occupé le plus souvent loin de ses États, Henri lui en remit le gouvernement, à titre de régente. Catherine y continua les traditions de sa mère; elle sut y maintenir une paix profonde, à côté de la France embrasée par la guerre civile, et se faire chérir comme avaient été chéries sa mère, son aïeule et sa bisaïeule. Tout en épargnant aux Béarnais les calamités dont ils étaient si voisins, elle ne laissait pas de venir en aide à son frère, objet de son affection la plus dévouée, par les secours d'argent qu'elle lui envoyait. Les souverains du Béarn n'y pouvant lever aucuns deniers sans le consentement des États, Catherine obtenait ces fonds à titre d'emprunt et sur un simple billet de sa main.

Quoique de petite taille et un peu boiteuse, Catherine réunissait comme par héritage les grâces prévenantes aux qualités sérieuses, à la solidité de l'esprit, à l'a-

mour des lettres et des arts. Elle chantait et jouait du luth agréablement. Familière avec les langues vivantes et avec le latin, elle écrivait bien en prose, et elle aurait pu se faire une réputation en poésie. Outre les soins du gouvernement, rendus faciles et doux par cet état de paix si heureusement conservé, telles étaient les occupations qui remplissaient ses heures. Castel-Béziat, cette charmante retraite créée exprès pour son enfance, était son séjour de prédilection. Là, tout lui parlait du temps trop court qu'elle avait passé près d'une mère dont la mémoire était pour elle l'objet d'un culte presque religieux.

A la bonté gracieuse et aimable se mêlait chez Catherine de Bourbon une teinte de mélancolie. Bien des princes recherchèrent sa main : de ce nombre furent les ducs de Lorraine et de Savoie, le prince Chrétien d'Anhalt, le duc de Montpensier, le comte de Soissons. Élisabeth la demanda pour Jacques Stuart, roi d'Écosse et héritier de la couronne d'Angleterre. Elle venait de naître, quand Henri II proposa de la fiancer au duc d'Anjou, enfant aussi, et qui renouvela la demande après son retour de Pologne, lorsqu'il fut devenu roi de France ; mais la reine-mère détestait Catherine, quoiqu'étant sa marraine ; elle la représentait comme naine et contrefaite, et ne négligea rien pour dégoûter d'elle son fils. Du reste, la princesse de Navarre était d'autant moins disposée en faveur de ce projet, que sa mère l'avait toujours vu avec une invincible répugnance. Parmi tous ces prétendants, un seul fut aimé ; c'était le comte de Soissons, cousin de Catherine, et des considérations politiques furent opposées à cette alliance. Le refus persistant essuyé par Soissons contribua peut-être

à le jeter dans les rangs de la Ligue. Cette affection fut, pour Catherine, le chagrin de sa vie entière, et lui faisait éloigner tout autre parti. Son invariable résolution de rester fidèle à sa croyance religieuse était d'ailleurs un obstacle à l'égard de plusieurs des mariages qui lui furent offerts. Si forte que fut dans son cœur la tendresse fraternelle, l'exemple de Henri n'ébranla en rien cette détermination. « Je ne quitterai jamais, » disait-elle, « une religion dans laquelle j'ai été nourrie, » ne seroit-ce que par respect pour la mémoire de ma » mère, dont je tiens la vie et toutes les actions imi- » tables. »

En 1593, le comte de Soissons était secrètement venu en Béarn, afin de décider Catherine à l'épouser sans le consentement du roi. Henri, instruit de cette démarche, en conçut l'irritation la plus vive. Il ordonna au Président du Parlement de Pau d'éloigner le comte, fût-ce par la force, et d'empêcher ce mariage, le rendant responsable sur sa tête de ce qui arriverait. Catherine fut appelée près de son frère en termes si impérieux, qu'elle dut obéir. Quand elle quitta le Béarn, ce fut avec ce même serrement de cœur que Jeanne d'Albret avait ressenti à son triste et dernier départ. Quelques jours avant le sien, Catherine écrivit sur une vitre de Castel-Béziat : *Quò me fata vocant.* (Là où les destins m'appellent). Une main inconnue ajouta, en terminant le vers : *Ne quò te fata vocarent* (Ce n'est pas là que les destins t'appelleraient). Catherine fit ses tristes adieux aux Béarnais, dont les larmes se mêlèrent aux siennes, comme elles s'étaient mêlées à celles de Jeanne, et elles furent d'autant plus amères, que de tristes augures s'étaient trop vérifiés. Au moment où

la princesse partait, une pauvre femme béarnaise s'approcha d'elle tout en pleurs, et lui dit dans son naïf langage : « *Ah! Madamo, plan vedem l'anado coma de boste may, mas non veyam pas la tornada* (Ah! Madame, nous voyons bien votre départ, comme celui de votre mère, mais nous ne vîmes pas le retour) ; » mots simples et douloureux qui redoublèrent l'émotion de Catherine. Henri attendait l'exécution de ses ordres avec tant d'impatience, qu'il vint à sa rencontre jusqu'à Saumur, mais ce fut cette fois moins en frère qu'en souverain irrité.

Pendant quelques années encore, Catherine refusa ou éluda les propositions qui lui étaient faites. Avec un sourire où la mélancolie tâchait de prendre une apparence de gaieté, elle répétait ce vers latin :

Grata superveniet quæ non sperabitur hora.

(Il viendra, l'heureux jour que l'on n'attendra pas.)

Enfin, une nouvelle défection du comte de Soissons ayant diminué pour lui son affection avec son estime, elle consentit à épouser Henri, duc de Bar, fils de Charles III de Lorraine, qui l'avait inutilement demandée pour son propre compte. Ce consentement, de la part de Catherine, fut un acte de cette soumission envers son frère, que sa mère lui avait prescrite, et cependant il manquait une fois de plus à ces volontés saintes, car Jeanne lui avait recommandé de ne jamais donner à sa sœur un époux de religion différente. Il y eut là chez Catherine un esprit d'abnégation dont Henri IV abusa d'une manière assez dure, sans souci du bonheur de cette sœur si dévouée, qu'il sacrifiait à d'égoïstes convenances.

Le pape Clément VII refusant les dispenses que le cas de religion rendait nécessaires, et les évêques français ne voulant pas, pour cette raison, prêter leur concours, Henri IV recourut à son frère naturel, Charles de Bourbon, dont il avait fait un archevêque de Rouen. On peut voir, dans les Mémoires de Sully, les difficultés que cet étrange prélat opposa aussi d'abord, de quelle leste façon le roi le traita, en quels termes encore plus lestes lui parla Roquelaure, que Henri avait chargé de le mettre à la raison; comment il lui rappela ses faits et gestes fort profanes ; comment enfin, devant ces arguments et la menace de lui ôter la crosse, la mître, sa « belle maison de Gaillon, » et dix mille écus de rente, Charles de Bourbon termina cette vraie scène de comédie en mettant de côté ses scrupules prétendus. Pour arranger toutes choses, Henri, habile en accommodements de conscience, décida que le mariage ne serait célébré ni à l'église ni au prêche, mais dans son cabinet : « Ma présence, » dit-il, « est plus » que toute autre solennité, et mon cabinet est un lieu » sacré.» Dans le pays tout catholique où elle allait vivre, Catherine se réserva le libre exercice de son culte. Elle s'était montrée près de son frère la patronne constante et zélée de ses coreligionnaires, si bien qu'un jour les députés des églises protestantes du Poitou sollicitant de lui quelques faveurs, il leur répondit : « Adressez-« vous à ma sœur, car votre état est tombé en que-» nouille. » Conclu à Monceaux, le 5 août 1598, le mariage eut lieu le 29 janvier suivant ; mais Catherine ne voulut partir pour la Lorraine qu'après avoir vu s'accomplir la vérification de l'édit de Nantes qu'elle poursuivait, dit Mathieu, « avec une incroyable affection. »

L'union, célébrée contre l'aveu du saint-siége, attira ses foudres, et fut déclarée nulle. En la formant, le duc de Bar avait obéi, non pas à l'amour, mais à l'intérêt politique; cet intérêt vint à s'affaiblir, sur ces entrefaites, par l'intention que Henri IV annonça de se remarier. La crainte de son mécontentement et un reste de bienséance arrêtaient seuls les princes lorrains, et les empêchaient de sacrifier des nœuds auxquels ils tenaient peu désormais. Catherine, au contraire, s'était prise à aimer celui qu'elle n'avait vu d'abord qu'avec une froide indifférence, et les dispositions de son mari, qui lui étaient connues, la plaçaient dans la situation la plus pénible. Néanmoins, ce fut en vain qu'elle fut pressée par lui et par le roi de consentir à l'abjuration qui mettrait fin à ces luttes et à ces craintes. Des conférences avec le jésuite Commolet, auxquelles, en 1599, elle consentit par égard pour son frère, ne produisirent, d'après ce qu'elle écrivit à Du Plessis-Mornay, qu'un effet tout opposé à celui qu'on en avait attendu. « Non, » disait-elle, « jamais je ne serai d'une religion » où il me faudroit croire que ma mère est damnée. » Le pape, qui reculait lui-même devant une mesure aussi extrême que la rupture du mariage, écrivit dans les termes les plus pressants à la princesse calviniste, en lui faisant valoir, avec la question de son salut. l'intérêt des enfants qu'elle pourrait avoir, et la gloire de l'exemple fraternel; mais cet appel demeura également vain.

Du moins, la promesse faite à Catherine, de ne point la gêner dans la pratique de son culte, fut fidèlement observée. Le service divin était célébré au château de Malgrange, près de Nancy, par des ministres qui d'abord

furent alternativement délégués à cet effet par les églises réformées de France, et en 1603, le synode de Gap désigna le pasteur de Paris Du Moulin et le pasteur de Rouen La Rivière pour être attachés à la duchesse de Bar comme chapelains.

Lorsqu'elle se maria, Catherine avait près de quarante ans. Transportée à cet âge dans une contrée tout étrangère, elle s'était résignée en épouse chrétienne à cette nouvelle vie. L'attachement même qu'elle conçut pour son époux lui devint une autre source d'amertume, et fut une épreuve de plus pour cette âme souffrante et résignée. Quoique l'exercice du Calvinisme ne fût pas vu avec plaisir par les Lorrains dans le palais de leurs princes, Catherine sut assez se faire aimer d'eux pour qu'il lui semblât quelquefois retrouver dans leur affection un souvenir de ses chers Béarnais, et pour qu'on l'ait entendue dire qu'elle n'avait jamais eu « un contentement d'esprit plus parfait qu'en Lorraine. » Cependant, l'illusion ne pouvait être longue, et il est reconnu que le chagrin abrégea sa vie. Un mal dont elle fut attaquée lui fit croire qu'elle était enceinte, et des médecins ignorants confirmèrent son erreur. Malgré les plus vives souffrances, elle refusa d'être soulagée par des remèdes qui seraient contraires à l'état où elle pensait se trouver, répétant qu'elle ne pouvait trop souffrir, « ni la maladie être trop fâcheuse pour devenir mère. » Elle mourut dans de cruelles douleurs, le 13 février 1604, à l'âge de quarante-cinq ans et six jours. Sa bisaïeule Catherine de Foix était morte à quarante-sept ans; son aïeule Marguerite à cinquante-sept; sa mère Jeanne d'Albret à quarante-quatre. Ainsi, dans la succession si

remarquable de ces quatre femmes, aucune ne prolongea loin sa vie. Comme Catherine de Bourbon l'avait ordonné par son testament, ses restes furent portés à Vendôme, pour être réunis aux dépouilles des siens. Elle avait fermé les yeux quand arrivèrent les dispenses que le pape, sur l'intervention de Henri IV, avait enfin accordées.

Telle fut cette princesse, douce figure qui n'a laissé après elle que le parfum de la vertu modeste, qui ne fut pas une grande femme politique comme sa mère, et qui n'eut pas, d'ailleurs, l'occasion de l'être; mais qui rappelle sa sagesse éclairée, l'heureuse culture de son esprit, et qui ne faillit à aucun des exemples où il lui fut donné de l'imiter.

NOTA. — Des lecteurs très attentifs remarqueront peut-être que, dans ces détails sur Catherine de Bourbon, par lesquels nous terminons notre cinquième partie, cette princesse se trouve rajeunie d'un an, eu égard à la date de février 1558 que nous avons assignée à sa naissance (page 84). Cette indication est d'accord avec tous les dictionnaires biographiques, avec le *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme,* avec *la France protestante.* Partout où l'ancienne et la nouvelle manière de commencer l'année ont besoin d'être comparées, il est de règle tacite et générale que, à défaut de mention contraire, les dates sont données conformément à la

réforme de 1565. On a vu que les auteurs de *la France protestante* n'ont pas omis cette mention pour la naissance de Coligny, qu'ils placent en 1518, *ancien style,* autrement dit 1519. Or, ils n'en ajoutent aucune à la date de 1558, pour ce qui regarde Catherine de Bourbon. Cependant Mlle Vauvilliers (*Histoire de Jeanne d'Albret*) indique 1558, *vieux style*, et, tout en nous conformant au millésime généralement adopté, cet unique désaccord nous laissait un doute. Il n'était qu'un moyen de l'éclaircir, le même qui sert à fixer la date de la naissance de Coligny. Jeanne étant accouchée d'un autre enfant en 1557, il fallait que ce fût tout au commencement de cette année, pour rendre possible une nouvelle maternité dès le mois de février de l'année suivante. Nous avons repris nos recherches, et nous sommes arrivé, pour cette naissance de 1557, à la date précise du 11 *avril*. Par là, il est bien acquis que Catherine ne dut pas naître le 7 février suivant, et que la date du 7 février 1559, style nouveau, est celle qu'il faut adopter. Nos savants devanciers, que nous sommes obligé de rectifier pour cette fois en nous rectifiant nous-même avec eux, jugeront sans doute la preuve péremptoire.

Nous ignorons si nos lecteurs nous sauront beaucoup de gré d'une recherche faite à peu près pour le seul acquit de notre conscience; car personne probablement n'aurait soulevé la question que nous avons tenu à résoudre; mais nous espérons au moins qu'on verra dans ce scrupule d'investigateur un témoignage du soin que nous avons porté dans tout notre ouvrage.

APPENDICE

SUR UN PRÉTENDU MARIAGE SECRET QUE JEANNE D'ALBRET AURAIT CONTRACTÉ.

Il n'est guère de reines, même les plus vertueuses, sur qui ne se soit exercée l'imagination des faiseurs de romans.

Pour ne rien omettre et ne rien taire, nous devons mentionner ici celui du prétendu mariage que, dans les derniers temps de sa vie, Jeanne d'Albret aurait contracté avec un comte de Goyon. C'est après plus de cent ans que l'on voit apparaître pour la première fois un récit que Bayle a recueilli en ces termes, dans le second volume de sa *Réponse aux Questions d'un Provincial*, récit qu'il dit tenir « d'un fort honnête homme et de beaucoup d'esprit : »

« Jeanne d'Albret épousa en secondes noces, à petit bruit, le comte de Goion qui fut tué à la Saint-Barthélemy. Elle en eut un fils qu'un seigneur de la maison d'Albret fut (ou fit?) élever incognito sur les frontières

d'Espagne. Ce fils, étant repassé en Guyenne, se maria avec la fille d'un cabaretier, dont il eut un fils qui fut ministre à Bourdeaux et père de M. Goion, aussi ministre à Bourdeaux, et qui mourut à Amsterdam, quelques années après la révocation de l'édit de Nantes. »

Assurément, il faudrait d'autres preuves que le témoignage d'un anonyme (cet anonyme fût-il *honnête homme et de beaucoup d'esprit*, ce qui ne constitue pas autorité historique) pour faire croire à ce récit plus que romanesque, ou, pour mieux dire, à ce conte ridicule. D'ailleurs, il est une première objection qui se présente. En consultant, dans *la France protestante* (tome V, page 347 et suivantes), le tableau des différentes branches de la famille de Goyon, famille bretonne, et alors calviniste, on y voit bien un Amaury de Goyon, sieur de La Moussaye, qui commandait une compagnie de cinquante hommes d'armes quand d'Andelot vint en Bretagne en 1568; mais ce gentilhomme, qui fut marié en premières noces à Catherine Madeuc, et en secondes noces à Claude d'Acigné, mourut dix ans après la Saint-Barthélemy, en 1582. Il eut de sa première femme un fils mort en 1591. Ni dans cette branche aînée, ni dans les autres branches de la famille de Goyon, l'on ne trouve aucune victime du massacre de Paris.

Avec la scrupuleuse conscience qui caractérise leur vaste travail, MM. Haag ne laissent pas de donner deux pièces que nous devons rapporter comme eux. Elles ont été insérées dans l'édition des Mémoires de Du Plessis-Mornay, publiée par Auguis (1822-1825), et sont ainsi conçues :

« **Advis sur le mariage de la royne Jeanne d'Albret.**

» Nous tenons que le mariage estant fait entre personnes capables de contracter, et par consentement mutuel, mesmement la conjonction y estant intervenue, est indissoluble ; toutes fois pour le regard de la forme, les parties le doibvent ratifier de parole en la présence d'un bon nombre de tesmoins, attendans ung temps plus propre que celui ci pour le déclarer publiquement. Le Synode ne doibt presser les parties de dire s'il y a mariage ou non, d'autant que cela appartient plus tost au Consistoire qu'au Synode. Et si on sçait que le Synode les veut presser, nous conseillons les dictes parties de s'absenter pour oster l'occasion de faire telle demande; car aultrement nous craignons qu'il n'en advienne quelque mal, et ayant meurement et diligemment regardé d'un costé et d'aultre, ne trouvons meilleur expédient que celui là. Fait à Paris, 23 Febv. 1571. Signé *Pierre Viret*, *Barbaste*, *Pierre Hespérien.* »

« Aultre advis donné à La Rochelle quelques moys après :

» Quant au mariage duquel il nous a esté parlé, présupposant le faict estre tel qu'on nous a desclaré, c'est à sçavoir que les promesses des deux parties ont esté volontaires et faictes devant deux ou trois tesmoins, dont seroit ensuivie la consommation, nous trouvons que l'un ne l'aultre des parties ne se peut marier ailleurs. Ce non obstant, nous disons qu'il y a plusieurs grands défauts en un tel mariage, lesquels n'estant au plus tost corrigés, rendroyent les parties du tout indignes d'estre tenues membres de l'Église, comme pour non seulement avoir méprisé les bonnes mœurs en faisant les dictes promesses, mais aussi n'avoir observé, devant la consommation d'icelles, la publication et bénédiction ecclésiastique, et surtout à cause du scandale qui en est si grand dedans et dehors de l'Église qu'il est comme impossible que quelque bien estrange jugement de Dieu ne s'ensuive tant sur les deux parties que sur tous ceux qui les toléreront, s'il n'y est promptement

remédié. — Le remède est que le dict mariage soit notifié le plus tost qu'il sera possible, non pas comme estant à faire, mais comme estant faict, avec telle recognoissance des faultes que dessus, qu'il apparoise de la repentance des parties, à la qualité desquelles toutes fois on aura tel esgard qu'on pourra en bonne conscience. — Pendant et attendant le temps de la dicte publication, nous désirons grandement, prions et conseillons au nom du Seigneur, que les parties ne s'entrevoyent, d'autant que ce seroit tousjours entretenir le scandale auquel il faut nécessairement rémédier pour éviter l'ire de Dieu : et s'il advient que les parties se voyent, fauldra que ce soit fort rarement, et pour deux ou trois jours au plus, durant lesquels elles se porteront si sagement, que le scandale n'en soit resveillé. A faulte de ce faire, les parties méritent à bon droict, sans attendre plus longuement, d'estre fort closes de la Cœne, et là où le mal continueroit, ce que Dieu ne veuille, fauldroit aussi que l'Église passast plus oultre, estant un tel et si grand scandale du tout intollérable en l'Église du Seigneur. Signé *De Bèze*, *N. des Galars*, *Chandieu*, *Pierre Hespérien*, *Barbaste*, *Devaux*. »

Sur la première de ces pièces, il y a d'abord deux observations à faire. L'une, c'est qu'il y est question du synode, et que celui qui fut réuni cette année à La Rochelle ne s'ouvrit que le 2 avril, plus d'un mois après la date de l'*avis* ci-dessus; l'autre, c'est que les trois ministres dont il porte les noms étaient alors, non pas à Paris, mais en Béarn. En ce qui regarde le second *avis*, deux des signataires, Hespérien et Devaux, ne figurent pas sur la liste des membres du synode. Pour l'une et pour l'autre pièce, on observera que la forme des suscriptions semble indiquer, non des originaux, mais de simples copies; que Jeanne d'Albret n'est ni nommée ni désignée dans le texte auquel ces suscrip-

tions ont tout l'air d'avoir été arbitrairement appliquées. On demandera ensuite, avec MM. Haag, comment ces pièces, qui seraient d'une époque bien antérieure à celle où Du Plessis-Mornay était au service de Henri IV, se trouvent comprises dans ses Mémoires, lesquels n'ont trait généralement qu'à des affaires d'Etat qui lui ont passé entre les mains. On demandera si elles n'y ont pas été intercalées, sans qu'il y ait lieu, d'ailleurs, de suspecter la bonne foi de l'éditeur moderne.

Autre objection frappante sur ce mariage, au sujet duquel on aurait donné solennellement deux consultations. S'il était réel, comment expliquer que pas la plus petite trace ne s'en retrouve, que pas la plus légère allusion n'y soit faite dans les nombreux Mémoires et pamphlets de l'époque? Les actes de ce même synode de 1571, comme on l'a vu dans notre dernière partie, contiennent un avis que lui demanda la reine de Navarre sur une affaire de religion et de gouvernement; et cette autre consultation sur une si grave question personnelle, aurait échappé à toute notoriété contemporaine, au milieu d'une guerre de parti acharnée, où chaque existence haut placée était une proie pour la haine et la malignité! Voilà ce qui n'est pas supposable.

Il y a plus. Non-seulement rien ne prouve que les deux Avis auxquels est joint le nom de Jeanne d'Albret aient été donnés pour elle, mais encore, si l'on en examine la teneur, il sera évident qu'ils *ne peuvent pas* l'avoir été. Dans celui qui est daté du 23 février, il est conseillé aux parties de *s'absenter*. Jeanne était alors à La Rochelle. Personne assurément dans le parti ne l'aurait

engagée à s'éloigner de cette ville, d'où elle dirigeait les affaires protestantes, et elle continua, en effet, d'y résider pendant plusieurs mois. Dans le second Avis, il est question du grand *scandale* qui aurait eu lieu « au dedans et au dehors de l'Eglise ; » de la nécessité de réparer ce scandale par la *repentance*. Ainsi, l'Avis s'appliquait à un scandale, à un fait qui était public, très public, loin qu'il s'agît d'une affaire secrète comme le mariage *à petit bruit* dont parle l'anonyme cité par Bayle. Enfin, Jeanne assistait au synode d'où seraient sortis ce blâme énergique, cette injonction de repentance et de réparation qui lui auraient été infligés ; elle y assistait en reine, entourée des respects universels ; ce serait sous le poids d'une telle censure qu'elle aurait été, peu après, la législatrice morale et sociale de ses Etats ! En vérité, cette supposition choque le plus simple bon sens.

Nous croyons avoir assez démontré que les deux pièces en question doivent être mises hors de cause ; que ces consultations auront été données (si le texte en est authentique) sur un cas de conscience soumis aux signataires par une autre personne, et qu'elles auront été revêtues après coup d'une désignation qui ne leur appartenait pas. Les termes des deux pièces excluent le fait d'un mariage secret ; la version d'un mariage secret rend ces documents inadmissibles à l'égard de Jeanne d'Albret ; en sorte que le récit et les documents se réfutent et se détruisent mutuellement, au lieu de s'appuyer. Nous laissons de côté l'invraisemblance qui ressort du caractère et de l'âge mûr de la reine, des soins politiques et des sollicitudes maternelles qui l'absorbaient et l'occupaient d'une manière si active, au temps où

aurait existé le prétendu mariage. Nous n'insisterons pas sur tant d'hommages rendus à sa haute vertu, dans une religion et dans un parti comme dans l'autre; sur le silence éloquent de ceux qui ne demandaient qu'à lui trouver des crimes, des torts ou des faiblesses; qui l'ont accusée injustement de cruauté, notamment dans l'affaire des prisonniers d'Orthez, et qui n'auraient pas davantage épargné sa réputation de femme, s'ils avaient pu découvrir quelque ombre de prétexte à l'attaquer sur ce terrain. Dans les arguments qui surgissent en foule, on a beaucoup plus qu'il ne faut pour réduire à néant ce fabuleux récit. L'invention d'un aventurier qui se sera libéralement doté d'une filiation nobiliaire d'un côté, royale de l'autre, deux pièces fabriquées, ou du moins détournées de leur adresse, voilà ce qui nous paraît ressortir d'un examen qui semblerait peut-être surabondant, si la recherche du vrai pouvait être jamais trop soigneuse, et s'il était permis d'y rien négliger.

Toutefois, nous ne pousserons pas ce principe jusqu'à réfuter une autre fable où l'absurde arrive à l'odieux, et où la réfutation même deviendrait presque une injure. Dans le temps où la récente marquise de Maintenon détrônait Mme de Montespan, après avoir été sa complaisante, les adorateurs du soleil levant cherchaient à grandir l'origine de la nouvelle souveraine. Ils imaginèrent, entre autres, de lui donner, par son grand-père Agrippa d'Aubigné, la reine Jeanne de Navarre pour aïeule. Nous ne savons et nous n'irons pas rechercher comment ils s'y prenaient pour dépouiller Suzanne de Lezay, dame d'Aubigné, de sa maternité très authentique, ni comment ils arrangeaient le ma-

riage secret (car il y en avait également un ici) avec la date de la naissance de d'Aubigné (1551) et celle du veuvage de Jeanne (1562). Quant à se rabattre sur la supposition d'une naissance adultérine, cette ressource n'aurait pas effarouché la moralité des courtisans de Versailles. La bâtardise, du moment qu'elle était royale, devenait plus honorable qu'une filiation moins élevée, mais régulière et pure, dans les idées d'un monde qui se prosternait devant le plus monstrueux attentat qui ait jamais sapé les lois divines et humaines : la légitimation des fruits d'un double adultère. Pour relever Mme de Maintenon à leur manière, ces gens-là étaient bien capables de faire ce que n'avaient pas fait, à l'égard de Jeanne d'Albret, les plus furieux libellistes de son temps.

POÉSIES

DE

MARGUERITE DE VALOIS, DE JEANNE D'ALBRET

ET DE

CATHERINE DE BOURBON.

MARGUERITE DE VALOIS

—

Commencement du Miroir de l'Ame pécheresse.

Où est l'Enfer remply entièrement
De tout malheur, travail, peine et tourment?
Où est le puits de malédiction,
D'où sans fin sort désespération ?
Est-il de mal nul sy profond abysme,
Qui suffisant fust pour punir la disme
De mes péchés ? qui sont en sy grand nombre
Qu'infinité rend sy obscure l'ombre,
Que les compter, ne (ni) bien voir je ne puys
Car trop avant avecques eux je suis.
Et qui pis est, je n'ay pas la puissance
D'avoir d'un seul, au vray, la congnoissance.
Bien sens en moy, que j'en ay la racine,
Et au dehors ne voy effect ne signe,
Qui ne soit tout branche, fleur, fueille et fruit,
Que tout autour de moy elle produit.

Si je cuyde regarder pour le mieux,
Me vient fermer une branche les yeux ;

Tombe en ma bouche, alors que veux parler,
Le fruit par trop amer à avaller.
Si pour ouÿr mon esperit s'esveille,
Fueilles à tas entrent en mon oreille :
Aussi mon nez est tout bousché de fleurs.
Voilà comment en peine, criz et pleurs
En terre gist, sans clarté ne lumière,
Ma chétive âme, esclave et prisonnière,
Les pieds liez par sa concupiscence,
Et les deux bras par son acoustumance.
En moy ne gist le pouvoir du remède,
Force je n'ay pour bien crier à l'aide.

Bref, à jamais, à ce que je peux voir,
Espoir aucun de fin ne dois avoir;
Mais sa grâce, que ne puis mériter,
Qui peult de mort chacun resusciter,
Par sa clarté ma ténèbre illumine;
Et sa vertu, qui ma faulte examine,
Rompant du tout le voile d'ignorance,
Me donne au vray bien clère intelligence,
Que c'est de moy et qui en moy demeure;
Et où je suis, et pourquoi je labeure :
Qui est celuy lequel j'ay offensé,
Auquel si peu de servir j'ay pensé.
Parquoy il fault que mon orgueil s'abaisse,
Et qu'humblement, en plorant, je confesse,
Que, quant à moy, je suis trop moins que rien ;
Avant la vie boue et après fient :
Un corps rempli de toute promptitude
A faire mal, sans vouloir autre estude,
Subjet à mal, ennuy, douleur et peine,
Vie très bresve et la fin incertaine,
Qui soubz péché par Adam est vendu,
Et de la loy jugé d'être pendu.

Car d'observer un seul commandement,
Il ne m'advint en ma vie vrayment.
En moy je sens la force de péché,
Dont moindre n'est mon mal d'estre caché.
Tant plus dehors se cèle et dissimule
Plus dans le cœur s'assemble et accumule.

Ce que Dieu veult, je ne le puis vouloir :
Ce qu'il ne veult, souvent desire avoir,
Qui me contraint, par ennuy importable,
De ce fascheux corps de mort, misérable,
Désirant voir la fin tant desirée,
Estant la vie esteinte et dessirée.

. . . .
. . . .

PENSÉES

DE LA ROYNE DE NAVARRE ESTANT DANS SA LITIÈRE, DURANT LA MALADIE DU ROY.

Sur le chant de : *Ce qui m'est deu et ordonné.*

Si la douleur de mon esprit
Je pouvois monstrer par parole
Ou la déclarer par escrit,
Onque ne feut sy triste rolle ;
Car le mal qui plus fort m'affolle
Je le cache et couvre plus fort ;
Parquoy n'ay rien qui me console,
Fors l'espoir de la douce mort.

Je sçay que je ne dois celer
Mon ennuy, plus que raisonnable ;
Mais si ne sauroit mon parler
Atteindre à mon deuil importable.
A l'escriture véritable
Defaudroit la force à ma main.
Le taire me seroit louable,
S'il ne m'estoit tant inhumain.

Mes larmes, mes souspirs, mes criz
Dont tant bien je sçay la pratique,
Sont mon parler et mes escritz,
Car je n'ay autre rhétorique.
Mais leurs effectz à Dieu j'applique
Devant son throne de pitié;
Monstrant par raison et replique
Mon cœur souffrant plein d'amitié.

O Dieu qui les vostres aymez,
J'adresse à vous seul ma complainte;
Vous qui les amys estimez,
Voyez l'amour que j'ay sans feinte;
Ou par vostre loy suis contrainte,
Et par nature et par raison;
J'appelle chacun (chaque) Saint et Sainte
Pour se joindre à mon oraison.

Las! celuy que vous aymez tant
Est detenu par maladie,
Qui rend son peuple mal content,
Et moy envers vous sy hardie
Que j'obtiendray, quoy que l'on die,
Pour luy très parfaite santé;
De vous seul ce bien je mendie,
Pour rendre chacun contenté.

C'est celuy que vous avez oinct
A Roy, sur nous par vostre grâce:
C'est celuy qui a son cœur joint
A vous, quoi qu'il die ou qu'il face;
Qui vostre Foy en toute place
Soustient, laquelle le rend seur
De voir à jamais vostre face;
Oyez donc les criz de sa sœur.

Hélas! c'est vostre vray David
Qui en vous seul ha sa fiance;
Vous vivez en luy tant qu'il vit;
Car de vous a vraye science;
Vous régnez en sa conscience,
Vous estes son Roy et son Dieu.
En autre nul n'ha confiance,
Ny n'ha son cœur en autre lieu.

Pour maladie ou pour prison,
Pour peine, douleur ou souffrance,
Pour envie ou pour trahison,
N'ha eu en vous moindre espérance.
Par luy estes congnu en France
Mieux que n'estiez le temps passé,
Il est ennemy d'ignorance;
Son sçavoir tout autre a passé.

De toutes ses grâces et dons
A vous seul a rendu la gloire;
Parquoy les mains à vous tendons,
Afin qu'ayez de luy mémoire.
Puis qu'il vous plaist luy faire boire
Vostre calice de douleur,
Donnez à nature victoire
Sur son mal et nostre malheur.

O grand Médecin tout puissant,
Redonnez-luy santé parfaite,
Et des ans vivre jusqu'à cent,
Et à son cœur ce qu'il souhaite;
Lors sera la joye refaite,
Que douleur brise dans noz cœurs;
Dont louenge luy sera faite
De femme, enfants et serviteurs.

Par Jésus-Christ nostre Sauveur,
En ce temps de sa mort cruelle,
Seigneur, j'attens vostre faveur,
Pour en ouyr bonne nouvelle.
J'en suis loing, dont j'ay douleur telle
Que nul ne la peust estimer.
O que la lettre sera belle,
Qui le pourra sain affermer!

Le desir du bien que j'attens
Me donne de travail matière;
Une heure me dure cent ans,
Et me semble que ma litière
Ne bouge ou retourne en arrière,
Tant j'ay de m'avancer desir.
O qu'elle est longue la carrière
Où à la fin gist mon plaisir!

Je regarde de tous costez
Pour voir s'il n'arrive personne,
Priant sans cesser, n'en doutez,
Dieu, que santé à mon Roy donne.
Quand nul ne voy, l'œil j'abandonne
A pleurer; puis sur le papier
Un peu de ma douleur j'ordonne:
Voilà mon douloureux mestier.

O qu'il sera le bien venu,
Celuy qui, frappant à ma porte,
Dira : « Le Roy est revenu,
» Et sa santé est bonne et forte. »
Alors sa sœur plus mal que morte
Courra baiser le Messager
Qui telles nouvelles apporte,
Que son frère est hors de danger.

Avancez-vous, homme et chevaux;
Asseurez-moi, je vous supplie,
Que nostre Roy pour ses grands maux
A reçeu santé accomplie.
Lors seray de joye remplie.
Las! Seigneur Dieu, esveillez-vous,
Et vostre œil sa douceur desplie,
Sauvant vostre Christ et nous tous.

Sauvez, Seigneur, Royaume et Roy,
Et ceux qui vivent en sa vie;
Voyez son espoir et sa Foy,
Qui à le sauver vous convie.
Son cœur, son desir, son envie,
A tousjours offert à vos yeux:
Rendez nostre joye assouvie,
Le nous donnant sain et joyeux.

Vous le voulez et le pouvez;
Aussi, mon Dieu, à vous m'adresse;
Car le moyen vous seul sçavez
De m'oster hors de la destresse,
De peur de pis, qui tant me presse,
Quoique ne sçay là où j'en suis.
Changez en joye ma tristesse,
Las! hastez-vous, car plus n'en puis.

EPISTRE

Envoyée par la Royne de Navarre, avec un David, au Roy François, son Frère, pour ses estreines.

(FRAGMENT).

David, voyant que par Mer et par Terre,
Les Philistins vous veulent faire guerre,
M'a dit qu'il veut secourir par sa fonde (fronde)
Le Roy, qui est digne de tout le Monde.
Mais le voyant desarmé et tout nud,
Je l'ai enquis d'où luy estoit venu
Ce desir-là, que j'estimois peu sage,
Luy remonstrant que selon le courage
L'homme ne doit mesurer sa puissance;
Qui eust de luy premier la congnoissance,
Qu'il se veit nud et seul, sans nulles armes;
Il m'a soudain dit : Vos paoureux alarmes
Ne me feront du service arrester,
Où corps et biens j'ay voulu apprester;
Si j'ay deffait un Lion de mes mains,
Peu je craindray Lyepards inhumains.
J'ay deffait l'Ours, qui est cruelle beste,
Sans espieu, espée ou arbaleste;
Moins n'en feray de ceux qui se tiendront
En ses haults montz, quand contre moy viendront.
Ce Goliath, géant espouventable
D'un tout seul coup, cela est véritable,
Je mis à mort, au temps de mon enfance,
Estant tout nud; et n'avais pour défense
Qu'un tel chaillon (caillou), qu'en ma fonde je tiens;
Et le vilain qui ne m'estimoit riens,
Je mis à mort : moins donques n'en feray
Du grand Géant, lequel je defferay.
Je dis Géant, tout homme qui veult estre
Du Roy François ou ennemy ou maistre.

. . . .

CHANSON DE NOEL.

Sur : *Las! qu'en dit-on en France,*
Des gents de Luxembourg (1)

Changeons tristesse en joie
Et en chant nostre deuil,
Afin que mieux on croie,
Ouvrons de l'esprit l'œil.
Laissons ceste chair morte,
Qui tant nous desconforte
Avec son vieil Adam.
De vine (vive?) foi et forte,
Chantons à chaque porte
Noël pour fin de l'an.

Pour la fin de l'année,
A tous ceux qui ont foy,
Grace leur est donnée ;
Car le tout puissant Roy,
En monstrant sa largesse,
Pour tenir sa promesse
A son peuple est venu :
Laissons donques tristesse,
Car chanter de liesse
Tout fidèle est tenu.

Resjouys-toi, Nature,
En ce jour tant heureux,
Car de sa créature
Dieu se montre amoureux.
Il luy donne sa grace,
Et luy monstre sa face,
Soubs forme d'un enfant.
Nature morte et lasse,
Sentant ceste efficace,
Contre mort se défend.

(1) Ces compositions pieuses s'ajustaient sur des airs de chansons, comme on fit d'abord pour les Psaumes en français.

De prendre nostre cendre
Le Fils n'a desdaigné ;
Et pour tous blancs nous rendre
En sang il est baigné.
En ce sang-là nous sommes,
Autant femmes comme hommes
De tout rendus parfaitz ;
Du péché et ses sommes,
Nous en ostant les sommes,
Il a porté le faix.

Soubz la forme d'enfance,
Il nous vient visiter,
Pour la morte innocence,
Et nous resusciter.
Voyons sa petitesse,
Suyvons-le en sa bassesse,
Ne nous estimans riens ;
Fuyons orgueil, hautesse
Prenons-le pour addresse
Et nous serons des siens.

Si nous povons bien croire
Ceste Nativité,
Toute nuict laide et noire,
Toute lascivité,
Toute chose charnelle,
Ainsi qu'une estincelle,
En rien retournera ;
Et la lumière belle
D'une clarté nouvelle
Nous illuminera.

Et prenons pour exemple
De luy porter honneur,
Celle qui est le temple
Du souverain Seigneur.
Pas n'est la vierge folle
Qui tout le monde affolle
Car ceste-cy a creu
En la sainte Parole
Du grand maistre d'eschole
Qu'elle a par Foy conceu.

Suyvons sa Foy parfaite,
Aymant la vérité,
Et prenons sans deffaite
Sa pure charité.
Sa tresseure (très sûre) espérance
Sa vierge continence,
Sa grand' humilité,
Sa tressage (très sage) abstinence,
Sa prudence et constance,
Douceur, humanité.

Mettons donc si grand' peine
Que des grandes vertus
De ceste Souveraine
Nous soyons revestuz.
Mais mettons en mémoire
D'en rendre à Dieu la gloire,
Ainsi comme elle a fait.
Il est nostre victoire ;
Car par luy nous fault croire
Nostre ennemy deffait.

FRAGMENT DE L'*HEPTAMÉRON* (1).

Sitôt que le matin fut venu, s'en allèrent en la chambre de Madame Oisille, laquelle trouvèrent déjà en ses orai-

(1) C'est pour faire connaître à nos lecteurs la prose de Marguerite de Valois, que nous empruntons cette page à l'introduction de son *Heptaméron*. Des cavaliers et des dames, allant aux eaux de Cauterets, et retenus en route par un débordement du Gave, conviennent, pour passer le temps, de raconter tour à tour des histoires, comme les Florentins et les Florentines de Boccace pour fuir et oublier les horreurs de la peste. Le lieu choisi est une riante prairie, et ces réunions galantes se tiennent sous les auspices d'une dame Oisille, « femme veuve et de longue expérience, » dont les oreilles, malgré ses *oraisons*, ne sont pas trop sujettes à s'effaroucher.

sons, et quand ils eurent ouï une bonne heure sa leçon et puis dévotement la messe, s'en allèrent dîner, à dix heures; et après, se retira chacun en sa chambre pour faire ce qu'il avoit à faire, et ne faillirent pas à midi de se trouver au pré, selon leur délibération : qui étoit si beau et si plaisant, qu'il avoit besoin d'un Boccace pour le dépeindre à la vérité; mais vous vous contenterez que jamais n'en fut vu un pareil. Quand l'assemblée fut toute assise sur l'herbe verte, si molle et délicate, qu'il ne leur falloit ni carreaux ni tapis, Simontault commença à dire : « Qui sera celui de nous qui aura com- » mandement sur les autres? » Hircan lui répondit : « Puisque vous avez commencé la parole, c'est raison » que vous commandiez, car au jeu nous sommes tous » égaux. — Plût à Dieu ! » dit Simontault, « que je n'eusse » bien en ce monde, que de pouvoir commander à toute » cette compagnie. » A cette parole, Parlamente l'entendit très bien, qui se print à tousser; parquoi, Hircan ne s'aperçut de la couleur qui lui montoit aux joues, mais dit à Simontault : « Commencez à dire quelque » bonne chose, et l'on vous écoutera. » Lequel, convié de toute la compagnie, se print à dire : « Mesdames, » j'ai été si mal récompensé de mes longs services, que, » pour me venger d'amour et de celle qui m'est si » cruelle, je mettrai peine de faire un recueil de tous » les mauvais tours que les femmes ont faits aux pau- » vres hommes, et si ne dirai rien que pure vérité. »

JEANNE D'ALBRET

—

SONNET (1).

Que mériter on ne puisse l'honneur
Qu'avez escript, je n'en suis ignorante :
Et si ne suis pour cela moins contente,
Que ce n'est moi à qui appartient l'heur.

Je cognois bien le prix et la valeur
De ma louange, et cela ne me tente
D'en croire plus que ce qui se présente,
Et n'en sera de gloire enflé mon cœur.

Mais qu'un Bellay ait osé me l'escrire,
Honte je n'ai à vous et chacun dire,
Que je me tiens plus contente du tiers,

Plus satisfaite, et encor glorieuse,
Sans mériter me trouver si heureuse,
Qu'on puisse voir mon nom en vos papiers.

(1) Ces sonnets sont adressés à Joachim Du Bellay. Voici la fin d'un de ceux qu'il fit pour la princesse, dans cet échange de compliments poétiques :

Tant qu'on voudra l'on blasmera les Muses,
Et ceux qui ont leurs sciences infuses,
Les Muses sont de la race des Roys ;

Roynes plustost elles sont, ce me semble,
Puisqu'une Royne avec elles s'assemble,
Et qu'Apollon s'est rendu Navarroys.

AUTRE SONNET.

De leurs grands faits les rares anciens
Sont maintenant contents et glorieux,
Ayant trouvé poëtes curieux
Les faire vivre, et pour tels je les tiens.

Mais j'ose dire (et cela je maintiens)
Qu'encor ils ont un regret ennuyeux,
Dont ils seront sur moy-mesme envieux,
En gémissant aux champs Élysiens ;

C'est qu'ils voudroient (pour certain je le sçay
Revivre icy, et avoir un Bellay,
Ou qu'un Bellay de leur temps eust esté.

Car ce qui n'est sçavez si dextrement
Feindre et parer, que trop plus aisément
Le bien du bien serait par vous chanté.

AUTRE SONNET.

Le papier gros et l'encre trop espèce (épaisse
La plume lourde et la main bien pesante,
Stile qui point l'oreille ne contente,
Faible argument, et mots pleins de rudesse,

Monstrent assez mon ignorance expresse,
Et si n'en suis moins hardie et ardente,
Mes vers semer, si sujet se présente :
Et qui pis est, en cela je m'adresse

A vous qui pour plus aigres les gouster,
En les meslant avecques des meilleurs,
Faictes les miens et vostres escouter.

Telle se voit différence aux couleurs :
Le blanc au gris sçait bien son lustre oster ;
C'est l'heur de vous, et ce sont mes malheurs.

AUTRE SONNET.

Le temps, les ans, d'armes me serviront
Pour pouvoir vaincre une jeune ignorance,
Et dessus moy à moy-mesme puissance
A l'advenir, peut-estre donneront.

Mais quand cent ans sur mon chef doubleront,
Si le hault ciel un tel aage m'advance,
Gloire j'auray d'heureuse récompense,
Si puis atteindre à celles qui seront

Par leur chef-d'œuvre en los tousjours vivantes.
Mais tel cuider seroit trop plein d'audace;
Bien suffira, si près leurs excellentes

Vertus, je puis trouver petite place :
Encor je sens mes forces languissantes
Pour espérer du ciel tel heur et grâce.

CATHERINE DE BOURBON [1]

SONNET.

O Dieu ! tu as promis, par ta bonté divine,
D'ayder aux affligés, qui ont recours à toi.
Mon cœur est plein d'ennuy, Père, console-moy,
Fay-moy sentir l'effect de ta faveur bénigne.

Je sçay que mes péchés appèlent ma ruine,
Je sçay que tous les jours je transgresse ta loy,
Que je ne te sers pas ainsi comme je doy,
Que mon esprit mondain de pardon est indigne.

Hélas ! je recongnoy que je t'ai irrité
En cent et cent façons, dont j'ay bien mérité
Ce rude chastiment pour punir mon offense.

Mon péché me desplait, pardonne-moy, Seigneur,
Regarde à ta promesse et non à mon erreur ;
J'espère en ta bonté, non en mon innocence.

(1) On a pu voir que la langue et les formes poétiques ne sont pas plus avancées dans les vers de Jeanne d'Albret que dans ceux de sa mère. Entre les poésies de Jeanne d'Albret et celles de Catherine de Bourbon, qui appartiennent à l'âge mûr de l'auteur, il s'était écoulé une quarantaine d'années, et la seule comparaison montre quel progrès cet intervalle avait amené ; sauf quelquefois pour l'*hiatus*, on trouve ici déjà observées les règles modernes de la versification ; on y sent le temps et la langue de Malherbe.

AUTRE SONNET.

Dieu qui daignes garder dans tes sacrés vaisseaux
Les tièdes pleurs de ceux que tu congnois fidelles,
Et qui les garantis des mains les plus cruelles,
De ceux qui pour ton nom leur trament mille maux,
De ton œil de pitié regarde mes travaux.

Donne quelque relasche à mes peines mortelles,
Puisqu'il te plaist, Seigneur, que je les souffre telles.
Donne force à mon cœur contre tous ces assaux;
Et que les pleurs, les cris, les soupirs que mon âme
Enfante en sa douleur, croissent plus fort ta flamme.

Que ton zèle non feinct allumé dedans moi,
Chasse les vanités de ma prompte jeunesse,
Et par ton sainct esprit instruy-moy en adresse,
Afin que pour jamais je chemine en ta loi.

AUTRE SONNET.

Père doux et bénin qui congnois toutes choses,
A mes yeux pleins de pleurs ne ferme pas tes yeux;
Regarde mes ennuis du plus haut de tes cieux,
Et à mes tristes crix n'ayes l'oreille close.

O Dieu, sur ta bonté, du tout je me repose;
D'un cœur humilié je t'adresse mes vœux;
Fais-moy, ô Tout-Puissant, vouloir ce que tu veux
Et que ta saincte loy pour but je me propose.

Veuilles donc, Éternel, de mon âme arracher
Toutes les passions qui te pourroient fascher;
Renge tous mes désirs soubs ta volonté saincte.

Que les plaisirs mondains ne puissent rien sur moy,
Les biens ni les grandeurs n'ébranlent point ma foy,
Mais que mon plus cher soin soit de vivre en ta crainte.

STANCES.

O Dieu, je n'en puis plus, la douleur qui m'accable
Me fait crier à toy; sois-moy donc secourable,
Modère, s'il te plaist, la douleur que je sens.
Arrache de mes os cette fièvre cruelle
Dont l'ardente chaleur dessèche ma moelle,
Et par des songes vains esgare tous mes sens.

Mille tristes pensers viennent tous à l'envie
Essayer de troubler ma faible fantasie.
Le triste désespoir chemine avecques eux,
Et tout ce que mon mal de mémoire me laisse
Ne sert que d'augmenter la douleur qui me presse,
Rendant mes maux passés présens devant mes yeux.

Mes yeux sont obscurcis, ma couleur est ternie,
Sur ma bouche on ne voit nulle couleur de vie,
Mes cheveux ont perdu leur lustre et leur splendeur.
Quelquefois, mais en vain, de parler je m'essaye,
Pour te dire mon mal, mais ma langue s'égaye (bégaye?
Et ne peut prononcer un mot de ma douleur.

D'esprit donc et de cœur, à toi, Père, je crie,
Qui tiens entre tes mains et la mort et la vie,
Qui donnes la santé, qui donnes les douleurs.
S'il te plaist, ô Seigneur, que la mort me délivre
Des maux que je ressens, je suis preste à te suivre,
Mais si tu ne le veux, oste moy ces douleurs.

Ha! je congnois desjà que mon Dieu m'a ouye,
Je sens que ma douleur est un peu allentie;
Le feu qui me brusloit modère son ardeur.
Unique médecin, parachève ton œuvre :
Fay que dans peu de jours ma santé je recœuvre;
Lors sans fin d'un tel bien je te loueray, Seigneur.

AUTRES STANCES.

Pardonne-moy, Seigneur, tout sainct, tout débonnaire,
Si j'ay par trop cédé à des mondains appats.
Hélas! je fay le mal, lequel je ne veux pas,
Et ne fay pas le bien que je desire faire.

Mon esprit trop bouillant, guidé par ma jeunesse,
S'est laissé emporter après la vanité,
Au lieu de s'eslever vers ta Divinité
Et admirer les faicts de ta grande sagesse.

Ma langue qui debvoit publier ta puissance,
Et l'honneur que de toi je reçoy tous les jours,
Est bègue, quand il faut entrer en ces discours,
Et prompte et babillarde après la médisance.

Mon oreille, Seigneur, n'est-elle pas coulpable,
Qui debvoit écouter ta saincte vérité
Et y prendre plaisir, tant ingrate a esté,
Tarde à ouyr ta loy, et ouverte à la fable?

Que diray-je, mon Dieu, de mes yeux infidelles,
Qu'au lieu de jeter leurs regards dans les cieux
D'où leur vient leur salut, aveuglés, aiment mieux
Les arrêter ici sur des beautés mortelles?

Mes mains ne font pas mieux, s'amusans à escrire,
Au lieu de ta louange, un discours inventé,
Lorsque joinctes debvoient prier ta Majesté
D'approcher ta pitié et reculer ton ire.

Alors qu'il faut aller escouter ta parole,
Mes pieds sont engourdis et vont le petit pas;
Mais s'il faut aller veoir quelques mondains esbats
Au lieu de cheminer, il semble que je vole.

Mon cœur est endormi en sa vaine pensée
Et ne médite pas au bien que tu luy fais;
Il les met en oubli; mais où sont les parfaicts
De qui ta Majesté n'ait été offensée?

Mais reçoy-moy, Seigneur, d'un œil doux et propice,
Puisque je recongnoy mes péchés devant toy.
Regarde à ton cher fils sacrifié pour moy
Qui prenant mes peschés, me vest de sa justice.

EXTRAIT

DES LETTRES DE CATHERINE DE BOURBON

A Monsieur de Besze (1).

Monsieur de Besze, le désir que j'ay non seulement de persevérer en la saincte congnoissance où j'ay esté eslevée dès mon bas aage en l'Eglise de Dieu, mais aussy que tous les gens de bien et fidèles de ladite Eglise sachent et s'asseurent qu'avec la grâce de Dieu je ne chan-

(1) Cette lettre, les suivantes et plusieurs autres, adressées par Catherine de Bourbon à Théodore de Bèze, « ministre de la parole de Dieu » à Genève, ont été publiées dans le second volume du *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*. Le même recueil a inséré, dans son tome V, des extraits fort intéressants de l'espèce de journal tenu pour le culte particulier qui se célébrait dans la maison de Catherine, à Paris et en Lorraine.

geray jamais ceste belle résolution, j'ay bien voulu vous escrire mesme par une si bonne commodité comme à celuy que je tiens des plus anciens amis et serviteurs de nostre maison, et aux prières de qui je désire me recommander, car je tiens qu'elles me prouffiteront en ce temps mesme où les efforts du monde ont le plus de vigueur pour traverser le repos de ceux qui craingnent Dieu. Vous debvez croire que j'en ay ma part à bon escient, et en tant de sortes que j'ay bien besoin de l'assistance de l'esprit qui n'abandonne point ceux qui espèrent en luy. Parmy mes douleurs, je m'esbats quelquefois à parler à Dieu avec ma plume, non en vers si bien faits comme ceux qui font profession de longue main de bien escrire, mais chrestiennement pour ma consolation, comme vous verrez par ceux que je vous envoye pour en estre juge et modérateur de ce qui s'y peult trouver à redire, vous priant de toute mon affection d'y passer librement la plume, et me tesmoigner en cela ce que j'espère de vostre bonne amitié, et croire qu'en tout aultre endroit je vous rendray preuve de la mienne, avec autant de volonté que j'en ay à priêr Dieu qu'il veuille, Monsieur de Besze, vous mainctenir sous sa saincte garde.

De Fontambre, le 26e jour de janvier 1598.

Vostre bien affectionnée amye

CATHÉRINE.

AU MÊME.

(FRAGMENT.)

Monsieur de Besze, je vous remercie bien fort de la bonne souvenance que vous avez de moy et des sainctes admonitions que vous me donnez par vos lettres, mesme par la dernière que vous m'avez escrite. Je vous prie de continuer quand les occasions s'en offriront, car oultre l'obligation et consolation que m'apportent vos lettres, je suis fort aise d'entendre souvent de vos bonnes nouvelles. Quant aux miennes, elles seroient assez bonnes, grâces à Dieu, si ce n'estoit que la trop longue absence de monsieur mon mary me cause ung ennuy presqu'insupportable. En ceste affliction, j'ay recours à Dieu, qui me fournit de la constance pour la supporter, non pas toutes fois sans beaucoup de ressentiment de ma trop juste douleur...... De Bar le Duc, le 24e jour de septembre 1600. C'est

Vostre bien affectionnée amye

CATHÉRINE.

Je me recommande tousjours à vos prières, car j'ay bien besoin de l'assistance de Dieu en mes ennuis. Je viens présantemant de communyquer à la sainte Cène. Dieu me face la grâce de le bien servir, jusques au dernier soupir de ma vie.

AU MÊME.

(ÉCRITE PAR CATHERINE DEUX MOIS AVANT SA MORT.)

M. de Besze, j'ay receu beaucoup de plaisir d'entendre de vos bonnes nouvelles par la lettre que vous m'avez escrite, et de consolation de me voir tousjours conservée au souvenir de vos bonnes prières. Continuez, je vous prie, à m'escrire et prier Dieu pour moy. Je sçays que les prières des gens de bien ont beaucoup d'efficace devant luy. J'en ressens ordinairement les effects dont les obligations croissent, et le subject de le louer. Je suis icy, Dieu mercy, avec tout le repos que je sçaurois désirer, attendant la jouissance d'un bien que les médecins et les apparences, mais plus la bonté de Dieu me promettent, c'est la venue d'un enfant dont lesdits médecins m'asseurent que je suis enceinte. S'il a pleu à Dieu me faire ceste grâce, j'espère qu'il parachèvera. Je vous ay bien voulu mander ceste nouvelle, affin que comme l'un de mes bons amys vous participiez à ma joye, et m'aidiez de vos prières. Au demeurant, je vous prie de me recommander à vos confrères, et les asseurez de mon affection envers eux et de ma résolution en la profession de la vérité. En ceste volonté, je finis celle-cy priant Dieu qu'il luy plaise vous avoir, monsieur de Besze, en sa saincte protection et sauvegarde. De Nancy le 6e de décembre 1603. C'est

Vostre affectionnée amye

CATHÉRINE.

Suscription. — A monsieur de Besze, ministre de la parolle de Dieu en l'Eglise de Genesve.

FIN.

TABLE

—

Pages.

Pages

Pages.

PARIS. — IMPRIMERIE DE DUBUISSON ET Ce, RUE COQ-HÉRON, 5.